

I

Extrait  
des Conférences de la  
Société de Monsieur le  
Comte de la Lippe.



## XXXI Assemblée.

Du 14<sup>e</sup> X<sup>bre</sup> 1743. Présens Messieurs De Bochat  
Lieutenant Ballival, Seigneur Bourguemaistre, Seigneur  
Boursier, Polier Professeur, Baron De Cauladec, Du Lignon, Ap-  
ples Professeur, Seigneur Abesseur, De St Germain Conseiller, Da-  
ron De Gersdorff.

Monsieur le Comte & Messieurs

Lorsque je me chargeai d'avoir l'honneur de vous entretenir Discours de M<sup>e</sup> le  
quelque jour de cette, célèbre Société connue sous le nom de Fratres <sup>Conseiller Des<sup>t</sup> Ge-</sup>  
Maçons, mon dessein ne fut point de m'engager à vous donner une <sup>main sur les Francs</sup> Maçons.  
Dissertation dans les formes, sur la Nature, l'Origine, et les Diffé-  
rentes Constitutions de cet Ordre fameux. Un tel travail n'au-  
roit pu avoir quelque mérite, qu'autant qu'il auroit conduit à  
faire des Découvertes assez sûres et assez intéressantes, pour se trou-  
ver dédommagé du tems & de la peine qu'on y auroit mis. Je n'en  
ai fait aucune sur cette Matière, et je ne me suis jamais mis en  
peine d'en faire; je me suis même interdit jusqu'aux Conjectures.  
Content de ce qu'on a bien voulu me dire ou me communiquer,  
c'est à dire, de ce que tout le Monde sait, ou peut Savoir, ma Curio-  
sité ne s'est point étendue au delà.

au



I

Extrait  
des Conférences de la  
Société de Monsieur le  
Comte de la Lippe.



## XXXI Assemblée.

Du 14<sup>e</sup> X<sup>bre</sup> 1743. Présens Messieurs De Bochat  
Lieutenant Ballival, Seigneur Bourguemaistre, Seigneur  
Boursier, Polier Professeur, Baron De Cauladec, Du Lignon, Ap-  
ples Professeur, Seigneur Abesseur, De St Germain Conseiller, Da-  
ron De Gersdorff.

Monsieur le Comte & Messieurs

Lorsque je me chargeai d'avoir l'honneur de vous entretenir Discours de M<sup>e</sup> le  
quelque jour de cette, célèbre Société connue sous le nom de Fratres <sup>Conseiller Des<sup>t</sup> Ge-</sup>  
Maçons, mon dessein ne fut point de m'engager à vous donner une <sup>main sur les Francs</sup> Maçons.  
Dissertation dans les formes, sur la Nature, l'Origine, et les Diffé-  
rentes Constitutions de cet Ordre fameux. Un tel travail n'au-  
roit pu avoir quelque mérite, qu'autant qu'il auroit conduit à  
faire des Découvertes assez sûres et assez intéressantes, pour se trou-  
ver dédommagé du tems & de la peine qu'on y auroit mis. Je n'en  
ai fait aucune sur cette Matière, et je ne me suis jamais mis en  
peine d'en faire; je me suis même interdit jusqu'aux Conjectures.  
Content de ce qu'on a bien voulu me dire ou me communiquer,  
c'est à dire, de ce que tout le Monde sait, ou peut Savoir, ma Curio-  
sité ne s'est point étendue au delà.

au



2  
Au lieu donc de chercher à satisfaire la vôtre, (Projet inutile, dit-on, à qui conque n'est pas Franc Maçon,) j'ai cru que je me conformerois mieux à votre goût, en rassemblant aujourd'hui sous vos yeux, - d'un côté, les principaux chefs d'accusation que les Censeurs de cette Société ont accoutumé délivrer contre elle; et de l'autre, les moyens de défense que ses Membres ou ses Partisans peuvent employer pour se justifier de ces différentes imputations. Je ne prétends point faire, ici l'office d'Avocat, encor moins celui de Juge, et me renfermant uniquement dans les fonctions de Rapporteur, je tâcherai d'observer les règles de la plus exacte impartialité.

La Question, Messieurs, sur laquelle on vous demande jugement, est celle-ci. L'intérêt de la Société demande-t-il que l'on s'oppose à l'établissement des Francs Maçons, ou permet-il qu'en les tolère?

Il semble que l'ordre demanderoit que je débutasse par vous donner une définition de ce qu'on appelle un Franc Maçon, ou de la Société qui porte le nom. Mais si l'on se rappelle ce que je viens de dire, que je n'ai fait sur cette matière, aucune découverte, & que je ne suis pas assez instruit sur ce chapitre, pour pouvoir donner quelque chose de satisfaisant, on me dispensera à ce que je prie, de cette définition; d'autant plus que ne pouvant la puiser que chez les Francs Maçons eux mêmes, ou chez leurs Antagonistes, elle pourroit se sentir de la flatterie, ou de la Satyre, suivant que je me serois servi de l'une ou de l'autre de ces deux sources. Si j'entends prononcer gravement, qu'un Franc Maçon est un véritable, et parfait Membre de la Société universelle. Là on me dit d'un ton décisif, Un Franc Maçon est un homme qui commence par être Duper, et qui finit par être Charlatan. A laquelle de ces deux définitions ou de ces deux portraits ajouterai-je foi, et lorsque j'aurai choisi en serai-je plus instruit?

Contentons nous donc de savoir qu'il y a dans le Monde des gens qui portent ce titre; que ce titre forme entre eux une espèce de relation, que les uns se figurent de la soutenir, et que les autres ne s'en mettent pas fort en peine; qu'ils se communiquent et se reconnoissent par le moyen de signes qui leur sont particuliers, qu'il

3  
y a parmi eux quelque distinction de rang, dont la nature est assez équivoque; qu'ils s'assemblent quelquefois; qu'ils ont des Constitutions particulières, dont quelques unes sont connues; que les Femmes sont exclues de leur Société; enfin qu'il est question parmi eux d'un secret réel ou chimérique, important ou futile, dont on n'a pas jusques ici une parfaite connoissance.

Voilà en gros ce que c'est que la Société des Francs Maçons au tant qu'un étranger dans ses Mystères peut la dépeindre, et qu'il est nécessaire de la connoître pour en porter un jugement; qui après tout ne sera point sans appel de quelque manière, qu'il tourne.

S'il y avoit dans le Monde quelque Société, ou quelque Secte particulière, qui se fut déclarée formellement l'ennemie de celle des Francs Maçons, l'équité voudroit qu'on vous la fit connoître aussi par les traits qui la distinguent. Mais heureusement ou malheureusement pour la Société défenderesse, ses Censeurs sont répandus aussi bien que ses Membres sur toute la surface de la Terre, et ils ont à peu près autant de Critiques qu'il y a de gens hors de leur corps qui en ont entendu parler. Je ne dédie point si cette multitude d'ennemis qu'ils ont à combattre, doit former un préjugé favorable ou désavantageux contre leur institution; Qu'il me soit seulement permis d'observer, que dans le nombre de ces ennemis, il y a sur tout trois Classes de personnes, qui paroissent un peu plus animées que les autres contre cette Société.

Ces trois Classes sont les Politiques ou ceux qui se mêlent du Gouvernement, le Clergé & les Femmes.

Les premiers craignent que cette Société ne porte un jour quel que atteinte à l'Autorité civile, ils la soupçonnent de vouloir former Imperium in Imperio; ils ne trouvent point de leur goût leurs Assemblées nombreuses, presque toujours suspectes au Gouvernement; et accoutumés à pénétrer dans toutes sortes de secrets et de mystères & à dénicher les reports les plus cachés de tout ce qui se passe dans le Monde; ils souffrent impatiemment que le Secret de cette Société ait échappé jusqu'ici à toutes leurs perquisitions.

Le Clergé ne voit pas de bon œil une Société qui s'est en quelle manière soustraite à sa Jurisdiction, qui n'est assujettie à aucun Formulaire de croissance en particulier, et dont une des principales -

Contributions

2  
Au lieu donc de chercher à satisfaire la vôtre, (Projet inutile, dit-on, à qui conque n'est pas Franc Maçon,) j'ai cru que je me conformerois mieux à votre goût, en rassemblant aujourd'hui sous vos yeux, - d'un côté, les principaux chefs d'accusation que les Censeurs de cette Société ont accoutumé délivrer contre elle; et de l'autre, les moyens de défense que ses Membres ou ses Partisans peuvent employer pour se justifier de ces différentes imputations. Je ne prétends point faire, ici l'office d'Avocat, encor moins celui de Juge, et me renfermant uniquement dans les fonctions de Rapporteur, je tâcherai d'observer les règles de la plus exacte impartialité.

La Question, Messieurs, sur laquelle on vous demande jugement, est celle-ci. L'intérêt de la Société demande-t-il que l'on s'oppose à l'établissement des Francs Maçons, ou permet-il qu'en les tolère?

Il semble que l'ordre demanderoit que je débutasse par vous donner une définition de ce qu'on appelle un Franc Maçon, ou de la Société qui porte le nom. Mais si l'on se rappelle ce que je viens de dire, que je n'ai fait sur cette matière, aucune découverte, & que je ne suis pas assez instruit sur ce chapitre, pour pouvoir donner quelque chose de satisfaisant, on me dispensera à ce que je prie, de cette définition; d'autant plus que ne pouvant la puiser que chez les Francs Maçons eux mêmes, ou chez leurs Antagonistes, elle pourroit se sentir de la flatterie, ou de la Satyre, suivant que je me serois servi de l'une ou de l'autre de ces deux sources. Si j'entends prononcer gravement, qu'un Franc Maçon est un véritable, et parfait Membre de la Société universelle. Là on me dit d'un ton décisif, Un Franc Maçon est un homme qui commence par être Duper, et qui finit par être Charlatan. A laquelle de ces deux définitions ou de ces deux portraits ajouterai-je foi, et lorsque j'aurai choisi en serai-je plus instruit?

Contentons nous donc de savoir qu'il y a dans le Monde des gens qui portent ce titre; que ce titre forme entre eux une espèce de relation, que les uns se figurent de la soutenir, et que les autres ne s'en mettent pas fort en peine; qu'ils se communiquent et se reconnoissent par le moyen de signes qui leur sont particuliers, qu'il

3  
y a parmi eux quelque distinction de rang, dont la nature est assez équivoque; qu'ils s'assemblent quelquefois; qu'ils ont des Constitutions particulières, dont quelques unes sont connues; que les Femmes sont exclues de leur Société; enfin qu'il est question parmi eux d'un secret réel ou chimérique, important ou futile, dont on n'a pas jusques ici une parfaite connoissance.

Voilà en gros ce que c'est que la Société des Francs Maçons au tant qu'un étranger dans ses Mystères peut la dépeindre, et qu'il est nécessaire de la connoître pour en porter un jugement; qui après tout ne sera point sans appel de quelque manière, qu'il tourne.

S'il y avoit dans le Monde quelque Société, ou quelque Secte particulière, qui se fut déclarée formellement l'ennemie de celle des Francs Maçons, l'équité voudroit qu'on vous la fit connoître aussi par les traits qui la distinguent. Mais heureusement ou malheureusement pour la Société défenderesse, ses Censeurs sont répandus aussi bien que ses Membres sur toute la surface de la Terre, et ils ont à peu près autant de Critiques qu'il y a de gens hors de leur corps qui en ont entendu parler. Je ne dédie point si cette multitude d'ennemis qu'ils ont à combattre, doit former un préjugé favorable ou désavantageux contre leur institution; Qu'il me soit seulement permis d'observer, que dans le nombre de ces ennemis, il y a sur tout trois Classes de personnes, qui paroissent un peu plus animées que les autres contre cette Société.

Ces trois Classes sont les Politiques ou ceux qui se mêlent du Gouvernement, le Clergé & les Femmes.

Les premiers craignent que cette Société ne porte un jour quel que atteinte à l'Autorité civile, ils la soupçonnent de vouloir former Imperium in Imperio; ils ne trouvent point de leur goût leurs Assemblées nombreuses, presque toujours suspectes au Gouvernement; et accoutumés à pénétrer dans toutes sortes de secrets et de mystères & à dénicher les reports les plus cachés de tout ce qui se passe dans le Monde; ils souffrent impatiemment que le Secret de cette Société ait échappé jusqu'ici à toutes leurs perquisitions.

Le Clergé ne voit pas de bon œil une Société qui s'est en quelle manière soustraite à sa Jurisdiction, qui n'est assujettie à aucun Formulaire de croissance en particulier, et dont une des principales -

Contributions

Constitutions est de regarder comme Frères, d'admettre même dans sa Communauté toute sorte de personnes sans distinction de secte ni de Religion.

Le beau Sexe enfin dont la curiosité est excitée par l'air mystérieux que les Francs Maçons se donnent quelquefois ne sauroit leur pardonner la fermeté avec laquelle ils ont résisté jusqu'ici aux oppautes que les Femmes leur ont livré pour leur arracher leur secret. D'ailleurs elles se trouvent offensées de la Loi qui les exclut de cette Société.

Je n'aurvis point osé faire cette observation dans une Assemblée composée pour la plus grande partie des deux premiers Ordres dont je viens de parler, si je n'étois convaincu, Messieurs, que l'intérêt particulier de notre Etat, n'influe jamais sur vos jugemens, lorsqu'il s'agit de faire justice ou de rendre témoignage à la Vérité. Ainsi bien loin de vous reculer dans cette Cause, je n'ai indiqué les préjugés particuliers à vos professions que pour faire mieux sentir votre impartialité.

Par la même raison je n'appréhende point non plus de mettre aujourd'hui les différens arguments par lesquels on a attaqué cette fameuse Société, quoique j'aie à parler devant un de ses principaux Membres, persuadé que la lumière ne lui sera jamais odicuse, dût-elle servir à découvrir ce qu'il y a de reprehensible chez les Francs Maçons.

En général la Société des Maçons libres a à se défendre contre des accusations et contre des soupçons. Je ne parlerai point des soupçons, ils sont trop injurieux pour mériter quelque créance, et les noms seuls de divers Membres de cette Société suffisent pour l'en mettre entièrement à l'abri. Pour ne parler donc que des accusations qui peuvent avoir quelque vraisemblance, je dirai qu'on l'accuse,

1<sup>o</sup> De vouloir imposer au Public par des Charlataneries.

2<sup>o</sup> D'exiger un Serment qu'on peut considérer comme témoignage, — sans nécessité et sans en avoir aucun droit.

3<sup>o</sup> D'admettre dans son sein toute sorte de gens et de caractères.

4<sup>o</sup> D'exercer la Charité d'une manière peu utile et peu édifiante.  
5<sup>o</sup> Enfin d'avoir exclus mal à propos les Femmes de leur Communauté, et de leurs mystères.

Repronons présentement chacun de ces différens reproches en particulier, pour les examiner autant que la juste crainte de vous ennuier ou de vous fatiguer, pourra me le permettre.

Le projet hardi de former entre les Hommes un nouveau lien, indépendant des relations accidentelles qui les unissent, l'air d'antiquité que cette Société se donne, joint au langage empouillé, mystérieux et emblematicque

emblématique dont elle se sert à donné lieu de l'accuser de Charlatanerie. On ne trouve pas que les Francs Maçons tiennent ce qu'ils promettent, on ne s'aperçoit pas que les Hommes soient devenus meilleurs, plus justes, plus charitable, depuis qu'il y a des Francs Maçons dans le Monde, ni sur tout. Depuis qu'ils se sont multipliés. Les vestiges de leur existence dans l'Antiquité la plus reculée ne sont aperçus que par eux seuls. Enfin il y a tout lieu de croire que ces termes magnifiques dont ils se servent, ne couvrent que des pittoresques pour ne rien dire de plus.

A cela un Franc Maçon répondra, qu'il n'est pas sûr que le Monde ne fut encor plus méchant qu'il n'est, s'il n'y avoit eu de tout temps Des Francs Maçons; que d'ailleurs il n'y a pas de la justice à condamner un projet, seulement par la raison qu'il n'a pas eu tout le succès désiré, et qu'en tout cas on pourra toujours dire de ceux qui l'ont formé, Magistri tamen excedit ausis. Par rapport à notre Antiquité, ce n'est pas notre faute, disent-ils, si d'autres que nous n'ont pas les lumières suffisantes pour la reconnoître, et il se peut que nous aions sur ce chapitre des Documens qui ne sont pas entre les mains du Vulgaire. Quant à notre style, il peut être comblématique, sans être empouillé, relevé, sans tenir de l'enthousiasme, et il y a de la témérité à juger qu'il ne signifie rien, par la seule raison que l'on ne sait pas ce qu'il signifie.

Passons à un reproche plus sérieux ; c'est celui qui regarde le Serment. Si c'est vrai, disent les Censeurs de la franche Maçonnerie qu'on ne doit faire intervenir le Serment, que lorsque la nécessité le requiert, et seulement pour des objets de la dernière importance, n'est-ce pas le profaner, que de l'exiger dans une cérémonie aussi puérile, que l'est celle de l'introduction d'un nouveau Membre ? N'est-ce pas s'arroger un Droit qui n'appartient qu'au Magistrat seul ? N'est-ce pas sur tout en abuser de la manière la plus étrange, que de faire accompagner du Serment la promesse que l'on fait de ne point révéler un Secret que l'on ne connaît point encor, et n'est-ce pas enfin la plus grande de toutes les témérités que de prendre un engagement aussi solennel, avant que de s'assurer, si la chose à laquelle on s'engage n'est point contraire à notre Devoir ?

Avant que de décider, c'est un Franc Maçon qui parle, que c'est profaner le Serment, que de le faire intervenir dans la réception d'un nouveau Membre, il faudroit s'assurer si cette cérémonie est aussi puérile qu'on le prétend. D'ailleurs on n'oblige personne à entrer dans cette Société, ainsi les engagements qu'on y prend sont absolument volontaires, et par conséquent

Constitutions est de regarder comme Frères, d'admettre même dans sa Communauté toute sorte de personnes sans distinction de secte ni de Religion.

Le beau Sexe enfin dont la curiosité est excitée par l'air mystérieux que les Francs Maçons se donnent quelquefois ne sauroit leur pardonner la fermeté avec laquelle ils ont résisté jusqu'ici aux opprobs que les Femmes leur ont livré pour leur arracher leur secret. D'ailleurs elles se trouvent offensées de la Loi qui les exclut de cette Société.

Je n'aurvis point osé faire cette observation dans une Assemblée composée pour la plus grande partie des deux premiers Ordres dont je viens de parler, si je n'étois convaincu, Messieurs, que l'intérêt particulier de notre Etat, n'influe jamais sur vos jugemens, lorsqu'il s'agit de faire justice ou de rendre témoignage à la Vérité. Ainsi bien loin de vous reculer dans cette Cause, je n'ai indiqué les préjugés particuliers à vos professions que pour faire mieux sentir votre impartialité.

Par la même raison je n'appréhende point non plus de mettre aujourd'hui les différens arguments par lesquels on a attaqué cette fameuse Société, quoique j'aie à parler devant un de ses principaux Membres, persuadé que la lumière ne lui sera jamais odieuse, dût-elle servir à découvrir ce qu'il y a de reprehensible chez les Francs Maçons.

En général la Société des Maçons libres a à se défendre contre des accusations et contre des soupçons. Je ne parlerai point des soupçons, ils sont trop injurieux pour mériter quelque créance, et les noms seuls de divers Membres de cette Société suffisent pour l'en mettre entièrement à l'abri. Pour ne parler donc que des accusations qui peuvent avoir quelque vraisemblance, je dirai qu'on l'accuse,

1<sup>o</sup> De vouloir imposer au Public par des Charlataneries.

2<sup>o</sup> D'exiger un Serment qu'on peut considérer comme témoignage, — sans nécessité et sans en avoir aucun droit.

3<sup>o</sup> D'admettre dans son sein toute sorte de gens et de caractères.

4<sup>o</sup> D'exercer la Charité d'une manière peu utile et peu édifiante.  
5<sup>o</sup> Enfin d'avoir exclus mal à propos les Femmes de leur Communauté, et de leurs mystères.

Repronons présentement chacun de ces différens reproches en particulier, pour les examiner autant que la juste crainte de vous ennuier ou de vous fatiguer, pourra me le permettre.

Le projet hardi de former entre les Hommes un nouveau lien, indépendant des relations accidentelles qui les unissent, l'air d'antiquité que cette Société se donne, joint au langage empouillé, mystérieux et emblematicque

emblématique dont elle se sert à donné lieu de l'accuser de Charlatanerie. On ne trouve pas que les Francs Maçons tiennent ce qu'ils promettent, on ne s'aperçoit pas que les Hommes soient devenus meilleurs, plus justes, plus charitable, depuis qu'il y a des Francs Maçons dans le Monde, ni sur tout. Depuis qu'ils se sont multipliés. Les vestiges de leur existence dans l'Antiquité la plus reculée ne sont aperçus que par eux seuls. Enfin il y a tout lieu de croire que ces termes magnifiques dont ils se servent, ne couvrent que des pittoresques pour ne rien dire de plus.

A cela un Franc Maçon répondra, qu'il n'est pas sûr que le Monde ne fut encor plus méchant qu'il n'est, s'il n'y avoit eu de tout temps Des Francs Maçons; que d'ailleurs il n'y a pas de la justice à condamner un projet, seulement par la raison qu'il n'a pas eu tout le succès désiré, et qu'en tout cas on pourra toujours dire de ceux qui l'ont formé, Magistri tamen excedit ausis. Par rapport à notre Antiquité, ce n'est pas notre faute, disent-ils, si d'autres que nous n'ont pas les lumières suffisantes pour la reconnoître, et il se peut que nous aions sur ce chapitre des Documens qui ne sont pas entre les mains du Vulgaire. Quant à notre Ère, il peut être comblématique, sans être empouillé, relevé, sans tenir de l'enthousiasme, et il y a de la témérité à juger qu'il ne signifie rien, par la seule raison que l'on ne sait pas ce qu'il signifie.

Passons à un reproche plus sérieux ; c'est celui qui regarde le Serment. Si c'est vrai, disent les Censeurs de la franche Maçonnerie qu'on ne doit faire intervenir le Serment, que lorsque la nécessité le requiert, et seulement pour des objets de la dernière importance, n'est-ce pas le profaner, que de l'exiger dans une cérémonie aussi puérile, que l'est celle de l'introduction d'un nouveau Membre ? N'est-ce pas s'arroger un Droit qui n'appartient qu'au Magistrat seul ? N'est-ce pas sur tout en abuser de la manière la plus étrange, que de faire accompagner du Serment la promesse que l'on fait de ne point révéler un Secret que l'on ne connaît point encor, et n'est-ce pas enfin la plus grande de toutes les témérités que de prendre un engagement aussi solennel, avant que de s'assurer, si la chose à laquelle on s'engage n'est point contraire à notre Devoir ?

Avant que de décider, c'est un Franc Maçon qui parle, que c'est profaner le Serment, que de le faire intervenir dans la réception d'un nouveau Membre, il faudroit s'assurer si cette cérémonie est aussi puérile qu'on le prétend. D'ailleurs on n'oblige personne à entrer dans cette Société, ainsi les engagements qu'on y prend sont absolument volontaires, et par conséquent

conséquent tout ce qui tend à les rendre plus solennels ne peut être mis que sur le compte de celui qui les contracte. Mais comment justifier ce dernier sur l'accusation de témérité? C'est ce qui seraient faire à faire en comparant la conduite avec celle d'une infinité de gens qui sont dans le même cas, et à qui on ne fait point le même reproche. En effet un Franc-Maçon est-il plus coupable de s'être engagé à garder un secret, avant que de savoir en quoi il consiste, qu'un homme qui prendra un emploi dont il connaît les bénéfices, mais dont il ignore les fonctions, ou qu'un épouse qui jure au pied des Autels, une fidélité éternelle à une femme dont il ne connaît que les revenus?

Mais ce qui déicide la question, et qui doit réduire au néant cette accusation, c'est que réellement il n'est point question de serment dans cette Société, si tant est que par le Serment on entende un Acte religieux par lequel on prendra à témoignage la Divinité de ce que l'on dit, ou que l'on promet. Or c'est ce que l'on n'exige point, et que l'on n'a jamais exigé; Il est vrai qu'il y a un secret que l'on s'engage à ne point révéler, en se soumettant à de certaines peines corporelles, en cas d'inobservation.

Disons un mot sur ce secret qui a suscité aux Francs-Maçons autant d'ennemis qu'il y a de gens curieux dans le Monde. Ce secret a pour objet sur tout les signes établis entre les Francs-Maçons pour se communiquer et pour se faire connaître, les uns aux autres. Dans tout le reste du Monde, on a beau être honnête Homme, on ne le devine pas toujours, il faut du temps pour se faire connaître. Et on hors de chez Soi, il faut des papeports, des certificats, des lettres de recommandation. Un Franc-Maçon n'a point besoin de tout cela; du moment qu'il est revêtu de ce caractère, il porte avec lui, pourvu que sa mémoire ne lui fasse pas faux bond, papeport, certificat, lettre de recommandation, quelquefois même, quoique le cas soit rare, lettre de change. Il se trouve en Paix de connaissance, quels que soient, il se rencontre dans sa Patrie, et dans sa Famille, par tout où il y a des Francs-Maçons. On le reconnoît sans l'avoir jamais vu, on l'embrasse, on l'acclame, quoiqu'on n'ait jamais entendu parler de lui, il est admis comme Frère dans des lieux, où on ignorait son existence. Tous ces avantages sont les fruits de quelques signes confiés à sa Discretion et à sa Mémoire; et il n'y a que l'observation religieuse. Du secret qui puisse mettre ces signes à l'abri d'être contrefaits ou supposés. Qu'on ne fasse donc plus un crime aux Francs-Maçons de ce Secret impénétrable, puisqu'il est la base de leur Société, aussi bien que de tous les bons effets qu'elle produit.

Cela servirait fort bien, dira-t-on, si ce prétendu papeport, cette lettre de recommandation, n'était accordée qu'à gens véritablement recommandables; mais l'on sait, et vous ne pouvez en disconvenir, que les preuves nécessaires

nécessaires pour être admis dans votre Corps ne sont pas difficiles à faire; que vos examens ne sont pas des plus rigoureux; que votre rôle pour l'agrandissement de la Société et pour l'augmentation de ses Finances nous rend souvent plus faciles et moins délicates que nous ne le devrions être. De là il doit nécessairement resulter un de ces deux inconvénients, ou que cette espèce de certificat, doit à la fin tomber dans le décret à force d'être prostitué, ou qu'il doit souvent tourner en piège à ceux qui sont assez vénérables pour s'y fier. Que de gens en ce cas là n'auront pas été en droit de se plaindre de vous et de dire avec Thésée,

Faut-il que sur le front d'un Gibier de galère,  
Brille d'un Franc-Maçon le sacre caractère!

Et ne devroit-on pas à des signes certains,  
Reconnitre le cœur des perfides humains?

Si un Franc-Maçon est obligé d'avouer qu'il servoit à souhait en qu'on apportât plus de précautions, pour n'introduire dans la Société personne qui ne lui fit honneur. Ce n'est cependant pas qu'on n'en prenne; les rituels qui s'observent dans les introductions en font foi. Mais il faut observer aussi que cette Société ne doit pas être considérée seulement comme un assemblage de gens vertueux et sociables, c'est aussi une Ecole de vertus et de Sociabilité. Or qui dit Ecole suppose que l'école ne doit pas en être fermée à ceux qui n'ont pas encore atteint ce degré de perfection auquel on peut parvenir dans la suite par les moyens des Secours que l'on y rencontre. Il suffit donc qu'on croie y apercevoir les dispositions requises chez le sujet qui se présente pour le juger digne d'être reçu. Après cela s'il leur arrive quelquefois de se tromper, pour avoir jugé trop favorablement, c'est que tel est le partage de l'Humanité d'être sujette à tomber dans l'erreur, et que

Pour être Franc-Maçon on n'en est pas moins Homme.

Je viens au reproche qu'on leur fait d'exercer la charité d'une manière peu utile et peu édifiante. On les accuse de ne pas étendre leur bienfaisance & leurs aumônes au delà de la sphère de leur Confrérie ce qui, dit-on est bien éloigné de cette Bienveillance universelle dont ils se piquent.

Leur Apologie sur cet Article ne nous arrêtera pas longtems. Les Registres de la Société témoignent à ce qu'ils attestent que rien n'est plus mal fondé que ce reproche; à moins qu'on ne veuille leur faire un crime de ce qu'ils méritent et nécessitent également connue, ils donnent ordinairement la préférence à leurs Confrères, soit dans la distribution de leurs Aumônes, soit dans les autres offices de la Vie civile. Leur Charité n'est donc rien moins qu'exclusives, mais elle est dirigée par la Prudence et par l'Équité.

Enfin

conséquent tout ce qui tend à les rendre plus solennels ne peut être mis que sur le compte de celui qui les contracte. Mais comment justifier ce dernier sur l'accusation de témérité? C'est ce qui seraient faire à faire en comparant la conduite avec celle d'une infinité de gens qui sont dans le même cas, et à qui on ne fait point le même reproche. En effet un Franc-Maçon est-il plus coupable de s'être engagé à garder un secret, avant que de savoir en quoi il consiste, qu'un homme qui prendra un emploi dont il connaît les bénéfices, mais dont il ignore les fonctions, ou qu'un épouse qui jure au pied des Autels, une fidélité éternelle à une femme dont il ne connaît que les revenus?

Mais ce qui déicide la question, et qui doit réduire au néant cette accusation, c'est que réellement il n'est point question de serment dans cette Société, si tant est que par le Serment on entende un Acte religieux par lequel on prendra à témoignage la Divinité de ce que l'on dit, ou que l'on promet. Or c'est ce que l'on n'exige point, et que l'on n'a jamais exigé; Il est vrai qu'il y a un secret que l'on s'engage à ne point révéler, en se soumettant à de certaines peines corporelles, en cas d'inobservation.

Disons un mot sur ce secret qui a suscité aux Francs-Maçons autant d'ennemis qu'il y a de gens curieux dans le Monde. Ce secret a pour objet sur tout les signes établis entre les Francs-Maçons pour se communiquer et pour se faire connaître, les uns aux autres. Dans tout le reste du Monde, on a beau être honnête Homme, on ne le devine pas toujours, il faut du temps pour se faire connaître. Et on hors de chez Soi, il faut des papeports, des certificats, des lettres de recommandation. Un Franc-Maçon n'a point besoin de tout cela; du moment qu'il est revêtu de ce caractère, il porte avec lui, pourvu que sa mémoire ne lui fasse pas faux bond, papeport, certificat, lettre de recommandation, quelquefois même, quoique le cas soit rare, lettre de change. Il se trouve en Paix de connaissance, quels que soient, il se rencontre dans sa Patrie, et dans sa Famille, par tout où il y a des Francs-Maçons. On le reconnoît sans l'avoir jamais vu, on l'embrasse, on l'acclame, quoiqu'on n'ait jamais entendu parler de lui, il est admis comme Frère dans des lieux, où on ignorait son existence. Tous ces avantages sont les fruits de quelques signes confiés à sa Discretion et à sa Mémoire; et il n'y a que l'observation religieuse. Du secret qui puisse mettre ces signes à l'abri d'être contrefaits ou supposés. Qu'on ne fasse donc plus un crime aux Francs-Maçons de ce Secret impénétrable, puisqu'il est la base de leur Société, aussi bien que de tous les bons effets qu'elle produit.

Cela servirait fort bien, dira-t-on, si ce prétendu papeport, cette lettre de recommandation, n'était accordée qu'à gens véritablement recommandables; mais l'on sait, et vous ne pouvez en disconvenir, que les preuves nécessaires

nécessaires pour être admis dans votre Corps ne sont pas difficiles à faire; que vos examens ne sont pas des plus rigoureux; que votre rôle pour l'agrandissement de la Société et pour l'augmentation de ses Finances nous rend souvent plus faciles et moins délicates que nous ne le devrions être. De là il doit nécessairement resulter un de ces deux inconvénients, ou que cette espèce de certificat, doit à la fin tomber dans le décret à force d'être prostitué, ou qu'il doit souvent tourner en piège à ceux qui sont assez vénérables pour s'y fier. Que de gens en ce cas là n'auront pas été en droit de se plaindre de vous et de dire avec Thésée,

Faut-il que sur le front d'un Gibier de galère,  
Brille d'un Franc-Maçon le sacre caractère!  
Et ne devroit-on pas à des signes certains,  
Reconnitre le cœur des perfides humains?

Si un Franc-Maçon est obligé d'avouer qu'il servoit à souhait en qu'on apportât plus de précautions, pour n'introduire dans la Société personne qui ne lui fit honneur. Ce n'est cependant pas qu'on n'en prenne; les rituels qui s'observent dans les introductions en font foi. Mais il faut observer aussi que cette Société ne doit pas être considérée seulement comme un assemblage de gens vertueux et sociables, c'est aussi une Ecole de vertus et de Sociabilité. Or qui dit Ecole suppose que l'école ne doit pas en être fermée à ceux qui n'ont pas encore atteint ce degré de perfection auquel on peut parvenir dans la suite par les moyens des Secours que l'on y rencontre. Il suffit donc qu'on croie y apercevoir les dispositions requises chez le sujet qui se présente pour le juger digne d'être reçu. Après cela s'il leur arrive quelquefois de se tromper, pour avoir jugé trop favorablement, c'est que tel est le partage de l'Humanité d'être sujette à tomber dans l'erreur, et que

Pour être Franc-Maçon on n'en est pas moins Homme.

Je viens au reproche qu'on leur fait d'exercer la charité d'une manière peu utile et peu édifiante. On les accuse de ne pas étendre leur bienfaisance & leurs aumônes au delà de la sphère de leur Confrérie ce qui, dit-on est bien éloigné de cette Bienveillance universelle dont ils se piquent.

Leur Apologie sur cet Article ne nous arrêtera pas longtems. Les Registres de la Société témoignent à ce qu'ils attestent que rien n'est plus mal fondé que ce reproche; à moins qu'on ne veuille leur faire un crime de ce qu'ils méritent et nécessitent également connue, ils donnent ordinairement la préférence à leurs Confrères, soit dans la distribution de leurs Aumônes, soit dans les autres offices de la Vie civile. Leur Charité n'est donc rien moins qu'exclusives, mais elle est dirigée par la Prudence et par l'Équité.

Enfin

Enfin l'exclusion des Femmes fournit aussi matière à censure aux Grands de la Société des Francs Maçons. S'il est vrai, disent-ils, que votre Société soit, comme vous l'apurez, une Ecole de Vertu et de Sociabilité, pourquoi en fermes l'accès à une moitié toute entière du Genre humain? Et comment accorder cette séparation avec votre prétendu projet de former entre le Genre humain un lien universel?

Voici de quelle manière un Franc Maçon répond à cet argument. Nos principes, nos maximes, nos constitutions ont pourvu à ce que le beau Sexe fut rendu participant des avantages qui découlent d'un établissement si utile et si louable. Elles reçoivent le fruit de nos travaux, et elles sont dispensées de travailler avec nous, ~~parce que~~ leur manière de vivre, leur éducation, leur faiblesse naturelle les rend peu propres à concourir par leur travail au grand et utile ouvrage que nous nous proposons. Ainsi bien loin d'avoir lieu de se plaindre de nous, elles ont tout sujet de s'en louer. Cette dernière objection porteroit d'ailleurs sur tous les Peuples du Monde, dont la coutume est d'exclure les femmes des Conseils, des Tribunaux, en un mot du Gouvernement; Mais elle doit sur tout paraître tout à fait frivole dans une Société comme celle devant laquelle jui l'honneur de parler, puisqu'elle a jugé à propos de mettre ce même Règlement à la tête de ses Sages constitutions.

Tel est, Messieurs, l'état de ce fameux Procès mille fois plaidé, sans avoir jamais été jugé dans les formes. Daignez suppléer aux fautes et aux omissons que vous aurez pu remarquer dans le rapport que je viens d'avoir l'honneur de vous faire.. Et fixez enfin par votre démission, une Question que l'on peut regarder jusques ici comme indécise.

Monsieur Dubigny a dit qu'il louoit fort Monsieur De l'<sup>e</sup> Germain de ce qu'il a dit de la Société des Francs Maçons; il trouve qu'il est impartial et obligant. S'il étoit du Corps, a-t-il ajouté, il auroit pu dire quelque chose de plus fort que ce qu'il a avancé en leur faveur. que cela n'étant point du secret pourroit être divulgué; mais ce qui a été dit suffit pour attirer votre approbation, à vous, Messieurs, qui êtes éclairés et équitables. La Preface des Constitutions des Francs Maçons éclairciroit bien des choses, mais je m'abstiens d'en parler, — parce qu'elle est publique.

Pour dire en peu de mots quelque chose qui pourra en même temps servir de réponse à quelquesunes des accusations qu'on a rapporté contre les Francs Maçons; 1<sup>e</sup> On ne peut r. éluder. ses libertés à tout le Monde, c'est pour cela qu'on se restreint à des gens qui sont lié avec nous. 2<sup>e</sup> Il n'y a rien dans l'établissement des Francs Maçons, contre la Religion, contre le bon Gouvernement. On est dans cet Ordre engagé à la bonté, à être bon Citoyen,

soumis au Gouvernement, bon Ami, complaisant pour ses Confrères. Veilance que l'on soit avant que de s'engager. Ainsi on ne s'engage pas aveuglément!

<sup>9</sup> Monsieur De l'<sup>e</sup> Germain, suivant Monsieur De Bochat, n'a senti de M<sup>e</sup> le fait que présenter la Question de l'intérêt que peut prendre la Société Civile à l'établissement des Francs Maçons. On pourroit la présenter de cette façon. Une Société qui s'élève contre le gré du Souverain n'a t-elle pas lieu d'attirer les yeux de ce Souverain & ne convient-il pas de travailler à la dissiper? A cela on peut répondre que des Souverains qui avoient manifesté que cette Société ne leur plaisoit pas, et qu'ils y étoient opposés ont ensuite fermé les yeux. Dans d'autres Pays on en a employé la violence, contre eux, on a fait des exécutions; là où cela est arrivé cela vient de la Constitution du Gouvernement & du gout des Peuples. A Vienne et en France, cela a été une suite d'insinuations du Clergé qui vouloit cacher ses craintes. Il est d'autres Etats où quoiqu'on n'ait rien manifesté sur ce sujet, on ne peut pas ignorer ce que le Souverain pense. Mais là on pourroit demander si l'utilité qui regoit au Public de cette Société, n'est pas assez grande pour mériter qu'on s'expose à l'indignation du Souverain en vue de prouver cette utilité? Je réponds que le Particulier n'est pas en droit de juger de ce qui regarde l'utilité publique, mais le Souverain. Cette réponse est sans replique.

On ne peut rien décider sur ce qu'on impose d'indécent à la Société des Francs Maçons: les personnes qui en sont imposent silence là-dessus, et ne permettent pas qu'on ajoute foi à cette accusation. On ne sauroit douter que cette Société ne procure quelque avantage à ceux qui en sont Membres, puisqu'ils la soutiennent quasielle les gênes. Par rapport au Secret il est utile pour eux, afin que personne ne s'y fourre en seures. Pour le Serment il ne me paroit pas profane, suppose qu'il y en ait un, puisque nous en prêtons aussi. A cet égard on ne sauroit la critiquer.

Monsieur le Baron De Gersdorff n'a pas voulu dire son avis, — M<sup>e</sup> le Baron de Gersdorff. quoiqu'on l'en ait pris; et Monsieur le Baron De Caussade s'est au sentiment de M<sup>e</sup> le si contenté de ces mots. Non nostrum inter vos tantas compone. — Baron De Caussade.

Quoique j'aie parlé des Francs Maçons dans un de mes Discours précédens, à dit Monsieur le Professeur Polier, je ne l'aperrois pas — Ven dire enor quelque chose. — Le secret inviolable qu'ils observent paroit donner atteinte à la Sociabilité.

Les Francs Maçons déclarent qu'ils ne veulent donner aucune atteinte ni à la Religion, ni au Gouvernement, ni aux bonnes moeurs. Sur

Enfin l'exclusion des Femmes fournit aussi matière à censure aux Grands de la Société des Francs Maçons. S'il est vrai, disent-ils, que votre Société soit, comme vous l'apurez, une Ecole de Vertu et de Sociabilité, pourquoi en fermes l'accès à une moitié toute entière du Genre humain? Et comment accorder cette séparation avec votre prétendu projet de former entre le Genre humain un lien universel?

Voici de quelle manière un Franc Maçon répond à cet argument. Nos principes, nos maximes, nos constitutions ont pourvu à ce que le beau Sexe fut rendu participant des avantages qui découlent d'un établissement si utile et si louable. Elles reçoivent le fruit de nos travaux, et elles sont dispensées de travailler avec nous, ~~parce que~~ leur manière de vivre, leur éducation, leur faiblesse naturelle les rend peu propres à concourir par leur travail au grand et utile ouvrage que nous nous proposons. Ainsi bien loin d'avoir lieu de se plaindre de nous, elles ont tout sujet de s'en louer. Cette dernière objection porteroit d'ailleurs sur tous les Peuples du Monde, dont la coutume est d'exclure les femmes des Conseils, des Tribunaux, en un mot du Gouvernement; Mais elle doit sur tout paraître tout à fait frivole dans une Société comme celle devant laquelle jui l'honneur de parler, puisqu'elle a jugé à propos de mettre ce même Règlement à la tête de ses Sages constitutions.

Tel est, Messieurs, l'état de ce fameux Procès mille fois plaidé, sans avoir jamais été jugé dans les formes. Daignez suppléer aux fautes et aux omissons que vous aurez pu remarquer dans le rapport que je viens d'avoir l'honneur de vous faire.. Et fixez enfin par votre démission, une Question que l'on peut regarder jusques ici comme indécise.

Monsieur Dubigny a dit qu'il louoit fort Monsieur De l'<sup>e</sup> Germain de ce qu'il a dit de la Société des Francs Maçons; il trouve qu'il est impartial et obligant. S'il étoit du Corps, a-t-il ajouté, il auroit pu dire quelque chose de plus fort que ce qu'il a avancé en leur faveur. que cela n'étant point du secret pourroit être divulgué; mais ce qui a été dit suffit pour attirer votre approbation, à vous, Messieurs, qui êtes éclairés et équitables. La Preface des Constitutions des Francs Maçons éclairciroit bien des choses, mais je m'abstiens d'en parler, — parce qu'elle est publique.

Pour dire en peu de mots quelque chose qui pourra en même temps servir de réponse à quelquesunes des accusations qu'on a rapporté contre les Francs Maçons; 1<sup>e</sup> On ne peut r. éluder. ses libertés à tout le Monde, c'est pour cela qu'on se restreint à des gens qui sont lié avec nous. 2<sup>e</sup> Il n'y a rien dans l'établissement des Francs Maçons, contre la Religion, contre le bon Gouvernement. On est dans cet Ordre engagé à la bonté, à être bon Citoyen,

soumis au Gouvernement, bon Ami, complaisant pour ses Confrères. Veilance que l'on soit avant que de s'engager. Ainsi on ne s'engage pas aveuglément!

<sup>9</sup> Monsieur De l'<sup>e</sup> Germain, suivant Monsieur De Bochat, n'a senti de M<sup>e</sup> le fait que présenter la Question de l'intérêt que peut prendre la Société Civile à l'établissement des Francs Maçons. On pourroit la présenter de cette façon. Une Société qui s'élève contre le gré du Souverain n'a t-elle pas lieu d'attirer les yeux de ce Souverain & ne convient-il pas de travailler à la dissiper? A cela on peut répondre que des Souverains qui avoient manifesté que cette Société ne leur plaisoit pas, et qu'ils y étoient opposés ont ensuite fermé les yeux. Dans d'autres Pays on en a employé la violence, contre eux, on a fait des exécutions; là où cela est arrivé cela vient de la Constitution du Gouvernement & du gout des Peuples. A Vienne et en France, cela a été une suite d'insinuations du Clergé qui vouloit cacher ses craintes. Il est d'autres Etats où quoiqu'on n'ait rien manifesté sur ce sujet, on ne peut pas ignorer ce que le Souverain pense. Mais là on pourroit demander si l'utilité qui regoit au Public de cette Société, n'est pas assez grande pour mériter qu'on s'expose à l'indignation du Souverain en vue de prouver cette utilité? Je réponds que le Particulier n'est pas en droit de juger de ce qui regarde l'utilité publique, mais le Souverain. Cette réponse est sans replique.

On ne peut rien décider sur ce qu'on impose d'indécent à la Société des Francs Maçons: les personnes qui en sont imposent silence là-dessus, et ne permettent pas qu'on ajoute foi à cette accusation. On ne sauroit douter que cette Société ne procure quelque avantage à ceux qui en sont Membres, puisqu'ils la soutiennent quasielle les gênes. Par rapport au Secret il est utile pour eux, afin que personne ne s'y fourre en seures. Pour le Serment il ne me paroit pas profane, suppose qu'il y en ait un, puisque nous en prêtons aussi. A cet égard on ne sauroit la critiquer.

Monsieur le Baron De Gersdorff n'a pas voulu dire son avis, — M<sup>e</sup> le Baron de Gersdorff. quoiqu'on l'en ait pris; et Monsieur le Baron De Caussade s'est au sentiment de M<sup>e</sup> le si contenté de ces mots. Non nostrum inter vos tantas compone. — Baron De Caussade.

Quoique j'aie parlé des Francs Maçons dans un de mes Discours précédens, à dit Monsieur le Professeur Polier, je ne l'aperrois pas — Ven dire enor quelque chose. — Le secret inviolable qu'ils observent paroit donner atteinte à la Sociabilité.

Les Francs Maçons déclarent qu'ils ne veulent donner aucune atteinte ni à la Religion, ni au Gouvernement, ni aux bonnes moeurs. Sur

Sur la Religion je remarque que les Francs Maçons quand ils s'expriment ainsi, doivent entendre la Religion Chrétienne qui est établie dans les Pays où ils se trouvent, cependant ils reçoivent dans leur Société des Juifs, des Mahometans, des Païens même. Tout Chrétien doit soutenir la Religion Chrétienne autant qu'il le peut, il doit chercher à la répandre, d'où je conclus que les Francs Maçons ne doivent pas se lier avec des Infidèles sans travailler à les convertir ce qu'ils n'en font pas, puisque de leur propre aveu, on ne parle jamais de Religion dans leurs Assemblées. Je n'ai point contre cette Société aucun préjugé particulier, je ne parle point en Théologien qui hérité à étendre son autorité. Je ne désapprouve pas que les Ecclésiastiques ont fait par envie de Dominer, mais je parle en Chrétien. Or tout Chrétien doit être convaincu de la vérité de sa Religion, tout Chrétien doit soutenir le règne de Jesus Christ. Mais bien loin d'y travailler, cette Société n'a rien qui tende à ce but. Bien plus elle y déroge, si ce n'est pas directement, c'est au moins indirectement, en ce que ses Membres ne font pas tout ce qui dépend d'eux pour l'avancer.

Je dis un mot des signes des Francs Maçons, ils disent qu'ils leur servent à reconnoître ceux à qui ils doivent faire du bien. J'avoue qu'il faut avoir des marques pour reconnoître avec qui on veut se lier. Sur quoi je remarquerai deux choses, l'une que la Religion Chrétienne nous prescrit la bienveillance universelle, & d'ailleurs il faut des marques pour reconnoître ceux avec qui on veut se lier d'une façon particulière, la Religion Chrétienne suffit pour cela; on pourrait aussi bien demander à quelqu'un s'il est Chrétien que de lui demander s'il est Franc Maçon.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Bourguemaistre Seigneur  
La Société Civile, a dit Monsieur le Bourguemaistre Seigneur, n'a pas beaucoup gagné par la Société des Francs Maçons, mais elle n'y a pas perdu non plus. Ce qui en fait juger ainsi, c'est qu'il y a des Princes, des Magistrats &c qui sont entrés dans cette Société. S'ils avaient remarqué qu'il se passe parmi eux quelque chose de contraire au Gouvernement, ou à la Religion, ils s'en seroient retirés. Comme ils ne l'ont pas fait, il y a lieu de conclure qu'il n'y a rien de contraire ni à la Religion, ni au Gouvernement. Malgré le Serment, s'il y en a un, les honnêtes gens qui en sont, si on les trompe, et s'il y avait quelque chose de contraire aux bonnes mœurs, s'en retirevoient.

L'argument de Monsieur Polier sur la Religion prouve trop, parce que tous les jours nous sommes obligés de commercer avec des gens d'une Religion différente de la nôtre, sans que pour cela nous soyons obligés de travailler à leur conversion. Les Francs Maçons ont défendu de parler de la Religion & du Gouvernement par prudence, & non par indifférence.

Le reprocher qu'ils leur fait de faire du bien à leurs frères, ce reproche n'a point de force, parce que ce qu'ils donnent vient d'une bourse communale, c'est une contribution réciproque, et une partie de la contribution que chacun a fait.

Une réflexion générale, a dit Monsieur l'Abbé Seigneur, c'est que sentiment de M<sup>e</sup> les objections qu'on fait contre les Francs Maçons, on peut les faire au moins pour la plupart contre tous les autres ordres de personnes. On les accuse de Charlatanerie, et on n'y en a-t-il point? Temoins le Livre de Mr. Monckton qui a pour titre, **Charlataneria cruditorum**. Sur les charités qu'ils distribuent particulièrement à ceux qui sont membres de leur Corps, n'en est-il pas de même de toutes les autres Sociétés, sans qu'on y trouve rien à redire.

Monsieur De St Germain a fait des Objections fortes contre les Francs Maçons, et il y a répondu un peu faiblement, c'est ce qu'il a fait sur tout dans les objections tirées de la Politique et du Serment, il a fait comme Dayle, lorsqu'il attaque la Religion.

Une chose me fait de la peine au sujet des Francs Maçons, a dit sentiment de M<sup>e</sup> le Monsieur le Professeur D'Apples, c'est que quand on a quelque chose Professeur D'Apples de bon dans une Société, on le manifeste, pour attirer plus de Membres, cependant c'est ce qu'ils n'ont pas fait, ce qui donne lieu à des Souperns qui ne leur sont pas avantageux. De plus ils exigent le Serment avant que d'avoir manifesté quoique ce soit de cette Société. Cependant on ne peut s'engager sans craindre qu'à des choses connues. Enfin on ne peut s'entretenir que de la Religion, du Gouvernement & des bonnes mœurs, quand on veut parler de choses intéressantes. Comme ils n'en parlent pas, il se fait de leur Société une très mince idée.

En parlant d'une chose qu'on ne connaît pas, il faut parler pour sentiment de M<sup>e</sup> le dément, c'est Monsieur le Bourvieu Seigneur qui parle, c'est ce qu'a Bourvieu Seigneur fait Monsieur De St Germain. On ne peut appeler Charlatanerie ce qu'on ne connaît pas; d'ailleurs les choses les plus intéressantes sont souvent liées avec des minuites. Sur le Serment, ils disent qu'il n'y en a point. Si l'engagement se réduit à une simple parole d'honneur, il n'y a pas lieu à aucune accusation. Chaque Société a droit d'exiger que chaque Membre s'oblige à pratiquer les Loix qu'elle a fait.

Sur ce qu'on y admet des personnes d'un mérite suspect. Il a été impossible à aucune Société de connaître à fond le cœur de l'homme, et de se garantir de tout mauvais Membre. Sur la Charité peu édifiante, ils peuvent répondre que chacun est libre dans la distribution de ses biens. Sur ce qu'ils en ont exclus les Femmes, ils diront qu'ils ne sont pas les seuls qui aient fait ce règlement.

celle

Sur la Religion je remarque que les Francs Maçons quand ils s'expriment ainsi, doivent entendre la Religion Chrétienne qui est établie dans les Pays où ils se trouvent, cependant ils reçoivent dans leur Société des Juifs, des Mahometans, des Païens même. Tout Chrétien doit soutenir la Religion Chrétienne autant qu'il le peut, il doit chercher à la répandre, d'où je conclus que les Francs Maçons ne doivent pas se lier avec des Infidèles sans travailler à les convertir ce qu'ils n'en font pas, puisque de leur propre aveu, on ne parle jamais de Religion dans leurs Assemblées. Je n'ai point contre cette Société aucun préjugé particulier, je ne parle point en Théologien qui hérité à étendre son autorité. Je ne désapprouve pas que les Ecclésiastiques ont fait par envie de Dominer, mais je parle en Chrétien. Or tout Chrétien doit être convaincu de la vérité de sa Religion, tout Chrétien doit soutenir le règne de Jesus Christ. Mais bien loin d'y travailler, cette Société n'a rien qui tende à ce but, bien plus elle y déroge, si ce n'est pas directement, c'est au moins indirectement, en ce que ses Membres ne font pas tout ce qui dépend d'eux pour l'avancer.

Je dis un mot des signes des Francs Maçons, ils disent qu'ils leur servent à reconnoître ceux à qui ils doivent faire du bien. J'avoue qu'il faut avoir des marques pour reconnoître avec qui on veut se lier. Sur quoi je remarquerai deux choses, l'une que la Religion Chrétienne nous prescrit la bienveillance universelle, & d'ailleurs il faut des marques pour reconnoître ceux avec qui on veut se lier d'une façon particulière, la Religion Chrétienne suffit pour cela; on pourrait aussi bien demander à quelqu'un s'il est Chrétien que de lui demander s'il est Franc Maçon.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Bourguemaistre Seigneur  
La Société Civile, a dit Monsieur le Bourguemaistre Seigneur, n'a pas beaucoup gagné par la Société des Francs Maçons, mais elle n'y a pas perdu non plus. Ce qui en fait juger ainsi, c'est qu'il y a des Princes, des Magistrats &c qui sont entrés dans cette Société. S'ils avaient remarqué qu'il se passe parmi eux quelque chose de contraire au Gouvernement, ou à la Religion, ils s'en seroient retirés. Comme ils ne l'ont pas fait, il y a lieu de conclure qu'il n'y a rien de contraire ni à la Religion, ni au Gouvernement. Malgré le Serment, s'il y en a un, les honnêtes gens qui en sont, si on les trompe, et s'il y ait quelque chose de contraire aux bonnes mœurs, s'en retirevoient.

L'argument de Monsieur Polier sur la Religion prouve trop, parce que tous les jours nous sommes obligés de commercer avec des gens d'une Religion différente de la nôtre, sans que pour cela nous soyons obligés de travailler à leur conversion. Les Francs Maçons ont défendu de parler de la Religion & du Gouvernement par prudence, & non par indifférence.

Le reprocher qu'ils leur fait de faire du bien à leurs frères, ce reproche n'a point de force, parce que ce qu'ils donnent vient d'une bourse communale, c'est une contribution réciproque, et une partie de la contribution que chacun a fait.

Une réflexion générale, a dit Monsieur l'Abbé Seigneur, c'est que sentiment de M<sup>e</sup> les objections qu'on fait contre les Francs Maçons, on peut les faire au moins pour la plupart contre tous les autres ordres de personnes. On les accuse de Charlatanerie, et ou n'y en a-t-il point? Temoins le Livre de Mr. Monckton qui a pour titre, **Charlataneria cruditorum**. Sur les charités qu'ils distribuent particulièrement à ceux qui sont membres de leur Corps, n'en est-il pas de même de toutes les autres Sociétés, sans qu'on y trouve rien à redire.

Monsieur De St Germain a fait des Objections fortes contre les Francs Maçons, et il y a répondu un peu faiblement, c'est ce qu'il a fait sur tout dans les objections tirées de la Politique et du Serment, il a fait comme Dayle, lorsqu'il attaque la Religion.

Une chose me fait de la peine au sujet des Francs Maçons, a dit sentiment de M<sup>e</sup> le Monsieur le Professeur D'Apples, c'est que quand on a quelque chose Professeur D'Apples de bon dans une Société, on le manifeste, pour attirer plus de Membres, cependant c'est ce qu'ils n'ont pas fait, ce qui donne lieu à des soupçons qui ne leur sont pas avantageux. De plus ils exigent le Serment avant que d'avoir manifesté quoique ce soit de cette Société. Cependant on ne peut s'engager sans craindre qu'à des choses connues. Enfin on ne peut s'entretenir que de la Religion, du Gouvernement & des bonnes mœurs, quand on veut parler de choses intéressantes. Comme ils n'en parlent pas, il se fait de leur Société une très mince idée.

En parlant d'une chose qu'on ne connaît pas, il faut parler pour sentiment de M<sup>e</sup> le démont, c'est Monsieur le Bourvieu Seigneur qui parle, c'est ce qu'a Bourvieu Seigneur fait Monsieur De St Germain. On ne peut appeler Charlatanerie ce qu'on ne connaît pas; d'ailleurs les choses les plus intéressantes sont souvent liées avec des minuites. Sur le Serment, ils disent qu'il n'y en a point. Si l'engagement se réduit à une simple parole d'honneur, il n'y a pas lieu à aucune accusation. Chaque Société a droit d'exiger que chaque Membre s'oblige à pratiquer les Loix qu'elle a fait.

Sur ce qu'on y admet des personnes d'un mérite suspect. Il a été impossible à aucune Société de connaître à fond le cœur de l'homme, et de se garantir de tout mauvais Membre. Sur la Charité peu édifiante, ils peuvent répondre que chacun est libre dans la distribution de ses biens. Sur ce qu'ils en ont exclus les Femmes, ils diront qu'ils ne sont pas les seuls qui aient fait ce règlement.

ette

Cette Société a des caractères qui peuvent être tout soupçon au Gouvernement. Ce ne sont pas des débauchés, des personnes disgraciées, ou mal marquées qui en sont Membres, mais des Princes Souverains, des Magistrats en place, des Ministres de la Religion éclat. Cela doit être tout soupçon contre eux au Gouvernement, aux Ministres de la Religion et aux honnêtes Gens. Il est impossible que tant d'individus de différents Ordres puissent jamais se proposer pour but de s'apper aucune Société particulière.

## XXXII Assemblée

Du 21<sup>e</sup> Xbre 1743. Présens Messieurs DeBochat Lieutenant Ballival, Seigneur Bourguemaistre, Polier Professeur, Seigneur Boursier, Seigneur Assesseur, Baron DeLaussade, DuLignon, D'Apples Professeur, Delf Germain Conseiller, Baron DeGersdorff.

On avoit pris la résolution dans la dernière Société de lire un petit Livre sur le Droit naturel, qui a pour titre, I. J. Schmaussi Dissertationes Juris naturalis quibus Principia novi Systematis hujus Juris, ex ipsis naturae humanae instinctibus extrahend; proponuntur. Gottinge 1740, petit 8<sup>e</sup> de 108 pages. Ce Livre est partagé en six Dissertationes. Afin qu'on puisse le lire plus commodément je me suis chargé de le traduire;

Dissertation de M<sup>r</sup> Schmaussi, de l'instinct naturel des hommes, à faire le sujet de la conférence.

Aujourd'hui on a lu la première Dissertation qui traite, De l'Instinct naturel des hommes, je ne la copierai pas ici, d'un côté parque l'original Latin de ce Livre est commun, et de l'autre parce que je joindrai ma Traduction à ce présent Livre dans un Cahier séparé, auquel Monsieur le Comte pourra recourir, pour mieux entendre les remarques qu'on a faites à ce sujet. Je n'en ferai pas non plus un Abrégé, parce qu'on le trouvera dans les Discours que Monsieur le Comte a lu, et où il a donné un précis & des Dissertation de l'auteur & des Sentimens de plusieurs les Membres de la Société.

Sentiment de M<sup>r</sup> De St Germain.

L'Auteur a mieux réussi en considérant les premiers mouvements de la nature, a dit Monsieur le Conseiller Des<sup>t</sup> Germain, que ceux qui ne l'ont pas fait. Il me paraît aussi qu'il a mieux développé ces premiers mouvements que ne l'a fait Hobbes. Celui-ci est tombé dans une erreur de fait; il a regardé l'Homme comme appelle à partager les biens de la vie avec ses égaux. Ce n'est pas là le point de vue où il faut envisager l'Homme. Considérons les Hommes transportés par un naufrage ou par d'autres Causes dans une île déserte, se battroient-ils pour jouir seuls des biens qui se trouvent

dans cette île? Non sans doute, ils s'uniroient plutôt pour se garantir des mœurs qui les menaient, pour se défendre, contre les bêtes sauvages, pour cultiver les terres, pour se fournir par leur industrie toutes les choses dont ils ont besoin. L'état de nature est donc un état de Sociabilité, et non un état de guerre comme l'a cru Hobbes; & c'est de cette fausse supposition que sont nées ces erreurs de Droit dans lesquelles il est tombé.

Monsieur DuLignon n'a pas voulu opiner.

Pour juger d'un Auteur, a dit Monsieur le Lieutenant Ballival - Sentiment de M<sup>r</sup> le Lieutenant Ballival de Bochat. De Bochat, il faut se rappeler son but, et l'opposition de ce but avec les autres Systèmes qu'il refute sans les indiquer. M<sup>r</sup> Schmaussi parle de l'instinct, de la force de cet instinct, il dit qu'il est irrésistible, et au delà de toute règle, par où il paroit qu'en le suivant on violeroit quelques uns de ses Devoirs. Mais ce Système n'a pour but que de faire voir que ce principe vaut mieux que les autres. Le bien développé dans la suite paroira peut être le plus naturel.

En cherchant des Règles pour diriger la Nature, il faut la connaitre & savoir en quoi elle peut être réglée, et en quoi elle ne peut pas l'être. Sans ce point de vue on pourroit critiquer son plan; mais ces difficultés s'évanouiront, ou devront au moins suspendues, jusqu'à ce qu'on ait vu, si ses Principes sont opposés aux Règles. Quand on les aura vus développés qu'on les compare avec le Système commun & avec celui de Hobbes, et on sentira mieux alors ce que celui ci a de bon & ce qu'il a de defectueux.

Je remarque que de quelque part que l'on parte on arrive au même but, quelque Principe que l'on pose, on en vient également à établir les Règles qui contribuent à rendre la vie heureuse et la notre et celle des autres: ce qui paroit une faveur du Créateur.

Monsieur le Professeur D'Apples a dit que les Principes de la Nature sont la vraie Règle du Droit naturel. L'Instinct ou les Desirs naturels, selon notre Auteur, c'est le désir de se conserver, l'espérance et la crainte. Monsieur Schmaussi oppose ces Principes à la Droite Raison, en quoi il se trompe: il est vrai qu'il appelle droite Raison ce qui ne l'est pas; l'idée qu'il en donne est tout à fait fausse, il dit quelle est sujette à se tromper &c. La Raison au contraire est une lumière pure, destinée à régler nos Inclinations. La différence qu'il y a entre l'Homme et les Animaux c'est la Raison, qui fait que les Inclinations naturelles communes aux Hommes & aux Animaux, se rapportent chez l'Homme au bien de chaque Individu et à celui de la Société. Les Inclinations ont été sagement établies par le Créateur, pour nous porter plus efficacement à la recherche de plusieurs choses que nous ne le servirions par

M. DuLignon.

Cette Société a des caractères qui peuvent être tout soupçon au Gouvernement. Ce ne sont pas des débauchés, des personnes disgraciées, ou mal marquées qui en sont Membres, mais des Princes Souverains, des Magistrats en place, des Ministres de la Religion zélés. Cela doit être tout soupçon contre eux au Gouvernement, aux Ministres de la Religion et aux honnêtes Gens. Il est impossible que tant d'individus de différents Ordres puissent jamais se proposer pour but de s'apper aucune Société particulière.

## XXXII Assemblée

Du 21<sup>e</sup> Xbre 1743. Présens Messieurs DeBochat Lieutenant Ballival, Seigneur Bourguemaistre, Polier Professeur, Seigneur Boursier, Seigneur Assesseur, Baron DeLaussade, DuLignon, D'Apples Professeur, Delf Germain Conseiller, Baron DeGersdorff.

On avoit pris la résolution dans la dernière Société de lire un petit Livre sur le Droit naturel, qui a pour titre, I. J. Schmaussi Dissertationes Juris naturalis quibus Principia novi Systematizatis hujus Juris, ex ipsis naturae humanae instinctibus extrahendis proponuntur. Gottinge 1740, petit 8<sup>e</sup> de 108 pages. Ce Livre est partagé en six Dissertationes. Afin qu'on puisse le lire plus commodément je me suis chargé de le traduire;

Dissertation de M<sup>r</sup> Schmaussi, de l'instinct naturel des hommes, à faire le sujet de la conférence.

Aujourd'hui on a lu la première Dissertation qui traite, De l'Instinct naturel des hommes, je ne la copierai pas ici, d'un côté parce que l'original Latin de ce Livre est commun, et de l'autre parce que je joindrai ma Traduction à ce présent Livre dans un Cahier séparé, auquel Monsieur le Comte pourra recourir, pour mieux entendre les remarques qu'on a faites à ce sujet. Je n'en ferai pas non plus un Abrégé, parce qu'on le trouvera dans les Discours que Monsieur le Comte a lu, et où il a donné un précis & des Dissertation de l'Auteur & des Sentimens de M<sup>r</sup> le Comte sur les Membres de la Société.

Sentiment de M<sup>r</sup> De St Germain.

L'Auteur a mieux réussi en considérant les premiers mouvements de la nature, a dit Monsieur le Conseiller Des<sup>t</sup> Germain, que ceux qui ne l'ont pas fait. Il me paraît aussi qu'il a mieux développé ces premiers mouvements que ne l'a fait Hobbes. Celui-ci est tombé dans une erreur de fait; il a regardé l'Homme comme appelle à partager les biens de la vie avec ses égaux. Ce n'est pas là le point de vue où il faut envisager l'Homme. Considérons les Hommes transportés par un naufrage ou par d'autres Causes dans une île déserte, se battroient-ils pour jouir seuls des biens qui se trouvent

dans cette île? Non sans doute, ils s'uniroient plutôt pour se garantir des mœurs qui les menaient, pour se défendre contre les bêtes sauvages, pour cultiver les terres, pour se fournir par leur industrie toutes les choses dont ils ont besoin. L'état de nature est donc un état de Sociabilité, et non un état de guerre comme l'a cru Hobbes; & c'est de cette fausse supposition que sont nées ces erreurs de Droit dans lesquelles il est tombé.

Monsieur DuLignon n'a pas voulu opiner.

Pour juger d'un Auteur, a dit Monsieur le Lieutenant Ballival - Sentiment de M<sup>r</sup> le Lieutenant Ballival de Bochat. De Bochat, il faut se rappeler son but, et l'opposition de ce but avec les autres Systèmes qu'il réfute sans les indiquer. M<sup>r</sup> Schmaussi parle de l'instinct, de la force de cet instinct, il dit qu'il est irrésistible, et au delà de toute règle, par où il paroit qu'en le suivant on violeroit quelques uns de ses Devoirs. Mais ce Système n'a pour but que de faire voir que ce principe vaut mieux que les autres. Le bien développé dans la suite paroîtra peut-être le plus naturel.

En cherchant des Règles pour diriger la Nature, il faut la connaître & savoir en quoi elle peut être réglée, et en quoi elle ne peut pas l'être. Sans ce point de vue on pourroit critiquer son plan; mais ces difficultés s'évanouiront, ou devront au moins suspendues, jusqu'à ce qu'on ait vu, si ses Principes sont opposés aux Règles. Quand on les aura vus développés qu'on les compare avec le Système commun & avec celui de Hobbes, et on sentira mieux alors ce que celui ci a de bon & ce qu'il a de defectueux.

Je remarque que de quelque part que l'on parte on arrive au même but, quelque Principe que l'on pose, on en vient également à établir les Règles qui contribuent à rendre la vie heureuse et la notre et celle des autres: ce qui paroit une faveur du Créateur.

Monsieur le Professeur D'Apples a dit que les Principes de la Nature sont la vraie Règle du Droit naturel. L'Instinct ou les Desirs naturels, selon notre Auteur, c'est le désir de se conserver, l'espérance et la crainte. Monsieur Schmaussi oppose ces Principes à la Droite Raison, en quoi il se trompe: il est vrai qu'il appelle droite Raison ce qui ne l'est pas; l'idée qu'il en donne est tout à fait fausse, il dit quelle est sujette à se tromper &c. La Raison au contraire est une lumière pure, destinée à régler nos Inclinations. La différence qu'il y a entre l'Homme et les Animaux c'est la Raison, qui fait que les Inclinations naturelles communes aux Hommes & aux Animaux, se rapportent chez l'Homme au bien de chaque Individu et à celui de la Société. Les Inclinations ont été sagement établies par le Créateur, pour nous porter plus efficacement à la recherche de plusieurs choses que nous ne le servirions par

M. DuLignon.

14 par la Secours de la Raison seule. Au reste par ces Inclinations sagement établies de Dieu, il ne faut entendre que les premières Inclinations, et non pas les Inclinations que la corruption a changé, ou fortifiée.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Bourguemestre Seigneur. Le Système de l'Auteur suppose le moins, c'est Monsieur le Bourguemestre Seigneur qui parle, où ceux qui font le moins de Suppositions, et qui par la même remontent aux premiers Principes sont les plus vrais. Ceux qui posent pour Principe la Sociabilité, le Décorum, le Gout pour la Guerre sont moins simples. Dans ce Système si deux choses peuvent arrêter l'Homme, la Raison et les Loix.

En parlant de l'Instinct l'Auteur avoit du distinguer l'instinct des Animaux d'avec celui de l'Homme. Les Animaux ont des Instincts irrésistibles, et d'autres ne le sont pas: il avoit du chercher ensuite en quoi l'Instinct de l'Homme lui ressemble. Comme l'Instinct nous détermine & nous pousse vers certains objets l'Homme a plus de mérite quand il y résiste, mais il est aussi moins coupable quand il le suit. On en trouvera qu'on ne peut point modérer, d'autres qu'on ne modère qu'avec peine, d'autres enfin qui sont très faibles. Il faut donc démontrer la différence des Instincts des brutes et de l'Homme, et marquer aussi tout ce que l'éducation ajoute à la Nature. On connoîtra par là la Règle de l'Imputation, et jusqu'à quel point un Homme est responsable des actions qu'il fait. On connoîtra envoi par là quelle sont les bonnes Loix; ce seront celles qui suivront le plus la nature de l'Instinct.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Baron De Gersdorff. Monsieur le Baron De Gersdorff n'a pas voulu opiner sur la matière il s'est contenté de faire l'Histoire de Mr Schmauff. Il nous la représente comme un grand Génie, qui a beaucoup de lumières, et de réputation, qui a des emplois considérables, mais dont les mœurs n'ont pas été et ne sont pas même aujourd'hui bien réglées. Je ne rapporterai pas tout ce qu'il en a dit; ceci suffisant pour faire connoître le caractère de l'Auteur.

Monsieur le Baron De Caussade n'a rien voulu ajouter.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Bourguemestre Seigneur. Monsieur le Bourguemestre Seigneur a observé dans l'Auteur quelques maximes qui ne sont pas justes: par exemple, celle ci; Que les inclinations des Hommes sont opposées entre elles. Elles se rapportent à rechercher des biens, des honneurs & des plaisirs. Il ne comprend pas comment cela est utile au Système de l'Auteur. L'Auteur dit envoi que la vengeance est utile pour assurer la vie des Hommes, et cependant il dit ensuite que cette vengeance est souvent poussée trop loin: ces deux propositions se contredisent; car si je pousser trop loin la vengeance pour ma défense, celui contre qui je l'aurai exercée, se croira en droit de se venger de moi à son tour; ainsi il pourra arriver que je finirai par mourir; la vengeance n'est donc pas utile pour assurer la vie des Hommes. Lorsque les Hommes sont

sont en Société l'autorité des Loix vaut mieux pour assurer la vie de chacun. La 3<sup>e</sup> proposition que Monsieur le Bourguemestre a critiquée est ce que dit l'Auteur, que l'Inclination des deux Sexes est nécessaire au bien de la Société; on pourrait appeler ce penchant plus bas du nom d'appétit, que du nom d'inclination; car ce dernier terme degigne un désir modéré; autre chose il étoit plus faible, il seroit bien plus utiles à la Société.

Monsieur le Professeur Polier a dit que le Système de l'Auteur sentime de M<sup>e</sup> le paroit l'éponger de toute Religion. Par exemple, il pose pour principes du Droit le désir de la Vie, mais par la Vie il entend une Vie agréable. Cela est sans justesse. Il parle de la différence des inclinations comme du principe de la Sociabilité, et en détaillant ces inclinations, il ne parle que de celles qui sont des vices; par où il détruit le bonheur de la Société. Mais il n'a pas voulu pousser ses remarques plus loin, jusqu'à ce qu'il ait vu l'usage que l'Auteur fera de ses Principes. Il parle de l'Instinct - comme plus fort que les Loix, et il dit qu'il est tel qu'il n'y a que la vertu de la Religion qui puisse le reprimer, ce qui va à détruire toute Religion. Cela va à établir non la Religion, mais l'épicurisme, et toute sorte de crime.

Monsieur l'Abbé Seigneur trouve que le Principe de l'Auteur sentime de M<sup>e</sup> le est le plus judicieux de tous ceux qu'on a établis jusqu'ici. La Raison fait l'usage que l'Auteur fera de ses Principes. Il parle de l'Instinct - comme plus fort que les Loix, et il dit qu'il est tel qu'il n'y a que la vertu de la Religion qui puisse le reprimer, ce qui va à détruire toute Religion. Cela va à établir non la Religion, mais l'épicurisme, et toute sorte de crime.

### XXXIII. Assemblée

Du 28<sup>e</sup> X<sup>bre</sup> 1743. Présens Messieurs De Bochat Lieutenant au  
Battail, Polier Professeur, Seigneur Bourquier, Seigneur Affecteur, D'Apples  
Professeur, De St Germain Conseiller, De Cheseaux fils, Baron De  
Gersdorff.

Messieurs, Vos Discours et vos Conversations sont si utiles Discours de Monsieur le Comte.  
pour m'éclairer, vos Maximes & vos Conseils si propres à me former le Coeur, que je ne saurois assez vous en marquer ma reconnaissance. Je serois inexcusable si je ne travaillois de toutes mes forces à mettre à profit ces avantages que vous voulez bien me prouver, Messieurs. Cest pour cela que j'aurai soin de me rappeler ce que vous aurez dit, et que je vous l'exposerois toujours en abrégé, afin que vous daigniez me redresser, si par malheur je venais à en oublier quelque partie.

La

La Dissertation de M<sup>r</sup>. Schmauß que vous l'avez dernièrement reçue, contient quelques Principes dont l'Auteur prétend se servir pour établir les règles du Droit naturel; je n'en ferai point d'autre Abrégé que celui que l'Auteur en fait lui-même à la fin.

Abrogé de la Dissertation de M<sup>r</sup>. Schmauß.

Il dit qu'il la Nature a mis un Instinct dans chaque Homme qui - pourroit à tout ce qui est nécessaire pour lui rendre la vie douce et heureuse et pour le mettre en état de former des Sociétés. Que c'est à ce but que tend la diversité infinie d'inclinations qui se trouvent entre les Hommes; que le désir de la vengeance, et le sentiment d'égalité se rapportent au même but. Que toutes ces choses sont tellement gravées dans l'âme de chaque Homme, qu'il n'a besoin, pour se conserver, d'aucune autre Loi; et enfin que ces Principes ne sauront être détruits, ni effaçés par aucune Loi, et qu'il n'y auroit que les dernières violences qui puissent arrêter l'effet de ces instincts naturels.

Une partie d'entre vous, Messieurs, a trouvé ces principes solides; d'autres les ont condamnés, parce que l'Auteur paroît par ces Principes soustraire l'Homme à l'autorité de la Raison; que Dieu a donné aux Hommes pour les conduire, et de Soumettre tout comme les bêtes aux Sens et aux Appétits naturels.

Malgré cette idée peu favorable que quelques uns ont conçue pour les Principes de M<sup>r</sup>. Schmauß, vous êtes tous convenus d'attendre pour nous déterminer à les recevoir ou à les rejeter, jusqu'à ce que la Suite de l'Ouvrage vous eut appris l'usage que l'Auteur en fait, et que vous eussiez vu jusqu'où il les étend, et quelles restrictions il y met. C'est votre décision que j'attends pour savoir ce que j'en dois penser.

Monsieur le Comte et Messieurs.

C'est dans l'âge tendre que se forment les Goûts, qui, devront, s'il est nécessaire pour la conservation de l'Etat, que le Souverain, Circonstances les plus intéressantes pour nous, et pour ceux sur le sort de nos Sciences et les y faire desquels nous pouvons avoir quelque influence.

Je ne parle pas de ces Goûts auxquels le Mécanisme a plus de part que les idées: ils sont l'effet ordinaire du Tempérament; il les feroit naître dans un jeune Homme, qui n'aurait en jusques là aucune connaissance de leurs objets. C'est aux Goûts de l'Esprit, si l'on peut s'exprimer ainsi, que j'applique cette observation également ancienne et commune. Les premières idées qu'on reçoit du prix des choses, donnent alors pour elles une estime, ou un mépris, ou une indifférence, qui se changent très difficilement en sentiments contraires, quoiqu'elles nous soient présentées, dans la suite. Tous des faits fort différents de ceux qui avoient décidé de notre gout.

Rien donc n'est plus important dans l'éducation que de donner de bonne

bonne leçons aux jeunes Gens de Saines idées de ce qui pourra étre un jour l'objet de délibérations sur lesquelles ils seront très intéressés à prendre leur parti. Ces idées leur en feront connoître les avantages qui produiront l'estime sur laquelle leur goût se réglera.

Messieurs Directeurs de l'éducation, nô les jeunes Gens eux mêmes, j'ose souhaiter de participer à tout ce qui doit être recherché par des Hommes raisonnables, dans toute la court de leur Vie, selon leurs circonstances, non vont pas les seuls, qui ne devroient jamais perdre de vue cet effet de la constitution de l'Esprit et du Coeur humain. L'obligation de contribuer, autant qu'on le peut, au bien de ceux-mêmes qu'une vocation particulière ne nous appelle pas à diriger ou à instruire, exige et de la part de la Société humaine, et de la part de son Protecteur Suprême, notre Souverain Maître commun, qu'on ne néglige aucune occasion de se rendre utile à la Jeunesse, à cet égard, comme à tous autres.

C'est dans cette vue, Messieurs, que, devant avoir l'honneur de vous présenter l'armatiere d'un Entretien d'quelque usage pour Monsieur le Comte, j'ai cru que vous voudriez bien m'aider à m'acquitter envers Lui de cet agréable Devoir, en vous donnant la peine d'examiner avec moi, si, sur le pié ou sont aujourd'hui les Etats en Europe, leur conservation demande nécessairement du Souverain la connoissance des Sciences, et qu'elles y soient florissantes.

Un sujet uniquement de ma Profession auroit pu être moins mal discuté dans cet Etat, et par le plus du goût de mon amour propre. Mais un peu plus de sujets que votre indulgence m'eût laissé croire que j'avois eu nient point été suivi d'une satisfaction comparable à celle de vous voir persuadés, que je me fais assez de justice pour borner mon ambition à me rendre utile par les autres, quand je suis convaincu que je ne saurois l'être autant par moi-même. Sur tout lorsque je sais, comme je ne puis en douter ici, que les Personnes à qui je fournis l'occasion d'ouvrir leurs trésors, les répandrons au plaisir, pour supplier au peu que je suis en état d'offrir. Ainsi dès que l'idée de mettre cette Question sur le tapis m'a venue dans l'Esprit, n'ai-je point balancé à la préférer à toute autre, bien qu'elle soit aussi peu de mon report, qu'elle est absolument du vôtre, Messieurs; puisque les véritables Savans sont les seuls capables de connoître la multiplicité et l'étendue des usages des Sciences dans les Etats où elles fleurissent.

Les Sciences sont cultivées aujourd'hui dans toutes les parties de l'Europe, d'une manière qui manque mieux que tous les raisonnemens, qu'on les croit d'une nécessité indispensable pour le bien des Etats. La protection que les Souverains leur accordent, les Etablissements qu'ils permettent, qu'ils favorisent, ou qu'ils font même pour les perpetuer, et en augmenter les

Discours de M<sup>r</sup> le Comte tenant le Siège de la Chambre des Députés sur cette Question. C'est dans l'âge tendre que se forment les Goûts, qui, devront, s'il est nécessaire pour la conservation de l'Etat, que le Souverain, Circonstances les plus intéressantes pour nous, et pour ceux sur le sort de nos Sciences et les y faire desquels nous pouvons avoir quelque influence.

les progrès dans leurs Etats, par des libéralités dignes de leurs richesses, laisseraient-ils lieu de douter, qu'ils ne regardent les objets de leur bien-être, comme des principaux de l'attention qu'ils doivent donner à tout ce qui a de grandes influences sur la prospérité publique. L'ordre exemplaire suffisait-il pas pour persuader à tous les jeunes Gens que les Sciences méritent ces soins, et ces sacrifices de la part des Princes & de leurs Sujets? N'est-ce donc pas employer sans nécessité le temps, qu'on pourrait donner à des vérités plus exposées à être contestées, que de le mettre à démontrer ce que la Jeunesse croit déjà sans mélange de doute, et que personne ne tentera de rendre douteux chez elle, à moins qu'il ne veuille renoncer au titre d'Homme sensé?

Je dois, Messieurs, défendre mon choix contre cette critique spécieuse.

Il est vrai, qu'il n'est peut-être aucun jeune Homme dont l'Esprit ait reçue quelque culture, ou qu'il seulement ait eu quelque commerce avec des personnes judicieuses, qui ne croie effectivement les Sciences utiles aux Individus et aux Etats. Mais I. Qu'est ce que croire dans les jeunes Gens sur de pareilles matières? Ce n'est assurément autre chose que ne point revouer en doute, pour le présent; ce n'est pas déferer à l'évidence des raisons de croire, par depuis celles de douter. Ce n'est être persuadé que de la même façon que la Jeunesse croit les Contes: c'est à dire qu'elle croit de les croire, aussi fort que quelconque confiance lui dit que ce sont des Contes. De telles persuasions, ébranlées par la première difficulté, cèdent à coup sur à toute passion qu'elles gènent ou contredisent. Une mauvaise plaisanterie de quelque Petit-maitre contre les Sciences & les Savans est capable de les rendre méprisables dans l'Esprit de qui ne les estime ainsi que par tradition.

II. Ceux même qui en font le plus de cas, et dont le goût déjà formé ne laisse pas lieu de craindre qu'ils le perdent, connaissent-ils assez l'avantage du parti qu'ils ont pris, pour jouir de toute la satisfaction qu'il leur donnerait, s'ils avaient toutes les espérances qu'ils pourraient fonder là-dessus? C'est leur fournir un puissant motif de s'affirmer dans leur choix, et de redoubler leur zèle en même tems que leur estime pour le savoir.

III. Enfin combien de personnes, en place même, et Partisans des Sciences, ignorent pas encore jusqu'où elles portent les avantages qu'elles promettent? La plupart ne les envisageant que comme des ornemens de l'Egypte, qui, à la vérité, font honneur à un Prince et à un Etat, mais seulement comme des Palais, des Meubles et des Chambres de varetés, dont, à la rigueur, on pourrait cependant se passer, n'estiment, ne protègent, ne recommandent les Sciences et les Savans, que suivant cette idée, si fort au dépous de celle qu'ils en pourraient avoir, et ne travaillent corps-queusement

queusement à les faire fleurir, qu'à proportion du goût qu'ils ont pour ce qui ne sera que de simple amusement? Leur montrer des utilités réelles, considérables, essentielles à la conservation même de l'Etat, dans les établissements qui contribuent à les y répandre, n'est-ce pas dévoûrir un trésor, qu'ils possédaient, sans qu'ils le suspectent? Pourraient ils se grêler la peine qu'ils auront à suivre quelques moments celui qui les conduira sur les lieux où ils le verront? Cette peine ne sera pas grande. Il ne s'agit que de porter son attention sur les principaux moyens - par lesquels les Etats le conservent, voir d'où ils se tournent, et suédoient leurs influences. Les

Les Etats sont des Corps formés par l'union des Membres entre eux et à un Chef, qui en est l'ame. Ils ont leurs maladies et leur mort. - Leur intérêt le plus capital est donc de se conserver: tous les autres périssent pour eux par cette mort. Elle arrive, ou par des maladies, ou par des forces étrangères qui les détruisent.

La connaissance des Sciences que peut avoir le Chef, et le plus ou le moins de progrès que peuvent y faire les Membres, servent-ils capables de guérir, ou de prévenir ces maladies, et de détourner ou de rendre inutiles les forces du dehors, qui les attaquent, en fournisant les moyens d'y résister? Au contraire, l'ignorance des Sciences dans le Chef et dans les Membres, peut-elle produire ces maladies, et rendre facile aux ennemis du dehors la destruction de ces corps?

Si l'on doit prendre l'affirmative, sur l'une et sur l'autre de ces Questions, il en résultera nécessairement cette conséquence, que le Souverain et l'Etat n'ont point de plus grand intérêt que celui d'en bannir l'ignorance, et d'y faire fleurir les Sciences.

Faudrait-il, Messieurs, que je pliquasse, pour prévenir un mécontent, ce que j'entends par les Sciences? M'aurait-on de prostituer ce beau nom, en comprenant dans sa généralité, les vaines & stériles spéculations de pure curiosité, qui ne donnent à l'esprit ni justice, ni force, ni lumières propres à connaître et à faire aimer les Devoirs, non plus qu'à les remplir d'une manière utile à la Société? Il y a long tems que de plus saines idées ont mis ces extravagantes recherches dans le rang des plus méprisables occupations, que la vanité et l'ignorance avoient ridiculement, mais bien malheureusement pour le genre humain, honoré du nom de Sciences, justement rendu & probablement abusé pour jamais, à toutes les connaissances, qui contribuent à former le cœur, en lui apprenant quels doivent être les objets de ses devoirs, et comment il peut les satisfaire; à toutes les connaissances, qui peuvent contribuer à donner à l'esprit plus de pénétration, de justice et d'étendue;

à toutes les connaissances, qui peuvent contribuer à l'utilité du genre humain, par les seules que la perfection des Arts multiplie, et rend plus faciles et plus efficaces contre tous les besoins des Hommes.

Que les influences de ces connaissances à ces différents égards soient plus ou moins directes, marquées, ou étendues, elles n'en méritent pas moins le nom de Sciences; je n'en exclue donc aucune du sujet que je vais traiter.

La vérité de l'affirmative sur la première Question étant une fois démontrée, conduit, ensemble, nécessairement à prendre le même parti sur la seconde. Car, si la connoissance des Sciences dans un Etat, est nécessaire pour en prévenir la ruine, ou le sauver, il faudra bien convenir, que l'ignorance, opposée à ces connaissances, doit exposer cet Etat à être renversé, ou envahi & subjugué, toutes les fois que les moyens de le garantir de ces malheurs, ne pourroient se trouver que dans ces connaissances. Cependant, ce qu'il y a à dire sur la dernière de ces Questions, ajoutant de grandes lumières aux considérations bornées à la première, je ne me dis pensevais pas de les traitter séparément toutes deux, si le temps me le permettoit. Mais à peine pourrai-je seulement ébaucher celle-ci, à laquelle je ne viens que si tard.

Les Etats, avons nous dit, tombent et sont détruits ou par des maladies internes, ou par les forces d'un autre Etat qui en fait la conquête.

Ces maladies internes, Seditions, Rébellions, ou Guerres civiles, sont de ces deux malheurs le plus grand pour les Sociétés. D'un Voisin se rende le Maître d'une République, ou d'une Souveraineté. Au premier cas, la Forme du Gouvernement change, mais l'Etat subsiste; et à moins que la Catastrophe ne soit accompagnée d'effusion de sang et de ravages, les Individus n'en souffrent que peu, le mal est reparable pour eux: c'est le Souverain dépouillé qui perd tout par cette Révolution. Dans une Guerre civile, au contraire, dont la fin n'est pas le détronement du Souverain, le Peuple soufre beaucoup plus que lui, par les désordres auxquels elle donne lieu, et par le changement de Gouvernement, lorsque c'est une République qu'un usurpateur s'apprécie.

Pour commencer par cette dernière cause de la destruction d'un Etat, est-il d'autant quelle n'y produise ces funestes effets, si ni le Souverain, ni ses Ministres, ne connoissent point I. La Constitution fondamentale de cet Etat; le Droit du Chef à l'égard du Corps, et de celui-ci par rapport au Chef. II. L'Art de pénétrer les dispositions des Esprits du général des Membres de ce Corps, sur la constitution et le Gouvernement actuel: de détourner les artifices par lesquels on séme le mécontentement, alienne les coeurs, et les exalte à désirer une révolution, forme des intrigues pour lier entre eux ceux par lesquels on veut jeter le trouble et brouiller les affaires.

affaires: l'art de distinguer ces cabales, d'en désunir les Chefs, d'en détacher les adhérens, d'en faire avorter les projets, d'employer à propos les raisons, la douceur, la sévérité, la force ouverte même, si il en faut venir là: enfin l'art de prévoir et de mettre en oeuvre toutes les précautions propres à assurer le repos de l'Etat, quand on est parvenu à rétablir au moins extérieurement la tranquillité.

Si toutes ces connaissances sont nécessaires pour sauvegarder le Souverain et l'Etat de ces éminens périls, ne seroit-il point nécessaire que les Sciences, qui les enseignent, fussent cultivées dans tous les Etats? Douteroit-on sur tout que ces Sciences n'y soient pas nécessaires, par ce qu'elles sont de propre à prévenir ces fatales entreprises?

Elles y contribuent en effet infinité plus que ne le pensent ceux qui réfléchissoient peu, sur les causes des actions des Hommes. L'Iniquité, l'Ambition, l'Amour du changement, la Cupidité, la Haine, la Vengeance, et toutes les Passions vives qui se portent aux extrémités, sont les meilleurs Conseillers qui engagent dans de pareilles entreprises, aussi bien que la Féroce & la barbarie. Adoucir les mœurs, calmer les passions, multiplier les occupations, ouvrir des routes pour la fortune, enseigner la véritable Prudence, et à juger sainement du prix des avantages dont on jouit, et des pertes auxquelles un bouleversement de l'Etat pourroit exposer: enfin convaincre de l'obligation de sacrifier nos vies, nos ressentimens, nos affections, et nos intérêts au repos public, et au Devoir de la Soumission aux Puissances de qui nous dépendons. Voilà les remèdes que les Sciences fournissent contre les principes, qui négligés produisent les Guerres civiles.

Aussi combien peu en a-t-on vu en Europe depuis que les Sciences y sont communes? Le nombre en est apparemment très petit, en comparaison de ce qu'éprouvent les Siècles précédens. Et si l'on en retranche celles de ces sortes de guerres auxquelles les Souverains eux mêmes ont contraint leurs Sujets par les abus les plus élatans et les moins supportables de leur autorité, chacun sait que ce nombre seroit fort diminué. Les autres Parties du monde, où les Sciences n'ont aucun accès, en donnent au contraire des exemples si fréquens, qu'il est impossible de ne pas reconnoître les causes dans l'ignorance qui y entretient la barbarie, et qui rend barbares en moins de tems qu'on ne croit, les Nations les plus civilisées; comme les Grecs le témoignent depuis tant de Siècles par leur déplorable exemple.

Mais Supposé que, soit par une suite de l'heureuse Constitution de l'Etat, de la Sagece de ceux qui le gouvernent, du caractère du Peuple, ou des circonstances dans lesquelles il se trouve, il n'y ait aucun lieu

aucun lieu de craindre que la tranquillité dont il jouit soit troublée par des Guerres civiles, ou par des révoltes; pourra-t-on compter que l'on y sera toujours en sûreté de la part des autres Etats? Que jamais aucun n'entreprendra de s'en rendre maître? Si l'on ne peut s'en éparser, et quel Souverain de bon sens esseroit s'en flater? De quel prix ne doivent pas être pour tous, les moyens de les mettre en état de rendre ces entreprises inutiles? On iveront les Lumières qui fournissent les plus efficaces.

Les invasions ne sauront aujourd'hui être aussi subites qu'elles l'étoient anciennement. Les facilités que le Commerce entre toutes les Nations de l'Europe donne pour savoir ce qui se passe chez toutes, sont cause que chaque Puissance informée des préparatifs que font les autres, de leurs négociations, voit de loin l'orage se former, et peut aisément prévoir sur qui il doit fondre. Elle a le temps de travailler à le différer, ou à le détourner, ou de s'en mettre à couvert par des Alliances, ou enfin de se fortifier au point de pouvoir l'épier sans être renversée, ou écrasée. Mais que lui servirait de le prévoir, et d'avoir le tems de trouver ces ressources, si le Souverain ou ses Ministres ignorent d'où elles se tirent, comment il faut les empêcher, et pourvoir à tout ce qu'elles demandent de précautions?

Démontrer l'injustice de la Guerre dont on est menacé ou déjà déclarée, est souvent un moyen d'en détourner l'Auteur. Quelque insensible qu'il soit en effet aux raisons de justice la Prudence l'arrête, lorsqu'elles sont mises dans une évidence, qui le ferroit regarder par toutes les autres Puissances, comme un Ambitieux, qui franchit sans pudeur les barrières, que les Princes sont si fort intéressés à paraître respecter, sans quoi ni Sujets ni Souverains ne se fieroient plus à eux.

Or qui démontre l'injustice d'une manière à la rendre ainsi scriptible aux moins éclairés et aux plus aveuglés par leurs passions, que celui qui connoissant les principes du Juste sur les matières qui concernent les Etats entre'eux, saura les mettre en oeuvre dans les Questions dont il s'agit, développer les Sophismes dont on parle de colorer l'injustice, et la dévoiler de fagon qu'on en voie toute la laideur?

S'il faut recourir à des Alliances, qui pourra découvrir tous les intérêts qui auront les Puissances de qui on peut implorer le Secours (c'est-l'intérêt qui l'auorde ou qui le refuse), que celui qui sera pleinement instruit des vues de ces Puissances, de leurs prétentions tant actuelles que futures, ou seulement possibles; et qui aura le moyen efficacement de ces lumières, que celui qui possède l'art d'exposer les influençs que la conservation de l'Etat attaqué ou menacé peut avoir et à présent et dans l'avenir, sur les intérêts des Puissances, qu'on veut attirer à sa défense.

Qui, si la Guerre est inévitable, sera capable de pourvoir à tout ce qui

qui peut mettre en état de la soutenir, sans en être audible? Qui, s'il s'agit de l'arrêter, saura pourvoir par les conditions de la paix, à ce qu'elle soit les moins désavantageuse, et la plus solide que les circonstances le permettent?

Qui, dit-je, sera capable de mettre en sûreté l'Etat, par ces moyens généraux que je ne fais qu'indiquer, les détails qui importe chacun ne pouvant entrer ici, que le Souverain instruit lui-même par l'étude des diverses Sciences, où l'on puise ces connaissances, ou dont les Ministres les posséderont?

Ne voir ni sedition, ni révolte, ni guerre civile, ni invasion étrangère à apprécier, c'est négier pas encor être hors de tout danger dans un Etat, s'il entreprend lui-même des Guerres non nécessaires, et à plus forte raison des Guerres injustes. Savoir éviter les premières & s'abstenir religieusement des dernières, sont les seuls partis qui puissent ne point exposer l'Etat à être détruit. La Prudence suffit pour détourner de celles-là: Elle peut s'acquerir sans étude, et quoiqu'il la perfectionne et doive l'augmenter, sur tout l'étude de l'Histoire, je ne m'y arrêterai pas: Mais on conviendra que la Prudence n'évitera d'entreprendre des Guerres injustes, que quand elle sera accompagnée des connaissances nécessaires pour apprécier l'injustice, et de l'amour de la Vertu qui en éloigne. Les circonstances paroissent quelquefois si favorables aux idées qu'un Souverain a de ses prétentions, que la Prudence même le solliciteroit à les faire valoir à force ouverte, si la Justice ne leur étoit pas opposée. Ne profitera-t-il pas de l'occasion, si l'illusion dans laquelle il est lui fait croire que la Justice même est de son côté? Un Prince éclairé par les principes du Droit, ou capable de sentir la force et la justice des représentations de ses Ministres éclairés eux mêmes et honnêtes gens, qui travailleront à le détourner d'entreprendre une telle Guerre, ne sera-t-il point plus facilement détroussé et rôtué, que ce lui dont l'ignorance ne verra rien de capable d'arrêter sa cupidité ou son ambition? Celui-ci se jettera donc dans des entreprises injustes, qui lui attireront des ennemis, dont les armes favorisées par le Dieu juste des Armées, les rendront Maîtres de son Etat: pendant que celui là laissant l'épée dans son fourreau, conservera ses Provinces.

Les Sciences qui apprennent à connoître et à respecter la Justice - due aux Etats comme aux Particuliers, dissipant ou prévenant de pareilles illusions, ne sauvent-elles pas par là le Souverain et ses Peuples. Les plus jeunes d'entre nous ont vu des exemples des suites fatales pour des Etats entiers, de Guerres de ce genre.

Pourquoi, dira-t-on, attribuer uniquement aux Sciences, ce que tant l'homme

V'Hommes dans tous les Siècles n'ont du qu'à la Nature? Des Génies Supérieurs ne sont-ils pas parvenus, aux divers degrés de capacité que vous dites nécessaires dans un Prince ou dans ses Ministres pour la conservation de l'Etat, sans autre étude que l'expérience? Des Empereurs barbares & sans Lettres, n'ont-ils pas sauvé l'Empire Romain?

Il est vrai. Mais ces Génies Supérieurs sont-ils en assez grand nombre dans l'Histoire, pour que chaque Etat puisse compter qu'il lui en naîtra toujours assez pour sa conservation? Et ces Hommes si rares auraient-ils même servi leur Patrie avec le succès qu'ils ont eu, si ceux qui travaillaient sous eux, n'avaient pas su, chacun dans son département, tout ce qu'il fallait avoir appris pour exécuter ce dont ils étaient chargés? C'est beaucoup de former les projets, et d'imaginer les moyens; Mais les fruits dépendent de l'exécution dont le Succès est pour l'ordinaire l'ouvrage des Subalternes. Qui qu'il en soit, revoquer en doute que des Chefs dont l'étude a perfectionné les Talens, et augmenté les connaissances, ne soient plus capables encore de servir utilement le Souverain et l'Etat dans les circonstances capitales dont j'ai parlé, que des Chefs qui n'y apportent que le fond né avec eux, ce serait douter de la chose la moins incertaine.

Il est également certain par là même, que le Souverain qui a dans le sein de ses Etats le plus grand nombre de Sujets versés dans les unes ou les autres des Sciences nécessaires aux Ministres du premier rang et à chaque Subalterne, dans le Civil et le Militaire, n'aît à cet égard et à tous les autres, qui en sont des conséquences infaillibles, des avantages considérables sur tous les Souverains et les Etats, qui ont moins de tels Sujets. Quelque fidélité, quelque zèle que puissent avoir les Etats qui un Prince emploie au défaut des naturels du País, jamais ils ne pourront se rendre aussi utiles, à fidélité égale, au moins dans les premières places. Il est donc essentiellement important à tout Souverain et à tout Etat, de se procurer ces avantages.

Et pour cela faut-il que le Souverain lui-même possède ces Sciences, ou suffit-il qu'il ait de chacune, au moins une idée générale, - par laquelle il puisse juger de son utilité?

Je n'ai gardé d'imposer au Souverain l'obligation de posséder l'Encyclopédie, ni même aucune Science particulière à fond, pour peu qu'elle soit étendue. Un ou deux Princes ont voulu faire les Savans de profession, et ont montré à l'Univers que la Chaire est le seul Trône où les Sédans puissent figurer. Il n'y a pas lieu de craindre que ces exemples soient contagieux; et grand nombre d'autres, qui ne prenoient des Sciences que ce qui servoit à un Souverain, ont regne si glorieusement, que leurs règnes sont des époques mémorables des temps heureux

heureux de leurs Etats. Ainsi l'expérientia adat corrumper plus les Princes - sont poussés leurs connaissances par l'étude, plus ils sont en état de + rendre leur Gouvernement florissant! <sup>et</sup>

Mais si leurs circonstances ou une éducation négligée, les ont laissés dans l'ignorance des Sciences, seront-ils absolument incapables de régner? Ils le seraient assurément s'ils n'avoient pas au moins de l'estime pour les Savans, dont les humaines & la capacité peuvent supplier à ce qui leur manque à cet égard! <sup>imp. imp.</sup>

Cette estime bien marquée par les préférences qu'il donnera pour les Honneurs & les Emplois, à ceux qu'ils mériteraient par leur Service, & en récompensant ceux qui excellenr dans quelque science, suffira pour multiplier dans ses Etats les Savans utiles. Que dirai-je, le grand Monarque forme non seulement bientôt celui de ses Sujets, il réveille même l'émulation parmi les étrangers. Léopold XI. fit par ses libéralités des Savans en bon nombre dans les Etats de ses ennemis, après en avoir rempli les siens propres, sans connoître <sup>par son</sup> mérite le prix des Sciences. La Reine Christine de Suède servit rendre des hommages éclatans par des Panégyriques solennels que prononcèrent à son honneur des Savans d'Italie même, pendant que son Trône, quelle quitta pour les Sciences, étoit entouré de gens de Lettres des Parties de l'Europe plus à portée de s'en approcher. <sup>et</sup>

" Et mirabilior quisquam fuisit illi deo Oratorum Italicorum, l'homme Octav. Ferrar. (le plus éloquent de l'isle, dans le Panégyrique de cette Princesse) Et me: Panegyr. Reginae Chriss. Operum Tom. I. p. 279.

mirabilior quisquam fuisit illi deo Oratorum Italicorum, l'homme Octav. Ferrar. fama conspicuus, qui in comitata tuo non conspicuerat, qui non aut responde tibi sacramento dixerit, aut amplissimis tuis premissis in tantam fortunam non sit ericatus? Ex omnibus Academis, ex omni doce- ritur doctis, ex omni pane terrarum angulo, Nam tam modum

statio tempore prytaneum celebrant, nullisque rei familiaris in commodis aut varijs avocatis optima fide immortalitatem mei quantur.

Voilà Messieurs, ce que peut produire l'erdouté d'un Souverain. Si fond da Nord il peut exalter l'esprit des Régions les plus éloignées, et se les attacher par ce qui lie le plus fortement les Hommes, et sur tout les grandes Armes, l'admiration et l'amour de la gloire. C'est tout ce qu'elles tems dont je me suis assidéja que trop fait perdre, soufre que je dise sur notre Région. Si j'avois pu donner plus d'éclat due à mon sujet, en traitant des autres avantages que les Sciences procurent aux Souverains et aux Etats, pour en redresser et éterniser la gloire, et pour y faire fleurir tous les Arts, sociétés de tous les biens heureux

bien, ainsi que les appelle Herodotus, et repousser qui l'opposent à ce qui manquerait à l'homme, de forces, d'agilité, d'adresse, et de talents naturels pour subvenir à leurs besoins, les soulager dans leurs maux, et les faire jouir d'une infinité de commodités et de douceurs, j'aurais prouvé par la quatrième degré de bonheur dont le Chef et les Membres d'une Société civile peuvent jouir, est nécessairement proportionné au degré de connoissance que ceux qui la gouvernent, ont des Sciences, ou au moins au degré d'estime qu'ils témoignent pour elles. Et en faudroit-il davantage pour leur attacher le cœur de tout Souverain qui souhaitterait véritablement de remplir la plus grande et la plus excellente œuvre qu'on puisse se proposer entre les Hommes, laquelle Ciceron voulloit que le Souverain de la République, qu'il décrivait, exécutât glorieusement, savoir de rendre heureuse la vie des Citoyens, afin que l'Etat soit affirmé par ses richesses, fort par ses Troupes, fameux par sa gloire, et illustré par les Vertus qui y régneront. Moderatori Republica beata Civium vita proposita est, ut opibus firma, copiis locuples, gloria ampla virtute honesta Sits Hujus enim operis maximi inter homines, atque optimi, illum effectorem esse volo.

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Bourvier Seigneur.

Monsieur le Bourvier Seigneur a opiné de cette manière; Le Souverain qui procure l'avancement des Sciences, travaille à sa gloire, et au bonheur des Peuples.

Pour connoître comment il travaille à sa gloire, il n'y a qu'à parcourir les royaumes où les Sciences ont le plus fleuri. Il faut je dis que le Prince pour sa gloire doit procurer l'avancement des Sciences, je ne dis pas qu'il doive les étudier lui-même, je ne parle pas de ces Princes, qui ont voulu y exceller, quand je dis qu'il faut parcourir les royaumes où les Sciences ont fleuri, un Prince qui voudroit s'acquérir de la gloire par cette voie, devroit y exceller plus que l'autre. Mais il suffit pour un Prince qu'il ait le goût des Sciences, qu'il cache distingue ceux qui ont le plus de mérite. Les Roi des Romains ont acquis beaucoup de gloire, par les personnes qu'ils ont mises en place, par les hommes des personnes du Cabinet. On doit bien comprendre que le choix des personnes que le Prince emploie dans le Ministère était important pour la gloire du Prince et pour le bien de l'Etat, mais fin que le Prince ne se trompe point dans son choix, et qu'il eut toujours des personnes sur l'habileté desquelles il put compter, qui a voulu établir en Angleterre et en France des Séminaires Politiques. Cet établissement a été trouvé difficile; c'est ce qui a empêché l'exécution, on a cependant établi quelque chose d'approuvant en Russie, mais les Rois de Russie seraient illustres sans leurs ministres, et dans ces cas même leur gloire ne paraîtrait pas les bonnes de leur siècle, si tellement

deux des Historiens habiles, qui ont fait passer la mémoire de leurs actions à la Postérité. Qui connoîtrait aujourd'hui Théodoric Roi des Goths sans Cassiodore, Alexandre le Grand sans Quinte Curie &c.

Les Sciences contribuent enor à la gloire, par les établissements qu'il fait pour les avancer. C'est ainsi que les Académies Romaines, telles que l'Académie François, l'Académie des Sciences, l'Académie des Inscriptions, et Belles Lettres ont beaucoup contribué à la gloire de Louis XIV. L'Académie de l'Arcadie n'a pas moins contribué à la gloire de la Reine Christine.

Les Sciences étendent aussi la gloire d'un Etat, par l'honneur qui revient à plusieurs Particuliers de cultiver quelque Science, ou toutes.

Mais les Sciences ne contribuent pas seulement à la gloire des Etats, elles apportent aussi leur bonheur. Elles produisent cet effet de plusieurs manières, elles occupent les Esprits, il servit à croire que les Génies vifs ne se portassent à quelque chose de dangereux pour l'Etat, s'ils n'étoient occupés par les Sciences. Elles sont une Source de richesses, et d'honneur. Les Arts se perfectionnent par les Sciences, et chacun sait combien les Arts contribuent à la richesse d'une Nation; le commerce fleurit, l'Agriculture se perfectionne. C'est le goût du Prince qui détermine les Peuples à cultiver ainsi les Arts. Cest Charles II qui a donné à l'Angleterre le goût pour l'Agriculture, goût qui a continué jusqu'à nos jours, et qui a apporté une grande perfection. J'ai dit enor quelles étoient une source d'honneur plus de Personnes qui sont immortalisées par les Sciences que par les emplois de Souveraineté.

Une précaution que les Princes doivent prendre c'est de donner plus d'estime aux Sciences qui sont les plus utiles, en particulier à la Religion. Les Princes Protestans à cet égard ont plus d'avantage que les Catholiques, qui ont perdu le Droit de toucher à la Religion.

L'établissement des Bibliothèques contribuent enor à la gloire du Prince, et à l'avancement des Sciences. Les Bibliothèques d'Alexandrie ont immortalisé les Stoïcenes. C'est là aussi que se sont formés ces beaux génies, qui ont contribué si efficacement à l'avancement de la Religion Chrétienne, par Origène, Athanase, &c d'autres.

Un Prince ayant le premier Magistrat d'un Pays, il doit donc travailler à bien faire regner la Justice dans ses Etats, ce qui ne peut se faire que par la connaissance qu'on y aura des Droits, car cela fait gloire de l'Allemagne l'emporte sur tous les autres Pays de l'Europe.

Les Sciences contribuent à bien au bonheur d'une Nation, elles sont utiles pour conserver ses priviléges, & ses libertés, que les Princes Tyrans ont tenté d'établir la barbarie, tandis qu'ils ont voulu soutenir leurs Droits, ils vont regarder la barbarie comme une moie pour soutenir leur autorité despotique.

Le gout des Sciences, a dit Monsieur le Professeur D'Apples; a son influence par tout. Ce gout fourni dans un Prince le met en état de tirer toutes les utilités qu'elles peuvent, dont une partie a été développée. Les Sciences peuvent obvier aux Maladies d'un Etat, révoltes, guerres civiles, étrangères, pourtant elles peuvent les guérir, comme on l'a bien prouvé: elles peuvent peupler un Etat d'habitans, les faire fleurir, en y attirant les étrangers, en empêchant ceux qui y sont nés de sortir: multiplier la confiance des Membres les uns pour les autres. C'est ce que fait sur tout l'étude de la Religion, qui fait qu'on agit par principe de conscience, et qui porte chaque Ordre d'un Etat, et chaque Particulier à remplir tous ses Devoirs avec exactitude.

Lequel Prince doit prendre des Sciences, c'est un gout spirituel, qui n'est qu'un juste discernement qui le met en état du principe des choses & du mérite des personnes.

Pour bien juger de l'utilité des Sciences, a dit Monsieur De Cheseaux le fils, il en faut faire une distinction. Il y a des Sciences utiles, il y en d'autres qui sont inutiles au moins dans certains Pays. La Morale est utile par tous, L'histoire, La Philosophie. Il y a des Sciences curieuses, p. ex. les Mathématiques, la Physique, celles-là sont moins utiles; mais elles élèvent l'âme, témoins Platon & Denys, Tyrann de Syracuse.

La première obligation des Hommes est de s'instruire de leurs Devoirs, les Princes ont plus de Devoirs, par conséquent ils ont plus besoin des Sciences. Il faut cependant fixer les Sciences auxquelles ils doivent s'appliquer. La Religion doit sans contredit tenir le premier rang; il ne doit pas moins s'appliquer à l'étude de la Morale et du Droit pour contrôler ses Devoirs établis remplis. Le Droit lui est moins nécessaire, parce qu'il doit juger de diverses choses, il doit aussi juger des actions de ses Ministres, tout cela demande dans le Prince une connaissance étendue du Droit & des Loix, il doit aussi être en état de juger du caractère des Hommes pour bien discerner ceux qu'il emploiera. Enfin pour établir les Sciences et pour en donner le gout à ses Peuples, le Prince doit les connaître toutes au moins d'une manière générale.

Les Sciences sont utiles pour bien régner, on ne sauroit en douter, à l'entendement le Baron de Gersdorff. C'est ce qui fait qu'on ne sauroit trop déplaire l'éducation de la plupart des Princes d'Allemagne, où les éléves dans la Grandeur, ou alors apprend à connaître le rang qu'ils sont destinés à tenir dans le Monde, par leur explication les bieuses, qu'ils doivent observer, mais on ne leur parle point, ou presque point des Devoirs qu'ils doivent remplir; on ne leur parle des Sciences qu'à la manière la plus superficielle, on les leur fait envisager comme une occupation indignante d'eux-mêmes, laissant donner pas une bonne connoissance.

De la Religion, on se contente, de leur dire quels doivent être d'une certaine Religion, sans leur expliquer les fondemens de leur croissance; et enfin on leur fait envisager les Savans comme des Sédans, par là on donne aux Princes du dégoût pour leur commerce, et on les privée de l'avantage qu'ils pourraient en retirer.

Monsieur le Professeur Polier a indiqué deux causes qui font qu'en Sentiment de M<sup>e</sup> cultiver mal les Sciences dans les cours. 1<sup>o</sup> On les présente du mauvais côté, les Savans s'attachent aux côtés épineux, plus qu'à ce que les Sciences ont d'adorable, au lieu qu'il faudroit faire le contraire. 2<sup>o</sup> On n'a pas assez de liberté dans la manière d'étudier les Sciences & de les enseigner. C'est ce dont on a un exemple frappant en Italie, où les Sciences aussi font peu de progrès; on a plus de liberté en Angleterre. La liberté élève les Génies. Dans toutes les cours on a des systèmes, sur tout, dont on n'ose point s'écartez; on en a de même dans la Religion. De là naît la persécution qui est le tombeau des Sciences. Après avoir écarté ces deux causes, il faut enfin établir la Tolérance, permettre à chacun de tirer librement son avis sur toute sorte de sujet, de publier ses déclarations, d'ouvrir de nouvelles routes. Par là les Sciences s'avanceront, & les lumières des Savans se répandront dans le Public, elles y inspireront le gout de la lumière et du travail, elles donneront l'espoir aux divers Génies, ce qui fera prospérer les Sciences par une louable émulation.

## XXXIV Assemblée.

Le 4<sup>e</sup> Janvier 1744. Présens Messieurs De Bochat Lieutenant Ballival, Seigneur Bourguemestre, Polier Professeur, Baron De Caussade, Du Lignon, Seigneur Apchier, D'Apples Professeur, Des St-Germain Conseiller, De Cheseaux fils.

Messieurs. Permettez qu'avant toutes choses je commence Discours de M<sup>e</sup> mon Discours, par vous rendre bien des grâces des voeux que vous me le Comte. avez eu la bonté de faire en ma faveur, et des siens obligans que nous prestez de moi. Agréer, Messieurs, je vous en prie, ceux que je fais pour chacun de vous en particulier; ils sont aussi étendus que sincères, puisqu'ils sont dictés par la reconnaissance, l'estime, et l'affection de plus parfait.

La Question que vous examinates Samedi dernier, Monsieur D<sup>r</sup> le Lieutenant Ballival De Bochat, est celle-ci; s'il est nécessaire pour la conservation d'un Etat

Etat que le Souverain connoisse les Sciences et qu'il les fasse fleurir.  
Pour le prouver vous avez fait que les Etats tombent & sont détruit ou par des maladies internes, ou par les forces d'un autre Etat qui en fait la Conquête.

La plus facheuse de ces maladies c'est la guerre civile, où les citoyens sont armés les uns contre les autres, et où la victoire de l'un des partis est toujours funeste à l'Etat. Mais comment la préviendra-t-on, à moins qu'on ne connoisse les Droits des divers Membres de l'Etat, et l'art difficile de pénétrer la disposition des Esprits, de discerner les Complots, et d'empêcher à propos la sévérité ou la douceur? Par conséquent les Sciences qui apprennent ces choses sont nécessaires à la conservation de l'Etat.

Elles y contribuent en leur occupant les Hommes, en adoucissant leurs mœurs, en leur apprenant à raisonner juste, et en les conduisant à la Fortune.

Elles garantissent l'Etat des invasions étrangères, en fournissant les moyens de les prévoir, de s'en mettre à couvert, de tirer parti de ses forces, et de celles de ses Voisins, quelquefois en démontrant à son ennemi l'injustice de son procédé.

Si les Sciences sont si utiles à la conservation d'un Etat, il est nécessaire qu'on les fasse fleurir. Mais le Souverain ne parviendra à ce but qu'en les favorisant, en faisant des établissements propres à en inspirer le goût, en récompensant ceux qui s'y appliquent, enfin en excitant par son exemple à s'y attacher. Pour cela qu'il ait lui-même du goût pour les Sciences, & qu'il en ait une connoissance générale, connoissance qu'il doit tâcher d'acquérir dans sa jeunesse.

*M. le Bourzier Seigneur.* Vous m'avez fait voir par plusieurs exemples, Monsieur le Bousquier, que les Sciences contribuent et à la gloire du Prince, à la gloire et au bonheur des Peuples. Les Savans qui les professent, publient les Vertus du Prince, ils perfectionnent les Arts et les rendent plus utiles à la Société.

*M. le Professeur D'Apples.* Vous m'avez montré, Monsieur le Professeur D'Apples, que les Sciences peuvent guérir les maladies d'un Etat, l'ambition, la faim, la jalousie, le luxe, qu'elles le font fleurir, et qu'elles multiplient la confiance entre les Membres de l'Etat, ce qui en fait la force et le soutien.

*M. Delheseaux fils.* Vous m'avez fait comprendre, Monsieur Delheseaux, que les Sciences qui ne paraissent pas d'abord utiles à la conservation des Etats, ne laissent cependant pas d'y contribuer beaucoup; parce qu'elles élèvent l'Ame, elles la remplissent de grands sentiments, et l'acoutumant à penser juste.

*M. l'Ancien Seigneur.* Vous m'avez appris, Monsieur l'Espresso, qu'il est absolument néfia-

aire à un Prince de s'attacher aux Sciences, parce que ce sont elles qui nous apprennent à connoître nos devoirs; que les Princes en ayant un plus grand nombre à remplir que le commun des Hommes doivent aussi s'y appliquer avec plus de soin.

Il y a deux Causes, m'avez vous dit Monsieur le Professeur Solier, m<sup>e</sup> le Professeur de ce qu'on cultive mal les Sciences, cest 1<sup>e</sup> qu'on les montre du côté Solier, quelles sont les plus difficiles et les moins utiles. 2<sup>e</sup> Parce qu'on ne laisse pas assez de liberté aux Savans de produire leurs découvertes: il faut les animier par la tolérance qu'on a pour eux.

Enfin Monsieur le Baron De Gersdorf m'a convaincu que si les m<sup>e</sup> le Baron De Grines ne s'attachent pas aux Sciences, cela vient souvent de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue.

Après ce Discours on a lu la Seconde Dissertation de M<sup>r</sup> Schmaup, qui traite De la Raison de l'Homme; je n'en ferai pas l'abrége par la même raison que je n'ai pas fait celui de la première, mais de plus, parce que Monsieur le Professeur Solier a pris la peine de faire Article par Article, je vais donc l'insérer ici avec les remarques qu'il a fait sur chacun de ces articles.

J'ai trouvé la Dissertation de M<sup>r</sup> Schmaup, a dit Monsieur le Prof. Abridgée de la 2<sup>e</sup> Dissertation de M<sup>r</sup> Schmaup, si remplie de propositions fausses, et de principes dangereux, Schmaup, De la que j'ai voulu faire l'Abriégé de cette pièce, et joindre mes remarques à Raison de l'Homme es remarques sur cette Dissertation par

Art. 2<sup>e</sup>. L'Auteur entend par la Raison celle Faculté de l'Homme, qui M<sup>r</sup> le Prof. Solier, perse, qui connaît, qui a de l'intelligence, et qui est distincte de la volonté et des Sens. Et il convient que la Faculté même de penser, ou l'aptitude à penser nous est aussi naturelle que la Volonté et les Sens. Cependant un peu plus bas il conclut de ce qu'il n'y a point d'idées, ou de propositions innées soit théorétiques ou pratiques, il en conclut que toute Raison humaine est une connaissance aiguise, et par conséquent que, la Raison humaine est appellée naturelle, non qu'elle ait naturellement des notions de certaines propositions, ou de certaines vérités, mais parce que la Nature a donné à l'Homme, en les formant à la Faculté, le pouvoir, l'aptitude d'acquérir moiennant les Sens et l'Expérience, dès qu'il est venu au monde, d'acquérir, d'juger, d'acquérir la connaissance vraie ou fausse, et de reconnaître également la vérité ou l'erreur.

Remarques. Cette définition convient mieux à l'Ame qu'à la Raison, qui est plutôt ce principe ou ces dispositions que Dieu a mis dans l'Ame pour distinguer le juste et l'injuste, le vrai et le faux. Elle est alors distincte de la Volonté, c'est-à-dire celle-là regarder le bien

bien et le mal, et c'est le siège des passions, et enfant que source du bonheur et du malheur. Mais l'une et l'autre sont des facultés de l'âme unies dans leur principe, mais distinctes en ce que l'une a pour objet le vrai et l'autre le bien.

La conclusion qu'il tire des idées innées, n'est rien moins que juste puisque sans admettre des idées innées, l'on peut admettre dans l'âme des dispositions à juger, des principes de jugement, des loix attachées à sa faculté de penser, suivant lesquelles elle se détermine au profit qu'il a pris connaissance des choses pour reconnaître le vrai d'avec le faux; D'ailleurs il est très faux que nos connaissances viennent par les sens; et quand il seroit vrai que les premières idées viendroient des sens, et de l'expérience, il n'en est pas toujours ainsi; et l'âme a de plus la capacité de faire usage des idées qu'elle a acquises par le moyen des sens, pour en former de tout à fait intellectuelles, telles que sont p. c. tous les raisonnemens qui se font, et les conclusions qui se tirent des prémisses.

Art. III. L'on découvre peu de vérité par les sens, l'on ne peut même en avoir toujours de certitude, parce que les sens nous trompent quelquefois par la distance des objets, et plusieurs autres circonstances, et que les sens n'aperçoivent que l'énergie des choses, et ne pénètrent point dans l'intérieur; outre que l'expérience ne s'étende qu'aux objets qui se présentent journallement, et qu'il est de l'intérêt de chacun de connaitre, pour sa propre conservation et son utilité, il en tire ces deux conclusions, également absurdes, 1<sup>e</sup> Que les vérités que nous connaissons, ne sont que des conjectures plus ou moins probables. 2<sup>e</sup> Que la raison naturelle de l'homme diffère peu de l'intelligence des bêtes par rapport aux vérités, et que leur connaissance est à peu près la même dans l'homme que dans la bête.

Remar. 1. Si les sens nous apprennent peu de vérité, c'est une faible source de connaissances. 2. Ce n'est point les sens qui nous trompent, mais c'est le jugement que nous portons sur ce que les sens nous représentent. 3. Ce jugement dépend de nous pour le suspendre, l'arrêter, l'éclaircir et agir en conséquence. 4. Si les sens ne pénètrent pas dans l'intérieur la raison le fait par les comparaisons, les analogies, les conséquences, les effets, &c. cet acte est purement intellectuel, et sera beaucoup à établir nos connaissances.

Art. IV. Si la connoissance de l'homme l'emporte sur celle de la bête, il le doit uniquement à la parole, par le moyen de laquelle ils se communiquent les uns aux autres ce qu'ils ont acquis par les sens et l'expérience; mais comme par ce moyen il reçoit l'erreur, aussi bien que la vérité, et qu'il va même jusqu'à douter de ce que ses sens lui démontrent,

il n'ira jusqu'à souffrir qu'on lui persuade des choses très fausses, il doute si à cet égard la sonde de la parole est plus utile aux hommes que préjudiciable, et il pranche à croire qu'il lui a plutôt été donné pour d'autres usages que pour connaître et trouver la vérité.

Remar. La parole n'est que l'organe, ou le véhicule de la pensée qui se communique ainsi par le secours des sens; mais l'âme qui reçoit ce son n'a le pouvoir de l'examiner, de l'admettre, de la rejeter, en tout ou en partie, dans le secours des sens; par là la parole n'est imposée à l'âme; c'est toujours un don excellent et très propre à augmenter nos connaissances, et nous faire parvenir à la ~~découverte~~ de la vérité, sans parler des autres usages qu'on en tire.

Art. V. Toute cette connaissance acquise par les sens et l'expérience, se borne presque à ce qui se passe dans la patrie et la société de chaque individu; de là vient qu'il ne juge du juste et de l'honnête que par les principes reçus dans son pays, et les coutumes qu'il a pris dans son enfance, ce qu'il prouve par divers exemples, d'où il arrive que ces principes lui paraissent comme innés, quoiqu'ils ne soient pas les mêmes par rapport à tous les hommes.

Remar. Ceci est tout à fait contraire à l'expérience d'un grand nombre de personnes, et quand il n'y en avoit qu'une seule qui se servoit d'expérience de l'esclavage des sens, ou des impressions de l'éducation et de la coutume, elle suffissoit pour constater qu'il y a en nous un principe actif qui nous fait chercher la vérité, qui en a des idées, et qui la saisit dès quelle lui est présentée comme vérité.

Art. VI. Il conclut de là qu'à la raison n'est donc pas la même dans tous les hommes, qu'elle est autant susceptible d'erreurs grande vérité, qu'elle ne sauroit servir par conséquent de règle universelle: et de plus qu'elle est incapable de connaitre des vérités certaines, si ce n'est un petit nombre, que l'on aperçoit par les sens; mais comme ils ne découvriront point l'énergie des choses, et qu'on ne peut rien connaitre à priori, la raison est par la renfermée dans des bornes très étroites; mais ce n'est pas une imperfection, ni un malheur, parce qu'elle n'a été donnée que pour passer heureusement cette vie, et qu'il n'est nécessaire pour cela que de suivre l'intinct des sens auxquels la raison peut servir de garde, ou de conseiller, mais elle n'a pas d'autre usage.

Remar. La raison confédérée comme simple faculté intellectuelle n'est pas la même, mais considérée comme dotée de plus ou de moins de sagacité, de pénétration, capable de plus ou de moins d'attention et de réflexion &c. c'est très différente, quoique le fond et le but soient le même, savoir de chercher et démontrer la vérité quand elle lui est présentée comme

comme telle, et la variété qui arrive à cet égard ne provient point des Sens, mais des attributs de l'âme même.

2. Il est faux que l'on ne connaisse rien a priori, quand même les Sens servent la première source de nos connaissances. 3. C'est croire un très grand malheur d'être borné dans ses idées à celles que les Sens nous fournissent, par quelles seraient une cause d'erreur, si la Raison ne les corrigeait pas.

Art. VII. Puisque la Raison ne sert qu'à conduire la volonté au but que chacun se propose, que cette volonté varie dans chacun, et que chacun n'est heureux qu'autant qu'il vit au gré de son bon plaisir, il en conclut qu'il est tout nécessaire que la Raison fut formée différemment dans chacun, pour satisfaire ses différentes inclinations, mais cette règle qui varie incessamment, mesurant tout par son utilité à son bon plaisir, n'est propre à chercher et découvrir la vérité, qu'autant que l'utilité propre s'y trouve.

Rem. Les Principes et la conclusion sont également faux, ils tendent également à la ruine de la Religion et de la Société, parce qu'il n'est pas possible, d'un côté d'accorder la Religion avec la satisfaction des Sens, et de l'autre que la volonté ou la fantaisie de l'un ne pouvant être satisfaire que par la destruction de la volonté ou de la couvoitise de l'autre, ils ne sauraient être, tous deux heureux, dans la possession de ce qu'ils ne peuvent posséder en commun.

Art. VIII. Cependant si l'intérêt particulier ne s'y trouve point, et que la volonté ne pance d'aucun côté, la Raison peut alors connaître la vérité, et c'est ce qui fait que plusieurs hommes se rencontrent dans les mêmes idées ou sont imbus des mêmes principes. Outre qu'il y a certains désirs communs que la Raison approuve, aussi bien que les propositions qui tendent à les satisfaire, ce qui établit une espèce de conformité entre les Hommes, quoique d'ailleurs il y ait un beaucoup plus grand nombre de vérités sur lesquelles ils diffèrent.

Rem. L'expérience nous convainc que bien des gens préfèrent l'intérêt public à l'intérêt particulier, que la Raison triomphe souvent des passions, que l'amour de la Vérité l'emporte sur l'amour du Monde, ou de ses propres intérêts. D'ailleurs douziennement ces principes communs indépendants des Sens, si ce n'est de ces dispositions qu'il y a dans l'âme à juger des choses indépendamment des Sens et de la volonté.

Art. IX. De tout ce que depuis il s'est suivi, selon l'Auteur, que la Raison est la connaissance aiguise de l'âme, quelle est susceptible du vrai et du faux, pour lequel elle a un égal attachement, quelle n'a aucunement proposé à établir des principes pour le droit naturel. Elle est soumise à la volonté ou plutôt aux caprices de l'âme, et elle ne saurait servir que de ce qu'elle est utile, en quoi encor elle se trompe source,

en s'éloignant des véritables instintus de la Volonté, qui sont les seuls chemins du bonheur.

Rem. L'auteur tire de ce que depuis des conclusions tout apposées à celles-là et d'où que la Raison est un principe ou une disposition de l'âme, imprimeré par le créateur, qu'elle cherche la Vérité, et qu'elle se détermine toujours pour le vrai réel ou apparent, et non pour le faux: que c'est à l'aide de ces dispositions ou de cette capacité qu'elle juge du juste ou de l'injuste, du vrai et du faux: que pour l'ordinaire elle dirige la volonté, quoique celle-ci ait le pouvoir de ne pas suivre sa direction, et que ce n'est que dans l'accord de l'intendement et de la volonté à chercher le vrai réel et le bien réel, que consiste le bonheur de l'homme soit dans cette vie, soit dans l'autre.

Monsieur le Bourguemestre Seigneur a dit qu'il trouvoit que M<sup>r</sup>. Sentiment de M<sup>r</sup> le Bourguemestre Seigneur touchoit de confondre la Raison avec l'instinct, et l'Homme avec les animaux; la Raison est une faculté de l'âme qui s'accorde avec l'exercice; l'Auteur confond la Raison avec l'exercice de la Raison. La Raison est le guide de la plus sûre que la Providence nous ait donné pour nous conduire.

L'Auteur, a dit Monsieur le Professeur D'Apples, se forme une idée, Sentiment de M<sup>r</sup> le Professeur D'Apples. Il confond la droite Raison avec la fausse. La droite Raison est le meilleur moyen par lequel l'âme opère. Il confond la droite Raison avec la fausse. La droite Raison ne doit pas être soumise à la Volonté, mais commander à la Volonté & aux passions. La principale faute de l'Auteur consiste en ce qu'il ne donne pas une bonne idée de la Raison et qu'il confond la droite Raison avec la fausse. Il désapproave ce que l'Auteur dit de la parole, savoir, qu'on peut douter, si l'usage de la parole n'est pas aussi nuisible que profitable à l'homme; il trouve au contraire que la parole est un des grands secours que Dieu a donné aux hommes non seulement pour se procurer des connaissances, mais aussi toutes les choses dont il a besoin. Il approuve ce que M<sup>r</sup>. Schmauß a dit des avantages de l'état civil, en effet c'est cet état qui donne aux hommes de l'émulation, qui leur a fait inventer et perfectionner les Arts et les Sciences, choses auxquelles ils n'auraient jamais pensé s'ils eussent toujours vécu dans l'état naturel. & séparés les uns des autres. L'Auteur ayant dit que l'homme ne cherche et ne doit chercher que son utilité particulière, il approuve cette idée, pourvu qu'il ne sépare pas l'utilité d'avec le Devoir, et qu'on ne regarde pas comme utiles des choses qui sont contraires à nos obligations.

Monsieur le Baron De laussade et Monsieur Du lignon n'ont pas M<sup>r</sup>. le Baron De laussade & M<sup>r</sup>. Du lignon. voulu dire leur avis.

La Raison, suivant Monsieur l'Appelleur Seigneur, n'est ni une connaissance, ni un acte, mais une Faculté qui n'est point innée, puisque

les enfans n'avaient point usage, et quelle ne se perfectionne que par l'expérience et le commerce. La Raison est une Faculté plus forte dans les uns qu'en dans les autres. Comme la Raison n'a pas perfectionnée tout-à-fait un guide peu sûr, il faudroit l'appliquer à l'exercer et à la perfectionner.

Sentiment de M<sup>r</sup> De  
Cheseaux le fils

La Raison ne paraît à Monsieur De Cheseaux le fils, que la Puissance ou la Faculté de comparer les idées, d'en découvrir les rapports, et d'en tirer des conclusions. Tout ce que l'Auteur dit de l'inutilité de la Raison tombe sur le mauvais usage que les Hommes en font; au sur des causes étrangères qui sont portées à ce mauvais usage, mais nullement sur la Raison même; que ces causes influent pour le moins autant sur l'Instinct qu'il prétend y substituer: que l'Instinct nous porte directement à ce qu'il est conforme à nos intérêts, ou à l'utilité particulière, et ne nous porte qu'à celles que ce n'est que par accident; dans les cas où l'utilité particulière trouve joint au bien public, que l'instinct peut nous faire travailler à celles-ci. Au contraire la Raison peut également se tourner sur la considération de l'un et de l'autre, et par conséquent que le Droit naturel ayant pour fondement le bien public, la Raison est un guide beaucoup meilleur pour nous en faire découvrir et pratiquer les maximes, quels l'Instinct; et qu'au point d'ajouter que l'Instinct est beaucoup moins dépendant d'eux et moins flexible, que la Raison, cause de la Faculté de juger par idées.

Sentiment de M<sup>r</sup> le Lieut.  
tenant Ballival Des  
Bochat.

Monsieur le Lieutenant Ballival De Bochat a fait ses remarques sur deux choses, sur le but de l'Auteur, et sur les choses qu'il a dit. Il faut voir si les choses que l'Auteur présente vont au but qu'il se propose; si elles conduisent à ce but, on en jugera différemment que d'une Dissertation séparée. Voici son but. Il veut établir un principe de Droit naturel. Pour cela il faut faire abstraction de toutes les Sciences; l'Auteur ne s'embarque point si les conséquences des faits qu'il pose sont contraires ou ne le sont pas à ces Sciences. Si la manière dont il parle de la Raison prouve que les Auteurs qui ont écrit sur le droit, ont eu tort de prendre pour principe la Raison, il fait bien d'en dire ce qu'il en dit.

Par rapport aux choses. Si la Raison peut prendre le vrai comme le faux, il a raison de la décréditer. Si la Raison a plus d'aptitude au vrai qu'au faux, mais que cependant les Hommes s'en servent mal, il a envers raison de la rejeter. La Raison est l'âme raisonnante, est l'âme comparant les différences des choses qui se présentent à elle, soit par les sens soit par une suite de comparaisons précédentes; or cette âme raisonne souvent contre la nature des choses. Le plus grand nombre des Hommes raisonne mal le plus souvent, on ne peut donc pas prendre la Raison pour principe; il faut chercher un principe antérieur. D'ailleurs il faudroit prouver l'obligation de suivre la Raison, avant qu'il y eut aucune Révélation.

37

lution. Voilà le but qu'a eu M<sup>r</sup> Schmauss dans son livre. Mais en suivant ce but l'Auteur n'aurait pas du établir quantité de principes offensans, qui peuvent fourrir sujet à des propositions dangereuses.

Si l'Auteur a eu un bon but et qu'il y parvienne, a dit Monsieur le Sentiment de M<sup>r</sup> le Conseiller Des<sup>t</sup> Germain, il faut dire qu'il commence par embrouiller les choses pour les élairir ensuite, par poser du faux pour en tirer le vrai.

La Raison c'est la Faculté de tirer des conséquences de principes plus ou moins clairs; elle se développe peu à peu. Il ne voit pas que la généralité des hommes fasse un mauvais usage de la Raison plutôt qu'un bon sur ses idées intellectuelles, comme l'a établi Monsieur De Bochat. Et en ces cas là même on ne devrait pas condamner la Raison, il faudroit se contenter de dire qu'en fait un mauvais usage. Ce que l'Auteur dit sur la parole est autre, quand il établit quelle seule nous distingué des bêtes; car la parole est un signe et on peut faire des signes par tous les sens. Ainsi ce que dit l'Auteur revient à ceci, qu'un homme qui n'aurait point de sens ne seroit pas homme.

## XXXV Assemblée.

Du 11<sup>e</sup> Janvier 1744. Présens Messieurs De Bochat Lieutenant Ballival, Seigneur Bourguemestre, Polier Professeur, Seigneur Bourrier, Baron De Caussade, Dusignon, Delhescoux Conseiller, D'Apples Professeur, De St Germain Conseiller.

Messieurs. Avant que de vous faire le précis des réflexions que Discours de M<sup>r</sup> Schmauss vous faites Samedi passé, je vais vous rappeler en peu de mots le contexte de la Dissertation qui y a donné lieu.

M<sup>r</sup> Schmauss s'y proposoit de nous donner une idée de la Raison de l'Homme, et voici ce qu'il entend par là. La Raison, dit-il, est la connaissance aiguise de chaque homme, elle est susceptible du vrai et du faux, pour lequel elle a un égal attachement; ce qu'il prétend prouver en disant, que dans différents Pays, et dans le même Pays, mais dans des tems différents les Hommes regardent comme vrai, ce que dans d'autres Pays ou dans d'autres tems on regarde comme faux. Il conclut de là que la Raison n'est nullement propre à établir des principes pour le Droit naturel; parce qu'elle est soumise à la volonté, ou plutôt au caprice de chacun, et qu'il le ne s'embarrasse que de ce qui lui est utile; en quoi envoi elle. Se trompe souvent, en s'éloignant des véritables instincts de l'Homme, qui sont les seuls moyens de le conduire au bonheur.

Vous

Vous êtes tous convenus, Messieurs, de regarder cette définition comme mauvaise, que l'Auteur pose des principes faux; et qui conduisent à de dangereuses conséquences, et qu'il confond la Raison avec l'exercice de la Raison. La Raison, n'avez-vous dit, est cette Faculté ou ces dispositions que Dieu a mis dans notre être pour discerner le juste d'avec l'injuste, le vrai d'avec le faux; que la Raison est le guide le plus sûr pour nous conduire. Qu'elle se détermine toujours pour le vrai réel ou apparent, et jamais pour le faux: Que pour l'ordinaire elle dirige la volonté. Que c'est à l'entendement à montrer la vérité, mais que la Raison n'y a qu'autant que l'entendement lui fait envisager chaque proposition comme vraie. Que c'est enfin dans cet accord de l'entendement et de la volonté que consiste le bonheur de l'homme, et non pas dans la dépendance ou la Raison peut-être des instincts de l'homme.

Monsieur le Lieutenant Ballival vous nous avez fait envisager les sentiments de l'Auteur dans un autre point de vue. Vous nous avez dit que sans doute l'Auteur n'a voulu parler que de la Raison, telle que les Hommes l'exercent, et non celle qu'elle est en elle-même. Que chaque homme prétend que sa Raison est préférable à celle de tout autre, quoique souvent il ne suive que ses propres intérêts. L'auant chacun prenant pour Raison ce qui ne l'est pas et voulant servir pour établir des principes du droit naturel, ces principes ne sauroient être fixes; et que l'Auteur a bien fait de recourir à quelque chose de plus solide.

La Dissertation que nous allons lire aujourd'hui nous mettra un peu plus au fait des sentiments de M<sup>r</sup>. Schmauß.

On a donc lu la III<sup>e</sup> Dissertation de M<sup>r</sup>. Schmauß qui traite De l'origine & de la nature de l'Obligation morale et légale: Je n'en feignrai point d'abréger non plus que des précédentes & cela par les mêmes raisons, que j'ai déjà indiquées.

Monsieur le Professeur Polier croit, comme M<sup>r</sup>. Thomasius, que l'espérance naît toujours avec les premiers mouvements de nos affections, et que la crainte ne vient que de ce que le mal est introduit dans le Monde par la faute de l'homme. L'Auteur met la crainte pour le plus fort motif, il croit au contraire que l'espérance est le premier et le plus fort, car si l'homme n'eût pas peur il n'y eût point eu de crainte; L'Auteur dans l'article 8<sup>e</sup> établit que Dieu a voulu le bien de l'homme et le plus grand bien: l'espérance et la crainte ne sont donc pas la source des obligations qui sont imposées à l'homme, mais moyen des moyens par lesquels nous devons regarder comme des Loix proprement ainsi nommées tout ce que les Loix naturelles nous prescrivent. Ce

sont deux dispositions que Dieu a mis dans l'homme pour tendre à ce qui nous est nécessaire, et pour mettre un frein à nos passions qui nous porteraient dans cela à ce qui nous est contraire. Le fondement de l'obligation est dans le Législateur qui nous a donné cette crainte, ou dans les lois qu'il nous a donné. L'Auteur dit dans le dernier article que selon le droit naturel les traités n'ont aucune force, qu'il n'y a aucune obligation à les remplir que celle qui vient de la crainte. qu'on va de la crainte à lui-même ou à traité, ou de la crainte de perdre quelque avantage que l'observation du traité nous peut procurer. Monsieur Vollier a remarqué là depuis que les traités ont toujours une force obligatoire, si nous les avons fait selon la Raison et selon la volonté de Dieu. Le désir de se conformer à la volonté de Dieu qui est une Etre tout parfait, et qui de plus est notre Maître, de qui notre bonheur absolu dépend, est un motif assez fort pour nous les faire observer. Il aurait souhaité que l'Auteur en parlant de la crainte eût parlé de l'influence que des maux à venir, moins grands doivent avoir, et de l'improprio qu'ils devraient et qu'ils pourroient faire sur l'homme. A la vérité les Hommes n'font pas attention, mais ce que les Hommes font n'est pas la règle de nos devoirs.

Monsieur le Bourguenais le Seigneur trouve que l'Auteur est sentime de M<sup>r</sup>. le Bourguenais le Seigneur prenant la crainte pour fondement de nos devoirs fait peu d'honneur à la Nature humaine. Plusieurs personnes se conduisent par d'autres motifs; sans les indiquer tous, je me bornerai à dire que chacun doit refléchir sur la reciprocité de la conduite des autres envers nous, suivant que nous violerons ou que nous observons les lois envers eux, et un motif assez fort pour nous déterminer à ne rien faire que ce que nous voudrions qu'on nous fit, et à nous porter à remplir à l'égard des autres tous les devoirs de la Justice, de même qu'à observer les traités que nous aurons contractés avec eux.

Monsieur le Conseiller Delhescoux pense qu'il faudroit avoir surtout sentime de M<sup>r</sup>. le Livre pour le bien comprendre, avant que de juger de ses principes. Car il peut poser dans la suite d'autres principes qui modifieront ceux-ci, ou en tirer des conséquences différentes de celles que nous apercevons à présent que nous n'avons lu qu'une partie de l'ouvrage. Il me paraît pourtant que l'Auteur a mal défini l'obligation, en disant que ce n'est que ce n'est que l'espérance de nous procurer quelque avantage, ou déleigner de nous un mal qui nous determine à agir. L'obligation vient de la crainte de la peine, ou de l'espérance de quelque bien, il est vrai, mais ce n'est pas cela seul qui la produit; elle vient enfin de la connaissance de son devoir, et des lois, et de la connaissance que nous avons du Législateur qui nous

a donné ces loix et de son autorité sur nous, de la connoissance que nous avons de sa Sagesse et de sa Sainteté.

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Conseiller De St Germain.

Monsieur le Conseiller De St Germain a dit que toute obligation suppose un Supérieur; que si des Peuples barbares, les Tartares, par exemple, renient l'obligation de tenir un Traité, ce ne peut être que parce qu'ils reconnaissent un Supérieur. Les Payens les observoient, mais ils reconnoissoient aussi des Dieux desquels ils dépendoient. Pour juger si l'espérance ou la crainte doivent servir de fondement à l'obligation, ou au contraire, il faut définir la crainte et l'espérance. Peut-être se trouveront-elles même qu'une seule et même chose.

Il faudroit, suivant Monsieur le Professeur D'Apples, que l'Auteur eut plus développé le sentiment qu'on a, ou qu'on doit avoir de l'obligation. Il établit l'espérance et la crainte conjointement pour fondement de l'obligation; mais il se trompe. Le sentiment de l'obligation, qui ce qui fait que nous voulons soumettre notre volonté à la volonté d'autrui, c'est l'espérance ou la crainte, mais le fondement de cette obligation, ou celui qui au droit de nous proposer des récompenses, et de nous imposer des peines pour nous porter à exécuter ses ordres, c'est un Supérieur.

La crainte, selon Monsieur l'Abbé Seigneur, est le premier degré qui nous pousse, parce que le premier degré du bien, c'est la privation du mal, cependant il ne sépare pas ces deux choses, parce qu'elles agissent toutes deux sur nous, et qu'il y a des cas, où une seule peut faire impression sur notre être. La crainte est le vrai principe de la moralité. Monsieur DuLignon a appuyé le sentiment de Monsieur l'Abbé Seigneur.

Monsieur le Baron De Caussade a dit que la crainte retient un plus grand nombre de personnes à ne pas manquer à leur devoir que l'espérance. Toute personne qui craint une Divinité doit tenir les Traité qu'il a fait.

L'Auteur en examinant quelle des deux l'espérance ou la crainte, doivent agir plus fortement sur nous, n'a pas, a dit Monsieur le Bourgeois Seigneur qu'une dispute de mots. L'espérance et la crainte sont les malices de nos actions; mais cela est différent du principe obligatoire. Il ne remonte pas au vrai principe, qui consiste à savoir, s'il y a quelqu'un qui ait droit de me demander raison de ma conduite, et de m'engager à la conformer à sa volonté. J'appelle celui qui a ce droit un Supérieur, par ou-jentens un Supérieur absolument Supérieur. S'il est tel, il aura donc un Droit parfait sur moi, et c'est ce Droit qui m'oblige à me soumettre.

Monsieur le Lieutenant Ballival De Bochat a dit que l'espérance et la crainte sont généralement partant des motifs suffisants pour déterminer les Hommes à agir, puisque la plupart des Hommes n'en reconnaissent

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Bourgeois Seigneur.

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Baron De Caussade.

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Lieutenant Ballival  
De Bochat.

reconnaissent pas d'autre: il n'adopte cependant pas les sentiments de l'Auteur. Tous ceux qui ont traité la matière de l'obligation n'ont pas satisfait. On a adopté jusqu'à Thomasius la définition de Tribonianus Obligatio est vinculum novis, mais cette définition ne regarde que l'état civil. Thomasius n'y a pas supplié. Ce Jurisconsulte a critiqué les définitions des autres, et il convient au même tems qu'il est très difficile de définir l'obligation. Il la distingue en obligation interne et obligation externe. L'obligation interne est selon lui la persuasion du bien et du mal qui résultera infailliblement de nos actions sans que personne nous l'inflige. L'obligation externe, c'est le bien ou le mal qui nous sera infligé daillors. Monsieur Schmaus n'a pas déterminé ce que c'est que la moralité des actions: cette moralité c'est la convenance ou la disconvenance des actions avec une certaines règles qu'il fait appeler bonnes ou mauvaises.

## XXXVI. Assemblée

Du 18<sup>e</sup> Janvier 1744. Présens Messieurs Polier Professeur, Baron De Caussade, DuLignon, Seigneur Bourrier, Seigneur Abbé Seigneur, D'Apples Professeur, De Cheseaux fils, Rosset Chatelain.

Messieurs, Dans la Dissertation que vous lutes Samedi M<sup>e</sup>. Discours de Monsieur Schmaus traite De la nature de l'Obligation morale et légale. Sieur le Comte.

Il établit d'abord que l'Homme tend naturellement à rechercher ce qui lui est agréable, et à s'éloigner de ce qui lui est désagréable, et nuisible, mais qu'il est beaucoup plus efficacement porté à éloigner le mal qu'à se procurer le bien, et qu'il préfère souvent de renoncer à un bien pour se garantir d'un mal.

C'est ce penchant de l'homme qui le rend, selon lui, susceptible d'obligation, c'est à dire, qui le met en état de modérer et de renoncer à des appétits qui le portent vers ce qui lui est agréable, si cela lui paraît accompagné d'un mal plus grand que le bien qu'il espérait de se procurer en suivant ses appétits.

A la vérité les Hommes varient dans l'idée des biens qu'ils doivent rechercher et des maux qu'ils doivent fuir; cependant tous conviennent en ce qu'ils redoutent plus un mal présent qu'un mal éloigné, et les maux qui menacent le corps ou la vie plus que tous les autres.

De tout cela l'Auteur conclut que la Nature et la Force de l'Obligation est placée dans la crainte. On l'appelle naturelle et interne, quand l'Homme s'impose à lui-même librement et volontairement la

la nécessité de renoncer à quelque plaisir pour éviter les maux qui en pourraient être la suite. On l'appelle extérieure, quand on y renonce par la crainte des maux, par un quelconque plus puissant que nous voulons infliger, si nous ne renonçons pas à ce qui nous paraît agréable pour faire ce qui lui plaît.

Enfin l'auteur ajoute que les Traites particuliers faits dans l'état de paix ou de guerre n'auront aucune force qu'ils sont soutenus et appuyés par la crainte de quelque mal qu'il pourroit en reversir à celui qui les violera.

M. le Professeur Polier. « Vous m'avez montré, Monsieur Polier, que l'espérance et la crainte ne doivent pas être envisagées comme la source de nos obligations, mais comme des moyens par lesquels Dieu veut que nous soyons instruits de sa Volonté, qu'il ait que nous pratiquions tout ce dont l'observation est accompagnée de récompenses, et la violation suivie de ces peines naturelles. Que ce qui fonde notre obligation, c'est l'autorité de Dieu et le droit qu'il a de nous commander.

Par rapport aux Traites particuliers, vous m'avez dit qu'ils devroient toujours avoir une force obligatoire sur nous, quand même nous n'aurions à craindre aucun mal en les violant; par conséquent le désir de nous conformer à la Volonté de Dieu doit être un motif assez fort pour nous les faire observer.

M. le Conseiller Delhezeaux. « Vous m'avez dit, Monsieur Delhezeaux, que l'Auteur avait mal défini l'Obligation. Elle vient de la crainte de la peine, ou de l'espérance de quelque avantage, de la connaissance de son Devoir et des Loix, et de la connaissance du législateur.

M. le Conseiller Desf Germain. « Vous m'avez fait voir, Monsieur Desf Germain, qu'on ne peut se sentir obligé à observer des Traites faits hors de la Société qu'en reconnaissant un Supérieur qui veut que nous les observions.

M. le Professeur D'Apples. « Vous avez distingué, Monsieur D'Apples, le sentiment de l'obligation, davec le fondement de l'obligation. Le sentiment est chez nous, c'est l'espérance et la crainte qui nous le donnent, mais le fondement de l'obligation, c'est un Supérieur.

M. le Seigneur Az. « Vous m'avez dit, Messieurs, que la crainte est ce qui nous pousse et nous excite avant toutes choses, paroisse le premier degré du bonheur que nous recherchons c'est de n'avoir point de mal. Et vous avez ajouté que la crainte est le vrai principe de la moralité.

M. le Baron De Caufdale. « Vous avez remarqué, Monsieur De Caufdale, que la crainte retient dans le devoir un plus grand nombre de personnes que l'espérance. Que toute personne qui craint Dieu doit observer les Traites.

M. le Boursier Seigneur. « Vous m'avez montré, Monsieur le Boursier, que le principe de l'obligation, c'est le droit que quelqu'un a de me demander compte de ma conduite; celui qui a ce droit est un Supérieur; et que celui qui a ce droit

doit absolument et entièrement est le vrai et le premier Supérieur.

Vous avez remarqué, Monsieur De Bocchat, que l'espérance et la crainte sont des motifs suffisants pour retenir les Hommes dans le Devoir, puisque le général de l'Homme n'en reconnaît pas d'autres. Vous avez dit que vous n'appréciez pas ce que M. Schmaus a dit sur l'obligation, en effet, que, de même que Monsieur Polier vous regardez l'espérance et la crainte comme des indices par lesquels nous pouvions nous assurer de la Volonté de Dieu, dont la bonté paraîtrait en ce qu'il ne voulait pas que nous fussions rien qui ne nous fut agréable.

Après ce Discours Monsieur le Boursier Seigneur a lu une Priere sur la Fabre des Abeilles. Il s'étoit chargé de refuter cet Auteur qui décrit dans son Ouvrage les Etoiles de charité. Mais avant que d'entamer cette matière il l'examina. Si M. Mandeville Auteur de cet Ouvrage, la écrit sérieusement, que est style ironique.

Monsieur le Comte et Messieurs,

Vous nous êtes proposé dans ces Conférences de tendre toujours à la Discourse de M. le Boursier Seigneur. Vérité, et de tendre par diverses routes, pour multiplier les avantages et les agréments qu'elle nous présente. Tantôt vous la puisez dans un sujet de votre choix traité d'abord avec méthode, et enrichi ensuite par une espèce de cotation volontaire que shawn fournit selon ses forces. Tantôt par des Lectures intéressantes et variées vous ouvrez de nouvelles carrières à la réflexion toujours impartiale et indépendante des Systèmes, souvent avec force pour les redresser, quelquefois avec neuve pour y ajouter encore.

Sans épouser les sujets, ni vous épouser vous même, sans vous épouser proposer des travaux Académiques, vous vous en procurer, Messieurs, l'utilité et le plaisir. Tout ce que vous avez fait jusqu'ici tendoit à rendre la Religion plus respectable, l'Homme plus humain, l'Esprit plus juste, et le Coeur plus droit. Les Princes (jose le dire) auraient pu y trouver des quois de faire adorer du Genre humain, en adoptant les principes, les maximes, et les motifs qui substituent la vraie Grandeur à celle dont la base adultera le envire. Les Politiques subtils et toujours flottans y auraient reconnu des règles plus sûres, que celles qui n'ont pour base que l'intérêt et l'ambition démesurée des Rois. Ceux qui prononcent tous les jours de l'air du monde le plus décrié sur ce qu'ils ne connaissent pas, auraient appris avec quelle mesure et quelle delicatece on en doit parler.

En tout cela, Messieurs, vous avez recueilli les fruits du Savoir des uns, et les réflexions simples et naturelles des autres. Vous n'avez rien méprisé, et c'est le seul fondement de ma confiance. Appelé

à vous présenter quelque chose, j'ai tâché de réunir vos deux objets, en tirant d'une Lecture, le sujet de l'Essai que je soumets à vos lumières.

J'avois choisi l'Essai de M<sup>r</sup>. Mandeville sur les Rêgles de Charité; et comme l'Auteur traité au paravant de la Pitté et de la Charité qui en sont les sources, blespé de ses principes, j'e cherchais attentivement s'il étoit possible de les justifier à l'aide de l'Ironie pour laquelle il se déclare, et qu'il met en effet très-souvent en œuvre, au sujet des vices et des faiblesses des hommes: le devoir que j'avrois de trouver ce beau Génie exempt des sentiments honteux de l'Irréligion, ou de ce grossier mépris que les Libertins affectent pour les sources les plus purez de la Morale, me fit recourir à tous les moyens possibles. Je quittai la plume pour lire sans distraction, ce qu'il avoit fait de mieux. La Fable des Abeilles, pape dans l'esprit des Anglois pour un Chef d'œuvre de fine Satyre. Outre tous les traits faits pour sa Nation, il est vrai qu'il y a d'admirables morceaux sur les richesses et le luxe, sur la prodigalité et l'avarice, sur l'économie et la pauvreté, sur le faux honneur, sur la parure &c. On trouve par tout un feu, un sol, une liberté qui dévoile tout; qui n'épargne rien, qui fait tomber tous les masques, et qui dépouille l'homme de ces enveloppes trompeuses sous lesquelles il a coutume de cacher ses vices réels, sa nudité n'a misère. Un Philosophe le tira avec fruit, et souhaite pourtant qu'il ne tombe pas en toutes sortes de mains. Dans ce que je viens de dire j'tie le Commentaire sur la Fable avec la Fable elle même, comme on la fait aperçue communément dans les divers jugemens qu'on en a porté.

Cet Ouvrage fut dénoncé au Banc du Roi par les Grands Juges de Middlesex, comme tendant à renverser toute Religion et tout Gouvernement civil, et une lettre fulminante, adressée à Mylord C... contre le même ouvrage, jointe à la dénonciation précédente, donnèrent d'après fortes impressions pour engager M<sup>r</sup>. Mandeville à y répondre par une espèce d'Apologie.

Comme ce que je rapporte indique la Roulle que j'ai tenu pour chercher à déculper cet Auteur, j'avoûrai que sa Défense m'a paru froide, cavaliere, et insuffisante. Il ne paroît pas même prendre fort à cœur le Soubson d'une Irréligion cachée sous un fond de Liberté Philosophique. Il ne se défend proprement que d'avoir élevé le vice au degré de la Vertu, d'y avoir excité les Hommes, et d'avoir usé d'aucune parole blasphematoire, profane ou scandaleuse. Il proteste de n'avoir eu aucun mauvais but; il se retranche sur ce qu'il n'a point écrit pour le vulgaire, et se félicite d'avoir fait un Livre dont la Morale, dit-il, est également sévère et sublimi-

Il s'applaudit en particulier d'avoir suivi l'amour propre pas à pas dans ses plus ténébreuses retrées.

Quoiqu'il convienne (et sans doute ironiquement) que son livre n'est qu'une Rapsodie sans ordre, ni méthode, d'un style fort irrégulier, il conclut ainsi: "Cependant j'eus satisfaction de mon livre, puisque tel qu'il est, il a diverties personnes également vertueuses et spirituelles, et qu'il ne peut manquer de produire, et effet aux toutes celles qui leur ressemblent par de si beaux effets. Les accusations affreuses, qu'on a fait contre la Fable des Abeilles, m'autorisent à lui donner plus de louanges que je ne ferrois dans toute autre circonstance." Quand je dis qu'il condamna de cette manière, je ne dis pas que ce soient des dernières explications de son Apologie, qu'il termine en protestant que s'il se trouve dans la Fable des Abeilles aucun trait profane ou blasphematoire, il consent qu'elles soient flétries par la main de Bourracaïa, ou offerte de la bouche lui-même en public avec le désaveu le plus solennel.

Malgré cela je crois qu'on peut s'entretenir au jugement des Auteurs de la Bibliothèque raisonnée. Tom<sup>e</sup>. III. Partie II. pp 410, 411. "Quand s'il se trouve dans cet ouvrage des pensées fausses, hasardées et dangereuses, il n'y trouve des réflexions justes, ingénieuses et peut-être nouvelles?" Il m'a paru que M<sup>r</sup>. Mandeville, et tous hommes qui publie volontairement un ouvrage, dont le Public n'est jamais préposé, aura les plus grands reproches à se faire, en s'expliquant sur des sujets importants de Religion, d'Etat, ou de mœurs, s'il ne la fait de la manière du monde la plus mesurée, et combien ne sera-t-il pas plus coupable encor, si touchant à la base de ces augustes édifices, il paraît les heurter sans précaution et sans correctif?

C'est ce que je n'avois entreprendre de justifier dans M<sup>r</sup>. Mandeville, fusse je même l'un de ses plus outrés admirateurs. Car si après lui avoir accordé toute la faveur dont il a besoin pour la Fable des Abeilles, je vais ensuite le rechercher dans les Discours, où il étoit le plus indispensablement obligé de respecter les principes fondamentaux de la Morale, apellé du moins à s'expliquer à cet égard avec retenue, je ne saurois en trouver aucune.

Ainsi lorsque dans ses Recherches sur l'origine de la Vertu morale (Dissertation particulière qui se trouve à la tête du II Volume) au lieu de chercher l'origine de la Vertu dans ses sources les plus respectables, toute son industrie se tourne à donner à la Vertu une base purement humaine; que dis-je! à ne lui donner d'autre base que la ruse et l'intérêt des Législateurs humains, l'orgueil & la crudité des Peuples, qui se sont laissés prendre à cette chimère d'honneur

nourrit de honte; que puis-je penser d'un tel Système et des vues secrètes qui l'ont fait naître?

Tom. II. p.  
14.

Peut-être croirez-vous que l'Auteur cherche au moins les raports si infidèles de la Vertu avec la nature de l'homme, avec ses besoins, ses besirances, et son bonheur? Non; voici tout le parti qu'il en tire? "Plus, dit-il, nous Tom. II. p.  
14. examinons la nature de l'homme, plus nous nous convaincrons que les vertus morales sont des préditions politiques que la flatterie engendra de l'orgueil?" Qu'on voit que rempli de mépris pour le genre humain, dont les faiblesses favorisent son goût dominante pour la Satyre, il se plaît à démontrer en toute réunion de Vertus quelles qu'elles font que trop communes avec la Vertu elle-même, dont l'idée primitive ne saurait dépendre d'une pratique si difficile que... Di l'on droit avec attention aux petits discours dont je parle, l'opposition continue ou, M. Mandeville met la nature et la Raison, le ridicule qu'il jette tantôt à plaisir mains, quelques fois avec mesure et d'une façon plus imperceptible, sur l'enseignement à soi-même; sur la Vertu sublime, toutes victoires apparentes que le Sage remporte sur lui-même; on sera presque forcé de croire qu'il a voulu ruiner de fond en comble toutes idées de Moralité et d'imputation.

Je sais bien que, cet Auteur, & tous ceux qui parlent de cette manière, croiront éviter le blâme, en avouant qu'ils placent la Siècle dans l'état de nature, et qu'ils n'y dégradent tout au plus que la Vertu Décennale, dont la base étoit la chimère de la vain gloire.

Mais que l'on pèse ses paroles, que l'on en embrasse l'art et l'enchainure, et l'on sentira combien la transition est facile d'une Epoque à l'autre. Combien les raisonnemens qui s'appuient la Vertu même lassenne, deviennent spacieux contre la Vertu en général. En sorte qu'il sera malaisé à des Lecteurs qui perdent le fil, et auxquels cet Auteur cherche souvent à le faire perdre, de n'en pas conclure, que si l'idée primitive de la Vertu n'est que Politique, la Vertu elle-même n'est que folie, et tous ses sacrifices des productions ridicules d'un enthousiasme qui fait bien des dupes.

L'Auteur avoit trop de pénétration pour ne pas sentir combien son Système seroit revolant, aussi avoue-t-il sur la fin de cette pièce, que "le Lecteur croira peut être ces idées sur la Vertu morale contraires au Christianisme". La Religion en imposant aux hommes les plus corrompus, il falloit du moins la respecter en apparence; comme si l'on pouvoit respecter la Religion en méprisant la Vertu, dont la pratique soutenue est le principal objet qu'elle se propon-

Ibid. p. 23.

"J'espere, dit-il, que le Lecteur reprimera ses censures, j'il fait attention

attention que ces nations servent à relever la gloire de la Sagesse éternelle. Rien ne peut en effet faire briller à nos yeux avec plus d'éclat la profondeur impénétrable de la Sagesse. Diriez-vous que la considération de cet éclat démonté par la Providence a vivre en Société. Cette créature peut non seulement étre mise dans le chemin du bonheur temporel, par le moyen de ses faiblesses et de ses imperfections; mais enor elle peut recevoir, de la considération du défaut apparent des Causes secondes, une tincture de cette connoissance que la vraie Religion doit perfectionner dans la suite pour son bonheur éternel."

Mais comment, je vous prie, le sentiment de ses faiblesses le ferait-il remonter à l'excellent recours de la Religion, si ce sentiment intérieur ne vaut pas d'être écouté, et c'est ce que me paroit dire l'Auteur d'une manière assez expresse dans la période qui précède immédiatement son Apologie. Voici comme il parle sur cet important Article:

"L'homme le plus humble qu'il y ait au monde est obligé de recon- Ibid. p. 22.  
noître que la satisfaction intérieure qui sert de récompense à l'action vertueuse, consiste dans un certain plaisir que cause la vue de son mérite personnel. Or ce plaisir et la cause qui le produit, sont des indices aussi certains d'orgueil, qu'un visage pâle et que des genoux tremblans et lessor de la peur, qui nous saisit à la vue de quelque danger.

Or si la satisfaction de l'homme de bien n'est autre chose que l'aplaudissement de sa vanité, les remords du méchant ne servent à leur tour que les reproches, ou le mécontentement de l'orgueil blessé de ne pouvoir exalter son triomphe. De ces actions que les rusés Législateurs ou l'imbielle vulgaire font passer pour vertueuses.

C'est ainsi que la Conscience, ce Tribunal de Dieu dans l'homme, devenant, s'il m'est permis de le dire, le méprisable bureau de l'amour propre, ce n'est sans doute que par une pure mommerie qu'un Auteur qui avoit ainsi la Conscience veut paroître enor lui supposer quelque sentiment de moralité et de Religion.

Suspendons néanmoins, Messieurs, autant que nous le pourrons avec justice, l'indignation que de pareils traits méritent. Peut-être l'orgueil que M. Mandeville regarde comme la cause de la satisfaction intérieure, est-il par cela même une preuve que la Vertu pure est propre à relever l'homme, et pour quelle lui donne quelque dignité, il faut qu'elle ait nécessairement une réalité permanente, une valeur et une beauté intrinsèque. Tout comme pour pouvoir se féliciter de la dignité que donne la Vertu il faut pouvoir l'apurer de sa réalité par des caractères indubitatez.

C'est là précisément ce qu'avoit établi Mylord Shaftesbury dans ses

*Tom. II, p. 139* ses caractéristiques &c et voici comme Mr Mandeville le rapporte au commencement de sa Dissertation intitulée *Recherches sur la Société*.

"Considérant de plus la Vertu et le Vice, par rapport au Génie humain,  
"Mylord est dans l'idée que ce sont des réalités permanentes, qui doivent tou-  
"jour être les mêmes dans tous les Siècles. Il croit que toute personne, qui  
"a l'entendement sain, peut, en suivant les règles du bon Sens, non soule-  
"ment découvrir le BEAU, et L'HONNETE dans la morale, tout comme  
"dans les Ouvrages de l'Art et de la Nature ; mais enor se gouverner par  
"le moyen de sa Raison avec autant de facilité qu'un bon Cavalier con-  
"duit par le moyen du mord et de la bride un cheval bien dressé."

Voilà, Messieurs, deux idées bien simples, découvrir l'honnête et se conduire en conséquence à l'aide de la Raison qui nous est donnée. Mais selon M. Mandeville nous ne pouvons ni le connaître ni le pratiquer. Quiconque (dit-il) aura lu avec attention les pièces qui ont précédé, s'ap-  
percerra sans peine, qu'il n'est pas possible de trouver deux systèmes plus opposés que celui de ce Seigneur et le mien.

*p. 141.* En effet l'un établit une règle fixe de conduite, l'autre n'en veut aucune, et y attache même un ridicule contre le système opposé, n'est point susceptible." Ses notions (dit-il) je l'avoue, ont quelque chose de généreux et de sublime---- à l'aide d'une petite dose d'en-  
thousiasme, &c est plus bas voici comme il les regardait.

*p. 154.* Des plans de conduite aussi mitigés, et des vertus aussi tranquilles que celles qui sont recommandées dans les Caractéristiques ne valent rien que pour former des génies fous. Elles peuvent donner à un homme les qualités requises pour goûter les plaisirs stupides d'une vie monastique, ou tout au plus pour exercer l'emploi de juge à paix à la campagne".

*p. 144.* Voilà, Messieurs, dans quels termes cet Esprit hardi espère de s'élever au dessus d'un des plus beaux génies d'Angleterre, par le truchement qu'il croit avoir remporté sur le beau et l'honnête. Or vous jugerez bientôt, Messieurs, si tout autre que lui-même puisse devenir le Palme.

Son grand but étoit de prouver la nécessité absolue du Mal moral pour établir & pour conserver des lustres et la prospérité d'une Nation ; objet déjà bien propre à calmer les inquiétudes que donne le vice, pour ne rien dire davantage...

"Dans ce dessein (voici ses propres paroles) j'examinais dans toutes choses, si le BEAU et L'HONNETE, le TOUT-AU-MIEUX dont les Anciens ont tant parlé, est effectivement quelque chose de réel. Je discuterai si l'y a du mérite et une excellente-mérite dans certains objets

d'objets. J'examinerai si il y en a quelques uns qui aient effectivement quelque prééminence qui soit appercue par tous ceux qui les connois-  
sent ; ou s'il y en a bien peu pour ne rien dire de plus, qui aient été également estimés, et dont on ait porté le même jugement dans tous les Pays et dans tous les Siècles."

Pour procéder à l'exécution, le raisonnement l'eut mal servi, le plus court étoit de brouiller tout, et de replonger tout dans le cahot, envelopper les plus grands & les plus petits objets dans la même incertitude, et au lieu de convenir des Sujets sur lesquels les hommes raisonnablez de tous les tems ont eu des idées fixes et déterminées, son unique souci devoit être de ne présenter à ses Lecteurs que de continues variations. Pour cela il parcourt celles qu'on a observées de tout tems dans les gouts & les Sentimens des hommes, par rapport aux ouvrages de l'art et de la nature, aux modes et aux usages re-  
cus ou abolis selon le caprice, blâmes ou applaudis selon l'intérêt dont on se laisse berner. De ces légers traits plus amusans qu'élégans M. Mandeville conclut ainsi :

"Nous voions par là que l'amour ou l'approbation que nous p. 149  
donnons aux choses dépend principalement de la mode et de la coutume, des reglements & de l'exemple de nos Supérieurs, ou en général de ceux que nous croions en quelque manière nous surpasser.

Enfin de ce que la Tulipe, l'Auricule et l'Oeillet ont partagé les Fleuristes, ou de ce qu'on a inhumié les morts tantôt dans du linge et tantôt dans des étoffes de laine, notre habile voltigeur conclut qu'il n'y a pas plus de certitude dans la Morale.

Ici l'on naura-nulle peine à comprendre ce qu'il dit en finissant p. 216.  
cette pièce ; "J'avoue qu'en écrivant cet ouvrage je me suis moins proposé de gagner l'approbation que de m'amuser.

Il n'y a qu'une chose qui m'embarrasse et que je ne puis comprendre, c'est comment il est possible qu'un homme qui n'est pas bêlé s'amuse à rendre suspectes la Morale et la Religion.

Je dis la Religion, car comme elle doit, si elle est réelle, avoir au plus haut degré le beau et l'honnête dont la réalité est l'objet de sa critique, il a fallu nécessairement s'expliquer sur cet objet de la vénération commune des hommes.

"Quelle est, dit-il, la meilleure Religion ? .... Demandez-le à Péking, à Constantinople et à Rome, vous recevrez trois réponses extrêmement différentes. .... Informez-vous des différentes Seutes qui divisent les Chrétiens, quelle est la véritable Eglise de Christ ? ceux de chaque Seute vous diront que c'est celle dont ils sont membres.

si membres, et pour vous en convaincre ils vous prendront par les oreilles. Qu'en pensez vous, Mesieurs, de ce misérable lieu commun du Désisme, par lequel on cherche à rendre la vérité responsable des vices des hommes?

Dira-t-on ici, comme on a osé l'avancer dans l'Avertissement qu'on lit à la tête du 1<sup>er</sup> Volume, "que l'Auteur s'est pris de faire une manière à convaincre le Lecteur qu'il parle ironiquement"; et quelques lignes plus bas, "nous ne comprenons pas comme on a pu se méprendre sur la manière d'écrire de cet Auteur, il dit lui-même qu'il a écrit ironiquement."

Si nous pouvions nous arrêter à discuter la nature, le but et les usages de l'Ironie, je crois, Mesieurs, qu'il serait aisé de prouver, - qu'il est des Sujets avec lesquels ce jeu de l'esprit est inaliiable: tels sont ceux qui ne réveillent rien que de grand, et dont la seule idée écarte tout ce qui a l'air de jeu, de liberté excessive, et de bagatelle. Ainsi la majesté des Loix, l'Autorité souveraine sont des objets trop nobles et trop impasans pour admettre le badinage inséparable de l'Ironie.

Il est même des Sujets dont le caractère sérieux exclut absolument une figure aussi enjouée. Je mettrai dans ce rang toute passion assez vive pour remplir l'âme toute entière, l'abstinction, la terreur, le désespoir. Dans la douleur l'Ironie serait choquante, dans l'expression d'un amour violent elle serait peu probable.

Il est enfin d'autres Sujets plus privilégiés en soi, ce sont ceux qui joignent à leur nature sublime, l'idée des devoirs les plus indissociables, et des routes les plus décisives pour notre bonheur. Ainsi la Divinité, la Religion, la Vertu présentent des idées si graves, si respectables & si intéressantes, qu'il n'est pas possible qu'un Esprit sensé s'en laisse distraire, par des minutes, ni qu'il puisse en supposer l'absurde mélange. Le but de l'Ironie étant de donner une espèce de change à l'Esprit, de le tenir dans une sorte de doute, ne saurait quadrer avec les idées fixes et invariables qu'il importe d'avoir de ces grands objets.

Je laisserai donc à penser si l'Ironie étoit à sa place dans les Sujets et dans les endroits que j'ai indiqués. Si néanmoins il est à prétendre qu'un Auteur ait eu dans l'Esprit cette figure de Rhétorique dans un Discours qui relève précisément aux propositions suivantes,

"La Religion n'est que variation;

"La Morale n'est qu'incertitude;

"La Vertu n'est que Chimère, et le fantôme de la Politique

"La Conscience n'est que le langage de la vanité et de l'amour propre

Si ces propositions ne découlent pas nécessairement du langage de cet Auteur, il faut convenir du moins qu'il n'a rien négligé - pour y donner lieu, et pour induire un Lecteur peu affermi ou mal disposé à tirer ces pernicieuses conséquences.

Par rapport à la Religion, si son unique but étoit de blamer les divisions, le Schisme, l'opiniâtreté et l'intolérance, il falloit du moins mettre à couvert les objets fondamentaux et invariables de la Religion, donner quelque asyle à la Vérité, bien loin d'insinuer qu'elle ne trouvoit nulle part.

Par rapport à la Morale, quand il seroit vrai comme il l'est en effet que les législateurs humains ont su profiter prudemment des impressions que faisoient sur les hommes, l'honneur et la honte, la gloire ou le blâme, l'Auteur devoit du moins laisser apercevoir que ces habiles Politiques battoient sur des notions générales et certaines dont ils n'étoient pas les Auteurs; Que leurs Loix les plus sages étoient entées sur des principes constamment reçus qui n'étoient rien moins que l'ouvrage de leur artifice.

Sur la Vertu, il est inconvenable que M<sup>r</sup>. Mandeville ait osé mettre en doute, s'il y a quelque chose au monde qui ait une bonté et une excellenie réelle; s'il se trouve quelque idée, quelque principe ou quelque sentiment qui soit beau et honnête en soi, qui en ait incontestablement les caractères de l'aveu du plus grand nombre ou de la partie la plus saine du genre humain, sans que le caprice et les variations dont il parle aient jamais pu détruire ces notions communes.

Enfin par rapport à la Conscience, il étoit sans contredit infinitement dangereux de confondre le plaisir que l'homme prend à se flater dans tout ce qu'il fait de bien, avec cette satisfaction pure qui anime et qui récompense déjà dans ce monde la Vertu. Ces combats qui précédent le crime, cet effroi qui saisit ceux qui le commettent, ces terreurs qui les accompagnent, ces remords qui les poursuivent au milieu de leurs grandeurs et de leurs plaisirs, dans le tems même que la gloire et le pouvoir le plus absolu les environne; indiquent une force majeure et respectable qui y préside, un mobile plus puissant que celui de l'amour propre supériorité aux préjugés les plus enracinés de l'éducation. Ces sentiments irréfragables montrent, avec une évidence victorieuse, des Loix éternelles, un Juge Suprême, les peines et les récompenses d'une autre vie.

C'est là ce qu'il ne faloit pas si soigneusement cacher au Lecteur, au point même de lui rendre suspecte et méprisable une voix

voix qui lui parle bien différemment lorsqu'il daigne l'écouter, une voix qui ne parle jamais que pour le bonheur du genre humain, et pour l'amendement de chaque homme en particulier.

Ce ne sera donc pas juger l'Auteur d'une manière trop sévère de dire que, s'il ne peut-être convaincu d'avoir formellement enseigné les propositions les plus irréligieuses et les plus contraires aux bonnes mœurs, il s'explique du moins à tous ces égards d'une manière très relâchée, et très imprudente; d'autant plus dangereuse qu'elle est revêtue des ornemens du style, égaiée par un badinage assez neuf, et abondamment épaissonnée du sel piquant de la raillerie. On sait combien un tour vif et plaisant, une liberté sans mesure, et une route presque nouvelle, a de charmes pour la jeunesse. On s'embarrasse peu ou l'on marche, pourvu que ce soit parmi les fleurs; l'on ne songe guères au péril en y allant au bruit des aulamatisons, et l'on est sur de les recevoir en flattant le goût dépravé de la multitude. C'est la lèceul ordinaire d'un bel Esprit qui brûle d'être applaudi. Il ne seroit qu'aprouvé en écrivant des choses judicieuses, il sera admiré s'il hazarde les plus hardis paradoxes; Il charmara sur tout une foule de gens corrompus, s'il ose briser le joug que la Raison et la Religion leur imposent.

Voilà sans doute la vraie cause de la Fortune qu'ont fait les Ouvrages de Mr. Mandevil. Heureux l'Auteur qui croit une telle réputation, et le Lecteur qui les lit avec une sage défiance.

J'interrromps pour le coup les Essais de Critique, crainte que la justice de votre goût ne la fasse retomber sur moi.

Monsieur Delhescoux le fils croit que Mr. Mandevil a de l'aversion pour tout ce qui tient la règle, et qu'il tache d'entrainer ses Lecteurs dans son sentiment. Monsieur Seigneur l'a jugé bien doucement.

Monsieur le Professeur D'Apples voudroit qu'on eut lu l'avis de Mr. Mandevil en entier, afin qu'on en pût mieux juger, non qu'il ne se rapporte bien à l'extrait que Monsieur le Baron. S'il a fait, mais seulement pour con-juger avec plus d'impartialité; ou si on ne vouloit qu'exprimer dans quelles idées Mr. Mandevil est, qu'on se fut borné aux articles qui sont à la fin de la Dissertation de Monsieur Seigneur. Lorsque l'Auteur dit de la Religion, de la Morale, de la Justice et de l'Injustice suffit pour montrer qu'il donne de fausses idées de toutes ces choses. Il croit aussi que Mr. Mandevil et Mr. Lord Shaftesbury sont à peu près d'accord sur les mêmes idées, qu'auquel Mr. Mandevil dise qu'il est dans de différentes.

Sur ce que l'Auteur dit qu'il n'y a point de principe fixe de la Justice et de l'Injustice, Monsieur D'Apples croit qu'en l'Auteur a peint plutôt les Hommes, qu'il n'a donné des principes, pour leur servir de règle de conduite. Il entend que les principes de la vérité et de la Désirabilité, la Raison les met en pratique; mais l'homme abandonne ces idées, se jette dans le doute, et suit ses passions. Si donc l'homme n'a point de principes ce n'est pas qu'il n'y en ait, et qu'il rien puisse avoir, mais celerai-ent de ce que ces principes l'incommodent et qu'il aime mieux n'en avoir point.

Monsieur l'Professeur Seigneur a dit que ce qui l'a fait de l'avis de Mr. Mandevil, c'est qu'il tache de se justifier et de prévenir ses Lecteurs pour leur faire recevoir cette proposition, par exemple, et plusieurs autres de même nature, que les vices sont aussi utiles au bonheur de la Société que la Vertu: quoique, de la manière dont les choses sont établies dans le monde, on puisse justifier cette proposition à quelques égards; il croit cependant que l'Auteur est libertini dans son ouvrage dangereux.

On doit savoir mauvais gré, a dit Monsieur le Baron. De l'avis de Mr. Mandevil, à ceux qui abusent de leur esprit pour détruire la Religion qui est la base du bonheur de la Société. Il a vu des personnes de mérite qui croient, comme Mandevil, qu'il ne fallait pas trop multiplier les Ecoles de charité, parce que l'éducation qu'on y donne aux jeunes gens leur éloignoit l'esprit et le cœur; et leur faisoit mépriser le travail rude et grossier, qu'il fallait cependant des ouvriers pour cultiver les terres. Mr. Mandevil et Bayle qui écrivirent d'une manière agréable, vont d'autant plus coupables d'avoir donné des ouvrages où ils attaquent les bonnes mœurs & la Religion, qu'ils se font lire avec plaisir.

Monsieur Dubigny a trouvé que Monsieur Seigneur a bien senti de ne dévoiler les mauvaises idées de Mr. Mandevil; et l'Auteur n'est pas du tout satisfait; il renonçait à ce qu'il devait faire de cacher. Il pense qu'il ne faut pas trop multiplier les Ecoles de charité craindre de tomber dans les inconveniens que l'Auteur de l'avis de Mr. Mandevil dit qu'il restera dans un sentiment différent de Mr. Lord Shaftesbury, mais il croit que l'Auteur de l'avis de Mr. Mandevil, que pour gagner l'affection des Lecteurs qui sont convaincus du peu de Religion de ce Lord. Il trouvait aussi que les Auteurs qui ont de l'esprit et qui écrivent avec délicatesse auront une bien grande compte à rendre, mais qu'ils emploient ces talents comme Mr. Mandevil & Bayle à soutenir le parti de l'erreur & du vice, et à entraîner dans leur égarement un grand

grand nombre de personnes, qui auroient rejetté leurs maximes avec horreur, si elles eussent été proposées d'une manière simple et éloignée de tout vénébreux.

Sentiment de M. le Professeur Polier approuvé par Monsieur Seigneur de Mandeville, et par Monsieur le Professeur Polier.

Monsieur le Professeur Polier approuve Monsieur Seigneur de Mandeville, et par la force des principes de M. Mandeville, il les aussi combattu par cette raison, c'est que si l'on fondaît une Société sur ces principes elle vouleroit bientôt quelque florissante quelle parut être d'abord. L'Auteur laisse paraître trop à dénuement son mauvais but pour qu'on en puisse douter; Les Pensées libres &c qui sont un ouvrage du même Auteur n'avoient donné aucune mauvaise idée à Monsieur Polier contre lui. M<sup>r</sup> Mandeville ne s'est justifié que parce qu'il la accusé; mais il se défend de manières à faire croire que les principes qu'il lui suppose étoient dans son cœur. Il croit que l'Auteur est dans les mêmes sentiments que Mylord Shaftesbury. Le dernier croit que l'homme pourroit se soutenir dans la Société et la rendre heureuse par les seules Décs du beau et de l'honnête, il considéroit l'homme avant le péché. Mais comme personnes n'ont principes dans un degré parfait, que l'homme n'a pas toujours ces idées présentes, qu'il réfléchit peu, et que souvent malades entraîné par ses passions il agit contre les lumières, en un mot que l'homme tel qu'il l'a supposé ne se trouve point; il en conclut que l'homme ne peut point suivre les principes & que par conséquent il n'a aucune règle fixe. M<sup>r</sup> Mandeville au contraire envisage l'homme tel qu'il est, et montre qu'il n'eust point de règle.

Mandeville établit que les vices sont utiles à la Société, qu'ils font fleurir le commerce et les Arts, Telz sont, par exemple, le luxe, la vanité, la gourmandise, l'avareur, &c mais la Société en serait elle moins heureuse si ces vices en étoient bannis; les Arts utiles, et le commerce y fleuriroient-ils moins? L'Auteur se contente de faire voir le désavantage de la destruction des vices, la Société dit-il, languiroit, on se contenteroit du simple nécessaire, l'activité, le goût, et tous les Arts n'y parviroient point; mais il n'établit tout cela que parce qu'il suppose les hommes sans vertu, de même que sans vice, au lieu qu'il nous substitue la vertu, l'amour du prochain, l'ardeur à faire valoir ses talents, à les rendre utiles à la Société dont on est membre, la générosité; la Société n'aura peut-être pas le même système qu'elle a à présent, mais elle en aura un autre qui ne brillera pas moins, au contraire il n'en sera que plus beau. D'ailleurs l'Auteur avoit du envisager la Société par rapport au contentement de l'esprit; et à cet égard il ferroit faute de montrer qu'elle tireroit un grand avantage de la destruction des vices.

## XXXVII Assemblée.

Du 25 Janvier 1744. Présens Messieurs De Bochart Lieutenant Général, Seigneur Bourguemaitre, Polier Professeur, De Cheseaux Conseiller, Seigneur Appeleur, D'Apples Professeur, Desflegermain Conseiller, De Cheseaux Jérôme, Roffet Chatelain.

« Mesdames, Monsieur le Bourrissard dans son Discours m'a fait comprendre que la Lecture de l'Ouvrage de M<sup>r</sup> Mandeville est très dangereuse. C'est une Satyre extrêmement poussée des Vertus. Dont les Grands & les Petits veulent se glorifier. On a, dit-il, condamné cet Ouvrage, parce qu'il renversoit tous les fondemens de la Morale et de la Religion. L'Auteur a voulu se justifier en disant qu'il avoit parlé ironiquement; Monsieur le Bourrissard m'a fait voir là dessus, 1<sup>o</sup> Quas les Sujets étoient trop importans pour les traiter par une ironie que chacun ne peut pas sentir, et qui peut jeter dans des erreurs et des écarts très pernicieux. 2<sup>o</sup> Qu'il y a bien des endroits où l'on ne peut pas regarder ce qu'il dit de plus étrange comme une ironie, mais comme une expression naturelle de ses mauvais sentiments. 3<sup>o</sup> Enfin, après avoir détruit toutes les idées des Hommes sur la Religion et la Morale, il ne donne aucun principe fixe, ni aucun lumineux, sur ces articles si importants, et qu'il cherche au contraire à faire croire qu'il n'y en a point, ce qui met l'homme dans un état d'incertitude et d'inquiétude le plus contraire à son repos et au bonheur de la Société; au lieu qu'il n'y a rien de plus simple, de plus fixe, de plus incontestable que ces principes de la Religion, et de la Vertu, et on n'en peut éprouver de plus grande satisfaction qu'en s'affirmant; et en y affirmant les autres.

« Mesdames, vous avous êtes tous autorisés à trouver l'Ouvrage de Mandeville dangereux, par cette raison qu'il n'apprécie pas les hommes à aucune règle, sous prétexte qu'ils n'en suivent aucune.

Monsieur le Comte ayant fini, vint la 1<sup>re</sup> Dissertation de M<sup>r</sup> Schmidius qui traite Du véritable état naturel des hommes, Du véritable état naturel des horreurs, visiblement état naturel de la Conférence.

Monsieur le Conseiller De Cheseaux entre dans les idées de M<sup>r</sup> Schmidius, qui condamne Hobbes sur l'idée qu'il a donné de l'état de nature, qu'il représente comme un état de guerre, mais l'Auteur augmente trop de la force, il suppose que l'amitié, et la bisection ou la réprobation y régneraient, qu'on y verrait un penchant continué à procurer le bien et

et l'avantage commun, qu'ils uniroient leurs forces pour s'entraider, avec d'autant plus d'ardeur que chacun seroit persuadé de trouver son avantage dans le bien commun. Pour prouver que ce n'est pas une exaggeration, examinons ce qui se passe, par exemple, dans une seule famille. Pendant qu'elle est peu nombreuse, et que par là ils se trouvent tous réunis, il est facile à comprendre que les membres de cette famille, vivront dans l'unison, et qu'ils se rendront des services mutuels; mais à mesure que cette famille se multipliera, qu'ils vivront plus éloignés les uns des autres, que leurs liaisons ne seront plus "étroites", les intérêts particuliers augmenteront, on ne sentirait plus comment l'intérêt public sera à l'avantage de chaque particulier; il en est de même d'une Association; le zèle, l'amitié, l'empressement à se rendre service diminueront, tant ou tard il naîtra de la division, des querelles, des guerres entre eux, ils tomberont dans l'anarchie, et il n'y aura plus de frein qui puise les réunir. Il en faut dire de même du genre humain; lorsque le nombre s'en est accru, ils ont eu besoin de Loix pour prescrire à chacun sa tâche, et pour l'engager à la remplir, par l'espérance des promesses et par la crainte des peines qui accompagnent ces Loix. Il condamne M<sup>r</sup> Schmaus sur ce qu'il dit dans l'Articule VIII de sa Dissertation, qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait des Loix divines pour diriger les hommes dans l'état de nature, il prétend au contraire, qu'elles sont d'une nécessité absolue, ce qu'il a apporté par le témoignage de Mr Warburton, qui, dans la IV<sup>e</sup> des Discrépancies qu'il a donné sur l'union de la Religion, de la Morale et de la Politique, fait voir que tous les Legislateurs anciens étoient si convaincus de cette nécessité, que c'est pour cette raison qu'ils ont tous supposé que leurs Loix leur avaient été dictées par quelque Divinité. Saisissez cela. Si on ne peut trouver son avantage dans la suveté que dans la Société, on l'entreprendra; si non, ou qu'on soit le plus fort, on poussera son avantage, on l'étendra, et on cherchera à se le procurer sans aucune attention au dommage que les autres pourront en recevoir. Il approuve au reste la méthode de l'Auteur d'avoir commencé par établir ce que c'est que l'état naturel, pour tirer de cette connoissance l'origine du Droit naturel.

Sentiment de M<sup>r</sup> le Bourguenmaistre Seigneur a aussi approuvé la mémoire de M<sup>r</sup> Schmaus. Il a ajouté qu'il faut faire de l'état naturel une suveté durable. Il a ajouté qu'il faut faire de l'état naturel une suveté durable longtemps; car la loi de l'état de nature consistant à faire pour autrui, ce que nous voulons faire à notre égard, cette loi régira principalement pour les engager à nous rendre tous les services dont nous aurons besoin, et nous sont encore engagés par quelques textes présents; il faudra nécessairement en venir à ces conventions qui formeront l'état civil, à cause

de la malice des hommes, qui après avoir reçus des services de vous, doivent point user de retour. Pour le mieux comprendre, supposons que quelques personnes échappées d'un naufrage, abordent dans une île déserte, d'abord ils s'aideront réiproquement à se procurer les choses nécessaires à leur subsistance et à leur conservation, ils se bâtreront des habitations, ils raîcheront de détruire ou au moins de se mettre à couvert de l'insulte des bêtes féroces, des invasions étrangères, ils travailleront en commun à se procurer par la culture des terres non seulement ce qui leur est nécessaire pour le présent, mais aussi pour l'avenir, ils se marieront, ils exerceront les arts utiles à tous, ils se prêteront leur secours réiproquement pour retenir leurs enfants dans le devoir, ils feront, dis-je, tout cela sans être guidés par aucune Loi; et sans penser même à en faire. La rue de leurs besoins présens auxquels ils ne peuvent pourvoir que par cette union suffira pour les y déterminer. Mais quand ils se seront multipliés, que leur état sera fixe, il faudra venir à l'état civil. Si les hommes sentoient l'avantage qui leur revient à chacun dès l'association, ils n'aurraient pas besoin de l'autorité des Loix divines pour les porter à remplir leurs devoirs, mais comme ils ne réfléchissent pas sur cet avantage, et que d'ailleurs ils ont le cœur mauvais, elles sont non seulement très avantageuses, mais de plus nécessaires.

Monsieur le Professeur D'Apples trouve que M<sup>r</sup> Schmaus accuse sonement de M<sup>r</sup> le mal à propos Puffendorf d'avoir trop suivi les sentiments d'Hobbes, pour Professeur D'Apples. ce qui regarde l'établissement de l'état civil. Il dit qu'on se donne une peine inutile pour découvrir l'état naturel des hommes, état dans lequel ils n'ont vécu que peu de tems, qu'il est encor moins utile de pénétrer quel auroit été l'état des hommes avant la chute. Il faut seulement s'attacher à savoir ce que l'homme est aujourd'hui. L'homme a une raison, dont il abuse souvent, il a un corps dont il peut se servir bien ou mal. Voilà où il faut recourir pour connaître les vrais besoins de l'homme et pour savoir quelles règles il faut lui prescrire. Il condamne au reste ce que dit l'Auteur, que les Loix humaines ont plus de force sur le cœur de l'homme que les Loix divines. Celles-ci ou contraire ajoutent beaucoup de force aux Loix humaines. Ces dernières font des hypocrites, elles exigent une obéissance, il est vrai, mais elles ne prescrivent point le principe de cette obéissance, quelle soit volontaire ou involontaire, c'est à dont elles s'embarquent peu. Au reste le principe de l'intérêt que l'Auteur établit par tout, si étoit bien entendu, ne porteroit à faire aucune injustice.

Monsieur le Conseiller Deft Germain croit qu'il est utile de distinguer l'état naturel d'avec l'état civil, puisque les Souverains ne reconnaissent pas

connaissent pour eux point d'autre état que l'état de nature : l'état naturel, selon lui, est l'état de personnes qui vivent sur la Terre ne reconnaissant d'autre supérieur que le créateur. Il trouve que Mr Schmaus a assez bien réussi à représenter cet état, de même qu'à établir les principes qui doivent diriger cet état, qui sont la sociabilité et l'amour propre.

Sur ce que l'auteur relève les loix humaines au dessus des loix divines, cela prouve, a-t-il dit, que l'auteur est bizarre comme on nous la représente, et comme nous nous l'avons imaginé à la lecture de ses premières pièces : en effet les loix humaines n'expliquent pas tous les cas, détail qu'on ne pourrait faire sans de grandes peines & qui peut être, mais, parfois impossible, il est donc très utile d'avoir une révélation qui le fasse. L'auteur se trompe aussi en n'attribuant l'origine de l'état civil qu'à une usurpation, il peut en avoir d'autre.

Sentiment de M<sup>r</sup>.  
L'Abbé aux Seigneurs.  
M<sup>r</sup>. Schmaus n'avance pas beaucoup, a dit Monsieur l'Abbé aux Seigneurs, en établissant l'état naturel des hommes ; puisque l'état naturel des hommes étant, selon lui, le fondement du droit naturel, il ne peut cependant y avoir d'obligation que là où il y a supériorité ; ainsi il suffisait d'établir un supérieur. D'ailleurs cet état a peu de danger sans être trouble. L'écriture qui nous fait l'histoire des premiers tems, nous parle aussi d'un Cain, et d'autres ; ces exemples ont bientôt fait comprendre qu'il fallait reprendre par la force ceux qui étaient facieux. Le Prince n'est pas, comme l'a établi Monsieur De St Germain dans un état naturel, mais dans un état civil ; parce qu'il y a des conventions entre lui et ses sujets, de même qu'entre lui et les autres Princes. Il ne peut y avoir de droit naturel à moins qu'on ne reconnoisse l'existence d'un créateur ; sans cela il n'y aura d'autre droit que la convenance.

Sentiment de M<sup>r</sup>.  
DuLignon.  
Monsieur DuLignon trouve que Mr Schmaus a grand tort de diminuer l'autorité des loix divines, d'établir que les loix humaines ont plus d'efficacité, qu'elles ne sont pas même nécessaires pour diriger les hommes dans l'état, par là il éloigne l'idée de la divinité qui est la base de tous les devoirs. Les hommes sans l'idée de Dieu ne suivoient que leur intérêt propre mal dirigé, & ne seroient arrêtés par aucun frein, quand ils auroient envie de se procurer quelque chose, s'ils auroient la force en main ; la justice ne regne voit plus parmi eux, le plus faible seroit toujours opprimé par le plus fort, et le plus simple seroit exposé aux tromperies d'un plus rusé que lui. Mais l'idée d'un Dieu qui voit tout, et qui hait le déordre arrête et réprime les mauvais desseins quand on en forme.

Sentiment de M<sup>r</sup>.  
Pour bien juger Mr Schmaus, a dit Monsieur le Lieutenant  
Ballival

Ballival DeBouchat, il faut avoir devant les yeux les Auteurs qui ont traité du droit naturel : or chacun d'eux a fixé différemment l'état naturel du sujet qui étoit l'objet de ce droit. Hobbes croit que l'homme n'est point fait pour la société, il n'y entre que par force, d'ailleurs il avoit querellé l'homme considéré dans une famille étoit dans un état monarchique dont le Roi étoit le Roi, qu'importe il faut qu'il revienne à son état monarchique. D'autres étoient de cette manière : l'ont représenté plus en beau : Ces différentes idées ont occasionné bien des disputes. Quelques peu que l'état naturel ait duré, il est cependant très difficile de rechercher quel il a été, puisque les Princes y vivent encore soit les uns à l'égard des autres, soit à l'égard de leurs sujets, et que le seul caractère distinctif de la souveraineté est d'être dans l'état naturel, il est vrai qu'il regne entre les Princes des traités et des conventions, mais il n'y a personne sur la terre qui puisse les contraindre à les exécuter. Le Prince en devenant Prince n'a point gagné la liberté, et personne n'est en droit de lui faire rendre compte de sa conduite, mais le sujet a renoncé à sa liberté, et le Prince peut le forcer à remplir ses engagements, au lieu que le Prince ne reconnoissoit au dessus de lui que Dieu ne peut point être obligé par l'autorité de qui que ce soit à tenir ses engagements. Aussi faut-il bien faire sentir au Prince que s'il ne rend compte de ses actions à personne ici bas, il y a cependant des loix auxquelles il est soumis, que ces loix viennent de la part d'un être de qui il dépend et qui dans l'examen qu'il fera de ses actions lui, auendra des récompenses, ou lui infligera des peines suivant qu'il aura suivi ou moins pris ses loix : or on ne peut découvrir ces loix qu'en connaissant exactement ce que c'est que l'état naturel.

Il me semble, a dit Monsieur DeCheseaux le fils, que pour connaître la nature du droit naturel, il n'est point nécessaire de recourir à la considération d'un état imaginaire dans lequel les hommes ne se trouvent jamais, puisqu'il n'y en a aucun, pas même des souverains, qui ne soient assujettis à quelques relations, comme celles de ceux-ci avec leurs sujets. Il est plus naturel de considérer les hommes dans l'état civil où ils se trouvent. En effet en faisant seulement abstraction de ces circonstances particulières qui varient suivant les lieux et les tems. Il ne faut pas se borner non plus à la considération de l'état de l'homme, mais il faut y joindre celle du but que l'on se propose dans le droit, ou de sa fin, pour en pouvoir conclure exactement, quelle est sa nature. Je dirais donc que le droit naturel étant destiné à conserver, par les règles qu'il nous propose de suivre, la société humaine dans un état

état heureux, ou de la rétablir lorsque sa prospérité est troublée, ce Droit doit être fondé sur la connaissance des désordres dans lesquels la Société peut tomber, et sur celle des remèdes qu'on peut y rapporter. La connaissance des uns et des autres demande celle de la nature de l'homme considéré physiquement par rapport à ses facultés corporelles, et spirituelles, moralement par rapport à ses passions, et civilement par rapport à toutes les différentes relations dans lesquelles il peut se trouver. Ce Droit naturel doit être fondé sur l'art de combiner les intérêts de chaque individu entre eux, de telle manière que l'équité y soit toujours gardée, et que la prospérité du tout soit la plus grande qu'il se peut; et c'est cette combinaison, qui jointe à la connaissance de la manière de gouverner, et de mettre en jeu les passions de l'Homme, qui fait le fondement de plusieurs Loix, et de plusieurs règles du Droit civil, en apparence contraire aux libertés que l'on pourroit avoir dans le quonzième état de nature, s'il y en avoit effectivement un tel; Mais il s'ensuit par là même que ces Loix et ces règles n'en sont rien moins que contraires ou étrangères à la nature de l'Homme et des choses.

Sentiment de M<sup>r</sup> le Professeur Polier. Monsieur le Professeur Polier a dit que M<sup>r</sup> Schmaup envisageoit les Hommes dans l'état naturel, sous une idée qui ne leur étoit pas honorable, qu'il ne parlloit que de leur corps, et de ce qu'il y a de machinal chez eux, de l'instinct des pères pour leurs enfans, de leur amour pour la vie et pour leur conservation, mais qu'il ne faisoit aucune mention ni de leur ame, ni de ses facultés: que c'étoit les confondre avec les brutes qui ont toutes ces qualités aussi bien que les hommes. Qu'il en avoit donné une idée plus avantageuse, et qu'il en avoit fait un portrait plus juste, s'il avoit dit qu'ils ont une Amé capable d'acquerir des connaissances, de comparer des idées, d'en tirer des conséquences, qui voit le rapport des choses; que ce n'est pas seulement leur intérêt grossier et temporel qui les porte à vivre en Société, mais leur Raison, qui leur apprend qu'ils sont les créatures de Dieu, qui en leur donnant des Talens a voulu qu'ils en fissent usage, qui les a mis dans la nécessité d'avoir recours à leurs semblables pour avoir les secours qui leur manquent, et qui leur a fait comprendre par là en même temps qu'ils se doivent tout entiers à celui qui les a formés; mais que la meilleure manière de lui marquer leur dévouement & leur reconnaissance, c'est de faire l'usage de leurs Talens qu'ils veut qu'il en fassent, c'est de répondre aux vues qu'il a eu en les créant, savoir de vivre en paix et en Société avec leurs frères, enfans comme eux du même Createur.

## XXXVIII Assemblée.

Du 1<sup>er</sup> Février 1744. Présens Messieurs De Bochart Lieutenant Ballivain, Polier Professeur, Seigneur Auffeux, D'Apples Professeur, Baron De laussade, Dulignon, Doct<sup>r</sup> Germain Conseiller, De Chezeaux le fils.

Messieurs, Je vais vous faire un court abrégé de la Diff<sup>r</sup> Discours de Monation de M<sup>r</sup> Schmaup et de vos remarques.

L'Auteur dit qu'il est utile de connaître le vrai état naturel des hommes; parce que cette connaissance nous apprendra s'il y a un Droit naturel; et nous montrera ce que c'est que ce Droit.

M<sup>r</sup> dit ensuite que l'état naturel des Hommes est l'état de Société, ce qu'il prouve en montrant que l'Homme naît dans une Société domestique; qu'il y est nourri et entretenu avec beaucoup de soin; que les Pères & sur tout les Mères ont une grande tendresse pour leurs enfans, et les enfans en ont une reciprocité pour leurs Parents.

Les deux sexes ont en eor un grand penchant l'un pour l'autre, qui les porte à vivre dans une Société très étroite; que de cette union naissent les familles qui continuent à vivre ensemble, jusqu'à ce que leur nombre les oblige à se séparer.

C'est cet amour inné des Hommes les uns pour les autres qui est le principe et le fondement de toute Société.

Enfin chaque individu a un penchant inné pour travailler à son propre avantage, et comme il remarque qu'il ne peut pas se le procurer s'il est privé de tout secours étranger, cela l'engage à s'unir aux autres, et à entretenir une Société avec eux.

Dorénavant que l'Auteur appelle l'état naturel primitif des Hommes, il en naît un autre qu'il appelle second état naturel, ou état naturel accidentel. C'est celui des diverses familles qui faisant réflexion sur les mauvaises suites des divisions que causoit la trop grande avidité de quelques particuliers pour leur propre avantage, se sont unies par des traités mutuels. A ces traités on a joint plusieurs établissements, pour rendre ces états plus commodes et plus tranquilles: c'est ce qui a introduit une diversité de coutumes, d'arts, de Religions, de Droit et de plusieurs autres choses.

Enfin l'Auteur établit qu'il n'est pas nécessaire de recourir à des Loix

Loix Divines pour gouverner les Hommes dans l'état naturel; parce que les Loix humaines que chacun peut faire suivant que la nécessité le demande, ont plus de force sur l'homme que l'homme que les Loix divines n'atteillent.

### XXXIV

a M<sup>e</sup> le conseiller  
De Chezeaux

Vous m'avez dit, Monsieur De Chezeaux, que vous approuviez la méthode de Mr Schmaus, mais qu'il mettoit trop en haine l'état de nature qu'il supposait que les hommes auraient parmi eux continuellement en paix; l'expérience prouve au contraire qu'il n'y a point de famille un peu nombreuse où il ne s'élève des disputes; que par conséquent il seraeroit élevé bien davantage parmi le genre humain.

" Vous avez condamné V'Auteur, et aussi aussi Mesmeurs, tous en général, sur ce qu'il dit qu'on n'avoit pas en l'espérance des Loix Divines pour gouverner les Hommes dans l'état naturel.

a M<sup>e</sup> le Bourguen-  
maistre Seigneur

Vous m'avez montré, Monsieur Le Bourguenmaistre, par un exemple tiré de personnes qui seroient échappées d'un naufrage, comment elles pourroient vivre en Société sans avoir l'espérance d'établir sur elles des Magistrats et des Loix, mais vous avez aussi dit que si le nombre d'une telle Société venoit à s'accroître, vu la malice des hommes, il faudroit recourir à l'état civil.

M<sup>e</sup> M<sup>r</sup> D'Apples Pro: " Vous avez remarqué Mesmeurs D'Apples et De Chezeaux, qu'il n'étoit pas nécessaire de se donner beaucoup de peine pour découvrir l'état naturel des hommes, qu'il faut seulement s'attacher à savoir ce que l'Homme est. L'Homme a une Raison; et il en abuse, il a aussi un corps dont il fait souvent un mauvais usage.

a M<sup>e</sup> le conseiller  
De St Germain

Vous m'avez montré, Monsieur De St Germain, qu'il est très nécessaire de distinguer l'état naturel, d'avec l'état civil des Hommes; - parce que les Princes qui ont une si grande influence sur le bonheur des Hommes sont encore dans l'état naturel, et qu'il faut leur montrer que quoiqu'ils soient dans cet état, il y a cependant des loix auxquelles ils sont obligés de se soumettre. Cet état, m'avez-vous dit, c'est l'état des personnes qui ne reconnoissent d'autre Supérieur que le Créateur, et vous m'avez aussi fait voir l'utilité des Loix Divines, en ce qu'elles instruisent plus exactement les Hommes de leur devoir, que les Loix humaines.

a M<sup>e</sup> l'Asseur  
Seigneur

Vous avez dit, Monsieur l'Asseur, que les Princes ne sont plus dans l'état naturel, parce qu'ils sont liés à leurs sujets par des Traitéz. Vous avez ajouté que Mr Schmaus en établissant l'état naturel des hommes avoit du parler d'un Supérieur, puisqu'il ne peut y avoir d'obligation que là où il y a une Supériorité.

Vouz

Vous m'avez fait sentir, Monsieur De Bochat, l'utilité qu'il a à rechercher ce que c'est que l'état de nature, puisque les Princes vivent <sup>à M<sup>e</sup> le Lieutenant Ballaval de Bochat</sup> encor dans cet état, et qu'il faut leur faire connoître les règles qu'ils doivent suivre dans cet état: règles qu'on ne peut décolorer que par le connoissance exalte qu'on aura de l'état naturel.

Vous m'avez dit, Monsieur Polier, que Mr Schmaus enseignoit à le Professeur les Hommes dans l'état naturel sous une idée qui ne leur étoit pas <sup>à M<sup>e</sup> le Professeur Polier</sup> notable, qu'il ne parlloit point des Facultés de leur Amé, mais seulement de leur corps, et de ce qu'il y a de machinal chez eux. Qu'il en auroit donné une idée plus juste, s'il avoit dit que ce n'est pas seulement leur intérêt grossier et temporel qui les portoit à vivre en Société, mais leur Raison, qui leur apprenant qu'ils sont les créatures de Dieu, leur fait comprendre en même temps qu'ils doivent répondre aux uns que Dieu a eu en les créant, savoir de vivre en paix et en Société les uns avec les autres.

Monsieur D'Ullion a lu ensuite une lettre de M<sup>r</sup> Gordon <sup>sur cette question</sup> qu'il Lettre de M<sup>r</sup> Gordon a traduit de l'Anglois, sur cette Question, Savoir Si le meurtre de César étoit légitime ou non?

Monsieur l'examinerai dans cette Lettre une grande Question, l'Anglois par M<sup>r</sup> D'Ullion. Savoir si le meurtre de César fut une bonne action ou un crime. Le Docteur Grideau le condamne fort, et il y a bien des gens de son sentiment. Je vous transuirai ce qu'il en dit. Il fut aspiré dans le Sénat, par une conjuration de Sénateurs. Ce fut une basse et perfide action, et ce qui en augmenta l'infamie, cest que les chefs de ces meurtriers étoient Brutus, Cassius, Trebonius et quelques autres, personnes à qui César avoit fait le plus de bien. Et ils exécutèrent cette action dans l'idée que c'étoit faire une action héroïque de vertu, que de délivrer leur Patrie d'un homme qu'ils regardoient, comme un Tirant; et il ne manqua pas de gens aujourd'hui disposés à approuver cette action, mais la Justice divine s'est déclarée là depuis d'une manière bien différente, en faisant élater sa vengeance d'une manière remarquable sur tous ceux qui y avoient euy part, qu'ils périssent tous en peu de tems, de mort violente, et quelques uns même par leurs propres mains.

Voilà les paroles de ce Docteur et le jugement qu'il porte de cette action; sentiment qui a été fort suivi: Mais si iest avec raison, cest ce que je souhaite de vous faire voir, dans cette Lettre; car il ne nous a point dit pourquoi la personne de César étoit sacrée. Un pouvoir et des suzes aquies par la violence et de mauvais moyens, étoient les seuls titres de César. Or il est certain que tout pouvoir qui n'est fondé que sur la force est tirannie, et les heureux suzes ne font pas chez un homme

de bon sens une preuve d'un bon Droit: et ceux qui ont fait de César une personne sacrée, déclarent en même temps celle d'un Tiran et d'un Ulysse tyrannique: car il n'y a jamais eu d'homme à qui ces termes conviennent mieux qu'à César. Tous les priviléges et la soumission que l'on doit apporter pour un légitime Souverain, qui protège ses Peuples, qui se contente et les conduit par les Loix appartiennent-ils à un Ulysse tyran, qui ne se conduit point par les Loix, et qui ayant la force en main, est plus méchant que tous ceux qu'il gouverne, et qui sous le faux nom de Magistrat public est un oppresseur, un bourreau, et un pillard. D'où sensuivroient ces belles conséquences, que tout l'usage du Droit public et particulier et les règles du juste et de l'injuste seront, que chaque Magistrat peut être un Tiran et tout Tiran un Magistrat légitime; qu'il n'est pas permis de s'opposer au plus grand de tous les maux qui nous viennent de la part des hommes et que tous les moyens que l'on peut employer pour sa propre conservation sont illégitimes. Mais si l'on doit et s'il est expédition pour le bien de la Société de faire périr les petits voleurs qui ont autant de Droit, et qui sont moins coupables que les grands voleurs, puisqu'ils ne font ce métier que parce que la nécessité les y force, il y aurait de l'injustice à faire périr les grands voleurs, qui font le même métier, qui se portent aux derniers excès de brutalité, d'avariie, de cruautés et d'imprudicité, qui se rendent maîtres de la vie et des biens des particuliers, et détruisent les Nations selon leur bon plaisir. Suffit-il de donner un beau nom aux crimes les plus grands, et dont les effets sont de la plus grande conséquence, pour en faire l'apologie et celle de ses Autheurs? Par là les Autheurs des crimes seront protégés, et pourront commettre des violences, et opprimer en toute sûreté sous le nom de Souverains. Si l'on élit à être un détructeur, et un meurtrier, sera-t-il illégitime d'en faire périr un? Et ne sera-t-il pas permis de prévenir et de punir un scélérat qui transgresse les Loix? Enfin il sensuivrait encore de là que tout homme qui se trouvera en état d'opprimer le monde le rende esclave, détruire les Nations, le plus grand nombre et les plus honnêtes gens qu'il y a, ou qui en fait des esclaves, a pu par cela même faire impunément tout cela. Si César étoit un légitime Souverain, tout homme qui a la force en main, et autant de scélératise que lui, peut devenir un légitime Souverain, et les Magistrats légitimes seront ou pourront être établis par la force et la scélératise. Mais si par un bouleversement des Loix et par l'épée l'on n'aquistoit pas légitimement la Souveraineté, Jules César n'étoit point légitime Souverain, et ne devoit point jouir des priviléges et des immunités de Souverains légitimes. Contre tout homme qui use injustement de la force,

force, tout homme est en droit d'user de la force. Auparavant trouvée à Rome un particulier coupable, ou quelques particuliers de Rome coupables, qui dans commission de l'Etat avoit tué Alaric, Attila ou Brennus, lorsqu'ils envahissoient les terres de la République? Jules César étoit plus criminel qu'eux: il joignit le parricide, l'ingratitudo, la perfidie à l'usurpation. Les Goths et les Gaulois avoient violé le Droit des Gens, en s'emparant du territoire des Romains, sur lequel ils n'avoient aucun droit; mais César viola les Droits de la Nature, et de sa Patrie, en rendant esclaves ses concitaiens, qu'il devoit protéger et défendre.

Tout le monde comprendra que quand une personne fait la guerre à sa Patrie, elle est en droit cette Patrie de la lui faire, à son tour est de faire périr cette personne, puisqu'elle cherche à la détruire. Et la Patrie auroit-elle perdu le Droit par les heureux succès qu'a eu celui qui lui a fait la guerre, et qui a ajouté à ses crimes l'usurpation et la scélératise, et dont la mort étoit d'autant plus nécessaire. Or comme il est permis de se défendre et de tuer un voleur avant qu'il nous ait volé, mais non après qu'il est pris, un scélérat deviendra-t-il une personne sacrée et inviolable, parce qu'il a le parfait mérite d'avoir achevé sa mauvaise action. Si César étoit coupable comme effectivement il l'étoit par les Loix de Rome, n'étoit-il pas permis de s'en défaire par les mains de trente personnes, comme par les armes de trente mille, et dans le Sénat, tout comme dans un champ de bataille?

Dans la Société un particulier n'en peut pas tuer un autre, quand même il mériteroit la mort, parce que dans la Société personne ne peut être son propre Juge, ni se venger soi-même, parce qu'on a établi des Loix justes et des Juges pour les faire exécuter; mais si celui qui offense se met au delà des Loix et des Juges, il met l'offenseur le droit de chercher d'autres voies pour se faire faire raison, et celui qui se met dans un état de guerre avec moi, me met dans le droit d'être en guerre avec lui, et quand il n'y a point d'autre remède, il faut employer la violence, contre la violence.

Le Droit qu'ont tous les Hommes dans l'état de nature, de ren pousser et de se venger des offenses qu'on leur fait, de la manière qui leur convient le mieux a été transféré aux Magistrats quand les Sociétés civiles se sont formées, et les Magistratures établies. Mais quand les Sociétés sont détruites, chacun reprend ses Droits; car les Sociétés peuvent être détruites, ou parce que ceux qui les gouvernent se sont démis de leur autorité, et que l'on ne les a pas remplacé; ou, quand par une force supérieure, et une injuste violence, les Magistrats ne peuvent plus protéger l'innocence; Et ce droit a été confié à tous les hommes,

hommes, avec leurs autres Droits naturels, parce qu'ils sont membres et sujets de la Société. C'est une proposition absurde et impie que de dire, que tout un Peuple, puisse jamais être dans une telle situation qu'il n'ait pas le droit de se défendre, et de travailler à sa conservation, lors qu'il n'y a point d'autre pouvoir qui puisse le protéger et le défendre; il est enor plus absurde de croire, que l'on ne peut pas s'opposer à un Tyrant, à un traître, à un voleur public, qui par violence, trahison, rapiéce, nombre de meurtres et de ravages prive un particulier de la protection des Loix.

Toutes ces horribles qualités étoient dans César, le fait est indisputable, ou il n'y a jamais eu de traître ni de tyran dans le monde, ou César l'étoit. Il avoit rompu et outrageusement rompu tous les liens qui engaçant les hommes, honneur, vertu, Religion, Loix, confiance, humanité, et tout ce qu'il y avoit de sacré et de respectable parmi eux. Il étoit sujet est au service de la République Romaine, à qui le faisoit honorer et considerer; il étoit Sénateur & grand Pontife, il avoit été Consul; il étoit Général d'une des plus considérables armées de la République, et Gouverneur d'une de ses plus considérables et meilleures Provinces. Mais que fait César de tout ce pouvoir, de tout ce crédit, de ces emplois et de ces forces; il les emploie d'une manière ingrate, traîtreuse et barbare contre ses Maîtres; et il se rend maître de sa Patrie avec ses richesses et ses armes.

César emploia pour commettre un crime si grand et si achevé tous les moyens qui pouvoient convenir à son but; il ne se fit confiance de rien, point de sorte de bâssope qu'il n'emploia; il se livra de la jeunepe à la plus infame prostitution; il entra dans toutes les fâcons pour brouiller et renverser l'Etat. Dabord il eut part aux despêces sanguinaires de Marius, il fut ensuite de l'horrible conspiration de Catilina, pour maîtriser les Consuls et le Sénat, bruler Rome, et déposséder de tout le pouvoir de la République, et quoiqu'il eut échoué dans cette conspiration, il ne cessa de conspirer, il corrompit le Peuple, et se fit Chef d'un parti de désespérés, pour effrayer ceux qu'il ne pouvoit corrompre, il opprima les Provinces, en détruisit les habitans, dépouilla les Temples, fit périr les armées de la République, s'empara du Trésor public, s'empara du Monde, et détruisit la liberté. Ecoute la terrible consternation où se trouva le Sénat et le Peuple Romain. Dans cette horrible occupation; Lucain nous la ainsi décrite,

Fuit haemusura timoris

Omnia César erat, privata curia rovi,  
Si Regnum, si Templa sibi; jugulumque Senatus

Lucanus, Pharsal.  
Lib. III. 4. 99.

Velle putant quodcumque potest,

Tertis adest, Sedere Patrea, censere parati,  
nisi Latianeque petat

Ainsi Rome la gloire et la maîtresse du Monde tomba sous le joug d'un Tyrant qui augmenta ses crimes pour aggraver ce pouvoir, et ce fut le plus grand. L'on ne peut pas douter qu'il n'eût fait venir au massacre, cest l'intention d'Urbain trouvé de la résistance, mais la plupart des députés étaient alors avec Pompeï: Rome étoit abandonnée, et ne pouvoit se défendre contre les armes de l'Usurpateur.

Qui devoient donc faire les Romains dans une si triste situation, et sous un si atroce oppresseur qu'il devoit leur être fidèle et faire son devoir, puisqu'il étoit un de leurs Citoyens, mais qui agissoit avec eux en étranger, et era Conquérant barbare, qui serrroit leurs liens avec la même épée qu'il leur tenoit sur la gorge; il n'y avoit plus alors ni Loix, ni liberté, ni appels, tout avoit disparu. Le Tyrant étoit le seul Magistrat à sa volonté la seule Loi. Pour avoir fait périr une partie du Peuple Romain, avoit-il par la aquis le Droit de gouverner le reste? Et parce qu'il lui avoit pris une partie de ses biens, étoit-il obligé de lui donner le reste? Les heureux Juifs d'un criminel sanctifient-ils son crime, et la grandeur des crimes en détruit-elle la nature? Et ren fait-elle de bonnes actions? Si l'intention de détruire l'Etat est un crime de haute trahison qui mérite la mort, est-ce que celui qui y a renfui devient par là un légitime souverain, et en a-t-il acquis les Droits?

Que estoit-il donc à faire aux Romains? Un jugement contre César ne pouvoit avoir lieu. Omnia César erat. La République n'avoit pas des forces à lui opposer; il avoit détruit ou corrompu les armées de la République, et si l'on en avoit voulu former une nouvelle, César étoit en état de la détruire, avant qu'elle fut formée. Et étoit-il permis pour faire périr César, de faire périr avec lui vingt ou trente mille hommes de son parti, et peut-être autant de celui de la République? Ces bons & vaillans Romains que César n'avoit pas fait périr? Étoit-il injuste & contre les Loix de tuer César sans appareil, sans dépense, et sans faire du mal à d'autres qu'à lui? Doit-on trouver étrange et regarder comme une action héroïque de surprendre et de tailler en pièces un crime horrible qu'on ait tué par surprise un traître et un parricide, qui avoit foulé sa vie en violant les Loix divines et humaines, et regarder comme une action héroïque de surprendre et de tailler en pièces une armée? Chez les Sages et généreux Anciens qui aimoient la liberté, c'étoit une maxime établie qu'un Tyrant est un

Velle

un oiseau de proie, que l'on peut tuer à coups de lance dans sa cour, tout comme dans une chasse régulière, ou dans son camp, et qu'on ne doit aux e justicier à celui qui foulé aux pieds toutes les Loix, et qui est tout honnête en droit de détruire celui qui veut les détruire tous. Que comme Hercule détruisoit les monstres, il était glorieux d'empêcher toute sorte de malice pour délivrer le monde d'un tyran.

Si nous tissons l'histoire, nous y verrons que ce qui a donné cette révolution et ce haut degré de gloire aux Heros de l'antiquité, est qui transmis si glorieusement leurs noms à la postérité, ces hommes, dont le siècle présent n'est pas digne, sont ceux qui ont résisté, fait périr, ou vaincu les tyrans et les usurpateurs, ces pestes, ces poisons de la terre, et ces voulchers du genre humain.

En effet qu'est-il de plus grand? Qu'y a-t-il de plus méritoire que de sauver quelques millions d'hommes en faisant périr un cruel meurtrier, un homme sans pitie et qui a défolé l'Univers? Peut-on faire quelque chose d'aussi que de tuer un coupable pour sauver la vie d'un innocent? Le meurtre de César éloit une action si glorieuse, pour ceux qui l'exécutèrent, si magnifique et si utile pour ceux en faveur de qui on la fit, qu'il n'a jamais été blâmée, si dans tous les temps, il n'y avoit eu de misérables flatteurs et de serviles créatures, du pouvoir arbitraire, toujours prêtes à sanctifier, et à soutenir les plus énormes méchancetés, pourvu qu'ils en profitent, et qui ont si souvent précipité d'honnêtes gens dans de très grands malheurs.

Timoleon, un des plus sages, et des plus vertueux hommes, qu'il y ait eu sur la terre, emploia sa longue et glorieuse vie à détruire des tyrans, et n'ayant pu persuader à son frère d'abandonner le pouvoir qu'il avoit usurpé, il le fit périr, ou consentit à sa mort, ne trouvant point d'autre moyen pour sauver sa patrie. Et si ensuite cette action l'affligea beaucoup, ce fut à la bonté et à la tendresse de son cœur, aux imprécations et aux reproches d'une mère trop indulgente qu'on doit l'attribuer, et non à ce que son amour pour le genre humain avoit diminué. Il se surmonta et fit connoître qu'il ne s'était pas repenti d'avoir fait périr un tyran, mais d'avoir fait périr son frère, et il immortalisa le reste de sa vie en consignant à détruire les tyrans, et en rétablissant la liberté.

Mais si le meurtre de César est un si grand crime, pourquoi a-t-on généralement détesté Catilina? Est-ce pour avoir seulement projeté ce que César exécuta? Mais disa-t-on César n'a point brûlé Rome. Il ne le fit point par bonté de cœur, mais pour sa propre sucre, et il n'emploia pas le feu, le fut parce que le fer lui avoit suffi. Je demanderai

si Olivier Cromwell eut péri dans une conspiration, la Doptéritoise aurait elle déclaré cette action par la raison que l'on ne pouvoit le faire périr que de cette manière?

On trouve dans l'histoire Romaine un fait qui donne un grand jour sur cette matière. C'est l'histoire de Spartacus esclave Thrace, et Gladiateur qui fut sur le point de se rendre maître de l'Empire Romain. Il avoit, ce me semble, les mêmes talents, et dans un aussi haut degré que César, sans en avoir la naissance, ni l'éducation, et bien moins criminel que lui: car j'espere que tout le monde m'accordera le qu'il y a moins de crime à travailler à recouvrer sa liberté, qu'à détruire cruellement et tristement la liberté de sa Patrie.

On ne peut considérer qu'avec étonnement comment un pauvre esclave, hors de ses chaînes, et délivré du fouet, suivi de 70 Gladiateurs fugitifs, ayant formé une révolte dans le plus puissant Etat qu'il y ait eu dans le monde, ait pu, par son courage et par son habileté, rassembler et former une formidable Armée, inspirée de la resolution et de la fidélité à la vie du genre humain, changer en Soldats des voleurs et des vagabonds, leur faire soutenir la vue, et détruire les Legions Romaines, qui étoient la terreur du Monde, et qui l'avoient conquis; qu'il ait pu retenir dans l'union, sans paix, et sans autorité, une population sans expérience et indisciplinée, avec laquelle il ne laisse pas de vaincre deux Armées Romaines, dont l'une étoit une Armée Prétorienne. Et même lorsque Crissus, jaloux de sa gloire, et de ses succès l'eut abandonné et eut emmené une partie de ses forces, et qu'il eut été défait avec vingt mille hommes par le Préteur Arrius, Spartacus ne laissa pas de continuer ses conquêtes, défit, et tua ce même Arrius, défit le Consul Lentulus, vainquit L. Gellius l'autre Consul. Il y a bien de l'apparence que s'il n'avoit point été affaibli par la désertion Crissus, il avoit pu vaincre Crassus, et être maître de Rome.

Je demanderai donc aux défenseurs du pouvoir dans les bonnes, aux admirateurs de César, si Spartacus eut défait Crassus, ourrait il étre légitime souverain de Rome? N'aurait on plus été en droit de lui résister? Le Sénat, le Peuple Romain, et la plus grande partie du Monde connu, lui auroient ils dû obéissance et fidélité? Car, ou Spartacus n'eût pas continué à rebeller et voleurer contre brigand, où il aurait continué, et si il avoit continué rebelle jusqu'à ce qu'il n'eût été vaincu par les Loix de la Nature, proues sa propre condamnation, de même que par les Loix municipales de tous les Peuples du Monde de l'en tailler ou l'on avroit pris, et de le tuer s'il s'eût fui, ou s'il résistoit?

Dites-moi donc, vous parfaits esclaves, qui commes des bêtes, étiez soumis à un pouvoir sans bornes, vous qui mettez de niveau le juste et l'injuste, César avoit-il de meilleurs titres que Spartacus, pour s'emparer de la toute puissance ? Spartacus étoit aussi bizarre que César, mais il ne fut pas si heureux, et ne causa pas d'autant grand mal. La différence qu'il y avoit entre eux, c'est que Spartacus étoit un grand homme et César un grand traître, et un parfait tiran.

Que si M<sup>r</sup> Robert Filmer et ces autres habiles gens qui ont découvert le véritable héritier d'Adam, vivoient dans ce siècle, après avoir découvert qui étoit César, ils n'aurroient pas manqué de le complimenter, et lui auvoient dit, qu'ils étoient certains qu'il avoit un droit héréditaire sur Rome, par force ce vagabond Prince Tyrant : ils l'auvoient appellé l'oint du Seigneur, titre qu'ils ont donné à d'autres, et auvoient en même tems donné les nomis les plus affreux à son assassinat, l'auvoient traité de rébellion et de crime, plus grand que la magie. Mais je ne crois pas que quoique César fit valoir sa descendance de ce vieux Héritier de Troie, et qu'il eut avoit droit à la Dictature en vertu de cet illustre parentage, j'aie eu tort de le qualifier de traître, d'Usurpateur et de vrai tiran.

Sentiment de M<sup>r</sup> Do Cheseaux le fils.  
Monsieur Do Cheseaux croit qu'il est plus utile de considérer les prérogatives dues aux Souverains que d'examiner la Question. Ces prérogatives consistent en ce qu'il ne faut pas leur résister, ni leur interdire la vie, leur Personne est sauvee. Il faut distinguer ce qui leur est dû en qualité de Souverains, ou ce qu'on leur doit en regard à la Société. Les dégâts qu'on leur rend cest à l'égard de la Société, ils sont faibles, en ce cas de décider la Question ; car César ayant violé tous les droits de la Société, on n'étoit tenu à aucun regard envers lui. Cest ce qui lui fait croire que la mort de César étoit la plus belle action qu'on ait pu faire.

Sentiment de M<sup>r</sup> le Lieutenant Ballaval de Bochart.  
M<sup>r</sup> Gordon a prouvé, a dit Monsieur D<sup>r</sup> Bruchat, que César a usurpé l'autorité Souveraine ; mais ce n'est pas de là qu'il faut tirer des principes pour décider la Question. De quelque manière qu'on ait agis le pouvoir il n'est pas libre de lui résister.

Il faut pour décider la Question examiner les différentes relations qu'il y a entre César et parmi les Romains. 1<sup>e</sup> César doit être considéré comme Magistrat Romain ; or il n'étoit pas permis d'ôter la vie à un Magistrat, par les loix de Rome : il falloit que le Sénat décidaît la destitution, pour prouver le faire légitimement. 2<sup>e</sup> Peut-être envisagé comme Prince ; or il n'est pas permis d'ôter la vie à un Prince quel qu'il soit. Mais César, dit-on, étoit un Tyrant et non un Prince légi-

lire. Je réponds à cela, qu'il n'est pas permis à un Particulier de déclamer contre un Prince, ou s'il ne l'est pas. Sans cela, que deviendroit la Société ? Et quelles troubles ne seroit-elle pas exposée ? D'abord qu'en Particular il pourroit déclamer par cette question, ne verrait-on pas tous les jours des personnes mal intentionnées, ou que le Prince meuroit pas content, parce quelques demanderoient des choses injustes, ne les verrait-on pas venir à la révolte, après avoir décidé que le Prince est un Tyrant ? Qui voudroit se charger d'un emplois sujet à tant de revers ? Bientôt on tomberoit dans l'anarchie. Les hommes ont renoncé à ce Droit existant des Sociétés.

César, dit-on, a pris des armes contre la République, il est trahi à la Patrie, j'en conviens ; mais Pompée étant été tué, César fut reconnu pour légitime Souverain, et par cette délibération on effaça tout ce que sa révolte avoit d'odieux. Dès là quelque méchant qu'il fut au moins n'étoit en droit de lui ôter la vie. Si je parle pas du barouf il fut prié d'expliquer des autres circonstances de son meurtre, qui toutes rendent condamnable celles qui l'ont commis, il n'est jamais permis à un Particulier d'atteindre la vie du Prince.

M<sup>r</sup> Gordon ajoute, les choses en décrivent les mauux que César a fait pour s'emparer de l'Autorité Souveraine, mais si on comparoit le sang répandu pour le recouvrement de la liberté, cela prouveroit qu'on y a plus perdu que gagné. En France tandis qu'on a cru être en droit d'examiner la conduite du Souverain, et agir contre lui lorsqu'on trouvoit qu'il avoit violé les Droits du Peuple, cette Nation a été malheureuse. Bès qu'on a obtenu ce prétexte Droit au Peuple, cette Nation a été plus heureuse, par rapport à chaque Particulier. Par rapport à la Société, il est donc utile de n'accorder à aucun Particulier le droit d'examiner la conduite du Souverain.

Examinons de plus les suites de ce meurtre, les Romains n'avaient rien : il y eut un Triumvirat qui s'empara de l'Autorité, Auguste les fit enjouer par des lois indissolubles, ainsi leur joug fut-il que s'affermir.

Disons de plus que César, n'étoit pas méchant, ainsi tout ce que M<sup>r</sup> Gordon dit de son mauvais caractère, pour autoriser ceux qui lui donnaient la mort, n'a aucune force. Je ne les condamnerai pas non plus par mes réflexions que M<sup>r</sup> Pradeaux fait sur la mort violente qu'ils ont souffert, parce que cette mort étoit, ou pouroit étre une suite des circonstances où ils se sont trouvés, et il étoit assez ordinaire aux Romains de donner la mort, quand il leur arrivoit de faire cheux revers.

Ajoutera :

L'ayouderai, à ce qu'j'air déjà dit, que si on regarde César comme Prince; il y a une obligation à ne pas attenter à la personne du Souverain, nous avons renoncé à ce droit, nous ne sommes plus dans l'état naturel, et le Souverain y est. C'est là une conséquence d'un traité entre le Souverain et les Sujets, eux-ci n'ont qu'un Droit imparfait contre le Souverain, et ils ne peuvent pas par conséquent exiger par la force, qu'il remplisse ses engagements envers eux. Ces traités entre le Souverain et les Sujets doivent rendre la personne du Souverain sacrée, cependant qui peut se démontrer.

Mais si le Souverain abuse de son autorité, et violer tous les engagements qu'il a pris avec les Sujets, qu'il devienne un tyran, qu'il sera et il permet aux Sujets de faire pour se mettre à couvert de la violence; ils pourront alors lui refuser l'obéissance et lui déclarer qu'ils ne veulent plus dépendre de lui. S'il use de violence pour les faire rentrer sous son obéissance, alors étant délivrés de leurs engagements, ils pourront repousser la force par la force; et se défendre contre ses attaques.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Baron de Laffaud.

Monsieur le Baron DeLafaud est tout à fait dans les idées de Monsieur DeBochat, à quoi il a ajouté que César s'est trouvé dans des circonstances délicates de la République; elle commençait à avouer sous le poids de sa puissance, grandeur, Mole ruit. César arroît autant de courage que Pompée; il proposa à la dernière de congédier ses troupes; Pompée l'ayant refusé César le poursuivit; ayant de l'esprit, de la prudence, de la valeur, de l'expérience dans les affaires, il usurpa l'autorité Souveraine que la République ne pouvoit plus conserver. Et entre César & Pompée qui aspiroient tous deux à l'empire, n'étoit-il pas plus avantageux aux Romains d'être soumis à César qui étoit bon, et qui avait déclaré qu'il pardonneroit à tous ceux qui avoient pris, parti contre lui, que d'être soumis à Pompée qui ne voulloit point pardonner à ceux qui avoient embrassé le parti de César. César étoit une fois Maître, si les Romains avoient raisonnable juste n'avoient-ils pas pensé qu'il valoit mieux laisser soumis, que de replonger la République dans de nouveaux malheurs; car on savoit qu'Ostatien son neveu devoit être son héritier, et l'on pouroit aisement comprendre qu'il mettroit tout en usage pour se venger des meurtriers de son Oncle, et pour reprendre l'autorité dont il avoit été en possession. La conjuration étoit donc le plus mauvais parti à prendre pour sauver la Liberté.

D'ailleurs tout est sujet à des révoltes et à des changements, les Etats, comme toute autre chose, & sous quel prétexte voudroit-on rendre

intendre une espèce de Gouvernement perpétuelle? Enfin la Monarchie n'aurait mieux à de grands Etats que l'état Républicain.

M<sup>e</sup> Pradeaux et M<sup>e</sup> Gordon ont écrit tous deux, suivant la sentance de M<sup>e</sup> le Mansieur D'Apples, le 1<sup>er</sup> attaché à la Cour s'offre de proposer le Projet d'Apples. M<sup>e</sup> Gordon a écrit autre côté, partisan zélé des Libertés d'Angleterre déclaré contre César, et fait tout ce qu'il peut pour justifier ceux qui l'ont fait mourir.

La question se réduit donc à examiner ces deux points. Si les Conjurés avaient droit de punir César, supposé qu'il fut coupable. Si la République étoit véritablement coupable. Je conviendrai par ce dernier article, César ne peut pas être appellé tyran, on ne donne ce nom qu'à ceux qui abusent de l'autorité qu'ils ont pour opprimer ceux qu'ils sont soumis; cependant César n'est pas innocent, le Gouvernement étoit Républicain, et César cherchoit à s'emparer de l'autorité. César est donc blâmable, puisque ce changement avoit du venir du consentement universel, comme lorsque les Romains chassèrent les Rois. Le Sénat pourroit donc déclarer César ennemi.

2. Mais les Conjurés avaient-ils droit de le punir? Non. C'étoit la République à prononcer sa sentence et à la faire exécuter. Si le Sénat n'eût eu assez de courage il euboit proscrivit César, et si César eût été appellé au Peuple, et que le Peuple l'eût approuvé, le Gouvernement euboit changé légitimement, puisque c'eût été dans le Peuple qui rédosoit l'autorité Souveraine. C'eût été donc des fauteuses que ceux qui mirent à mort César, qui s'arrogeoient une autorité qu'ils résidoient dans le Sénat. Mais on dira qu'ils ont agi selon l'intention de César Romain, il les faut donc beaucoup que ce ne fut l'intention du général les billets qu'il César reçut dans ce tems là, ou on lui disoit César tu dors, mais qu'ont ce qu'un grand nombre attendoit de lui. Si César eût fait comme Sylla, Brutus auroit eu grand tort de lui faire violence.

Pour bien juger de l'action de Brutus, il ne faut pas envisager César comme Souverain, il ne l'envisageoit pas comme tel; il ne le regardoit qu'en comme un homme qui a violé les Lois & de qui on doit attendre, autant de violence & de plus grandes ennuies que elles qu'on avoit éprouvées jusques là. De plus pourroit espérer que la République déclaté quand on lui imposoit un profond silence? Et quand les plus bons hommes chacun peut être le vengeur de la liberté. Chaque Républicain peut juger des sentiments des autres par les siens: il peut et il doit

doit leur se poser autant de zèle, et d'humour pour la Patrie qu'il en a lui-même. Si la République eut prononcé, l'ordre avoit des Armées & les aurait confié à Octave, cela échapperait davantage. Chaque homme dans cet état d'opposition n'entrait dans l'état naturel, et quiconque les voies y plonçait, furent violentes, étaient promis. Je ne juge pas de leur action paroles, effets qui en résultent, cela vient de ce qu'il n'est pas de faire copier le Testament et les Ordonnances de l'empereur César, a-t-il dit, contre quinze M's. Gordon, qui a fait une Philosophie; mais je trouve l'ktion de l'irrévocable fondée.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Professeur Polier.

Monsieur le Professeur Polier a dit qu'à envisager Jules César comme simple Particulier, mais qui avoit causé de grands dérèglements, il ne dépend pas du Particulier de se venger au nom de la Société, à moins qu'il n'ait une certitude que son action sera aimable au plus grand nombre; malheureusement son affûture fut de dommage. Peut-être tant est le cas que Brutus comme Particulier ordonna à ses amis qu'ils autres, son action étoit violente, il n'aurait pas droit de l'admettre. De la vérité les Sénateurs n'étoient d'abord contre César, et dans la situation, déclaré parti de César ennemi de la République. Si dans l'ordre précédent l'affûture du Sénat n'a pu être fait, il pouvoit croire qu'il agissait au nom de la République. Mais il ne le prétend pas, parce qu'une partie des Sénateurs avoient suivi Pompeï, et que ceux qui étoient favorable à César, gardoient la fidélité. Il n'aurait donc dû attendre un temps plus favorable, que la République n'eût pu parler ouvertement. César devoit partir dans peu pour une expédition contre les Parthes; et alors en son absence, on n'eût pu prendre des mesures, contre lui. Les conjurés n'avoient donc aucune autorité connue, pour les autoriser. Bien loin de là, on n'avoit de présumé que le Sénat n'eût pas approuvés; car peu de jours après, Octave étant venu à Rome, le Sénat se déclara pour lui. On n'a peut pas, non plus considérer César comme un Souverain, il ne l'eût pas: il étoit Général d'une armée, et s'il exerçoit une autorité absolue, c'étoit une usurpation.

Il n'est pas au contraire du sentiment de Monsieur De Bochat qui croit que le Souverain représente toute la Société; il en est seulement le chef, et il a été établi tel pour son bien; il ne doit donc pas envier les priviléges; parce que les Peuples ne se sont établis ce chef que pour leur bien. Il n'agit au nom de la Société qu'autant qu'il travaille au bien de cette Société, et par conséquent il est différent de la Société. Ce n'est pas à dire, que toutes les fois qu'il fait une faute, il n'a droit de lui en demander compte, à cause des maux qui en résulteroient.

résulteroient pour la Société. Mais quand les maux sont grands, que le Gouvernement dégénère en Tyrannie, Monsieur De Bochat a lui même établi qu'on peut refuser l'obéissance. Chacun donc doit conserver ses Droits.

On doit envisager, a dit Monsieur l'Abbé Seigneur, la Lettre Sentiment de M<sup>e</sup> Gordon, moins comme tendant à justifier la mort de César, qu'à l'appuyer. Il est dangereux d'attenter sur un Souverain, par les raisons qu'a avancé Monsieur De Bochat; mais de plus il n'y a presque aucun Souverain qui ne soit tiré à quelques égards, qu'il n'ait enfreint quelques priviléges, qui n'ait conquis des Paix, & il seroit très dangereux d'user de violence contre lui à cet égard, à cause des troubles qui naîtront dans chaque Société. Par la chaque Particulier seroit juge de son Souverain, et après bien des troubles les maux n'en seroient pas moindres; parce que si le Souverain avoit depuis, il ne manqueroit pas de punir ceux qui se seroient opposés à son pouvoir, et de prendre des précautions violentes pour empêcher de pareils troubles à l'avenir; & si les Particuliers étoient victorieux dans ces débats, il ne manqueroit de venir insolens, et de prouper trop loin leurs priviléges, ce qui affoibliroit l'union qui doit regner entre le Prince et les sujets; union qui fait la force de la Société; enfin cela établiroit une perpétuelle défiance entre le Prince et ses Peuples. La liberté est un Etat de raison, on y a renoncé dans l'état civil, soit Monarchie, soit République. Dou je conclus que les maximes qui tendent à attenter sur la vie des Souverains sont dangereuses et condamnables.

## XXXIX Assemblée

Das 8<sup>e</sup> Fevrier 1744. Présens Messieurs De Bochat Lieutenant-Ballival, Seigneur Bourguenaître, Polier Professeur, Seigneur Bourtier, D'Apples Professeur, Seigneur Abbé, De St Germain Conseiller.

Messieurs, Toutes les matières que vous traitez dans cette So-<sup>Le Comte.</sup> Discours de Monsieur éité sont des plus intéressantes pour moi, et je sens avec autant de plaisir que de reconnoissance, le soin que vous avez de bien choisir que de telles, et de préférer en cela mon avantage à votre propre satisfaction. Quelquefois vous cherchez à me donner des idées justes et exactes de mes Devoirs, d'autres fois vous m'en montrez la beauté, et vous tachez de m'engager à les pratiquer, par la vue des avantages que je me procurerai.

procurerai par là: vous vous proposerai aussi de me détourner d'une conduite contraire à la Sageſſe et à la Vertu, en me faisant comprendre les maux, et les accidens funestes, dans lesquels elle me précipiteroit, si j'étois aperçue déraisonnable pour la suivre.

C'est l'effet qu'a produit sur moi la lettre de M. Gordon, que Monſieur Duſigny eut le bonheur de nous lire Samdi dernier. Cet atroce établit qu'il est permis de tuer un Tyrant soit ouvertement, soit par force, et qu'il n'y a aucun lieu où on ne puisse légitimement lui donner la mort. Quoique vous ne soyez pas tous, Monſieurs, de cet avis, il suffit qu'il y en ait un, pour empêcher qu'un Tyrant vive tranquillement, et qu'il soit sûr de sa vie.

M. Gordon se propose de faire voir que César étoit un Tyrant; il appelle Tyrant une personne qui par la violence cherchera s'emparer des biens, et à détruire la liberté d'un Peuple, celui qui violer les lois établies, parce qu'il est soutenu par la force.

Il tache ensuite de prouver qu'il est permis d'ôter la vie à un Tyrant, et voici ses preuves. Il est permis de tuer un voleur, ou un homme qui veut nous ôter la vie; il est donc permis de tuer un Tyrant. Personne ne blâme ceux qui ont fait périr Catilina ou Spartacus; César viola au-tant les loix de sa Patrie que ces deux personnes, donc les meurtriers de César ne sont point blamables.

Vous m'avez dit, Monſieur D'Apples et DeChazeaux que le meurtre de César étoit une très belle action, que l'on ne doit rien au Souverain considéré entant qu'homme, que ce n'est que par rapport à la Société qu'il gouverne et au bien de laquelle il travaille, qu'on lui doit des regards; qu'ainsi lorsqu'un Prince, au lieu de faire du bien à la Société, lui fait du mal, on peut le traiter comme on ferait un simple homme qui nuirroit à un autre.

Vous m'avez montré, Monſieur DeBochat, qu'il n'est jamais permis d'ôter la vie à un Prince, quand même il seroit un Tyrant, parce qu'il n'appartient pas aux Peuples, d'être les Juges de leur Prince, et parce qu'une telle action entraîneroit après elle de plus grands inconvénients pour la Société, que la tyrannie même, savoir les guerres civiles. Que les Peuples peuvent seulement déclarer au Prince qu'il ne lui obéiroit plus, s'il les gouverne mal; qu'après cela s'ils veulent les soumettre par la force, ils peuvent se défendre contre lui comme contre un ennemi.

Vous avez remarqué, Monſieur Bolier, que l'action de Brutus qui tua César étoit une action violente, parce qu'il ne dépend pas d'un Particulier de se venger au nom de la Société, du tout qu'il est

a M<sup>e</sup> le Professeur  
D'Apples, et à M<sup>e</sup> De-  
Chazeaux le fils.

a M<sup>e</sup> le Lieutenant-  
Battalier DeBochat

a M<sup>e</sup> le Professeur  
Bolier

Tiran fait à cette Société. Qu'il faudroit pour excuser Brutus, qu'il eut eu un ordre du Sénat ou du Peuple, et c'est ce qu'il n'avoir pas.

Il est dangereux, m'avez-vous dit Monſieur l'Professeur, d'abord à M<sup>e</sup> l'Professeur ter à la vie d'un Souverain; parce qu'après quoi, l'autorité est de la Seigneurie, la Société auroit autant de maux à souffrir, peut-être même davantage, que pendant que le Tyrant vivoit. D'ailleurs par la vie chacun viendrait Juge de son Souverain, et dans ce cas là, la vie d'un Souverain dépendroit de la violence de chaque particulier qui se vivoit en droit de regarder un Souverain comme un Tyrant, parce qu'il n'auroit pas agi envers lui, comme sa passion voudroit qu'il eut agi; et alors combien ne seroit pas à planter la condition d'un Souverain, et qui, voudroit se charger d'un pareil emploi?

Après ce Discours Monſieur le Bourrier Seigneur a lu son Second Œuvre critique Sur les Ouvrages de M<sup>e</sup> Mandeville, où il parle particulièrement de la Piété ou de la Compassion, qu'il envisage comme une branche de la Charité.

Monſieur le Comte et M<sup>e</sup> Sieurs, Dans mon premier Œuvre de M<sup>e</sup> Mandeville, je l'explique en divers endroits, qui traite de la de ses Ouvrages sur la Morale et la Religion. Selon lui les Règles de la Piété ou de la Compassion ne sont que le Chef d'œuvre de la Politique, et la Religion un filon, par M<sup>e</sup> le Bourrier, Labyrinthe d'incertitudes, d'où il n'est pas possible de se démêler. Les Beau et l'Honnête, la Vertu & la Vérité n'ont aucune réalité permanente, aucun caractère fixe, auquel il soit possible de les reconnoître. C'est du moins ce qu'il donne lieu de penser de son Système, par la précision de ses termes. On ne sauroit pécher, quand même on lui ferait tort, parce que c'est lui seul qui y donne lieu, en s'exprimant d'une façon qui y conduit nécessairement le Lecteur le plus dépravé occupé à le penser. Je souhaite que l'on puisse mettre tout ce qu'il hazarde à l'égard de ces sujets importans, sur le compte des fausses idées, de la pratique vicieuse et des bizarries des Hommes. Mais j'estime que pour cela il lui importeroit de trouver un fonds inépuisable de cette Charité dont nous allons examiner avec lui le caractère.

"La Charité, dit-il, est cette Vertu qui nous engage à transporter sur les autres une partie de cet amour sincère, pur & sans mélange que nous avons pour nous-mêmes. Il ajoute, qu'il faut que ceux à qui nous accordons cette faveur, n'aient avec nous aucune liaison ni d'amitié, ni de parenté."

Après cette définition si raisonnable, on s'attendroit de trouver les caractères d'une Vertu sainte, éclairée et généreuse; mais bientôt elle

elle sera devenue moins estimable par l'illusion ou le principe vicieux qui la produit. Dans le dessin où était l'Auteur de décrire les Ecoles de Charité, il n'étoit pas indifférent de faire tomber le mépris sur la Charité elle-même, en donnant l'idée de la regarder comme la Vertu des Dupes et des Imbeaults.

"Nous pourrons, dit-il, exposer cette Vertu, et par l'idée que nous avons des autres, & par les choses que nous ferons pour eux. Par rapport à l'idée que nous devons avoir de ceux envers qui nous exerçons notre Charité, cette Vertu nous oblige à interpréter leurs actions le plus favorablement qu'il est possible.

Jusqu'à cela va fort bien; Voilà une idée de Vertu, d'obligation à la pratique et des objets de cette pratique. Pour rendre cette idée respectable, il n'en reste qu'à prouver quelle est puisée dans la Raison, et quelle a sa base dans les relations étranges que le Créateur a mis entre ses créatures. C'est là que le raisonnement le plus simple pourroit faire apprendre. M<sup>r</sup>. Mandeville néglige avec une affectation assez marquée. A ce défaut il pourroit donner des caractères et des exemples d'une Charité bien entendue. Tel étoit son devoir et voici comme il s'en quitte.

"Un homme, par exemple, batit une Maison: Il ne donne, il n'a pas d'autre signe d'humbleté, il la meuble magnifiquement, il fait des dépenses considérables en vaisselle d'or et d'argent, et en peintures. La Charité nous défend de soupçonner qu'il fasse tout cela par vanité. Son but unique dans toutes ces dépenses est d'encourager les Arts, de donner de l'occupation aux Artistes, de faire vivre le pauvre, et de faire fleurir le négoci et les Manufactures de la Nation. On voit de même une personne qui dort à l'Eglise: nous devons croire, pourvu qu'elle ne ronfle pas, qu'elle ferme simplement les yeux, afin d'être plus attentive. Pourquoi cela? parce que nous avons besoin à notre tour qu'on appelle frugalité, notre crainte avarice, et vraie dévotion notre hypocrisie.

Ajoutons un troisième exemple pour le moins aussi frapant que ceux de M<sup>r</sup>. Mandeville. Un génie pénétrait et qui sait penser Savise d'écrire sur la Morale, la Religion et la Vertu, et sans leur apporter nulle part aucune base assurée, il confond par tout les principes les mieux établis avec les incertitudes des hommes: tout change dans son édifice, ou pour mieux dire, il ne batit rien. Il laisse crouler ce qu'il pourroit le mieux soutenir. En ses funestes mains le vrai le plus lumineux perd sa lassé, et les règles les plus respectables ne sont qu'astuce, comme la Vertu qui semble les suivre n'est qu'un

quinzécuplus ou moins combiné de nos diverses passions. Il se joue dans l'esprit qu'il devrait instruire, et par des écartes perpétuelles d'imagination, par un chemin nouveau qu'il sème de fleurs, il éloigne le Lecteur dont il détourne, sur la bonne route qu'il lui fait perdre.

Tel est l'art et la méthode de ce Génie détesté, dans les sujets qui intéressent le plus le bonheur présent et avenir du genre humain. Cependant la Charité nous défend d'en juger de cette manière; tantôt elle veut que nous courrions du risque de l'ironie, et tantôt le moins désens: tantôt elle veut qu'il soit d'ironie le plus marqué, soit qu'il soit la crainte de nos doutes, ou que le faux docteur ne soit que la peinture de nos faiblesses. Là où la Religion est affublée, ce n'est pas la Religion qui souffre, c'est le peu de Religion des Hommes qui est attaquée. S'exprime-t-il d'une façon trop claire pour pouvoir être soutenue, l'on doit s'écrier que c'est du subtil, et qu'il n'a pas été fait pour le vulgaire. Voilà enfin le caractère, le devoir et les œuvres de la Charité. L'Auteur le moins retenu sur la Morale et la Religion doit être cru moral et religieux; tout comme celui qui dort à l'Eglise doit passer pour attentif; et comme le vain et faste Prodigue doit passer pour un excellent citoyen, qui n'étaie ses richesses que pour le bonheur de sa Patrie.

Mais, Messieurs, ne sentons nous pas qu'ici la Charité dégénère et devient l'imbecillité la plus acharnée? Elle fait faire à l'homme en faveur d'autrui un jugement de beaucoup plus favorable qu'il ne le ferait pour soi même; il ne pourroit se cacher qu'il dort par paix, ou qu'il batit somptueusement par vanité; tout comme M<sup>r</sup>. Mandeville se rend en secret le témoignage qu'il a écrit pour être applaudi par une jeune libertine.

La Charité n'est point souvenante que lorsque le bon Sens et la vérité la forcent de l'être. De mille exemples d'un jugement charitable, M<sup>r</sup>. M. en a choisi tout express deux absolument ridicules.

Il fait plus; selon lui la Charité des jugemens n'est qu'un échange d'une tolérance criminelle, ou d'un aveuglement politique. On fait mine de support, et l'on ne se supporte point en effet. C'est une pure grimace, à laquelle le bon cœur et le sentiment de la propre imperfection n'ont aucune part. On ne démasque personne, pour ne l'étre pas à son tour. Telle devroit être en effet la Charité d'une troupe de Libertins, qui ne voudroient point troubler leurs plaisirs.

Après ce préliminaire qui ne tend à rien moins qu'à rendre la Charité estimable et recommandable, L'Auteur indique comme un défaut

Defaut de confondre souvent la Charité avec la Pitié," Papiers dit-il, "qui en a en effet plusieurs marques, et qui n'est selon lui qu'un sentiment machinal et une faiblesse involontaire. Il avoue que tous les Hommes sans exception en sont plus ou moins susceptibles; mais il trouve aussi que c'est plus communément le partage des esprits faibles.

Je crois qu'en effet la Pitié est une passion dans le sens physique, et la Charité une Vertu morale, à laquelle la Pitié sert d'outil et de véhicule, par lequel institut de la Prudence, je me propose de faire voir, non point avec M. M. et le Vulgaire que la Pitié est une faiblesse qui ne sauroit étre le partage des grandes Ames, non pas simplement une émotion vaguë, inconçue et purement machinale exercée par la présence des objets, mais une instinctive et dure, grande et envahissante par l'être suprême, et de plus un guide est un secours propres pour la pratique de la Charité. Secours qui prouve d'autant mieux la Bonté de Dieu, que sans gêner la Liberté de l'Homme, l'inspirant, je pousse la poche d'une manière vive et pressante à pratiquer la Vertu que Dieu lui-même appelle la plus excellente de toutes, et à laquelle il rattache les plus grandes récompenses.

Je commencerai par redresser, si je le puis, les idées peu justes, ou du moins très incomplètes que nous en donnent M. M. Après quoi j'y substituerai des vues plus vastes, et d'une plus grande influence, que lui-même eût été beaucoup plus en état de rendre sensible, en les mettant dans le beau jour que je cherche.

Dabord, je conviendrais avec M. M. que la Pitié entre dans notre Amé par les yeux et par les oreilles. J'irai plus loin encore, si je le desire, en disant que tous les Sens peuvent être les canaux de cette tendre émotion. La puissance d'une plaie l'inspirera par l'adorable sans le concours des autres Sens. Un aveugle auquel on fera toucher une main coupée frémira et sera pénétré par le seul avertissement d'une si funeste privation. Qu'on fasse goûter à un Homme délicat du pain de son, et qu'on lui dise, Voiez ces pauvres Gens, Voilà leur nourriture ordinaire, il sera ému d'une vie si dure et si miserable.

J'avouerai enor avec M. M. que nous ne sommes que peu ou point émus des désastres éloignés, ou pour mieux dire, que nous ne le sommes en ce cas qu'à proportion du rapport que de tels malheurs ont avec notre conservation. Car quoique nous soyons médiocrement touché d'une bataille où trois mille hommes périssoient, ou d'une Pesté qui déstroit il y a cent ans notre Patrie, si nous observons en même temps que la Guerre s'abstenu partout, et que notre Etat, jusqu'à présent de ses ravages, pourroit s'y trouver enveloppé, nous sommes tout à la fois

émus du malheur d'autrui et de la crainte de notre propre. La fraude rapproche, pour ainsi dire, devant yeux le théâtre sanglant, et ces viles fumantes enor de leur incendie. Il en est de même d'une Pesté qui ravage de nos jours une Province dont nous ne sommes séparés que par une cinquantaine de lieues; l'affroi que cause un fléau de cette nature fait disparaître cet éloignement, et nous peint d'une manière si vive la rapidité funeste de cette infection, des hommes tombant par milliers sans secours et sans sépulture, qu'elle nous force à sentir les extrémités vnelles du País qu'elle dépeuple.

Tout cela prouve que les Sens sont les canaux par lesquels cette compassion s'insinue dans mon ame. Mais en conclurai-je que la Pitié étant purement machinale, on ne peut tenir aucun compte des sentiments qu'elle inspire? En conclurai-je que l'humanité exige de nous une sensibilité dont la Raison nous dispense dès que ces objets ne sont plus à notre portée? Serai-je en droit d'en inférer que les sens de la Charité & de la bonté ne sont dans leur plus beau point de vue, que les effets d'un amour propre soigneux de lui-même, qui écartera de sa vue tout ce qui le blesse, et qui ne fait du bien que pour faire disparaître le mal dont le voisinage bâtriste, l'inconvenable et l'humiliant? Telles sont cependant les instructions que donne à ses Lecteurs M. Mandeville.

Que si l'on ajoute avec cet Auteur, que l'orgueil et la vanité ont plus bati d'Hôpitaux, que toutes les Vertus ensemble, quoique le fond de cette exagération soit peut-être une Vérité, sera-t-on fondé à conclure que la Charité elle-même n'est qu'un sacrifice plus ou moins déguisé de l'intérêt à l'orgueil, et qu'il est comme impossible que le cœur humain sujet à tant de faiblesses et d'aimant si passionnément soi même admette une Vertu desinteressée.

Mettions ici dans un plein jour le Sophisme généralement répandu dans cet Ouvrage. Il semble que tous les efforts de M. M... tendent à nous persuader ces deux choses; l'une, que la Vertu n'est qu'une belle idée, une espèce de type qui n'existe nulle part, la vapeur d'une Imagination échauffée. Que les Principes, les règles morales, le devoir ne sont que de subtiles chaînes, forgées par des hommes d'un esprit supérieur pour brider les Sots. D'où il suit que dès qu'on regardera ces idées primitives et ces maximes importantes comme imaginaires, ces freins si nécessaires, comme des entraves inutiles et contraires à la nature, on s'en débarassera avec joie; on fera taire sa Conscience, et l'on en étouffera les remords. L'autre idée favorite de M. M... qui n'est pas moins nuisible à la pratique de la Vertu, que la première l'est

a la Vertu-mêmes. C'est que supposé la réalité de ces principes, et de ces Vertus que la Philosophie et le Christianisme recommandent, leur caractère sublime les mettra promptement hors de la portée des hommes; mais ces principes et ces Vertus sont trop contraires à la nature, et en opposition trop directe avec nos penchants, pour pouvoir se flater d'y parvenir. Que lors même qu'elles avoient les avoir domptés, il se présenteront bientôt avec la même vigueur sous une autre forme. Que celui qui s'imagine ne avec le plus d'apparence être vertueux, ou d'avoir fait une bonne action ne se connaît pas lui-même. Qu'il n'est que des Vertus fausses et simulées. Quelles conséquences devra essentiellement tirer le Lecteur.

1<sup>o</sup> Qu'il doit resonner sagement à la peine inutile de se vaincre et à grain contre ce Sommet escarpé auquel il ne parviendra jamais. Qu'la pente est sa véritable règle, et qu'il se tromperoit, lorsqu'il écouleroit d'autre voie que celle de la nature. Les plus vertueux tomberont dans un découragement total, lors sur tout qu'ils auront autant de timidité et de défiance d'eux mêmes, que de gout pour la Vertu...

2<sup>o</sup> Dans les jugemens qu'on aura à porter sur les autres, la Charité fera une espèce de honte, dès qu'on la regardera comme une vieille imbécille. La Satyre, la médisance paraîtront les caractères de la vraie pénétration, et en se tournant aux jugemens les plus dévantageux, on rompra à chaque instant les liens de la Paix, après avoir brisé ceux de la Vertu.

La première de ces insinuations sur la chimière de la Vertu est trop importante pour être discutée en peu de paroles, et d'ailleurs j'ai lieu de croire qu'elle se détruira presque d'elle-même.

Pour ce qui est de la Seconde, sur la Difficulté de bien juger des vertus réelles, ou en soi, ou dans les autres, voici ce que j'ai pour le coup à y répondre.

Par rapport à soi, je sais qu'il est des replis si cachés et si tortueux dans le cœur de nombre d'hommes, qu'on peut convenir qu'en certains cas l'illusion est faïcon et dangereuse. Cependant je crois pouvoir assurer sur l'expérience de chaque homme attentif à ce qu'il se passe dans son propre cœur, que le jugement intérieur que nous appelons le sentiment de la Conscience est d'une droiture et d'une exactitude presque toujours sûre et décisive; en sorte qu'il sera à peu près impossible qu'aucun homme tant soit peu raisonnable, se cache à lui même le véritable motif qui le fait agir, qu'il ne le prouve, ou qu'il ne le blâme avec justice.

Par rapport aux autres, La droiture et le caractère sensé de ce jugement intérieur nous donne de grandes lumières sur le vrai principe

vrai des actions humaines en général. C'est une Clé dont notre espoir propre se sert très habilement pour décoverrir ce que l'on nous cache. Jamais nous ne sommes plus ingénieux que lorsqu'il s'agit de pénétrer dans les vices, et infiniment le plus trompé de tous est celui qui fait la dépense d'expliquer la vanité. Raportons-nous en à l'œil prenant du Public blessé de tout ce qui veut lui arracher d'injustes éloges; jamais nous ne le verrons entenir ni voir le riche bijoutier qui batit des Temples du fricid de ses rapines, ni à cet homme vain que va rentes des Collèges que pour y faire annuellement retentir ses nom. Les Fondations d'un mauvais Saïcien, d'un Père dénaturé, où d'un Epicurien qui croit paix en mourant; les arrérages accumulés d'une fort mauvaise vie ne triompheront mal approbatrice, et nous discerneroûns à merveille la peu de valeur d'une amonie que l'imposture arrache; lorsqu'on la fait à un faquin qui persécute, et à quo; si l'on osait, où donnerait des coups de canne. C'est l'un des exemples de M. M. Cependant, ajoute-t-il, la coutume et la politesse veulent que nous appellions cela Charité. Ce ridicule n'est point du tout pris dans le vrai; car il n'y eut jamais de réputation, ni de politesse plus mal observée. On n'est nullement disposé à confondre l'exercice de la vraie charité, pure, modeste, éclairée, avec ces libéralités tardives, injustes ou glorieuses qu'il a dérité.

Je reviens aux idées de l'auteur sur la Pitié, et en vérité il me semble que lorsqu'il nous peint les sentiments de la Nature, ou il les ouvre ou il nous en dérobe les beautés, quoiqu'elles soient comme le Scœu et le caractère visible de l'être parfait qui les a gravés.

Selon lui la Pitié n'est qu'une faiblesse, qui, quoiqu'aimable comme il en convient, ne sauroit être le partage des grandes Ames. Ce n'est qu'une sensation purement accidentelle, un ébranlement subit et machinal des fibres de notre cerveau. Plus faibles dans les uns, elles cèdent à l'impression des Objets; plus fortes dans les autres, elles y résistent. A une certaine distance cette impression s'affaiblit et s'amortit presque entièrement par l'habitude. "Il en est, dit-il, de la Pitié comme de la fraise, plus nous fréquentons les objets qui existent l'une ou l'autre de ces passions, moins leur impression nous trouble: Ceux mêmes à qui ces Scènes sont familières, n'en sont plus touchés du tout." Voici les conséquences qui naissent de cette idée.

Toute faiblesse est un défaut auquel il convient de résister. Si est beau et honnête de la combattre, il y aura autant de mérite à la vaincre, qu'à un Soldat de surmonter sa crainte, lorsqu'il est appellé à témoigner de la fermeté, ou qu'à un jeune Orateur de faire faire

taire sa timidité lorsqu'il doit parler en Public. Mais si l'on étoufe la Pitié qui donne droit à la Charité qui a sa source dans la compassion?

Annotations recueillies par le père quenast M. le professeur Servais des plus communes et des plus courantes.

1. Montrons que les sentiments tendre et compatissant se trouvent naturellement dans le cœur de tous les hommes.

2. Que loin qu'un sentiment si universel soit une faiblesse, c'est une des plus belles prérogatives de l'humanité, un caractère de vertus, un authentiquement à toutes celles qui ont pour objet les autres hommes, un préservatif contre les mœurs qui leur sont les plus funestes, et un organe puissant du bonheur du genre humain.

3. Que dès lors, on ne sauroit douter que ces sentiments ne fasse une partie des véritables étoiles de la constitution de l'Homme, et qu'il n'aît été donné de Dieu pour une fin excellente, également digne de la Bonté, & de sa Miséricorde.

4. Enfin que puisque ce sentiment part d'une manière respectable, loin que nous devions chercher à l'étouffer comme une faiblesse, nous devons l' cultiver ardemment comme tous les autres dons de Dieu, et suivre sa destination en l'appliquant à propos et le réduisant à ses justes bornes.

En traitant la Pitié de faiblesse, on suppose que l'âme jouit naturellement d'une force et d'une vigueur qui doit l'empêcher de cette émotion. Mais à cet égard on juge déjà mal de la constitution de l'Homme. On lui fait trop d'honneur en lui attribuant une force qu'elle n'a point, comme une qualité naturellement inhérente, et qui lui est propre.

D'un autre côté on fait tort à l'âme, en appellant faiblesse une sensibilité qui l'honore comme on le verra dans la suite, et qui est même beaucoup plutôt le propre des grandes Ames que des Esprits faibles.

Si l'on considère la Pitié comme une espèce de mollesse ou de maladie d'une Âme qui dégénère, on en a une idée peu judicieuse. Dans ce sens la Pitié n'est pas plutôt une faiblesse que l'amour, la haine, le plaisir. Dira-t-on que l'amour de Dieu, ou de la Patrie, la haine du vice, le mépris d'une action bête, le plaisir de faire du bien voit une faiblesse? Ce sera tout au plus l'application vivace du sentiment qui sera défectueuse, et non le sentiment lui-même, ou la disposition générale à aimer, à haïr, à être touché qui n'est qu'une simple Faculté.

J'avoue que si la Pitié allait jusques à ne pouvoir souffrir la mort, à un poulet pour à ne pouvoir s'approcher d'une personne qui souffre, si elle étoit à un chirurgien la force de faire une opération qui doit sauver le malade, à un Père celle de châtier son enfant, à un Juge le courage de condamner un criminel, pour donner un exemple salutaire. Dans tous ces cas la Pitié dégénérerait évidemment par l'assassinat. Elle seroit non seulement une faiblesse, parce qu'il le seroit exceptionnel, mais elle seroit impardonnable, en ce qu'elle avoit levé les règles du Devoir, et de la vraie compassion. Et ces divers sentiments nous ne reconnoîtrions plus une pitié raisonnable. Elle porteroit au mal général, tandis qu'elle est donnée pour porter au bien. Dès que l'on verra la Pitié à ses justes bornes, dès qu'on lui donnera des objets légitimes, ce sentiment si juste, si raisonnable, si propre à notre nature, ne pourra plus être qualifié de faiblesse. On se sonera vaincu que c'est au contraire une branche splendide de l'humanité, dont elle ne diffère que par ce qu'elle n'a pas une aussi grande étendue.

Si on réfléchit un moment sur la constitution de l'âme, on trouvera que le fond de sa nature est l'intelligence et la sensibilité. On verra que tantôt cette sensibilité se dirige sur nous mêmes par l'impulsion vive et pressante de l'amour propre; que d'autrefois elle s'applique aux peines et aux souffrances d'autrui, et devient une charitable compassion.

Observons ici une chose très remarquable et qui donne un grand poids à ce que j'ai à dire de la Pitié; C'est que tantôt cette sensibilité de l'âme se tourne en préférence pour nous mêmes, lorsque cela est indispensable à notre bien être, quelquefois l'amour propre se jout et se sacrifie, pour ainsi dire, lorsque le péril est imminent pour les autres, comme on en voit mille et mille exemples. Les excess qui se trouveront dans les divers actes de cette double sensibilité seront quelques fois des traits de cette précieuse liberté que le Créateur a laissée aux créatures intelligentes; ce seront aussi assez souvent des preuves de leur imperfection et de leur faiblesse; mais jamais ni l'une, ni l'autre ne sera faiblesse de la nature. On verra même avec admiration par quel tempérament notre amour propre est balancé en certaines personnes, par celui que Dieu a gravé dans nos coeurs si profondément - pour nos semblables.

Après cette idée de la Pitié Monsieur le Docteur a interrompu la lecture de son Discours, et il a renvoyé la trattation des 4 articles qu'il s'étoit proposé de traiter, à une autre fois.

Monsieur

Sentiment de M<sup>e</sup> le Bourguemestre Seigneur Monsieur le Bourguemestre Seigneur a dit qu'il croisait que la pitié étoit très naturelle à l'homme, et qu'il n'y avoit aucun à moins d'une très grande stupidité qui en fut exempt; il n'étoit pas que le sujet la composition et la pitie qui attire aux Spectacles, ora à voir des malheurs, des supplices, qu'on inflige; ce n'est point par compassion pour les victimes de la Justice publique qu'elles les suit, et qu'on auroit été le témoin de leur punition; ce n'est que par curiosité, c'est ce principe qui conduit les Spectateurs dans tous les endroits où ils peuvent être les témoins de quelque événement considérable.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Professeur D'Apples croit, comme l'a marqué Monsieur le Professeur D'Apples. Sicut le Bourvier que le but de M<sup>e</sup> M. est de plaire à de jeunes gens libertins, et qu'il est dans cette vue qu'il emploie toutes les grâces du langage pour dissiper du ridicule sur tout ce qui pourroit gêner leurs passions. Il donne, p. e. une mauvaise idée de la charité qui est une si excellente vertu; sans prétenter de la définir, il la décrit simplement, mais il faut avouer qu'il la décrit assez bien, et qu'on pourroit lui passer sa description, s'il n'en tireroit pas de mauvaises conséquences.

Au reste il croit qu'il n'est point de vertus désintéressées, ce sont des chimères. Selon lui, la charité et les autres vertus ont un retour sur nous mêmes: nous ne les pratiquons que parce que par là nous nous perfectionnons, nous nous procurons cette douce satisfaction qui naît de l'idée que nous remplissons nos devoirs, ou nous nous aperçons du bonheur à venir.

Par rapport à la Pitié, l'homme aime l'émotion, tout ce qui l'agite, et le tire de la langueur, il est vrai, mais comme la pitié est accompagnée de sentiments désagréables, qu'elle nous fait ressentir plus ou moins vivement les maux d'autrui, à cet égard on aimeroit mieux la tranquillité. La Pitié nous porte à faire du bien et nous y porte vivement, l'émotion qu'elle nous fait ressentir, nous fait réfléchir à ce qui la cause, et par là nous engage à faire du bien.

Les Romains aimoient les combats des Gladiateurs, ce n'étoit pas par principe de compassion, mais comme ils aimoient la guerre, ils se plaisoient à ces spectacles qui la leur représentaient. Le Peuple non plus ne suit pas un criminel par pitié, c'est pure curiosité.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Lieutenant Ballival DeBochat a fort approuvé le but de Monsieur le Bourvier, il a trouvé son Discours si beau et si bon, qu'il seroit tenté de pardonner à M<sup>e</sup> M. ses mauvaises intentions en faveur de ce Discours auquel il a donné lieu.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Conseiller Deff Germain. Pour excuser M<sup>e</sup> M. on dit qu'il a écrit ironiquement, mais son ironie est trop soutenue, a dit Monsieur le Conseiller Deff Germain.

Quand on emploie cette manière de parler, il faut avertir de quelque manière qu'on ne doit pas prendre nos Discours au pied de la lettre. Quand M<sup>e</sup> Deff Germain donna au Public ses Nouvelles Maximes, ses autres Ouvrages faisoient apercevoir quelles étoient ironiques, c'est ce que ne fait pas M<sup>e</sup> M., au contraire il paraît qu'ce qu'il dit, il le pense.

On peut distinguer deux sortes de Pitié, la 1<sup>re</sup> est une foiblese, c'est quelque chose de machinal, c'est une émotion, un trouble que le corps ressent: quoique Horace l'attribue à les Dieux, c'est cependant une faiblesse. Il y a une autre sorte de Pitié qu'on peut appeler raisonnée, c'est ce que nous éprouvons lorsqu'après avoir été émus de quelque malheur nous réfléchissons là dessus, et nous nous déterminons à y apporter un remède; il n'y a que celle là qui soit secourable. Ce n'est qu'elle qu'on peut appeler Vertu. Un Juge qui signe l'arrêt de mort d'un criminel avec repugnance n'éprouve qu'une pitié machinale, mais le Juge réfléchissant sur les désordres de quelques déréglés, et étant touché du malheur dans lequel ils se precipitent, et prenant ensuite des précautions pour les retirer de ce dérèglement, ou cherchant à mettre à couvert des innocens de la violence que des scélérats veulent leur faire, ce Juge alors est touché d'une Pitié secourable, raisonnée, sa Pitié est une Vertu. Il souhaite que Monsieur le Bourvier donne dans la suite de son Discours des caractères auxquels on puisse reconnoître ces deux sortes de Pitié.

Monsieur l'Assepeur Seigneur a dit que la Pitié vient toujours - Sentiment de M<sup>e</sup> Dun retour sur soi même, c'est pour cela qu'on voit plus de pitié machinale que de pitié raisonnée. Ce n'est pas la Pitié qui conduit le Peuple à la suite d'un homme qu'on traîne au supplice. C'est plutôt parce qu'on aime à sentir ses passions émuves, quand on est sans émotion on languit, c'est pour cela qu'on suit tout ce qui est capable de nous agiter et de nous emouvoir. C'est aussi par curiosité. Chez les Romains ce gout pour les spectacles de Gladiateurs et de bêtes féroces étoit la suite d'une humeur sanguinaire, et sous les Empereurs on entretint ce gout parmi le Peuple pour le détourner de réfléchir sur le Gouvernement.

La Pitié est un Instinct, mais cet Instinct s'il est seul n'est pas un principe suffisant pour nous porter à la Charité; il faut joindre à cet Instinct la réflexion, c'est elle qui nous fournit d'excellens motifs pour nous y porter, tels sont l'envie de plaire à Dieu, de s'attirer sa bénédiction, d'attirer sur nous dans nos malheurs la compassion des autres. Quand l'instinct sera secondé par ces motifs nous n'aurons point de peine à donner à ceux qui seront dans le malheur tous les secours dont nous serons capables: nous servirons au contraire mécontents de nous, si

si nous ne faisions pas ce à quoi tant de motifs nous portent, et nous en repentirions des regrets.

Sentiment de M<sup>r</sup> le Professeur Polier.

Monsieur le Professeur Polier a trouvé peu juste la définition que M<sup>r</sup> M. donne de la Charité; ce n'est pas un transport, nous ne perdons rien de l'amour que nous avons pour nous-mêmes par la Charité, et notre Charité ne suffit point par le nombre des personnes qui en sont les objets, nous l'affirmions au contraire en l'exerçant, nous communiquons nos sentiments à autrui.

L'amour de nous mêmes entre dans le caractère de charité comme dans toutes les autres vertus. La charité renferme ces deux autres:

1. Quand on juge des actions des autres, il faut leur prêter de bons principes, quand on le peut; mais quand tout manifeste les mauvais sentiments d'autrui, il ne faut pas le nier. Dans ce dernier cas, il ne faut grossir le mauvais principe que nous découvrons, mais l'entretenir. Il faut examiner par ces deux règles les deux exemples de Charité que M<sup>r</sup> M. rapporte. Si un Homme batit une maison, je ne dois pas supposer que ce soit par vanité, mais par nécessité, ou pour donner de l'occupation aux ouvriers, encourager les artisans &c. cependant si dans toute occasion le même homme manifeste des sentiments de vanité, s'il est dur à l'égard des pauvres, si au lieu de paier ses ouvriers il leur retient leur salaire, et les empêche par là de travailler avec courage, qu'il leur en offre les moyens, Je ne puis dans ce cas la dire que cet homme n'a bati sa maison par vanité, ou par quelque autre mauvais principe. Je dis de même d'un homme qui dort à l'Eglise; si ordinairement je le vois attentif, s'il prend autant qu'il le peut la posture où il peut le moins se distraire, je ne dois pas d'abord que je lui vois les yeux fermés supposer qu'il dorme, mais si étant auprès de lui, je remarque que le sommeil le saisit, je m'aperçois qu'il y succombe, je ne puis le nier, mais je ne l'accuse pas de manquer de respect pour la Religion, par ce que je l'ai vu dormir une fois, quand d'ailleurs je connais ses sentiments raisonnables & sa conduite régulière. Le despoin de M<sup>r</sup> M. est toujours quand il parle d'une Vertu de la presenter par ses endroits faibles, d'y ajouter quelques traits qui ne lui appartiennent point, pour la tourner en ridicule.

La pitié est une sensibilité aux maux: cette sensibilité est plus ou moins grande suivant les tempéramens, le naturel, l'éducation, les habitudes, la disposition actuelle où l'on se trouve l'augmenter aussi ou la diminuer. Quand elle vient du tempérament, quasi qu'elle soit alors purement machinale, c'est cependant quelque chose de bon,

en ce qu'elle peut porter au bien. Quand les Vertus sont fondées dans le tempérament, elles n'ont pas un grand prix, mais cette disposition est toujours bonne; c'est un don de Dieu qui nous aide à pratiquer la vertu. La pitié prise dans ce sens, c'est à dire, considérée comme exaltée par le tempérament, dans ce principe elle n'est ni vertu, ni vice, elle peut devenir vertu ou vice, suivant l'usage que nous ferons de ces mouvements, si la réflexion s'y joint. Si quelle nous porte à quelque chose de bon, ce sera alors Vertu, mais si on néglige ces mouvements, ou qu'on y résiste, alors c'est un vice.

## XL<sup>e</sup> Assemblée, Du 15<sup>e</sup>

Scorier 1744, Présens Messieurs De Bochat Lieutenant Ballival, Polier Professeur, De Cheseaux Conseiller, Baron De Caupas de, Seigneur Professeur, D'Apples Professeur, De St Germain Conseiller, De Cheseaux le fils.

Monsieur le Comte n'a point fait d'analyse de la Société précédente, parce que Monsieur le Bourvier n'a pas pu lui communiquer son Discours pour en faire l'extrait; il le lui remettra quand il laura lu en entier.

On a lu aujourd'hui la V<sup>e</sup> Dissertation de M<sup>r</sup> Schmaus qui traite du Veritable Droit naturel des Hommes & de son Origine. Je ne M<sup>r</sup> Schmaus, du véritable Droit naturel des hommes et de son origine, suis de la Conférence, sujet de la Conférence.

Art. I. Pour trouver l'origine du Droit naturel, il faut considérer Abrege de cette Dissertation la nature de l'Homme, dans son état primitif, sans révélation.

Remarq. Je conviens que pour trouver l'origine du véritable Droit naturel, il faut envisager l'homme dans sa nature primitive, sans cependant ni à la Révélation, ni aux Lois civiles, ni aux préjugés de la Raison. Mais il faut considérer cette nature dans toutes ses Facultés et tous les attributs et tous les dons qu'elle a reçus de Dieu, avec les Devoirs qui y sont attachés par rapport à une nature intelligente et libre.

Art. II. Le droit de vivre donné à l'homme: par où il entend la Faculté par laquelle il lui est permis de vivre de son droit, et non par le bienfaït d'autrui, et par laquelle il a un juste droit à la vie, sans que personne puisse l'en priver sans lui faire tort.

il conclut qu'il est assez pour lui et non pour les autres.

Rem. C'est malaisé propos qu'il appelle la vie un droit, c'est plutôt un don d'un Dieu, car le droit suppose une connaissance qu'on ne peut attribuer à tout ce qui a une vie et si le premier droit par rapport à l'homme, ce n'est qu'en tant qu'il est doté d'un principe intelligent et libre, qui lui fait énoncer l'avantage qu'il a de servir et bâcher ce qu'il en faut faire.

L'auteur confond encore la volonté, par laquelle Dieu a donné la vie à l'homme, avec le véritable droit qu'il a attaché à la vie. Cette volonté étant absolument libre et arbitraire, il la peut continuer ou la retirer selon son bon plaisir, sans que l'homme puisse s'en plaindre, au lieu que si l'y avait attaché un droit permanent dit, il ne pourrait le lui ôter, sans lui faire tort. D'ailleurs il ne lui a fait de don que sous de certaines conditions qu'il doit remplir, et avec de certaines facultés dont il doit faire usage, sans quoi Dieu peut l'en punir. Le soin que prennent des Pères et Médecins de leurs enfans n'est pas seulement un instinct que leur ait donné par le Créateur, comme aux animaux; mais dans une créature raisonnable, c'est un devoir que la Raison ajoute à cet instinct leur impose; et dont ils servent responsables aux yeux de Dieu, s'ils négligeraient le soin de leurs enfans.

Art. III. Le droit de vivre agréablement et heureusement selon que chacun le trouve à propos, jusqu'à l'abandonner à tous les plaisirs du corps et de l'esprit pour lesquels il se sentira du penchant en préférant toujours son utilité à celle des autres.

Rem. Une vie telle que l'auteur donne à chacun le droit de se procurer, où ne sera en rien différente de la vie des animaux déstitués de Raison, où ce sera une source de désordres dans la Société humaine par l'abus que le plus grand nombre en fera, s'il n'est dirigé ou par des principes de l'honnête et du juste, que la Raison lui peut fournir, ou par les lois d'un Supérieur auquel il doit la vie et tous les agréments dont elle est accompagnée.

Art. IV. Cet article ne fait qu'appuyer le contenu du précédent.

Rem. Il y a les mêmes réflexions à faire que dans le précédent.

Art. V. De ce droit de jouir de la vie et d'une vie agréable au tant que possible, naît le droit de conserver la vie et tout ce qui peut la rendre agréable, et de profiter pour cela de tous les moyens qu'il présente: en sorte que chacun ait par la droit sur toutes choses qui tendent à ce but.

Rem. Le droit de conserver sa vie et de la rendre heureuse par tous les moyens qui se présentent, suivant son goût, accompagné des potes

passions qu'il y a dans l'homme, ne peut qu'être aussi sujet à de très grande désordres, malgré la diversité des goûts, parce qu'il arrivera souvent que deux personnes auront en vue le même bien, ou les mêmes avantages dans le même temps et sur le même sujet, auxquels ils ne pourront satisfaire sans se faire tort l'une à l'autre, et sans se causer à eux-mêmes de très grande malice, moins que ces passions ne soient dirigées par d'autres principes et d'autres principes qui précisément les désordres commis l'auteur de reconnaître dans la suite; c'est donc en vain qu'il établit ici que ces moyens dépendent de la volonté de chacun. Art. VI. De ce droit de conserver sa vie, naît le droit de la défense de l'honneur et de la sécurité, aussi bien que tout ce que l'on possède qui peut donner heureuse, contre tout ce qui voudrait les lui ôter, ce qui comprend la droit inaliénable que chacun a de se garantir de toute violence, lésion et injure.

Rem. Les forces du corps et de l'esprit que je dois employer pour me garantir des injures qu'on peut me faire, doivent toujours être réglées sur l'importance scellez mérite de la chose qu'on veut me ravis, et si c'est un bien de petite importance, il vaudra sans doute mieux m'en passer que de faire souffrir à celui qui voudrait me l'enlever; une peine épouvantable plus grande que je ne souffrois en m'en privant. Par conséquent l'on ne doit lui ôter la vie, que quand la mienne propre sera dans un danger très éminent.

Rem. Sur l'art. VI. Les mêmes réflexions que ci-dessus reviennent sur ici: mais de plus il faut que le droit de garantir sa vie de toute injustice, soit réglé par des principes communs à tous les hommes, et qui tiennent telles qu'elles ne se heurtent ou ne se combattent pas les uns les autres, non plus que l'usage légitime des facultés que chacun possède.

Art. VII. De la naît le droit de guerre, qui ajoute au précédent le droit de se servir de toutes ses forces du corps et de l'esprit, jusqu'à tuer l'agresseur, si je ne puis défendre autrement ma personne et mes biens. Voici la remarque VII. ci-dessus, elle a été transposée.

Art. VIII. Les hommes très libres et indépendants les uns des autres: ce qui comporte le droit d'impunité, ou l'exemption de tout châtiment de la part des autres.

Rem. L'Homme naît avec des besoins qui demandent nécessairement le secours des autres, leurs soins & leurs directions, pour la conservation & la conduite de la vie; où naît une certaine dépendance de ceux-là à l'égard de ceux-ci: comme des Enfans à l'égard des Pères et des Mères, dépendance qui comporte avec elle la soumission au châtiment s'il est trouvé nécessaire par ceux de qui l'on dépend pour le besoin de ceux qui dépendent

dépendent, et à qui l'on donne ses lois.

Art. IX. Il distingue avec Cicéron, pour établir le Droit naturel, entre la faute naturelle d'agir, faute légitime dont quelle n'est pas reperçue à juste titre, par l'autre, autrement dit droit de vengeance, et la défense de celui qui peut à juste titre empêcher l'usage de cette faute, et lui donner des bornes, autrement dit Droit d'interception. De la 1<sup>e</sup> naît la Liberté, de la 2<sup>e</sup> l'obligation.

Rem. Il n'y a rien à dire sur cette distinction, il faut voir quel usage en fait l'Auteur.

Art. X. Toute obligation a sa source dans la Loi d'un Supérieur; mais la Liberté nous met dans une parfaite indépendance, et est incompatible avec toute contrainte. D'où il infère que chacun dans l'état de nature est le maître de ses actions, ce qui exclut toute autre obligation que celle qui est naturelle, ou qui dérive de l'instinct naturel, savoir de la crainte du mal. Ainsi chacun peut s'ôter la vie pour finir sa misère.

Rem. La Liberté sans être contrainte est une faute dont on peut faire un bon, ou un mauvais usage, c. à d. un usage conforme ou opposé à sa définition, ou au but pour lequel elle nous a été donnée: ce qui suppose qu'elle est sujette à des loix qu'elle peut suivre ou ne pas suivre; mais si l'on suppose aussi le premier instinct de l'homme, qui le porte à rechercher tout ce qui lui paraît bien, ou qui contribue à son bonheur, la Liberté est par là dépendante de ce premier instinct, à moins qu'elle ne veuille l'étouffer: mais alors elle détruit sa nature, ses facultés, et elle se met au rang des animaux ou des créatures destituées de raison: auquel cas elle peut bien s'ôter la vie. Mais supposant que la vie lui a été donnée pour en faire tel ou tel usage, conformément au but tout sage de son créateur; tant qu'elle peut lui être utile à cet usage, il doit la conserver, à moins que le même créateur qui la lui a donnée ne la lui redemande, auquel cas il doit la remettre comme un dépôt qui ne lui avait été confié que pour un temps.

Art. XI. Nécessité imposée à tous également de ne point toucher au droit des autres qui leur appartiennent dès leur naissance: autrement le droit d'inviolabilité que la nature a donné, à l'homme pourroit être lésé sans injustice, et par conséquent il ne serait plus inviolable: à quoi il faut ajouter le sentiment d'équité donné à tous qui a source dans l'aven de l'égalité et de l'inviolabilité dont les autres jouissent comme moi, et qu'il fait consister dans cette règle connue, Ce que vous ne voullez pas qu'on vous fasse, ne le faites pas à autrui.

Rem.

Rem. Il me semble que l'Auteur détruit ici ce qu'il a posé précédemment, en imposant à l'homme la nécessité de se conduire d'une certaine manière, nécessité qui est apposée à la liberté ou à l'exemption de toute contrainte, et qu'a été donnée à l'homme par sa naissance. D'ailleurs ce sentiment d'équité qu'il accorde à tous les hommes et dont il fait ensuite la base du Droit naturel, c'est cette règle, ces principes, suivant lesquels il doit diriger les autres instants, et cette règle lui ayant été donnée par l'Auteur même de la nature, il doit reconnaître par là même qu'il en est dépendant, et qu'il n'est maître, ni de sa vie, ni de sa manière de vivre, qu'autant que cela est conforme au but de son créateur, et aux règles qu'il lui a donné à cette fin. Outre que l'Auteur reconnaît à la fin de cette section que Dieu a donné à l'homme la faculté de raisonner, pour diriger le droit d'inviolabilité donné à tous.

On n'a pas achevé de lire cette dissertation parce qu'on a cru que ce qu'on en a lu pouvoit suffire pour cette Conférence, et que cette pièce étoit enjor fort longue.

Monsieur le Professeur D'Appley a écrit ajouté de vive voix dit sentiment de M<sup>me</sup> le que l'Auteur représente l'homme comme né par accident, l'a-t-il conclu Professeur D'Appley qu'il peut s'ôter la vie dans certains cas. Mais cette déraison de l'Auteur est la suite du mauvais principe sur lequel il la fonde. L'homme a reçu la vie, et il n'y a aucun homme qui ne puisse reconnaître qu'il tient sa vie d'un Etre, qui le lui a donnée dans de certaines vues et pour un certain but, qu'il ne doit donc la quitter que dans le tems et de la manière qu'il plaira à cet Etre.

Monsieur le Baron De Caussade n'a pas voulu opiner.

Monsieur le Conseiller De Cheseaux a dit que l'Auteur a mal à sentiment de M<sup>me</sup> le propos mis de côté l'idée du créateur. Mais pour rendre ses idées plus simples, il a considéré seulement l'homme comme naissant, sans aller jusqu'à la cause de cette naissance. De là ses conséquences sont solides il peut s'ôter la vie. Mais pourquoi ces idées si simples sur la naissance? C'est pour faire voir que l'homme ne doit rien à un autre et en établissant ensuite l'idée du créateur il rectifiera sans doute ses idées qu'il a posées. Il a voulu aller pie à pie.

La définition que l'Auteur a donné du Droit est un peu obscure, elle m'a paru telle: mais je trouve ses principes les meilleurs que j'aie vu jusques ici, ils me satisferoient entièrement si l'Auteur établissait plus clairement ce que c'est que le Droit.

L'Auteur, a dit Monsieur De Cheseaux le fils, fait grand cas de sentiment de M<sup>me</sup> De l'instinct, c'est là la cause des erreurs où il est tombé. Il établit que Cheseaux le fils. l'homme

L'homme a droit de se préférer à tout autre. Mais l'intérêt qu'il prend pour son grand principe conduisait au contraire, un enfant et un Père, p. e. à sacrifier dans certains cas leur vie à l'un pour l'autre. Il a aussi trouvé que l'Auteur définit mal le Droit.

Sentiment de M<sup>me</sup> le Lion  
tenant d'Alvillar De-  
Bochat.

L'Auteur a dit Monsieur Delbochat considérait l'homme isolé et indépendamment de toute relation, même de celle qu'il a avec Dieu. C'est le moyen de connaître tous les droits de l'homme: par là les droits naturels sont distingués des droits adventices, si l'on peut les appeler ainsi. Il ne rejette pas un Supérieur, il l'établira dans la suite, ce qui fortifiera ses principes. Quand nous considérons que ce qu'il est Supérieur nous commande, nous le devons déjà faire, cela fortifiera notre soumission. Pour revenir à l'Auteur, si ce qu'il dit dépend de ses principes, il mérite d'être approuvé; s'il n'en dépend point, il faut le condamner. Les définitions de l'Auteur paraissent défactueuses, c'est-à-dire des idées particulières qu'on s'est formé des choses dont il parle.

Grotius dit que le Droit c'est le pouvoir où la Faute de faire une chose, dou il suit que si quelqu'un nous empêche de faire une chose que nous avons le pouvoir de faire, il nous a donné droit qui nous appartiennent. Le mot de Droit a plusieurs significations; quelquefois il signifie une Loi, d'autrefois un Système de Droit, d'autrefois une Collection de Loix. Toutes ces significations ont rendu ce terme équivoque. Droit, c'est ce qui est licite; tout ce qui est licite à moins qu'un obstacle ne s'y oppose. Je ne parle pas des obstacles physiques, je dirai seulement qu'un Supérieur est un obstacle moral; la crainte de la vengeance est aussi un obstacle moral dans un sens.

Les conséquences que l'Auteur tire de ses principes me paraissent avec ces principes. Celle où il dit qu'il est permis de se tuer, chose d'abord, il est vrai: cependant considérons un homme par rapport aux autres, personne n'a droit de l'en empêcher. Si l'on considère l'homme en Société, les autres ont droit de l'empêcher de se tuer; parce qu'il leur a donné ce pouvoir. Si on considère l'homme comme créature on verra qu'il ne doit pas s'ôter la vie, puisque Dieu en le créant a eu des vues qu'il doit suivre.

On pourra par ces principes donner des idées plus nettes du droit de chaque homme, et plus nettes aussi de ce qu'il a perdu de sa liberté en entrant en Société. Si le Prince en prend plus qu'on ne lui en a donné, il prend ce qui ne lui appartient pas; il convient donc qu'il connaisse ce qu'il en peut prendre, il faut qu'il connaisse aussi ce qu'on ne lui a pas donné, et à quoi on n'a pas pu renoncer.

Sentiment de M<sup>me</sup> l'Abbé Seigneur.

Monsieur l'Abbé Seigneur trouve que les principes de l'Auteur

n'ont rien de choquant, qu'ils vont au contraire à affirmer l'autorité des lois, de Dieu, en faisant voir que ce qu'il commande, notre Raison nous l'auroit également dicté. On ne peut pas dire qu'un homme fasse quelque chose d'injuste par rapport à lui-même, parce que la justice nous rapporte qu'à des Etats différents de nous. Mais un Homme n'est généralement pas supérieur, nul, par les conventions, la justice s'engage à ne rien faire qui détruise ce qu'il leur a promis.

L'Auteur paraît à quelque chose près avoir assez bien tiré les conséquences de ses Principes; p. e.; La permission de se tuer. Mais là quoi seconde représente l'homme sous une idée si fausse, sans Maître qu'il ait un Créateur, sans relation quoiqu'il en ait naturellement avec ceux qui l'ont mis au monde. Je ne comprends pas bien à quoi ces suppositions fausses peuvent conduire. Rien ne me paroît plus propre à donner p. e. à un Souverain une juste idée de son pouvoir que l'idée d'un Supérieur. Il est au contraire dangereux de leur proposer un Système tel que celui de l'Auteur; il est dangereux sur tout dans un Souverain de leur proposer ces maximes, que l'on peut se tuer, qu'on n'est responsable de rien à personne, qu'on peut se préférer à tout le monde.

Monsieur le Professeur Polier après avoir oui toutes ces réflexions sentimens de M<sup>me</sup> le Professeur Polier. a ajouté, que, si qu'on ait représenté en beau les sentiments de l'Auteur, et qu'on ait supposé qu'il viendrait enfin à parler d'un Créateur, sa dernière position ne le fait pas espérer. A la vérité ce qu'il dit du sentiment d'équité imprime dans le cœur de chaque homme, pourrait faire bien espérer de ce qu'il dira dans la suite; mais en général ses principes sont dangereux.

Daillors l'Auteur envisage mal l'homme, ne le considérant que comme animal, ou comme naissant. Il faudroit l'envisager comme ayant des facultés dont il peut faire usage: ce n'est que sous cette forme qu'il est susceptible de Droit. L'homme dans sa naissance n'a pas plus de droit à la vie qu'une bête. Il faut considérer la nature de l'homme dans tout ce qu'elle a de plus parfait.

## XLI. Assemblée

Le 22<sup>e</sup> Fevrier 1744. Présens Monsieur Polier Professeur Seigneur Boursier, DeCheseaux Conseiller, Seigneur Appelleur, Baron de Caussade, Dugazon, D'Apples Professeur, Desf Germain Conseiller, De Cheseaux fils, Rotte Chatelain.

M. Polier,

Discours de Monsieur  
le Comte.

Messieurs Vous avez traité la Question du véritable Droit naturel des hommes et de son origine, et vos sentiments là dessus ont été un peu partagés.

M. Schmauss croit qu'il faut pour le découvrir faire attention à ce qu'en la nature toute simple nous présente, et aux différentes circonstances dans lesquelles les hommes se trouvent soit dans leur naissance, soit après qu'ils sont nés.

1<sup>e</sup> La Nature donne la vie à l'homme; Dieu donne par la même le droit de vivre, droit que personne ne peut lui ôter.

2<sup>e</sup> La Nature lui donne le Droit de vivre heureux c'est à suivre son goût pour parvenir à ce bonheur.

3<sup>e</sup> Il a le Droit de conserver sa vie, de s'assurer tout ce qui peut contribuer à son bonheur, et d'en jouir; ce qui donne lieu au Droit que chaque Individu a sur toutes choses.

4<sup>e</sup> Il suit de là que la Nature a donné à l'Homme le Droit de se défendre, ce qui emporte le Droit d'Inviolabilité.

5<sup>e</sup> De là suit le Droit de la Guerre, et pour soutenir ce Droit on peut se servir de la force aussi bien que de la ruse.

6<sup>e</sup> De tout cela il conclut que le Droit n'est autre chose que ce qui est permis.

7<sup>e</sup> L'Homme peut renoncer à tous ces Droits et par conséquent à sa vie.

8<sup>e</sup> De là l'Auteur passe à la nature de l'obligation, qui ne tire sa source, selon lui, que de ce que les autres ont le même droit d'inviolabilité, auquel il ne nous est pas permis de toucher, à moins que nous ne voulions nous exposer à leur répartiment. C'est donc la crainte de ce répartiment, qui est le fondement de l'obligation, et de cette Règle d'Équité, N.C. faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse.

Vous avez condamné, Monsieur D'Apples, l'Auteur en ce qu'il dit que l'Homme peut s'ôter la vie, par cette raison qu'il la reçue de Dieu.

Vous m'avez dit, Monsieur Delchesaux, que l'Auteur se trompe en disant que l'instinct nous porte à nous préférer à tous les autres Hommes.

Vous blamez M. Schmauss de ce qu'il n'a pas parlé du créateur, en décrivant la naissance de l'Homme; mais, Monsieur, vous pensez qu'il n'a fait cette omission que pour rendre ses idées plus simples et vous supposer qu'il en parlera dans la suite.

Vous m'avez dit, Monsieur De Bochat et Monsieur Seigneur, que

M. Schmauss considère l'Homme hors de toute Société, et qu'il ne connaît de l'Homme que l'Homme Seigneur. Dans cet état là, il a déjà des obligations, elles seront bien plus fortes quand il y joindra, comme il le fera dans la suite, l'état de Société et de relation avec Dieu, qui anéantira aussi le pouvoir de se tuer soi-même.

Vous trouvez, Monsieur Des St Germain, qu'il ne convient pas à M. le Conseiller de de représenter l'Homme. Sans relation, lorsqu'il en a, parce qu'il en peut abuser, sur tout un Souverain.

Vous pensez, Monsieur Polier, que les Principes de l'Auteur sont à M. le Professeur dangereux, parce qu'il ne parle pas d'un créateur, et qu'il ne fait pas attention aux Facultés de l'Homme, qui le distinguent des animaux; Facultés dont il doit faire usage, pour apprendre quelles sont ses Droits et ses véritables Devoirs, et il ne doit pas s'arrêter uniquement à ce qui regarde le corps & la vie présente.

On a achevé la Lecture de la V<sup>e</sup> Dissertation de M. Schmauss, et V<sup>e</sup> Dissertation de M. Schmauss, le véritable comme l'examen qu'on en a fait n'a pas arrêté longtemps on a la aussi droit naturel des homines. Lettre de M. Gordon que M. Dusigny a traduit de l'Anglois sur mes et de son origine cette Question, Si Brutus et les autres Conjurés étaient en droit de tuer César?

Monsieur le Professeur Polier a dit que si l'Auteur avoit de l'avis de M. le Professeur Polier, développé ses principes comme il l'a fait à présent, il aurait épargné bien des remarques. P. c. Il avoit posé si devant qu'on pourroit ôter la vie à un homme pour conserver ses biens quelque petits qu'ils fussent, ce qu'il détruit à présent. Sur le droit qu'il dit que chacun a sur toutes choses, ce qui paraît d'abord considérable et contraire aux principes de la Sociabilité, quand il l'a expliquée comme il vient de le faire, en disant que ce n'est que le Droit de s'emparer de ce qui n'est à personne, il fait voir que ce Droit n'a rien d'incompatible avec les principes de la Sociabilité, et il le réduit à peu de chose.

Le principe de l'utile à quoi l'Auteur a envie de venir, et qui est son grand principe, quoique vrai dans le fond, deviendrait dangereux s'il étoit généralement établi, parce que beaucoup de personnes ou ayant le cœur mauvais, ou parce qu'ils réfléchissent peu, et qu'ils ont des idées bornées prendroient pour utile ce qui ne l'est pas, ou ce qui le peut être pour le moment, mais qui leur servirait nuisible dans la suite. C'est ainsi qu'une telle personne manquant de quelque chose, se voudrait permis d'en déposséder celui qui la possède, peut-être même de la guerri si il se défendoit. Il faut donc joindre à ce principe, pour empêcher qu'on n'en abuse, les loix que Dieu a gravées de l'homme dans le cœur,

a M. le Professeur  
D'Apples.

A M. De Chesaux  
la filie.

D a M. le Conseiller De  
Chesaux.

a M. le Lieutenant

qui lui ordonnent de ne faire aucun tort à personne, de même que de travailler à l'acquisition de ce qui lui est utile; et il faudra entendre, par l'utile, une utilité qui regarde le corps et l'âme, le présent et l'avenir, en un mot le Souverain bien.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Dr<sup>s</sup> Mondieur le Professeur D'Apples condamne l'Auteur en ce qu'il dit que l'homme est né pour lui seul, il est aussi né pour les autres, c'est un principe du Droit, que les Savants ont bien reconnu.

Le principe de l'utile ne peut pas servir de principe du Droit, parce qu'en se formant de fausses idées de l'utile, on en aura de faux, ses du Droit, et il est très facile de s'en former de fausses de l'utile parce qu'on est entraîné par ses passions, et que le cœur est de la partie: il n'en est pas de mêmes des autres principes qu'on peut poser; quoique nos passions nous écartent souvent de la règle, cependant la règle subiste, et par là on peut toujours reconnaître ses égarements et rentrer dans le droit. D'ailleurs l'utile ne peut être envisagé que comme un accompagnement et une suite du juste. Le juste c'est ce qui résulte de la relation que les hommes ont les uns avec les autres, ou avec le créateur, ou avec les autres créatures.

Sentiment de M<sup>e</sup> l'Abbé Sur ce qu'on a dit que le Droit qu'on a de s'emparer des choses qui ne sont à personne, Monsieur l'Abbé le Seigneur a montré qu'il est assez étendu, puisqu'il y a enor bien des biens qui n'appartiennent à personne; un exemple de cela c'est ce qui s'est passé dans l'Île de St Domingue. Mais ce Droit cause des guerres, lorsque quelqu'un vient trop puissant par ses nouvelles acquisitions, et qu'on a à craindre, de sa part, ou lorsque ce dont on s'empare se trouve à la bienséance d'un autre.

Sentiment de M<sup>e</sup> le Bar<sup>r</sup> Il paraît, a dit Monsieur le Baron de Campade, qu'on est en droit de se conserver préférablement à tout autre, mais cela est sujet à beaucoup d'exceptions. Ciceron dit qu'il ne faudroit pas ôter une planche à un homme faible qui s'en seroit empêtré dans un naufrage, quand même, sans secours, nous serions exposés à périr. Ce sentiment est bien délicat, et à bien de la grandeur d'âmes.

Sentiment de M<sup>e</sup> De Chapeaux le fils Monsieur Delchesaux a dit qu'il ne comprend pas comment l'Auteur tire toutes ses conséquences du principe de l'instinct, ce qui en marque l'inuffisance. Blamer, comme fait M<sup>r</sup> Schmaufz, ceux qui tirent tout le Droit de la Raison, ce seroit la même chose que de trouver à redire à quelqu'un qui tire des sons de Musique d'un instrument; la Raison est un instrument qui nous aide à decouvrir le Droit.

L'utile peut être regardé comme un vrai principe du Droit, pour

quelque soit des véritables idées de l'utilité, et qu'on entende par là l'utilité de la Société.

Monsieur le Boursier Seigneur a dit que le Droit de se préférer sentiments de M<sup>r</sup> le bonté autres n'a pas de fondement que l'individu à individu, que la pensée Boursier Seigneur. De Ciceron est une fausse délinéation. Chacun qui se trouvera dans le cas que Ciceron suppose se préférera à tout autre. Cet intérêt vif des individus par lequel la Nature pousse chacun à se conserver, est une preuve de la bonté et de la justice de ce sentiment.

Pour dire un mot du Droit de tous sur toutes choses, ce Droit subiste par rapport à quantité de parties du Monde qui ne sont point encore occupées. C'est un principe invariable qui est nécessaire pour fonder la propriété, et pour mettre chacun en état de transmettre à la postérité la possession de ce qu'il a.

Par rapport au principe de l'utile, on ne peut entendre l'utilité particulière, elle varie trop, il faut l'expliquer de l'utilité générale, mais ce principe là même sera encore insuffisant. Il faudroit expliquer cette utilité de cette manière c'est que tout ce qui est juste est utile, et vice versa, que tout ce qui est utile doit être juste. Mais on s'exprimera d'une manière claire et solide, si par l'utile, on entend l'utilité entière de l'homme dans le Monde et dans l'autre.

Sur l'instinct. L'Instinct est un sentiment plus fort que la Raison contre lequel nous ne saurions aller, sans faire de grands efforts, qui a été donné à l'homme comme un secours pour le porter vers certains objets, pour le mettre dans la voie de la felicité. Il y a un instinct du bonheur, un instinct de l'immortalité; ce sont des desirs vitaux qui nous portent à faire tout ce qui dépend de nous pour parvenir au bonheur et à l'immortalité. Ces instincts sont excellents, puisque sans eux nous demeurerais dans l'inaction à l'égard de ces objets, si intérieurs sans.

Monsieur le Conseiller De Chesaux a dit qu'il était surpris de ce sentiment de M<sup>r</sup> le que l'Auteur qui établit pour principe l'instinct, en tire les conséquences — Conseiller De Chesaux. qu'il en a tiré, p. c. celle de l'équité.

Par le principe de l'utile, les Jurisconsultes ont entendu par là l'utilité particulier: mais ce n'est pas là le fondement du Droit, parce que l'utilité me porteroit à m'approprier tout ce qui m'est avantageux, or ceci que je cherchois ainsi à m'approprier appartiendra peut-être à autre, s'il lui appartient, il y a un droit, mais le droit qu'il y a est un droit exclusif. Il en seroit de même de ce que je possèderais, le droit que j'y ai exclut tout le monde de sa possession, quelque utilité qu'ils puissent trouver à me le ravisir. L'utile ne peut donc pas être le fondement

ment du droit, puisqu'on cherche un droit exclusif, et que l'utilitaire peut pas le fournir.

Lettre de Mr Gordon  
traduite par M. Duzi. J'avois promis dans ma dernière lettre  
d'une manière à laquelle il n'y a rien à répondre, que le meurtre  
de Brutus et les autres conjurés étoit légitime. Je veux présentement examiner si Brutus et  
autres conjurés avoient le droit de tuer César? les autres conjurés étoient en droit de le faire, et j'en penses qu'il a été

démontré qu'il devoit le tuer comme un contrôleur de tout citoyen Romain, & que tous les honnêtes gens, quel toz, citoyen Romain, quel tout homme vertueux étoit en droit de l'exterminer.

Mais puisqu'il y a dans ce Monde tant d'Esprits stupides et bâtar-  
nés, qui n'osent penser et sortir du sentier vulgaires, qui sont si fous  
dans l'obscurité, et pourraient être éblouis dans l'ignorance et la fraude,  
petits Génies, qui en recevant les Systèmes idéologiques choisis dans  
de mauvais miroirs, ou les choses sont représentées par des fictions pro-  
jetées de pratiques établies, souvent entraînées par la corruption et  
l'esprit de parti, je travaillerai, si je puis, à déjouer les esprits et trom-  
peurs brouillards devant ces yeux faibles, et j'examinerai cette Légis-  
lation avec autant d'attention que d'autres l'ont fait avant moi et  
comme elle est naturellement indépendante des théories des Pédans  
& de l'étroite Jurisdiction des Tribunaux inférieurs, je veux les mena-  
ger devant le grand-Tribunal du ciel, et établir la cause de la Liberté  
et de la Vérité, par des arguments tirés du Sens commun, et du bien  
commun du genre humain.

On allégue ordinairement contre Brutus et ceux qui se joignirent à lui dans cette grande action, qu'ils avoient reçu des biens faits de César, ce qui est une faible objection, en quoi lui étoient-ils obligés? Il avoit conservé la vie à Brutus, mais pouvoit-il la lui ôter sans crime, et étoit-ce une action fort généreuse à César de ne pas faire mourir Brutus, parce qu'il défendoit sa Patrie, qu'il étoit animé d'un esprit plein de probité, et qu'il se souciait à quoi l'engorgaient les Lois de Rome? Brutus avoit la même obligation à César que celle que l'on a à un Voleur de grand chemin, qui vous aient pris tout l'argent que vous aviez, vous laisse obligeamment la vie, Etés vous obligé en honneur, en conscience, et suivant les règles du bon Sens, d'épargnez ce Voleur, parce qu'il n'est pas meurtrier, et êtes vous obligé à ne pas le poursuivre, à ne pas le prendre, à ne pas le tuer s'il refuse de se rendre? César étoit un des plus grands voleurs, et un des plus grands meurtriers qui aient jamais vécu, et ceux qui avoient été tués dans une guerre si injuste, si sanglante et si contraire à la Nature, que César avoit traitrusement malicieusement fait à sa Patrie, n'avoient-ils pas été opprimés?

Et de s'être emparé de l'Empire par le meurtre et la rapine, n'étais-  
t-il pas un grand vol? C'étoit-en un vol, un homme consommé dans  
l'assassinat, et quelques expressions fortes que vous pourrez employer pour  
le peindre lui et ses actions différemment de ce qu'il étoit, le faible  
malicieux, dès qu'on fera la comparaison de lui et de ses actions.  
Les emplois et les faveurs que Brutus avoit reçues de César n'apparten-  
toient pas à César, mais à Rome; il étoit Rapti-largitor. César n'étoit point en droit de disposer du bien public, ni de ses intérêts,  
c'étoit un usurpateur démasqué. D'ailleurs les faveurs de qui que ce  
soit et de quelle nature quelles étoient, ne dispensent pas une personne  
de son Devoir; ce sont des amores et des actes de corruption qui n'obligent  
et ne licent personne, et qui ne tiennent jamais, sur tout un homme  
de bien. Ainsi Brutus qui étoit un des plus honnêtes hommes qu'il y  
eut sur la Terre le connaît bien; il méprisa ces faveurs qui n'étoient que  
des fers artificieux. Un Tyrant, qui avoit de pein de le lier à ses intérêts.  
L'esprit fier et libre de Brutus qui ne devoit de fidélité qu'à la République  
qui méprisait les trompeuses carefes, et les libéralités de son oppresseur,  
qui le voulait submerger pour en faire son esclave, par des présents et  
des emplois qui étoient à la Patrie, et sur lesquels il n'avoit aucun  
droit, et Brutus en avoit. C'étoit donc une indépendante générosité que  
Brutus ne pouvoit que détester, et une honteuse et triste preuve de la  
Tyrannie de César, et de la soumission où étoit Rome: C'étoient des four-  
beries et de pernicieuses faveurs. Celui qui les accordoit étoit coupable  
de haute trahison et un traître: ne meritait-il pas la mort? Brutus -  
en la lui donnant voulloit procurer un heureux rétablissement.

César avoit usurpé l'Empire Romain, il le partageoit en Tyrans à ses  
créatures, il récompensoit du bien public les personnes qui lui avoient été  
attachées. Les plus grands Tyrans veulent avoir quelques amis, parce qu'ils  
savent que d'avoir d'honnêtes gens pour amis, cela leur donne du crédit, et  
ils taient de s'en faire. César pensoit et savoit bien qu'il ne pouvoit  
acheter trop cherement Brutus, ainsi il lui fit bien des faveurs, mais  
Brutus vit le depein du Tyrant, et combien il se déshonoreroit, toutes-  
les carefes donc qu'il en reçut furent de nouveaux aiguillons à sa vertu.  
Si un Voleur après avoir foulé la maison d'une Dame disoit à son fils,  
Monsieur, permettez moi de couper la gorge à Madame votre Mere, et  
de prendre tous ses trésors, je vous en récompenserai généreusement, je  
vous donnerai la vie et un ou deux des tes diamans, que vous conserverez  
aufl longtems qu'il me plaira. Mais à quoi une telle infamie en-  
gage-t-elle un fils, sur tout un fils vertueux, si ce n'est à la vengeance,

et peut-elle prendre un autre chemin pour prendre le bon? César avoit obtenu à Brutus sa liberté & son titre légitime, sur sa vie & sur sa condition, il lui avoit donné à la place une faveur précieuse pendant son bon plaisir & suivant sa volonté; il lui avoit donné sous les mêmes conditions quelques emplois onéreux aussi, comme un gage, pour porter ce grand homme, cet homme de caractère, au favorir son succès et à l'appuyer. Sa tyrannie n'a pas l'âme grande et libre de Brutus rompit ces liens. Brutus ne pouvoit être l'instrument de ce complot d'un injuste. Brutus ne pouvoit recevoir des gages pour devenir un oppresseur. Ce grand, vertueux et populaire Brutus, qui, dans la République avoit subi, aurait pu, par sa réputation, sa naissance, son habileté et son grand mérite, prétendre aux plus grands emplois qu'il y avoit, sans avoir aucune obligation à César.

Ainsi les torts que César avoit fait à Brutus étoient en grand nombre, ils étoient atroces, et il n'en avoit point reçu de véritables faveurs. Toute l'humanité que César avoit fait paraître, n'étoit qu'artifice, affectation et amour propre. César avoit trouvé dans le Peuple Romain une si grande horreur pour les Sanglants moyens que Marius, Cinna et Sylla avoient employé, il trouvoit l'Empire si affaibli & si énervé par tant de proscriptions et de malfaits, qu'il crut, qu'il étoit de son intérêt d'établir sa nouvelle puissance par d'autres moyens, et se conçut les esprits une fausse et hypocrite apparence de clémence, en n'ajoutant que la saignée aux anciennes blesures qu'il avoit fait pour soutenir son usurpation. César ce destructeur, et cet usurpateur qui avoit massacré des millions d'hommes, qui avoit ravagé le Genre humain, n'avoit d'autre compassion qu'une compassion politique et trompeuse, et ceux qui connaissent l'histoire Romaine n'en peuvent douter. Brutus étant donc l'homme de Rome le plus respecté et le plus populaire, le tyran, habilement, en voulut faire son ami, et ajouter une manière de sainteté à une mauvaise cause. Si César avoit fait mourir Brutus, il se seroit rendu odieux, et se seroit en même temps rendu redoutable à son propre parti.

Mais, dira-t-on, Brutus s'étoit soumis à César, n'étoit-il pas tenu par cet acte? Le fait est vrai, mais la conséquence est fausse. Brutus s'étoit soumis à César comme des gens, qui quoiqu'ils ne soient point ministres sont forcés d'aller en Galerie, ou à être roués ou pendus. Brutus s'étoit soumis à César comme un homme qu'un voleur lie et vole après lui avoir mis un pistolet sur la gorge, le force à lui détourner ses regards et lui promet de ne lui point faire de mal. De tels engagements sont non seulement nuls de leur nature, mais agravent l'offense, et sont de nouvelles offenses.

Par

Par la Loi de nature et par la Raison, de même que par les institutions positives de tous les Pays, toutes promesses, obligations ou serments extorqués par la force, & à d'autres voies illégitimes comme emprisonnement ou menaces ne sont point obligatoires; mais au contraire c'est un crime de les exécuter, parce qu'il donne son affermissement aux crimes des séclerats, c'est encourager les séclerats.

Mais outre cela Brutus ne pouvoit pas manquer à la fidélité qu'il devoit à la République, à laquelle il étoit engagé, et qui n'avoit rien fait pour qu'on put lui en manquer; il est permis à des Sujets de se soumettre à un Conquérant qui dans une guerre les a soumis, et qui n'ont pu être défendus, ou à un nouveau Magistrat que l'on a élu, lorsque les Magistrats sont malveillants ou rédignes; mais il est ridicule de dire que l'on doit faire même obéissance à un traître domestique, et à un voleur qui a les mêmes liens d'obéissance, et qui par des actes de violence et de trahison extorque la soumission des Maîtres qu'il a opprimés. Une parfaite obéissance ne peut obliger dans l'état de nature et l'on peut employer toute sorte de moyens pour délivrer le monde d'un pareil monstre.

C'est une imputation bien faible contre Brutus, que de dire que César voulut le faire son héritier et son successeur. Brutus n'avoit de suzerain à un tyran; quoi de plus glorieux pour Brutus? Il faut convenir, et que la vue du plus grand pouvoir qu'un mortel put posséder étoit dangereuse et enchantefesse; mais elle ne le corrompit point, elle n'ébranla pas le ferme et vertueux cœur de Brutus, ni son intégrité; et il faut reconnoître que nulles considérations personnelles, et tout ce qu'il y avoit de plus grand sur la Terre, ne put l'attacher au Tyran; il préféra la liberté du Monde à l'empire du Monde.

Les plus fortes accusations que l'on fait contre Brutus ne peuvent venir que de ceux, qui, comme le profane et servile Esaii, qui vendit son droit d'aînesse pour un plat de Saucisse, veulent sacrifier leurs devoirs à leur intérêt, et qui sont indifférents pour tout ce qui peut arriver au reste du Genre humain, qui contribueront à augmenter la tyrannie desquels apercevront quelques intérêts personnels; mais un cœur honnête, un esprit grand et vertueux, méprise et hait toute ambition, hait celle de faire du bien aux hommes, et à tous les hommes, s'il le peut; il méprise les gens qui tout d'un coup amassent des richesses, et tout pourvoir mal agis; il ne veut pas jouir des cruels et vicieux plaisirs, qui naissent de la misère des autres hommes; mais il souhaite et fait ses efforts pour procurer à tout l'Univers un bonheur universel, étendu, et désintéressé. C'est là le caractère d'une âme grande et belle, et telle étoit l'âme grande et sublime de l'immortel Brutus.

Sur

Sur ce que j'en dis, combien les faveurs des Tyrans sont dangereuses et difficiles à conserver, je ferai cette remarque que je crois vraie, que tout homme qui estime la liberté châta vertu, qui a honte d'envier l'avarice de riche dans un état libre, doit tenir que son état est préférable à celui du premier Ministre du Grand Seigneur, qui par son emploi et par la fin détesté qu'il lui doit, est obligé d'être un oppresseur, et qui souvent recoupe des plus fidèles services qu'il a rendu à son Maître par la force d'un arc, et peut être même pour des services qu'il lui a rendu par son ordre.

Mais pour revenir à Brutus, il avoit pour lui la prospére conservation et pour principe la constitution de Rome, de ses Loix et de la liberté, qui avoit duré près de cinq cent ans, et qui devait être détruite par un usurpateur; pendant ces siècles où la liberté avoit brillé, il étoit glorifié et héroïque de faire mourir les tyrans. Toutes les Loix de la République étoient contre César, qui étoit un ennemi déclaré de la République et toutes les Loix étoient pour Brutus, le plus grand et le meilleur sujet qu'il y eut; les Loix que César avoit fait étoient nulles et plus que nulles, et toute la vie et les actions de Brutus étoient conformes aux Loix de la Patrie.

Si l'on supposoit que Brutus après qu'il eut tué César, lui eut succédé, il n'euroit pas été plus grand usurpateur que César, et dans ce cas il n'euroit pas voulu être moins sacré et inviolable. J'espere que l'on ne me dira pas que d'avoir opprimé le genre humain soit un moindre crime, que celui d'avoir tué un Oppresseur.

Ce Brutus ne pouvoit plus avoir d'affection pour César qui avoit usurpé l'autorité suprême et qui avoit détruit la liberté que l'ancien Brutus en avoit pour ses fils, qu'il fit mourir pour avoir formé le dessein de rétablir le tyran Tarquin, mille fois moins coupable que César. Brutus ne s'est pas moins distingué par la manière imprécue dont il le tua. Mutius Scaevola s'est immortalisé par l'entreprise hardie de tuer par surprise Porcenna Roi des Toscans, qui étoit un ennemi étranger qui faisoit une guerre injuste aux Romains pour rétablir Tarquin. Judith ne s'est-elle pas acquise la même immortalité pour avoir tué Holopherne par tromperie, ne pouvant y réussir autrement; ces deux hommes étoient des ennemis déclarés, mais ni l'un ni l'autre des traîtres déclarés, et César étoit l'un et l'autre. Dolus ac virtus quis in hoste requirat? A-t-on jamais blâmé Aratus? ce Monsieur Pridéaux lui a-t-il reproché d'avoir surpris et châpé Nicolas tyran de Sicyone, et Aratus n'a-t-il pas acquise par cette digne action une réputation immortelle? Le petit tyran Nicolas n'étoit pas moins une personne sacrée que le grand tyran César, qui avoit fait des millions de misérables de plus que Nicolas.

Mais

Mais voions un peu ce que dit le Docteur Pridéaux de César. Après avoir avoué que César avoit été animé par son ambition et par sa méchanceté, dont il fut puni bien justement, le Docteur ajoute, "César avoit fait périr oncés cent vingt et deux mille hommes, ce qui prouve bien qu'il avoit été un terrible fléau dans la main de Dieu pour punir ce malheur siécle, et par conséquent on doit le regarder comme une des plus grandes pestes et des plus grands fléaux qui ont affligé le genre humain; mais malgré cela, ses actions lui ont aussi une grande gloire; quoiqu'il soit vrai que la véritable gloire ne soit due qu'à ceux qui font du bien au genre humain & non à ceux qui le détruisent."

Tout ce que dit ce Docteur me paroit juste et honnête, mais j'avois puisé le concile avec ce qu'il avoit dit auparavant sur la mort de ce destructeur, & il est sur suivant ses propres principes que nul mortel n'a quis une plus véritable gloire que Brutus, dont la vertu les efforts n'avoient eu pour but que le bien du genre humain, et lieu que César la plus grande peste, et le plus grand fléau qu'eut alors le genre humain; car autre les mauux qu'il fit de la main et par ses conseils, il rendit nulles la vertu, la valeur, et les justes vues des anciens Romains, qui avoient établi la liberté en conquérant, et en protégeant, et en rendant libre une grande partie du monde barbare.

Toutes les batailles que César donna furent pour son avantage particulier, et tout le sang qui fut versé se répandit pour lui. César pris tout, et bouleversa tout: outre cela tous les malheurs que l'empire romain souffrit par les tyrans qui lui succéderent doivent être mis en grande partie sur son compte, puisque ce fut un gouvernement de Tyrans, et l'on peut dire qu'il a été l'auteur de toutes les barbaries et de tous les massacres qu'ont été ensuite dans l'empire les Goths, les Huns, les Vandales, et les autres barbares qui se rendirent Maîtres d'un Empire affaibli et quasi détruit par la folie, les emportemens, la cruauté, et la prodigalité des Tyrans qui lui succéderent.

Ce Docteur remarque que Cassius de Parme qui fut le seul des meurtriers de César qui restoit, fut mis à mort par le commandement d'Auguste, et il fait là dessus cette réflexion, "Que rarement un meurtrier évite la main vengeance de Dieu et sur tout les meurtriers des Princes!" Ce fait est peut-être vrai, mais qu'est ce que cela fait en faveur de Jules César. S'il étoit Prince, tout voleur et tout meurtrier, qui aura apes de forces et de coquineries sera Souverain, et l'on deviendra Souverain en répandant le sang et par trahison. Chaque Soldat de l'Armée de César avoit autant de droit au gouvernement de Rome que César; et parloit-il en Prince et en Père de la Patrie, lorsqu'il disoit selon Petron

à ses Soldats. — — — Iles furent les  
22. Ileme comites, et caudam dicitur ferro.  
Iudeae fortuna cadet alios, submille bellum.  
Inter hos fortis adarmatus nefio viri.

Nétoit-il pas établi son titre sur une violence déverte, et sur son épée? Si le Roi Robert avoit conquis l'Espagne avec sa barbare Armée de Montagnards, avroit-il été légitime Souverain d'Espagne? Cromwell étoit-il un Souverain légitime? Si Marianello et Jacques Straus avoient réusfi, avoient-ils été de légitimes Princes? Les bonnes qualités de César augmentoient extrêmement ses crimes, elles ne servirent pas la manière dont il les emploia, qu'à le rendre plus capable de faire du mal. Maudites soient ses vertus qui ont ruiné sa Patrie! D'ailleurs il est sur qu'il y avoit à Rome quantité de gens, qui avoient autant de qualités que César, et qui avoient infinité plus de mérite que lui, et en particulier Brutus. Le Diable a plus de faute que César n'en avoit. C'est aussi un Prince et un grand Prince, et l'exécuteur des vengeance divines, et un très grande exécuteur; il est cependant ordonné de lui résister. La peste est souvent un instrument des jugemens de Dieu, et pour cela ne devons nous pas prendre des mesures pour nous en garantir, soit par un régime de vivre, soit par des préservatifs? La morture d'un Serpent peut être un jugement de Dieu, et sera-t-il un péché de lui marcher sur la tête et de le tuer? Il sera permis d'employer des antidotes contre la Peste, et il ne sera pas permis d'en employer contre la plus dangereuse la plus durable, et la plus destructive de toutes, qui est la tyrannie; Quoi un Serpent est-il moins laid qu'un tyran, et pourquoi? Dieu n'a-t-il pas fait les Serpents comme César? Un orage peut-être un jugement de Dieu, et à cause de cela ne pourra-t-on pas tirer un coup de canon pour le détriper? Y auroit-il une sorte d'instrument de la Justice Divine plus sacrés que d'autres? Je suis sur que Dieu déteste les tyrans, et s'ils sont ses Ministres, ils le sont comme la Peste les Serpents & Satan même.

Brutus étoit la personne la plus propre à tuer César, parce qu'il étoit l'homme de Rome le plus respecté, et le plus populaire. Sa Sagesse, sa vertu, et son amour pour le bien public étoient connus et le faisoient adorer: il avoit l'approbation du Sénat et des plus honnêtes gens de Rome, et il n'y avoit que les prostituées créatures du pouvoir de César, et ceuse qui par ambition cherchoient à y avoir part, avec leurs dupes et leurs mercenaires Sélecteurs qui ont condamné Brutus; mais Brutus fit une faute par trop de bonté et de générosité, il épargna Antoine qu'il devoit faire — accompagné

accompagner César, parce que tant que le féroce Antoine vivoit la racine du mal n'étoit pas entièrement arrachée; il commença en effet une nouvelle guerre à sa Patrie. Le Sénat se déclara pour les tyranicides, déclara Antoine ennemi public, parce qu'il faisoit la guerre à Deuxes Brutus un des conjurés, envoia, occitronnée et les deux Consuls contre Antoine au secours de Brutus, et dans le traître et l'ingrat jeune César, la République n'eust été apparemment rétablie dans son premier état; mais ce jeune traître imita son Oncle Jules, et tourna les armes de la République contre elle même, et pour l'opprimer se joignit à son ennemi Marc Antoine.

Les terribles procédés et les sanguinaires proscriptions qui suivirent n'eust pas connues: il n'eust point extraordinaire qu'auquel des tyranicides ne survécût à la guerre civile, et mourut de mort naturelle. Il étoient presque tous gens de guerre, la plupart furent tués dans les combats, et les autres par l'ordre des vainqueurs; leurs ennemis avoient ce l'avantage, et ils n'avoient aucun endroit dans le Monde à se retirer: les usurpateurs s'en étaient éparrés. Brutus et Cassius s'étoient tués eux-mêmes, plutôt que de tomber entre les mains de leurs ennemis, et d'orner le triomphe des traîtres qui s'étoient sauvedés. Plusieurs de l'autre parti se tuèrent eux-mêmes pendant cette guerre, d'autre part Dolabella et quelques autres Chefs, pendant qu'ils étoient assiégés par Cassius à Attioche. Étoit ce aussi par un jugement de Dieu que Brutus et Cassius se tuèrent eux-mêmes, et pourquoi? Parce que des Romains, tels qu'étoient les vertueux et anciens Romains devoient préférer la mort à l'eslavage. C'étoit là leur esprit, et ceux qui l'avoient méprisé étoient autant d'être tyrans que de se soumettre à la tyrannie, et cet esprit des Romains les portoit à mépriser une vie honteuse, qu'ils n'aurroient tenue que de la faveur d'un usurpateur, en flattant sa sécheresse, où en approuvant son usurpation, courage que ceux qui ne l'ont pas ne peuvent pas admirer. Les petits Génies ne sentent pas le mérite des Grands. Il est indubitablement vrai que par les préceptes du Chrifianisme, nous ne pouvons pas disposer de notre propre vie, mais qu'il faut attendre une invitation du Ciel pour soulager ou finir nos calamités: mais les Romains n'avoient que les préceptes naturels d'une Raison corrompue. Je demanderois à ces prétendus grands Philosophes et à ces habiles Moralistes, qu'ils me donnent une bonne raison pour me prouver qu'un Romain, que Brutus et Cassius eussent préféré une vie misérable à une mort honorable, qu'ils eussent supporté la soumission, les chaînes, et les tourments du corps et de l'âme, lorsqu'ils pouvoient éviter tous ces maux, en faisant ce que par le cours de la Nature, tous les hommes doivent bientôt faire. Il vaut mieux ne pas être, que d'être malheureux, et le plus sévère jugement

des métiens est qu'ils vivront toujours et qu'ils ne verront jamais de fin à leurs misères. Il est inutile à la Société d'entretenir en vie par force ou par art un de ses tristes et misérables membres qui lui sera à charge par l'âge et les infirmités.

C'est dans ce point de vue que nous devons envisager les actions des anciens Romains qui n'étaient conduits que par la Loi naturelle, et qui par aucun principe de leur Religion ne croient pas le meurtre d'un même être fondé. Nous visons au contraire dans l'Histoire quantité de beaux exemples de ces grands et respectables Heros de l'Antiquité, qui ont volontairement choisi une mort volontaire en parfaite santé et dans une situation d'appartement tranquille, ou parce qu'ils étaient rassasiés de la vie et de la gloire, ou parce qu'ils voyaient qu'ils n'en pouvoient acquérir davantage; et enfin parce qu'ils appréhendaient que les caprices de l'inconstante fortune ne vinsent à ternir leurs actions passées, mais encore plus pour se mettre à couvert des disgraces et de la servitude. Une mort volontaire fondée sur de pareils motifs étoit chez les Anciens un des sentiers qui mènent à l'immortalité, et dans certaines circonstances il n'y avoit que des Ames faibles qui l'évittoient. Des Dames Romaines l'avoient souvent fait. Cléopatre Reine d'Egypte choisit une mort longue et méditée - plutot que d'être menée captive à Rome: et quand Persée écrivit à Paul Emile le suppliant ardemment qu'un Prince tel que lui qui n'avait étoit Prince de Macédoine, et d'une partie de la Grèce, ne fut point mené comme un esclave enchaîné aux roues de son char pour orner son Triomphé, ce Prince en reçut cette courte réponse, qu'il étoit en son pouvoir de le prévenir, lui faisant entendre qu'il méritoit cette disgrâce, s'il vouloit vivre pour la Souffrir.

Il est arrivé quelque chose de semblable sous la nouvelle Religion que Dieu Toutpuissant a daigné donner lui même pour instruire les hommes, leur penchant la mort sur les vérités véritées, et l'on a approuvé les morts volontaires dans plusieurs circonstances, ou au moins elles n'ont pas été condamnées par la plus grande partie du Monde. Des personnes dans des souffrances et aux abois ont souvent refusé des remèdes et les moyens de prolonger leur vie de quelques jours, de quelques semaines, ou de quelques mois. Des hommes dans des maladies fauchées et désespérées sont montés à la brèche sans y étre commandés, ou dans un combat se sont jetés au milieu des ennemis pour y trouver une mort certaine. De grands Généraux en ont fait de même, lorsque les affaires tournoient mal, plutot que de survivre à leur défaite. Des Capitaines de vaisseau se sont fait autoriser leur mort et leurs vaisseaux plutot que de tomber entre les mains des ennemis. Il

l'économie de la mort

est arrivé que dans les Villes assiégées, quand les habitans n'ont pu continuer à se défendre, ils y ont mis le feu, et se sont, de désespoir jetés au milieu des ennemis pour se procurer une mort honorable, et se venger en même temps. Combien n'y a-t-il pas de malfaiteurs qui choisissent plutôt de mourir que de dévoiler leur complicité, et quels sont fait par là une grande réputation! Et les histoires de César, de Caton, du grand Caton et même d'Othon, et d'autres grands exemplaires de l'Antiquité, les ont immortalisés par cet ancien aile d'héroïsme qu'on lit avec admiration.

Monsieur Delhescoux le fils a dit qu'ayant établi devant que le sentiment de M<sup>r</sup>. Delhescoux le père César méritoit la mort, il trouve que Brutus a eu raison de le tuer. Jeudement pourroit lui faire un reproche cest d'avoir accepté les bienfaits de César; cest là une tache pour lui.

Dès que par une convention, & par un décret public, a dit Monsieur <sup>Sentiment de M<sup>r</sup>. l'Aj.</sup> l'Abbé Seigneur, on avoit reconnu César pour Maître, on n'étoit pas l'Abbé Seigneur en droit de le tuer, encore moins Brutus qui en avoit reçus des faiseurs. Mais M<sup>r</sup>. Gordon n'a soutenu cette opinion que pour montrer au Roi d'Angleterre ce qu'il a à craindre s'il devient tyran; il a aussi eu en vue de critiquer le Docteur Pridgeaux qui a soutenu l'opinion contraire.

On sent, a dit Monsieur le Professeur Polier, qu'il y a beaucoup <sup>Sentiment de M<sup>r</sup>. le Professeur Polier.</sup> de déclamation dans la Lettre de M<sup>r</sup>. Gordon, il débute plutôt qu'il ne prouve. Mais pour venir à la question qui fait le sujet de cette lettre, je dirai qu'il manque trois qualités à Brutus trois qualités pour être autorisé à faire l'action violente qu'il a fait. 1<sup>e</sup>: Il n'étoit pas le Juge de César. César étoit à la tête des affaires, il étoit premier Magistrat, et il ne relevait pas du tribunal de Brutus seul ou de quelques autres avec lui. 2<sup>e</sup>: Brutus n'étoit nullement autorisé par la Société; quand il tua César il n'avoit aucun décret ni du Sénat, ni du Peuple qui lui donnât ce pouvoir. On pourroit dire que quoique il n'eût pas un ordre positif du Sénat, il avoit cependant suivî l'intention des Sénateurs, puisque dabord que ce meurtre fut commis le Sénat se déclara pour les tyrannicides; mais cette décision n'est pas décisive, puisque bientôt après le Sénat changea d'avis. 3<sup>e</sup>: C'est que l'action qu'il a commise n'a abouti à rien. Si Brutus avoit été sur de rendre la liberté à sa Patrie, il pourroit étre excusable, mais bien loin de là, il lui fit beaucoup plus de mal que ne lui en avoit fait César, par les guerres civiles auxquelles il donna lieu: événemens qu'il avoit pu et qu'il avoit du prévoir. D'ailleurs si on envisage Brutus comme particulier, il devoit la vie à César, action qui méritoit de la reconnaissance de sa part.

On a

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Professeur D'Apples.

On a parlé ci devant du meurtre de César, a dit Monsieur le Professeur D'Apples, il ne s'agit que de savoir, si Brutus pouvoit tuer César. Supposant donc la première Question pour vraie, savoir que César étoit un tyran qui avoit envahi la souveraine autorité, et qui avoit détruit l'autorité de ses concitoyens, qu'il méritait par conséquent la mort; Je pense que la considération du bien public a tel quel tout honnête homme doit travailler, au contraire une personne indépendamment de toute relation à faire périr celui qui détruit ce bien public. Je réponds à ce que l'on a dit que l'action de Brutus ne prouva aucun avantage à la République, qu'au contraire il ne fit par là que la plonger dans des maux beaucoup plus considérables, je reponds que Brutus n'envisagea point les suites de son action, qu'il la crut salutaire à la République, et qu'il ne pouvoit pas prévoir quelle avroit des suites aussi funestes quelle en eut. Après tout la République, souloit avant la mort de César, elle souffrit ensuite. Ainsi on ne doit point mettre ces maux sur le compte de Brutus, ni l'en rendre responsable.

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Baron De Caussade.

Les bons Citoyens, a dit Monsieur le Baron De Caussade, doivent toujours éviter de jeter leur Patrie dans des malheurs plus grands que ceux qu'elle soufre, et travailler toujours pour le plus grand bien de leur Patrie. C'est ce qui fait qu'on a raison de blamer Brutus pour n'avoir pas fait assez d'attention aux suites de son entreprise. De plus peut être que les motifs qui le portèrent à chercher à rétablir la liberté ne furent pas aussi purs qu'on eut l'insinuer. Au moins remarque-t-on pour l'ordinaire que les défenseurs de la Liberté sont plus tyrans que les autres. Enfin avoit-il raison de vouloir perpétrer l'espèce de Gouvernement qui avoit subsisté jusques là? Doit-on penser qu'une République doive toujours rester République? Les Etats sont sujets aux changemens comme tous les autres corps qui sont sur la Terre. Brutus avoit-il voulu qu'on eut poignardé l'Ancien Brutus qui avoit détruit le Gouvernement Monarchique pour introduire le Républicain?

Sentiment de M<sup>e</sup> le  
Conseiller Delhayeaux.

Les idées de Monsieur De Caussade, a dit Monsieur le Conseiller De Cheseaux, ne sont pas tirées du fond de la chose, mais de quelques circonstances. Supposé que Brutus se soit trompé il faut le juger selon les idées qu'il avoit, et non selon celles qu'il avoit du avoir. Les suites d'une entreprise ne prouvent pas quelle soit mauvaise, on ne doit pas juger par les événemens. Jugeons en par cet exemple. Il y a de mauvaises Loix qu'on nabolit pas, non qu'on ne les regarde comme mauvaises, mais parce qu'on craint les suites de cet

et abolissement, il n'y a que la politique qui retienne. Dira-t-on que ces Loix sont bonnes, ou pensera-t-on que les Magistrats les trouvent bonnes, parce qu'on les laisse subsister?

La Question est de savoir si Brutus a fait ce qu'il a fait? M<sup>e</sup> Gordon pose que les obligations qu'il avoit à César ne l'empêchoient pas de faire ce qu'il a fait. Pour en bien juger, il faut comparer obligation à obligation; Brutus en avoit envers la République, il en avoit aussi envers César. Si l'on croisait que le plus grand mal que la République put souffrir que de changer d'état, il devoit faire ce qu'il a fait. Par rapport à ce qu'il n'a point pris l'avis du Sénat ou du Peuple, il ne pouvoit l'assembler. Ainsi il ne pouvoit prendre conseil que de lui-même.

Monsieur le Bourrion Seigneur a dit qu'il n'y a qu'un Anglois, Sentiment de M<sup>e</sup> le Bourrion Seigneur, qui puisse prendre le parti qu'a pris M<sup>e</sup> Gordon, de traiter d'esprit faible ceux qui craignent de tuer un Tyran. Mais il se trompe en soutenant le parti violent qu'on prend contre un Roi, comme celui qu'on a pris contre quelques Rois d'Angleterre. Ainsi on ne sauroit justifier la Nation Angloise du meurtre de Charles I. D'ailleurs c'est paper d'un genre à un autre que de dire, on peut tuer César, donc on peut tuer un Roi d'Angleterre.

Mais voions à présent si Brutus a pu tuer César? La tyrannie délie de toutes les obligations. Si Brutus a pensé que César étoit un Tyran, et qu'il ait cru que les obligations qu'il avoit à sa Patrie demandoient qu'il la délivrât, il a du le faire.

Monsieur Seigneur croit cependant qu'il n'est jamais permis à un Particulier de décider si un Prince est un Tyran, c'est ce qui fait qu'il condamne Brutus. Il manquoit l'autorité pour décider cette Question: et de plus par son entreprise il a plongé sa Patrie dans de grands maux. Vu les grandes richesses de plusieurs Particuliers il étoit impossible que la Patrie ne fut opprimée. César aimait mieux s'en saisir que de laisser l'autorité à d'autres. Brutus avoit pu voir qu'il ne faisoit par son action que de remettre le trouble dans la République, et qu'en tuant César qui s'étoit déjà rendu Maître de l'autorité, il ne faisoit que donner lieu à d'autres Citoyens aussi ambitieux que lui de la disputer entre eux. D'ailleurs César avoit toutes les qualités propres pour commander. Outre cela il n'avoit pas formé le projet d'apprivoir sa Patrie, il y fut porté par les circonstances. Brutus fut donc un imprudent d'avoir remis sa Patrie à la merci de plusieurs Ambitieux.

Monsieur De St Germain est sorti avant qu'on opinât, et Monsieur M<sup>e</sup> Dujignon, de même que Monsieur Rosset n'ont pas voulu dire leur avis.

## XLII Assemblée.

DU 29<sup>e</sup> FEVRIER 1744. Présens Messieurs De Boischat Lieutenant Ballival, Seigneur Bourguemaitre, Seigneur Bourtier, Portier Professeur, Seigneur Apotheur, D'Apples Professeur, Baron de Caussade, Du Lignon, Doct Germain Conseiller, De Cheseaux le fils.

Discours de Monsieur le Comte.

Messieurs. Je n'entendrai pas beaucoup l'abrégié que je dois faire des matières que vous examinez Samedi prochain. Elles sont trop vastes et vous arrêteroient trop longtemps.

La Dissertation de M<sup>r</sup> Schmaus regarde le Droit de la Guerre. L'état de Guerre est, selon lui, tout état dans lequel notre vie est en danger, ou le bon état de notre corps. Soit que cela arrive parce qu'on veut nous blesser, ou nous enlever des biens qui sont absolument nécessaires à notre conservation. Dans ce cas je puis repousser la force par la force, et empêcher la ruse, fallut-il même ôter la vie à celui qui veut me nuire.

Il n'en est pas de même quand il ne s'agit que des biens qui ne sont nécessaires qu'à l'agrément et le plaisir. Dans ce cas je dois me contenter de faire mes efforts pour me les conserver, mais il vaut mieux y renoncer que d'ôter pour cela la vie à mon prochain, à moins que les suites de la querelle ne mettent ma vie en danger.

Dans le premier cas qui est celui d'une guerre juste, je dois me contenter d'être à l'abri de tout danger, et je ne dois en venir à aucune extrémité, qu'autant que je ne puis me garantir autrement. J'ajoute que celui qui est le plus fort ne doit exercer aucun acte de barbarie et de cruauté, dont il ne tireroit aucun avantage pour sa sûreté.

Par rapport au droit que chacun a sur toutes choses, il n'a lieu que sur les choses dont personne ne s'est ennuie empêché; il n'est permis à personne de privier un autre de ce dont il s'est rendu maître légitimement; d'autant plus que les choses nécessaires sont en abondance, ainsi je puis me les procurer d'ailleurs sans troubler qui que ce soit; ou si elles sont plus rares, chacun n'a pas le même goût et la même ardeur pour elles; ainsi je pourrai aisement me passer de ce qui est entre les mains d'un autre.

De tout cela l'Auteur conclut que le sentiment intérieur est la

la règle du Droit plutôt que la Raison, et que l'utilité est le principal but auquel tend le Droit naturel.

Vous vous êtes accordés tous, Messieurs, à me dire que l'ura M<sup>r</sup> le Professeur tile ne sauroit être le fondement du Droit; que ce principe est dans l'ordre de la gérance, parce que plusieurs personnes se permettoient de grands torts, s'ils trouvoient qu'ils puissent se prouver par là quelque utilité.

Vous m'avez dit, Monsieur l'Apotheur, que le Droit de l'emparer à M<sup>r</sup> l'Apotheur de ce qui n'est ennu à personne est fort étendu, puisqu'il y a ennu plusieurs parties de la Terre que personne n'a occupé.

Vous avez remarqué, Monsieur De Caussade, qu'on ne devrait pas à M<sup>r</sup> le Baron porter trop loin le Droit qu'on a de se préférer aux autres; que les Caussades.

Payens, et Ciceron entrent autres établissoient qu'il n'étoit pas juste d'arrêter à un homme qui se sauve d'un naufrage une planche sur laquelle il se soutient, pour s'en servir soi-même. Bien des chrétiens ne sont pas aussi délicats, ni aussi justes que ce Payen.

Monsieur le Bourtier vous m'avez prouvé qu'on ne pouvoit établir l'utilité particulière pour principe du Droit, par la raison que cette utilité varie trop. Qu'il faut entendre par l'utilité, l'utilité générale, et le bien commun de la Société. Ou bien il faut entendre l'utilité générale de l'homme dans ce monde et dans l'autre. C'est aussi ce que vous avez établi sur cette matière, Monsieur de Cheseaux.

Les Jurisconsultes, m'avez-vous dit, Monsieur le Conseiller De Ché à M<sup>r</sup> Long: les deux, ont entendu par l'utilité qu'ils ont établi pour fondement du Droit, l'utilité particulière, en quoi ils se sont trompés: parce que s'il n'est permis de m'approprier tout ce qui n'est utile, je pourrois prendre à un autre ce qui lui appartient, et alors le Droit qu'il a sur cette chose ne seroit pas un Droit exclusif, qui est cependant ce qu'on cherche.

Sur la Lettre de M<sup>r</sup> Gordon, vous êtes convenus généralement, Messieurs, que Brutus n'avoit pas droit de tuer César, par ces quatre raisons.

1<sup>e</sup>: Parce que César étoit souverain magistrat reconnu publiquement.

2<sup>e</sup>: Parce qu'il n'étoit pas autorisé par le Sénat et le Peuple, et qu'il n'est pas permis à un particulier de décler si un Prince est un tyran.

3<sup>e</sup>: Parce qu'il n'étoit pas sûr par ce meurtre de rendre la liberté à sa Patrie.

4<sup>e</sup>: Parce qu'il pouvoit et qu'il devoit prévoir que par cette action il attireroit plus de mal à sa Patrie, qu'elle n'en souffroit par la domination de César.

Monsieur le Bourtier Seigneur a achevé la lecture de son second Essai

Essai sur M<sup>r</sup> Mandeville, dans lequel il traite de la Compagnie. Il faut donc joindre ce qui va suivre à la page 85.

2<sup>e</sup> Essai sur les Ouvrages de M<sup>r</sup> Mandeville, qui traite de la passion inséparable de notre nature, je présenterai d'abord quelques preuves de la force de fait tirée de choses les plus connues, et de l'expérience jouonnatiere, passion, par M<sup>r</sup> le Bourgier Seigneur.

La Pitié est une passion douce et agréable. L'homme se plaît en général dans l'émotion, lorsqu'il sent tout qu'en l'levant, il sent le plaisir d'être exempt de mal qui le touche. On n'a pourtant pas de cœur que n'a vu cette foule de peuple qui fait un criminel arrêter supplicier.

La tragédie a pour but d'exciter la Terreur et la compassion et pour l'intérêt si qu'elle y fait prendre, de faire écouter, avec plaisir, tous les maximes qui en naissent.

Si d'un beau mouvement l'agréable furor, souvent ne nous remplit d'une douce terreur, qui n'existe en notre ame une pitié charmante,

En vain vous étiez une Scène Savante.

Qu'est ce qui fait aimer si fortement les Spectacles qui peuvent nous émouvoir, une Tragédie, un Tableau, une Histoire naïve. Des disgrâces de quelque personne illustre ? Si non pour que nous sommes faits pour en être émus, et parce que la pitié est faite pour nous ?

D'où venait cette passion des Romains pour l'Amphithéâtre où ils allaient par milliers, voir égorger des Gladiateurs, ou des hommes déchirés, souvent par des Lions, ou par des Panthères ?

D'où vient que les Anglois si difficile à punir de mort les coupables, se révèlent des combats des animaux, et quelquefois même de ceux des hommes, qui pour de l'argent s'exposent aux audions de ces expériences sanglantes, si ce n'est par le goût qu'ils trouvent dans l'émission et la sensibilité ?

L'attrait des tournois, celui des combats en champ clos, avoit aussi en bonne partie le même principe. Ainsi l'on vit sous les auspices d'Henri II toute la Cour aspirer au duel fameux de Jarnac et de la Chataigneraie.

Le spectacle donné par un voltigeur, n'a de prix que par les tourbillons, qui l'exposent à se blesser à chaque instant.

Combien de gens seroient <sup>sous</sup> spectateurs tranquilles d'une grande bataille, ou curieux de suivre de quelque bord élevé, tous les mouvements d'un vaisseau luttant contre les horreurs d'une Tempête. Lucrèce l'exprime de cette manière,

juave

Suavis modus magno turbantibus aquore ventis

Ex terra alterius magnum spectare belarem.

Le Pathétique de l'Eloquence montre combien la Pitié est un puissant et universel organon pour saisir le cœur des hommes. C'est un redoutable librairie de Cicéron, pour figarais, et l'aspirant dans le fond de ses mains le papier qu'il tenait en ce moment, voulant prouver que quel fut l'opiné sur le Tribunal, est un monument célèbre. Des extrait de ce Pathétique quiconque entends et quandqu'il touche.

Aujourd'hui renvoie l'exemple de l'innocente rusé de ceux qui dans tems des Romains faisoient quelques collectes pour reparer leur disgraces et qui pouvoient en œuvre ce grand mobile, faisoient poser devant eux le Tableau du naufrage ou de l'incendie dont il étoit ent les victimes. Je l'ai bien suivi pour apprendre dans ces exemples que j'ai donné, pourquoi il est ému, celui de la curiosité et chez les Romains le goûte pour tout ce qui étoit une image de la guerre, mais il me suffit que ce que je viens de dire, prouve combien ces dispositions à être ému qu'à être touché sont généralement reportées. Je crois pourroit ajouter quelle sont universelles. J'en suis tellement persuadé que je crois qu'à l'exception d'un très petit nombre de créatures intelligentes, toutes sont prêtes à sentir du trouble à la vue des accidens qui affectent la nature humaine, et cela dans un degré plus ou moins fort, selon que ces accidens se présentent des plus près.

Elles en seront émues, d'un côté, par un effet de ce vif attachement qu'elles ont pour leur propre conservation, et pour la durée des objets qui contribuent à leur bonheur.

De l'autre par un effet de cette harmonie puissante que le Créateur bénissant a mis entre les créatures de même genre, pour les disposer à se rendre mutuellement heureuses.

Salon ce sage institut aucun homme ne sera tout à fait exempt de pitié et de compassion. Le Père sentira ses entrailles émuves à la vue d'un châtiment qu'il croit pourtant devoir infliger à un enfant vicieux et refractaire. Le Prince signera en tremblant un Arrêt de mort, et le Juge conduira à regret au supplice ces victimes malheureuses de la Justice publique. Un Général véritablement fier et soupirera à la vue du champ de bataille jonché de morts, qui empêtramoins le théâtre de sa valeur, et le monument de sa victoire. Tous dans leurs différentes vocations paieront ce tribut à la nature.

Je veux que ce soit en partie l'effet d'un juste retour sur soi même.

Mais

Mais ce sentiment n'exclura pas un autre sentiment qui, s'y tie et qui s'y conforme. C'est celui d'un intérêt tendre pour le sort des malheureux de ses semblables.

Lorsque M. M. m'objectera "qu'il en est de la pitié ainsi que de la force; que plus nous fréquentons les objets qui existent l'une ou l'autre, moins leur impression nous trouble; que ceux à qui ces scènes sont familières n'en sont plus touchés du tout" Je, sans viendrais qu'à force d'épreuves de l'une et de l'autre genre, un certain ordre d'esprits pourra s'endurcir et contrebar l'impression et contre la crainte. Mais ce ne sera jamais le général des Hommes qui même en raffolant plus ou moins la crainte naturelle des maux, ou la pitié qu'ils ressentent d'abord à la vue des maux qui prennent les autres, sentiront l'impossibilité totale d'éteindre en eux ces deux grands mobiles. Que d'il se trouve des personnes qui en sont venues si parfaitement à bout qu'elles en ont contrarié une espèce de ferveur, à coup sur ce ne sera pas pour l'ordinaire les personnes les plus cultivées, ni des meilleurs caractères. Ce sera ceux que des organes robustes, et une éducation presque barbare auront porté à des mouvements toujours violents, accoutumés par là à devenir moins sensibles pour eux mêmes. Ceux qui juugent à cette force et à cette habitude un défaut ordinaire de réflexion, tandis que nombre d'autres hommes qui pensent ou qui suivent sans effort la voix de la Nature ne pourront jamais parvenir à cette insensibilité totale, malgré la fréquence des cas qui devroient, ce semble, les y aguerrir.

Ainsi quoique les circonstances particulières dans lesquelles se sont trouvé nombre d'hommes les rende peu susceptibles de sentiments de pitié, peut-être par la honte qu'on leur en a fait dès leur enfance, il se trouvera, je pense, quelle est généralement répandue, et que là même où elle manque, il a fallu et des soins et du temps pour prouver la vaincre.

Quoiqu'il y ait sûrement des ames plus ou moins sensibles, comme il y en a de plus ou moins fermes, toutes peuvent être atteintes dans les commencemens le tribut à cette sensibilité. Que savons nous si les plus féroces n'ont pas eu besoin de l'en défendre? Il est bien probable qu'ils ne sont parvenus que par degré à cette dureté qui a fait enfin leur caractère. Comme l'on dit Nemo repente fit malus, on peut dire aussi que personne ne devient tout d'un coup cruel. La pudeur et d'autres Vertus se perdent ainsi par nuances, si j'ose le dire, comme les lys et

les roses d'un beau visage. Il n'en est pas moins vrai que telle femme aujourd'hui très offensée avoit d'abord un caractère naïf et modeste, comme un usage livide et chargé de rides offroit aux yeux les plus belles couleurs du Printemps.

Où descend la force dans la pensée que cette pitié est profondément comprise dans notre nature, lorsqu'on observe qu'une infinité de personnes, égales presque de leur sensibilité, plus combattantes que faciles, et donneraient tout au monde pour empêcher moins susceptibles que d'agitation involontaire! Quels émotions subites! Quels objets auxquels l'âme peut refuser des larmes! Pourquoi ce quai, ce pape hier, de nous a-t-il un pouvoir si prompt, si actif, si impénétrable sur nous mêmes? Pourquoi notre repos en est-il si considérablement altéré? et qu'il nous vient autant et plus souvent de soucis, d'allarmes, et de douleurs même des maux des autres, que des nôtres propres? Tel quin amas de boules dont l'une ne peut être ébranlée sans faire mouvoir toutes les autres, les individus du genre humain sont tellement unis par la nature, que tant que chaque homme est véritablement homme, tant qu'il ne perd pas son caractère et l'empreinte que son créateur a mis en son âme, il est inévitablement agité des maux de ses frères.

Pourquoi lorsqu'une personne est en péril de la vie entend-on s'élever des cris confus qui marquent l'affroi des assistants? Pourquoi à la vue d'un homme qui s'éroie, ce passant s'élançait-il dans le fleuve au risque de périr avec lui, ou pourquoi ce brave inconnu voiant un homme assailli avec avantage sort-il tout à coup de son asile tranquille, vole du côté le plus faible et hasarde-t-il tout pour sa défense?

Assurément il y a une répartie plus forte que nous, qui nous mit et qui sert d'organe aux plus grands et aux plus pénibles offices de l'humanité.

Appelons, si l'on veut, Instinct ce mouvement si vif & si prompt, par cela même il ne sera point l'effet du hasard. L'animal le suit, l'homme l'écoute, En un instant cette voix se fait entendre à son âme. Elle parle, elle est obéie. Ce principe qui se fait si bien respecter, qui dans un chein d'œil est obéi, qui remue si fortement toutes les puissances de l'âme, ne sera-t-il qu'un sang agité, des organes ébranlés par la proximité des objets? Mais qui dans cette supposition aura donné aux objets qui sont hors de nous un pouvoir si absolu sur notre cœur? Qui est ce qui a formé ces rapports intimes entre nos coeurs et les objets qui les touchent

touchent? Non, rien n'est plus naturel, rien n'est même plus indispensable, que de remonter au Divin Auteur des uns et des autres, pour en admirer la Sagesse, dans un principe si agissant & si efficace. A moins que nous ne fussions résolus de refuser au Créateur la gloire qu'il vient de ses Ouvrages, à moins que l'envie l'amenaît volontier pour être incapable d'apprécier la Cause éternelle, dans nos passions, certainement de sentir que cette disposition à être ému devrait être le bonheur de nos semblables, n'est rien moins que l'envie & l'indifférence ou l'effet d'un puissant mécanisme, comme le Servitude humaine tire à inévitablement un Arrêt de la corde d'un instrument.

Il prouve que cette disposition à être touché est générale, ayant répandue dans le cœur de tous les hommes, et comme l'on convient qu'il n'y eut jamais d'erreurs universelles, l'on peut donc raisonnablement qu'un sentiment universellement répandu ne saurait être exorde ni défectueux.

Il me semble démontré au contraire par la nature même des choses, qu'un sentiment commun à toutes les créatures, d'un certain genre, fait partie de leur être, et part visiblement de l'Auteur de leur existence.

Qui pourra empêcher de le reconnoître, lorsqu'il sent qu'il n'y résiste jamais sans ressentir les justes remords de sa Conscience? Ciel ne l'échoue jamais, sans éprouver de douces consolations. Ne verra-t-il pas le Sceau de l'approbation de Dieu, ou l'avant-coureur de sa disgrâce, à proportion de ce qu'il est dur ou pitoyable?

Pour sentir la beauté et la Sagesse de ce sentiment, développons en avec quelque détail, la nature, avec les merveilleuses combinaisons qu'elle renferme.

*1<sup>re</sup> Observation.* Il y a indubitablement dans la compassion quelque chose de machinal; cependant ce machinal n'est point de la nature de celui que nous observons dans les brutes. Elles ont d'autres Instincts aussi admirables que celui là, mais elles ne parviennent point au-delà de la compassion. De là j'ai lieu de conclure que la Compassion n'est pas une passion purement machinale.

Il est vrai qu'en pourroit le croire d'un côté sur la rapidité de l'impression, de l'autre sur ce quelle se fait malgré nous; mais le sentiment de la Conscience n'est ni moins prompt, ni moins difficile à étouffer: nous ne nous avisserions cependant pas de dire que l'eution ou l'impression de la Conscience fussent entièrement machinale. Peut-être en trouverons nous le noyau en observant que par tout ou la vérité se présente avec une clarté parfaite, l'agacement

l'agacement est donc promptitude proportionnée, en sorte qu'entre la vérité et l'agacement que nous lui donnons, n'ouvre n'aperçevons (si je puis m'exprimer ainsi) aucun intervalle. (cela n'empêche pas que la Raison n'agisse, mais l'opération est si courte qu'elle n'est presque pas perceptible. Tel est l'agacement de l'Ame à quelque chose qu'on appelle Evidence, où une proposition d'une vérité incontestable.)

Appliquons cela au sentiment, et en particulier à celui de la Pitié; dès que l'objet est de nature à l'exciter par une justesse parfaitement exacte de rapport, ce sentiment se réveille & s'excite avec la même promptitude que notre agacement à l'Evidence. Ce sentiment, est une approbation ou un aveu, taillé, primitif & vif de ce que nous devons sentir. De cette manière chaque sentiment renfermera un raisonnement suivi acte de la Raison, mais si brief & si rapide que la perception et le sentiment se confondent, pour ainsi dire, en une seule et unique texture.

Un autre caractère de la Pitié, est qu'elle réunit ces sentiments 2<sup>e</sup>. Observation de peine et un sentiment de plaisir, qui se mêlent. & sort tempérément. Douleur à être ému d'un mal qui est au dehors de nous, et d'être ému par un sentiment véritablement humain, qui marque la bonté du cœur. Peine lorsque cette émotion croit au point d'altérer notre santé, ou de troubler notre repos par une agitation trop forte ou trop durable. A la vérité la peine ou le plaisir predominent selon les cas ou les circonstances. Plus le mal que nous voyons chez les autres est funeste, réel, sans remède, plus la personne qui en souffre est digne d'estime, plus elle supporte ses maux avec grandeur d'âme, et plus aussi nous sommes sensibles à ses malheurs.

L'on pourra observer ici ce que la Compassion a de sensé, de réfléchi, de raisonnable. A la vue d'un parricide qu'un bourreau déchire, l'ame du Spectateur sera plus émue; mais à la vue d'un Martyr, elle sera indubitablement plus touchée. Dans le premier cas l'horreur du crime, l'idée des supplices éternels de ce miserable, suffisant aux sentiments de la nature pour les souffrances, augmenteraient de beaucoup l'effroi et l'agitation. Dans l'autre le sentiment de la Vertu, l'estime et l'admiration qui inspireroit ce généreux Confesseur, les Cieux qui semblent s'ouvrir pour le recevoir, la psalme qui le couronne ferroient une diversion des plus consolantes aux rigueurs de son supplice. Il souffre parce qu'il veut bien souffrir, et pour la plus belle de toutes les causes. Le Spectateur en est attendri, mais d'une manière beaucoup plus douce, qu'à la vue d'un innocent qu'on fait souffrir malgré lui, ou d'un empoisonneur détestable qu'on croit voir

passer de bâcher qui le consume dans les flammes éternnelles.

De même nous serons plus touchés de ce qu'on fera souffrir à une femme qu'à un homme, à un enfant qu'à un homme fait, à un vieillard, si forte, qu'à un homme robuste et qui pourroit se défaire. D'autre part la réflexion nous fait sentir que le sexe, la faiblesse de l'âge, ou la délicatesse du tempérament deviennent meilleures personnes à couvert du traitement qu'on leur fait. Soñez, et les y rendez elles mêmes plus sensibles. Par la même raison le cœur souffrira infinitement davantage en voyant souffrir des personnes puissées, aux degois, et qui traînent sous le poids de leurs peines, que des personnes fortes qui supportent, ou qui n'ont causé une partie de leurs souffrances où vis me fleve dolendum est primum ipsi tibi.

C'est enfin par l'effet d'une pitié raisonnable que moins le caractère, l'avertissement, et le mérite des personnes les rend dignes du mal qu'elles souffrent, plus aussi nous sommes émus de leur sort. Ensuite à cet égard, serons nous plus émus et plus agités du mal qui leur viendra de la part des hommes, et plus touchés de celui qui paraît leur venir immédiatement de Dieu, parce qu'en ce dernier cas le mal semble porter avec lui la consolation et son dédommagement. En considérant le chrétien dans les maux, on voit l'or au creuset, et la vertu dans les bras de son rémunérateur.

Ajoutons enfin que plus le mal qui arrive aux autres est suivi et imprévu; plus il demande un prompt secours, plus aussi notre émotion est forte, vive et en apparence machinale par les raisons que j'en ai rendu.

Voilà, Messieurs, les principales circonstances qui augmentent ou qui adoucissent la peine inseparable de la pitié, et ces considérations sont tirées du jugement que nous portons des personnes même qui souffrent.

Par rapport à nous, la pitié est plus ou moins vive à proportion, que l'objet qui l'intéresse affecte de plus près notre sûreté, notre repos, et notre amour propre. Plus les misères d'autrui sont sous nos yeux, plus elles blessent nos organes, plus elles se lient avec notre situation présente, plus elles paroissent réfléchir sur nous, et nous menacer d'un semblable sort, plus ces misères sont combinées; plus aussi bien ces diverses circonstances, elles nous frapent, elles nous trahissent, elles nous émeuvent.

C'est en rapprochant en quelque sorte de nos yeux les disgraces humaines, que la description qu'on nous en fait nous touche à proportion qu'elle est naturelle, et qu'un récit de vive voix qui rend cette

décription plus vivante encore, nous émeut beaucoup plus qu'en la lecture solitaire par la même raison que le rôle d'un Stoïcien qui intende nous éprouver, nous paroitrait ennuyeux, et qu'un Séteur froid et tranquille n'épaterait pour nous, lors sur tout qu'il est appellé à être écouté.

Il voilà pourquoi encore une émotion causée par l'imitateur est la seule propresément qui puisse nous plaire. Nous ne saurions entendre pleurera dans l'espérance de la peine, tandis que nous cointons sans repugnance ce qui sont quinze ou vingt minutes de lamentation. C'est Diogène de Laodicée qui exprime de cette manière les qui lamentations instantanées de ces imitations touchantes qui nous font trouver du plaisir à la Poësie, à la lecture de l'Histoire, ou à la Déclamation d'une Tragédie, parce que nous n'y éprouvons qu'une agitation passagère, une émotion qui effleure et qui chatouille légèrement la superficie de notre Ame. C'est proprement à ce seul genre d'émotion que nous nous plaignons.

- 1. Ainsi pour nous charmer, la Tragédie en pleurs,
- 2. D'Edipe tout sanglant fit parler les douleurs,
- 3. D'Oreste parmi eux exprima les alarmes,

Et pour nous divertir nous arracha des larmes.

Voilà je pense, Messieurs, les divers genres de pitié que nous éprouvons, et comme ce sentiment se diversifie selon la nature des objets; mais il ne se diversifie pas moins selon le caractère des hommes.

Lorsque j'ai établi la disposition universelle à être touché, je n'ai pas dit que tous les hommes doivent l'être également. Comme lorsque Horace a dit Ut ridentibus ardent, ita flentibus adflent.

Humani vultus.

Il n'a pas voulu faire entendre que chaque rieur doit nous faire rire, et que chaque personne qui pleure nous tirât des larmes. Comme on a vu un Empereur qui n'a jamais ri, on a vu sans doute quelque autre homme qui n'aura jamais pleuré, et d'autres peuvent être assez stupides pour n'avoir jamais été attendris. Horace en fait comme moi une disposition générale, comme l'Apôtre en fait un devoir qui ne doit pas être pris au pied de la lettre, lorsqu'il dit Soyez en joie avec ceux qui sont en joie, et pleurez avec ceux qui pleurent.

Ce qu'on peut inférer de cette disposition générale, c'est que ceux qui sont émus des peines des autres suivent la voix de la nature, et sont [je ne dirai pas avec M. M.] plus faibles ou plus imberbes, mais plus hommes ou plus humains que les personnes dures, et impitoyables.

Boileau 1re Poët.

Il est pourtant indubitable que le Tempérament, le Caractère, l'éducation, et l'habitude, le Sexe et l'âge rendent les Hommes plus ou moins sensibles. A la vue d'un cas attendrisant tout les Spectateurs seront touchés, mais diversement. Le Magistrat, l'enfant, le Fermier, le Jeune homme, tous donneront des signes divers de l'intérêt qu'ils prennent à l'événement, et c'est l'expression de cette façon si différente d'être touché qui forme une des plus grandes beautés de la Peinture, beautés que l'on admire dans les Tableaux du Jugement de Susanne, du sacrifice d'Iphigénie, et de la mort de Britannicus parce que chaque Spectateur y conserve son caractère et paraît touché comme il lui convient de l'être.

L'éducation, le genre de vie, l'habitude, l'exemple, tout cela formant en quelque sorte une seconde nature peuvent rendre les hommes moins pittoresques et moins sensibles pour les autres, en les rendant moins sensibles pour eux mêmes. Titus LIV<sup>e</sup> nous donne un traité du pouvoir de l'habitude pour acquérir, en quelque sorte l'âme naturellement tendre, et compatissante. Antiochus, Epiphanes ayant compris combien les Spectacles Sanglans contribuaient à rendre les Romains redoutables et supérieurs dans les Combats, voulut transporter, pour ainsi dire, la même valeur chez les siens, en usant du même artifice. Il leur donna à grands frais les jeux barbares des Gladiateurs. Dabord la nature en frémît, et s'y accoutuma ensuite; l'horreur précida, et fut suivie par degrés d'une sorte de plaisir. Gladiatorum munus Romane consuetudinis, primo maiore cum terrore hominum insuetorum ad tale spectaculum, quamcum voluptate dedit. Deinde Iy.

Cependant il n'est pas impossible que ceux qui s'accoutumeroient ainsi à voir répandre le sang, ne conservassent quelque autre genre de pitié, peut-être même pour les audiens les plus ordinaires de la vie. C'est ce qu'on voit tous les jours en divers Guerriers. Ceux qui ont constamment vécu dans une heureuse prospérité ne sont pas sans doute autant propres à entrer dans les misères des autres, que ceux qui en ont fait la fatale expérience. C'est ce que Virgile fait dire à Didon, lorsqu'elle reçoit si humainement Enée,

Non ignara mali, miseris suuerrere. Dico.

Elle avoit éprouvé les mêmes peines en fuyant de sa Patrie, et l'on se prête bien plus aisément à plaindre des maux qui nous rappellent les nôtres propres: l'on suit alors dans le cœur d'autrui le même sentiment qu'on avait trouvé dans le sien.

Voici, Messieurs, les conséquences que j'ai à tirer des considérations que je viens de faire

1<sup>e</sup>: Que le sentiment de la Pitié est un composé de Raison et d'Instinct, plus pur et plus réfléchi lorsque les circonstances le permettent, plus près de l'Instinct lorsque pour produire son effet il faut nécessairement qu'il soit rapide.

2<sup>e</sup>: C'est dans cet Instinct que je veux bien pour le coup reconnoître tel, que je découvre les plus grandes beautés de ce sentiment, par les merveilles qu'il a répandu la Providence. Si la Pitié n'étoit comme gracée dans le cœur des tous les Hommes, si en qualité d'Instinct elle n'étoit connue involontaire, et en certains cas plus prompte et plus forte que la réflexion, à quelles extrémités ne serviroit pas l'instinct le misérable! à quels extrêmes ne monteroit pas l'amour propre? La Pitié, qui force, pour ainsi dire, par son activité à se prêter au besoin d'autrui, met dans frémissement et amour propre, qui sans cela n'eût pris soin que de lui-même.

Si à chaque besoin même pressant, le malheureux en péril eut été exposé à de longues et froides délibérations avant que d'être secouru, si celui qui pouvoit le secourir n'eût rien senti d'assez vif pour émouvoir ses entraillles en faveur du misérable; combien de personnes auraient péri faute d'assistance. Combien n'en périrait-il pas tous le jour?

Pour prévenir des tristes inconveniens, la Bonté de Dieu met dans l'âme de chacune de ses créatures intelligentes un instinct vif qui ne tarde pas un instant à s'expliquer; un sentiment également doux, prompt et tendre prévient toute inertitude, donne à celui qui se trouve le plus près, une agilité, une adresse, une force. Surprenante pour rendre ce service important qui ne sauroit être différencié. On est surpris de voir aux autres, et de se trouver à soi même des ressources dont on se croisoit incapable; l'on voit, et l'on est frappé d'avoir executé sans préparation des choses qu'on n'eût même osé entreprendre de sang froid. L'un se jette dans le feu pour en arracher un malade enveloppé dans un incendie, un autre se précipite dans les ondes pour arracher à la mort une personne qui lutte inutilement contre elles.

Entre les branches de cette Pitié d'Instinct, n'oublions pas celle que nous avons pour les animaux, et qui nous porte à ne pas les détruire sans nécessité. C'est ainsi que la Providence entretient par tout une correspondance de soins et de bons offices, et qu'il lui a plus d'affectionner l'homme aux espèces qui lui servent, ou qui le recréent.

2<sup>e</sup>: Je tire une autre conséquence, de ce que la Pitié offre un mélange de peine réelle et de satisfaction intérieure, lorsqu'on est

est touché raisonnablement. C'est là une de ces beautés admirables qu'on découvre par tout dans les établissements de la Providence. Elle seule par une heureuse harmonie fait accorder les choses les plus diverses. La même cause qui a uni l'Esprit et le Corps, fait trouver dans un même sujet la crainte et le désir d'être ému, la peine et la consolation d'approcher des misérables, le soin de faire même et le loisir des autres. Par ces mouvements opposés, mais portant concilier par un mélange imperceptible, l'homme naturellement rempli de lui-même ne peut se soustraire à la Pitié, ni entendre tout ce fait à son prochain la portion d'amour qu'il lui doit. La Pitié est à cet égard le germe de la Charité. L'une dispose, l'autre pratique. La Pitié nous point les maux, la Charité les console et les guérit. La Pitié indique le besoin qu'on a de notre secours, la Charité nous persuade de le donner.

3<sup>e</sup>. On a observé envoi que la Compassion étoit un Compagnon d'amour pour nos Frères & d'intérêt pour nous mêmes; autre conciliation difficile, si la sage Providence n'y avoit mis ordre, en rendant comme impossible une séparation totale d'intérêts. Nous voulons pour notre repos être moins susceptibles de pitié, mais si nous en étions les maîtres, si elle ne s'extrait dans nos coeurs à notre insu, que deviendroient les autres hommes dans leurs débâcles? et que deviendrions nous nous mêmes dans nos alarmes, si les autres n'étoient émus, et si le puissant aiguille ne les pressoit de nous secourir? C'est un frein général et réciproque, un gardien de la Sureté commune.

Que de bienfaits ne résultent pas de cette impression mutuelle qui fait la base de la Sociabilité! Combien d'actes généreux ne produis-elle pas, pour prévenir même les cas qui exciteroient la Compassion?

Ajoutons une réflexion qui montre envoi la conciliation de ce double intérêt, et la Sagesse de cet institut de la Providence, qui en nous donnant ce vif sentiment pour les autres, en fait rejoindre sur nous mêmes les avantages. Partà l'Homme est averti par mille canaux différents de la faiblesse de sa nature. L'attention que ce sentiment lui donne pour les misères des autres, lui montre sans cesse comme en un miroir la fièvre propre. Quelle voie plus prompte et plus sûre pour nous instruire? Que de réflexions peuvent naître de tant de ces funestes et humilians qu'on sent qui peuvent nous arriver, et qui nous forcent à dire homo sum. Si nous avions le cœur autrement disposé, quel orgueil insupportable ne

nourririons-nous pas, tandis qu'accablis et soupirans avec nos Frères tout nous rappelle notre fragilité commune. Motif excellent que le Généreux nous donne sans cepe à la Vertu. Nous y parviendrons sans peine dès que nous conclurons que ce seroit mal nous aimé nous mêmes que d'être froids et indifférents pour les autres.

4<sup>e</sup>. Pas moins que le sentiment de la Pitié se combine à l'inspiration, selon les objets, les circonstances et les caractères. Que de divertissement dans l'application d'une seule Faute, et dans l'acorce d'un seul mouvement de l'Âme! Que de beautés ne résultent pas de ce contraste, où la Vertu toujours généreuse et empêtrée reçoit un nouveau lustre par les négligences et les fautes qui l'environnent!

5<sup>e</sup>. Les Hommes sont plus ou moins disposés à être touchés. Mais s'ils l'étoient tous également, on ne discerneroit pas les degrés et l'extensio des divers actes de la Vertu. On ne distingueroit peut-être pas avec assez de justesse les devoirs propres d'avec ceux qui le sont moins, ce qui est dû par préférence à certains objets, à certains cas, à certaines relations. On ne voudroit pas des traits marqués de générosité, ou de reconnaissance, ou par là moins d'exemples et d'émulation. On tiendroit moins de compte des preuves de bonté que l'on reçoit. Un sentiment si commun et si uniforme ne ferait plus d'impression. Il tiendroit moins le Génie humain, en parvenant l'unir tout à fait.

6<sup>e</sup>. Enfin si les Hommes étoient également touchés, ou ils ne les seroient pas assez, ou il ne se trouveroit pas assez de ces personnes fermes qui rassurent et qui consolent les autres: il n'y auroit pas assez de cette constance si nécessaire aux Princes, aux Généraux, aux Magistrats dans le contentement de crises, ou dans les calamités publiques.

Par cela même que ce sentiment dépend en partie de la Raison, qu'il varie chez les Hommes, qu'il est susceptible de diminution ou d'accroissement, il est susceptible de culture, et de bonification. En tant qu'il se rapporte à l'Instinct, l'homme sage y voit la main et le but de Dieu; dès lors il juge que ce seroit un crime ou une folie d'y résister. Il cultive cette sensibilité en nourrissant dans son cœur tout ce qui appartient à l'humanité. Il la cultive en la rendant plus raisonnable et plus généreuse. Cette sensibilité vient de Dieu, il faut donc la subordonner à sa Volonté, la soumettre avec respect aux ordres de sa Providence. Cette sensibilité vient de Dieu, il faut donc ne lui donner que des objets légitimes, n'être touché que comme Dieu le veut que nous le soyons, ne s'éloigner jamais par une sensibilité manichéenne des objets de Pitié qu'il nous donne pour exciter et pour épousser la nôtre. La Raison y peut-elle quelque chose? Il faut sur monter

monter sa répugnance à approcher des objets de compassion que la Providence met si souvent à notre portée; Il faut travailler à rendre cette sensibilité plus judicieuse que machinale, en l'appliquant à propos, en calmant autant qu'il se peut les émotions trop légères et absolument infructueuses.

7<sup>e</sup> Dans ce sentiment généralement répandu, dans cette disposition qui doit faciliter l'exercice de la Charité, et multiplier les actes, je trouve une preuve parlante de l'inhumanité universelle et réciproque que Dieu a mis au cœur de l'homme pour tous ses semblables contre le Système erroné de Hobbes. Nombre de passions turbulentes comme l'envie, la haine, l'avarice, l'calomnie, l'ambition, l'amour excessif des biens ou des aises de la vie doivent trouver dans ce sentiment primitif d'amour et de compassion un contrepoint capable d'en reprimer les exées. Pour peu que ces passions laissent de relâche, il est naturel de se dire, ce que je dis, ce que j'aurai proposé, ce que je vais faire ne fera-t-il le malheur d'une personne? Cependant je la préve, bien, repos, réputation, n'est-il point essentiel à son bonheur. Son état quand je me serai satisfait, ne sera-t-il point digne de pitié; à coup sur j'en serai touché moi-même, quand ma passion sera réprimée.

C'est ainsi qu'un sentiment qu'on a cru d'abord foible dure de très peu d'importance, se trouve, en l'examinant de près, capable de basculer les plus dangereux effets des passions. C'est du moins à quoi Dieu l'a destiné, nouveau motif pour se convaincre de sa Bonté infinie, par le dépein marqué de rendre les hommes heureux.

J'ai taillé, Messieurs, de prouver dans cet Essai combien l'idée de Mr. M. est bornée, lorsqu'il nous peint la Pitié comme une foibleté de l'âme, ou comme le méprisable partage des Esprits faibles. J'avoue que je n'ai pu voir sans une espèce de Pitié ou d'indignation cette manière rampante d'envisager les nobles organes dont nous a doué la Providence.

J'ai saidi d'autant plus volontiers cette occasion de m'expliquer avec un peu d'étendue, que c'est une faute fréquente dans les ouvrages de cet Auteur. S'il n'a rien connu de plus que ce qu'il nous donne, j'ai lieu de s'étonner qu'il ait tant de pénétration en d'autres sujets, il en manque à un si haut point dans celui-ci, et que dans les divers Sentimens dont Dieu a orné l'âme humaine, il ne voie, ce semble, que du faux & du ridicule.

Mais si contre mon inclination j'ai mal jugé de ses vues, et qu'il ne résulte rien de ses écrits, ou de son silence qui soit contrain aux idées de la Religion, de la pure Moralité, et d'une sainte Philosophie,

127

je me contenterai de m'être appris à moi même de la façon la plus convaincante, que si le Monde matériel fournit des preuves magnifiques de la sage direction d'une Providence, le Monde intellectuel présentes qui ne lui sont pas moins glorieuses, et que toute personne attentive doit sentir, si je ne me trompe, qu'il n'y a pas moins d'art, de grandeur, et de Sagesse dans la formation d'un seul sentiment de l'âme, que dans l'agencement de tout l'Univers.

M<sup>r</sup>. Mandeville traite la Pitié du nom de foiblesse, a dit Monsieur le Professeur Polier, mais il a tort de lui donner ce nom. Ce n'est pas non plus une Vertu. C'est un Instinct, qui cependant n'est pas malinal, comme chez les bêtes. Ce n'est pas non plus une Vertu raffiné, comme le doit être tout ce qui porte à juste titre le nom de Vertu. C'est un sentiment qui naît en nous et comme malgré nous, sans qu'il y ait de réflexion qui l'entretenue. C'est un sentiment bon qui nous porte à des actions louables. Ces actions ne sont plus la Pitié, c'en est l'effet. La Pitié n'est pas un mélange de plaisir et de peine, comme la établit Monsieur le Bourcier, c'est seulement un sentiment de peine. Si l'on devient utile, qu'il nous porte à des actions louables, alors il devient un sentiment agréable, par la satisfaction que nous éprouvons, lorsque nous nous rendons témoignage d'avoir fait ce qui est conforme à notre devoir. L'agrement n'y vient donc que par la réflexion, et par une liaison avec notre amour propre.

Les Conséquences de Monsieur le Bourcier sont très judicieuses & très justes. Cependant j'ajouterais que comme on peut abuser de la Pitié, il ne faut l'envisager comme quelque chose de bon, que lorsque elle produit de bons effets. Il faut perfectionner la Pitié, puisque ce sentiment ne nous a été donné que pour nous porter à la Vertu, plus ce sentiment sera épuré, plus il sera éclairé, plus il sera agissant, plus aussi il nous portera efficacement à ce qui est beau et vertueux. Nous avons bien des grâces à rendre à Dieu de nous l'avoir donné ce sentiment. Ce don qu'il nous a fait prouve enor que Dieu a fait l'homme pour la Société, puisqu'il lui a donné des Sentimens qui vont au bien des Hommes, et que ces Sentimens seroient inutiles à l'homme s'il vivoit dans une parfaite solitude et éloigné de tout commerce.

Monsieur le Bourcier, c'est l'avis de Monsieur l'Appelleur, le = Sentiment de Mr. l'Appelleur, a distingué la signification de ces mots, être ému, et être Seigneur. touché, à l'occasion des divers Spectacles qu'on voit, je crois cependant que ces deux termes sont synonymes. Ce n'est pas que je ne reconnoisse divers

Divers degrés de sentiments dans la Pitié; mais je ne crois que ces deux termes les expriment.

ment de M<sup>e</sup> le Ba-  
desanglade.

Monsieur le Baron de Cassade a dit qu'il a vu un exem-  
ple d'une bien grande compassion, un homme à Genève se jeta  
dans le Rhône pour sauver son jeune homme, qui l'ignorait, et il  
le honneur de son tir. Celui qui donne cette preuve d'insensibilité  
s'appelle M<sup>e</sup> le Fort.

Dulignac.

Monsieur Dulignon n'a rien voulu ajouter.

ment de M<sup>e</sup> le Ba-  
er D<sup>r</sup> Germain.

Je trouve, a dit Monsieur le Sénéquier, D<sup>r</sup> Germain, la mat-  
ière qu'on vient de traiter très intéressante, qu'il servirait à souhaiter  
qu'on travaillât à donner des justes idées des vertus dont la pratique  
est si utile aux bonheurs de la Société, comme Monsieur le Bourrier  
l'a fait, je crois que rien n'est plus à propos d'aller tout ce que de recom-  
mander l'exercice de la compassion, qui est bien si grand usagedans  
le commerce de l'humanité. Je me persuade enfin que la Pitié peut s'at-  
croître et s'augmenter en la cultivant, en se rendant attentif aux  
raisons qui nous engagent à être sensibles aux malheurs d'autrui,  
en attachant ses regards sur ces malheurs, en la transportant auprès  
de ceux qui les souffrent. La Pitié doit surtout être cultivée  
chez les Grands, qui pour l'ordinaire n'y sont pas fort sensibles.  
Etant tout à souhait, ils n'ont point d'idée du malheur des autres, il  
seroit donc à propos de les leur faire connaître, et de les y faire ré-  
flechir, puisque la Pitié a été donnée pour le bien des hommes, on  
doit d'autant mieux le faire qu'elle aura chez eux des influences  
plus grandes que chez toute autre personne.

La Pitié est un pur mécanisme, a dit Monsieur le Profes-  
seur D'Apples, c'est une suite du mouvement des esprits et du sang,  
mais les effets de ce mouvement peuvent être moraux. Un mouve-  
ment aussi rapide que celui de la Pitié ne peut être la suite de la  
réflexion. J'avoue cependant que le mouvement de la conscience est  
rapide, mais on s'aperçoit, on sent que ce mouvement est réfléchi;  
au lieu qu'endans la Pitié on ne l'aperçoit pas.

Ce mécanisme est très utile, s'il est dirigé par la Raison; mais  
si on en suivroit aveuglément les impressions, il pourroit porter  
à des actions blamables. Par exemple, il servirait mauvais dans un  
juge qui pardonneroit à un scélérat quel tout l'engage à punir, par pure  
compassion. La Pitié seroit blamable dans un père de famille qui ex-  
poseroit sa vie pour des étrangers, et qui par là laisseroit sa famille  
sans appui.

Il me paraît que Diogène Lézende trompe quand il dit qu'il

il y a que ce qui est réel qui puise nous émouvoir; j'en appelle  
pour cela à l'expérience. Les tragédies méritent d'être par des seu-  
timens riche de compassion, quoiqu'on soit convaincu que tout cela est  
peut-être étudié.

Ces sentiments de compassion peuvent être diminués & éteints  
néanmoins. Nous en avons pour prouver les jeux sanguinaires qu'établissent  
les Antiochus dont nous parlent Monsieur le Bourrier. Ces jeux dévraient  
étrangler les Romains, au commencement exciteraient la compassion des  
spectateurs, mais dans la suite, lorsque c'est accoutumé, ils devraient  
éteindre plus audacieux.

Les conséquences que Monsieur le Bourrier a tiré des principes  
qu'il a posé sont très solides; entre autres, celle ci qu'il faut culti-  
ver chez nous le sentiment de la Pitié. L'usure de la Pitié, soit un mécha-  
nisme, il ne laissera pas de produire de grands avantages pour le  
bien public, parce que ce sentiment est une aide pour nous porter  
à de bonnes actions, et que plus il sera fort, plus assuré nous nous  
porteront efficacement.

Comme l'utopie a produit bien des avantages pour la Mé-  
tropole, de même, a dit Monsieur le Lieutenant Ballival, l'Utopie  
des sentiments sera utile pour la morale et la politique. En-  
tend par ce dernier terme, l'art de diriger les actions des hommes au  
bien public.

On ne sauroit disconvenir que la Pitié ne soit machinale, elle  
est une suite de la disposition de notre machine, voila pourquoi elle  
doit être et quelle est effectivement générale. Ce qui montre la  
Bonté du créateur, c'est la Sagesse et la Bonté de cette institu-  
tion. Si elle dépendoit de la Pitié, de la réflexion, trop peu de personnes  
en seraient susceptibles; ils n'en sentirraient pas l'obligation et  
la nécessité.

Mais si ce sentiment est bon, s'il est utile au genre humain,  
et digne de Dieu, on doit le perfectionner. Ce sentiment peut aussi  
produire de mauvais effets, il faut donc le conduire par la Raison. Il  
produiroit, par exemple, de mauvais effets dans un Juge qui en seroit  
très susceptible. Il en produiroit enfin de mauvais dans un Prince  
qui s'équivoyoit, en répandant des bienfaits, et en accordant des dons  
et des pensions à tous ceux qui s'adresseroient à lui, ou qui appliqueroient  
mal ses grâces et ses bienfaits.

Pour bien diriger ce sentiment de la compassion, il faut distinguer  
ce que l'on doit à Dieu, ce que l'on doit en égard à la justice, ce  
qu'on doit à sa propre conservation, avec ce qu'on doit aussi aux  
autres.

autres par pure bonté; toutes ces considérations seront un grand préservatif pour empêcher que la Compassion ne nous porte à quelque chose de mauvais. Un Juge, p. e., doit considérer les relations qu'il soutient dans la Société; il est obligé d'en procurer l'avantage, et d'éloigner ce qui peut la troubler. S'il ne faisait attention qu'au criminel qui est devant ses yeux, dont les larmes l'émeurent, et à l'horreur du supplice auquel il doit être condamné, il pourroit l'absoudre, mais la compassion qu'il auroit pour ce scélérat seroit funeste à la Société. Comment accordera-t-il ces deux sentiments? Il faut qu'il examine ce qu'il doit à la Société, ce qu'il doit non pas ce qu'il doit à un particulier, mais à un particulier qui a le cœur corrompu, et dont les mœurs sont irrégulières, il trouvera que la Justice l'engage à maintenir la paix dans la Société, qu'il est obligé de protéger les gens de bien, d'empêcher que la corruption ne se glisse dans le Public, et qu'il ne doit rien négliger pour éloigner les exemples qui pourroient être contageux: au lieu qu'il ne doit à ces hommes qui est devant lui qu'une bienveillance générale; les premiers de ces devoirs sont parfaits, ce dernier n'est qu'un devoir d'une obligation imparfaite, les premiers le tiennent à Dieu qui l'a élevé au poste qu'il occupe, à la Société entière; et le dernier ne le tient qu'à un seul homme; s'il manque aux premiers il agit contre la Justice, et s'il n'accorde pas absolution à ce dernier, il ne la viole point. Il doit faire faire ses mouvements de compassion dans cette circonstance; doulement peut conclure en général qu'il ne faut pas s'abandonner aveuglément, et sans réflexion aux mouvements de compassion qu'on éprouve, et qu'il faut les comparer avec ses autres devoirs, pour savoir s'ils s'y accordent, ou s'ils nous en écartent.

La Pitié est un sentiment qu'on peut considérer comme double de même que la peur et d'autres. Une femme, par exemple, qui entendroit tirer le canon, pourroit dans certaines circonstances tenir ferme sans être effrayée, la peur la saisirait infailablement si l'on lui apprenoit que l'on tire à boulets, ou elle redoubleroit sa fraîcheur, si le bruit l'avoit déjà emue. De même la compassion est machinale et réfléchie. La machinale nous avertit, et la réfléchie nous pousse à agir. La première, quelquefois nous empêcheroit d'agir sans la seconde.

Suivant que la Pitié est mêlée avec l'amour ou avec d'autres passions, ou d'autres mouvements, elle est agréable ou pénible: en elle même elle ne donne ni peine, ni plaisir.

131

Les Grands ne connaissent pas la Compassion, il la leur fait indiquer, en leur faisant voir les objets qui en sont dignes, il faudroit les conduire dans les Hôpitaux, et leur faire faire des réflexions sur le malheur des pauvres et des malades. La réflexion les conduira plutôt à faire du bien que la Pitié machinale.

La Pitié, a dit Monsieur le Bourguenauf Seigneur, dont Sentimens de M. le très cultivées pour le bien commun, sur tout chez les Grands, parce Bourguenauf Seigneur qu'ayant beaucoup de pouvoir en main, & ils en sont penetrés, ils peuvent répandre leurs secours sur un plus grand nombre de personnes, et en donner à chacun de plus considérables. Mais quand je dis qu'un Souverain, p. e., doit y être sensible, je n'entends pas par là, qu'il doive pardonner à des malfaiteurs, ce qui seroit un mal dépendant de lui, remplissent bien leurs devoirs, et n'opprirent pas les Peuples: c'est là une Pitié raisonnable. Il faut donc bien l'inspirer aux jeunes Gens, sur tout à ceux qui sont destinés à commander aux autres.

Les animaux paraissent avoir quelque sentiment de compassion.

### XLIII. Assemblée

Du 7<sup>e</sup> Mars 1744. Présens Messieurs De Bochart, Lieutenant Ballival, Polier Professeur, Seigneur Bourzier, Delphus, Conseiller, DuLignon, D'Apples Professeur.

Messieurs, Dans votre Conférence de Samedi dernier Discours de Monsieur nous avons parlé de la Compassion, nous n'avons si bien montré la nécessité de ce sentiment, & son influence sur le bonheur de la Société, que je me fais un grand plaisir de rappeler ce que vous n'avez dit sur un sujet si intéressant.

Monsieur le Bourzier dans le Discours que vous avez eu le bon à M. le Bourzier de nous lire vous avez prouvé ces quatre Propositions.

1<sup>e</sup> Que la Compassion est universelle et gravée dans le cœur de tous les Hommes.

2<sup>e</sup> Que le Sentiment de la Compassion n'est pas une faiblesse.

3<sup>e</sup> Que ce Sentiment a Dieu pour Auteur.

Enfin qu'il ne faut pas étouffer ce sentiment, mais le cultiver et en suivre les mouvements.

De là vous avez tiré quelques conséquences, 1<sup>e</sup> Que cette com-

passion

position que nous avons pour les maux d'autrui: est une preuve de la bienveillance universelle que Dieu a mis au cœur de l'homme pour ses semblables.

2<sup>e</sup>. Que dans le degré de sensibilité que nous avons pour les malheurs d'autrui, on peut distinguer les ames qui ont plus de vertu et de générosité.

3<sup>e</sup>. Que dans ce sentiment de la compassion on voit briller l'une manière bien forte le soin que la Providence prend des Hommes, puisqu'elle a mis dans le cœur de chaque Individu un sentiment très vif qui le porte à soulager les misères des autres.

Enfin que ce sentiment qui nous porte à faire attention aux maux d'autrui, nous engage à réfléchir sur notre faiblesse, et sur notre fragilité, ce qui est un excellent motif pour nous détourner de l'orgueil, et pour nous porter à la Vertu.

le Professeur Polier. Vous m'avez montré que le sentiment de la Compassion qui est répandue dans le cœur de tous les Hommes, est une grâce que nous avons à rendre à Dieu, puisque c'est pour nous un secours puissant à la vérité, à la charité, à la bonté.

le Baron De Caux. L'exemple que vous avez cité d'un homme qui se jette dans le Rhône pour sauver un jeune Garçon qui se noie, prouve la force du sentiment de la Compassion, et contre ce même temps son utilité, puisque sans ce sentiment ce jeune homme servirait pér.

le Professeur Appley. Vous m'avez dit que quoique la Compassion soit un pur mouvement mécanique, cependant il est très utile pour la Société, & qu'il produira de grands avantages pour le bien public, pourvu qu'il soit dirigé par la Raison, et qu'en s'y livrant on ne néglige pas d'autres devoirs essentiels.

le Lieutenant Ballival De Bochat. Vous m'avez bien fait comprendre que la Compassion étant un sentiment malinal, il faut la régler par la Raison, que pour cela il faut s'instruire à fond des Devoirs que la Justice exige, de ce que nous devons aux autres hommes par bonté, et de ce que nous nous devons à nous mêmes, afin que la Compassion ne nous porte pas à manquer à aucun de ces Devoirs.

le Conseiller de Germain. Vous m'avez dit que la Compassion doit être cultivée avec soin, sur tout chez les Grands qui n'y sont pas fort sensibles pour l'ordinaire, parce que chez eux la Bonté aura de grandes influences pour le bonheur de la Société.

le Bourguemestre. Vous m'avez fait remarquer qu'un des effets les plus utiles de la Compassion chez un Prince, c'est de le rendre attentif à la conduite de ceux qui gouvernent sous lui, pour les empêcher d'opprimer les Peuples.

J'aurai soin, Messieurs, d'augmenter chez moi ce sentiment de la compassion, qui est si beau, et si digne de Dieu qui nous l'a inspiré, en recherchant les occasions où je pourrai instruire des maux auxquels les Hommes sont sujets, et je tâcherai de faire que la compassion pour un malheureux ne me porte jamais à oublier ce que j'endroits aux autres Hommes.

Après ce Discours on a lu la VI<sup>e</sup> et dernière Dissertation de Mr. V. Dissertation de Mr. Schmaup, qui traite des Conventions, et de la force qu'elles ont d'obliger les deux qui les font, et voici ici qu'on a pensé sur ce sujet.

Monsieur le Conseiller De Cheseaux a dit que les Conventions - Sentiment de M. le Comte Schmaup, qui traite des Conventions, et de la force qu'elles ont d'obliger les deux qui les font, et voici ici qu'on a pensé sur ce sujet.

Je suis dans ces idées, a dit Monsieur le Professeur Polier, Sentiment de M. le Professeur Polier. Mais j'y ajouterai qu'on ne doit pas faire attention à ce qui est Professeur Polier. utile quand il s'agit de faire des conventions ou de les tenir, il faut de plus considérer ce que demande le bien de la Société, et les règles du juste et de l'injuste. Ces deux considérations doivent intervenir dans nos Conventions, soit pour les faire, soit pour les exécuter, autant que la règle de l'utilité.

Il faut faire attention, a dit Monsieur le Professeur D'Appley, Sentiment de M. le Professeur D'Appley. pour que les Conventions soient obligatoires, que les personnes qui les contractent soient libres, que leur consentement soit volontaire, et qu'il n'ait point été gêné. Cela rend une convention solide. Sans faire attention au dommage qui peut resulter de la convention, le consentement donné selon les règles ci dessus, et le sentiment de l'équité doit rendre la convention valable, si un des deux contractans veut la tenir. Dans l'état civil l'intérêt de la Société demande aussi qu'on soutienne la foi des Traittés indépendamment de l'intérêt que chaque Particulier peut y trouver.

Cette matière de l'origine des Conventions, a dit Monsieur le Lieutenant Ballival De Bochat, demande beaucoup de précision. Lieutenant Ballival De Bochat. Les Auteurs que j'ai vu n'ont rien de bon là dessus, ils n'ont pas remonté assez haut, par là ils n'ont pas fait sentir, comme il faut l'obligation que les Conventions imposent.

Elle se trouve cette obligation dans l'usage de la Parole, et dans le droit que donne la manifestation de la volonté pour obliger. Cet usage de la Parole nous a été donné pour que les Hommes

mes découvrent ce qu'on a dans l'ame, et pour qu'ils puissent compter sur les sentiments qu'on leur manifestera, il étoit nécessaire à l'Homme de connoître et de s'assurer sur les sentiments d'autrui, parce qu'il ne peut pas se passer du secours des autres hommes.

Je dis que toute Convention n'a aucune force si on la considère seulement comme une simple Proposition. Quelque chose donc qui lui donne la force nécessaire? Sera-t-il les Loix civiles, il est vrai qu'elles y ont ajouté une force pour obliger les contractans. Mais avant toute Société il falloit que les Conventions eussent déjà la force d'obliger; car pour se former en Société, il a fallu convenir, et si cette première Convention n'avoit aucune force, la Société qui est fondée sur cette Convention la seroit nulle.

La Société ne sauroit subsister à moins que chacun ne puisse compter sur la parole d'un autre. Cela étant je dis que la manifestation de ma volonté par la parole m'impose l'obligation d'écouter ce que j'ai prononcé, et donne droit à celui à qui j'ai manifesté ma Volonté de l'exiger de moi. Les Hommes doivent penser qu'en manifestant ce qu'ils pensent, on doit croire qu'ils pensent ainsi. Or quand je m'empare le premier d'un bien, la déclaration que je fais de la volonté ou je suis de le posséder, me donne un droit d'exclure tout autre de la possession de ce bien, mais si la déclaration de ma volonté me donne droit sur une chose pour me l'approprier, la déclaration de ma volonté par laquelle je témoigne que je veux l'abandonner doit avoir la même force, et donner aussi le même droit.

La déclaration de la Volonté doit avoir plus de force encore dans les Conventions, 1<sup>e</sup>: Parce qu'elles regardent des choses nécessaires, et d'un besoin pressant. 2<sup>e</sup>: Parce que le but des contractans est de s'acquérir un droit, qui donne à l'un le pouvoir de forcer l'autre à lui accorder ce sur quoi ils ont contracté.

Le bien de la Société, non seulement de la Société civile mais de la Société universelle du genre humain demande qu'on puisse compter sur la manifestation de la Volonté, lorsqu'on la manifeste par quelque signe connu et en usage qu'on étoit résolu de la tenir, et qu'on transportoit à un autre le droit de nous obliger. Il faut donc convenir que le but de l'usage de la Parole, et la manifestation que l'on fait de sa Volonté donne une force obligatoire aux conventions.

Lui on peut montrer l'usage de la distinction que Grotius fait

des trois degrés de consentement: Le 1<sup>e</sup> n'est qu'un vœu, un simple désir de s'engager à faire telle ou telle chose. Le second, est cette volonté exprimée, mais sans donner à un autre aucun droit sur nous; et le dernier est celui dans lequel nous transportons sur un autre ce droit de nous obliger, et alors ce dernier est tout à fait obligatoire.

Monsieur le Bourgeois Seigneur croit que le Système de M. Fontenelle et de M. le Schmaus sur l'utilité particulière qu'il établit pour règle de la validité des conventions peut se rapporter à l'utilité générale. Si l'impor- <sup>Bourgeois Seigneur.</sup> te à la Société que les conventions soient observées, il n'est pas moins important aux Particuliers.

Les différentes espèces de Consentement sont utiles à connaître aux Juges, aux Avocats & aux Parties; aux premiers pour savoir comment ils doivent décider les cas qui se présentent, et aux Parties pour se porter d'elles mêmes à remplir les engagements ou elles vont entrer, et pour n'exiger rien de trop des uns des autres.

Dans les Conventions du 3<sup>e</sup> degré, l'obligation doit être cherchée dans l'usage de la Parole. La volonté manifestée par la Parole dans ce cas, doit avoir une force obligatoire; car on en seraient les Particuliers si elle ne l'avoit pas. Cette obligation devient plus forte lorsque les engagements sont réciproques. Mais devant Dieu et dans la Conscience, il n'y a pas moins d'obligation dans les premiers, et c'est là où on peut reconnoître la délicatesse d'un Homme, lorsque ensuite d'un pareil engagement il le rompt. Les Loix civiles ont ajouté de la force dans les conventions du 3<sup>e</sup> degré, mais devant Dieu on ne pourroit pas se justifier d'avoir abusé de la Parole, la solennité des Loix civiles n'y ajoute point de force qui intéresse la conscience, mais seulement la crainte d'une peine.

## XLIV Assemblée

Du 14<sup>e</sup> Mars 1744. Présens Messieurs Polier Professeur, D'Apples Professeur, De Cheseaux le fils, Seigneur Appelleur Monsieur Seigneur qui avoit promis de lire un Discours sur la véritable Politique étant venu fort tard, et tous les autres Messieurs ayant manqué à cause de l'arrivée des Jurichois, qui revoyaient de Genève, on n'a rien fait aujourd'hui.

## XLV Assemblée

Du 21<sup>e</sup> Mars 1744. Ceux qui y ont assisté sont Messieurs De Bochat Lieutenant Ballival, Seigneur Bourguemestre, Polier Professeur, De Cheseaux Conseiller, Baron De Caussade, Dusignon, Professeur, Seigneur, D'Apples Professeur, Dofier Germair Conseiller, De Cheseaux-fils.

Messieurs Vous recherchiez Samedi dernier quel étoit le fondement de l'obligation des Conventions. M<sup>r</sup> Schmaus dans la Dissertation qu'il a fait sur ce sujet, et que vous l'avez rapportée tout à son ordinaire, à l'utilité, et il établit que la Nature ayant donné à chaque Homme le Droit le plus parfait de rechercher son avantage, de là il suit; selon lui, que l'Homme a le droit de donner son consentement à une chose toutes les fois qu'il espère d'y trouver son avantage; et de refuser aussi ce consentement lorsqu'il en apprehende des suites fâcheuses.

Chaque Homme peut encore, selon lui, révoquer le consentement qu'il a donné, lorsqu'il vient à changer d'idée, et qu'il juge qu'une chose qu'il avoit trouvée bonne et avantageuse pour lui ne le sera plus; de sorte que l'avantage ou la perte qui peut revenir d'une Convention est la seule règle que nous devons avoir en vue, et la seule chose qui nous oblige à perséverer dans le consentement que nous avons une fois donné, ou à le révoquer.

Il établit enfin que dans les conventions où il y a des engagements réciproques, si une des Parties a déjà exécuté ce qu'une chose ou donne en tout, ou en partie, ce à quoi elle s'est engagée, on ne peut alors rompre la Convention, à moins qu'on ne restitue ce qu'on a reçu, ou qu'on ne dédommagine la Partie de ce qu'elle a déjà fait: parce que la règle du Droit qui veut que je poursuive mes avantages constamment, ne me met pas en droit de faire aucun tort à personne; par conséquent ce qu'une personne a fait pour moi en vertu d'une convention ne m'appartient qu'autant que je l'exécute cette convention: ainsi si je ne l'exécute pas, je dois dédommager la personne avec qui j'ai fait la convention.

Yours

Vous m'avez dit, Monsieur, que, à considérer les Hommes à M<sup>r</sup> le Conseiller hors de toute Société civile, ils ne sont obligés à tenir les conventions de Cheseaux.

Vous avez ajouté, Monsieur, que dans les conventions, il faut à M<sup>r</sup> le Professeur faire attention au bien de la Société, et aux règles du juste et de Polier l'injuste; que l'attention que nous donnerons à ces deux choses nous apprendra plus sûrement que la règle de l'utilité, quand nous devrons soutenir & observer les conventions que nous aurons faites.

L'intérêt de la Société demande, messieurs vous dit Monsieur, à M<sup>r</sup> le Professeur qu'on soutienne la foi des Traites, et qu'on doit observer ponctuellement les conventions qu'on a fait, si les personnes qui ont contracté étaient libres, et si elles ont donné leur consentement volontairement et sans gêne.

Vous m'avez montré, Monsieur, que le fondement de l'obligation à M<sup>r</sup> le Lieutenant Ballival De Bochat, qu'il y a dans les conventions doit se tirer de l'usage de la parole, et du Droit que donne la manifestation de la Volonté pour obliger. La parole nous a été donnée pour manifester les sentiments que nous avons dans l'âme, afinque les autres hommes puissent y compter. L'homme ne pouvant se parler du service des autres hommes, il est nécessaire que ceux-ci sachent ce qu'ils ont à attendre d'un autre, et ils ne peuvent en être instruits que par la parole; si donc la parole n'est pas un signe certain sur lequel on puisse se repérer, il n'y aura point de Société entre les hommes.

Daillors la manifestation de la Volonté de quelqu'un lui donnant un Droit d'exclure un autre de la possession d'un bien dont le premier s'est emparé, cette même manifestation de la volonté qui oblige un autre à s'abstenir d'un bien que je possède, doit aussi avoir la force de m'obliger à abandonner un bien que je possède.

Vous m'avez fait remarquer, Monsieur, que si l'intérêt d'un à M<sup>r</sup> le Bourquier particulier peut l'obliger à observer une convention, comme le Seigneur dit M<sup>r</sup> Schmaus, l'intérêt public doit enor mieux y engager, puisque l'intérêt général de la Société ne peut être séparé de l'intérêt particulier. Que s'il y a des conventions que les Lois civiles obligent à tenir plutôt que d'autres, il n'en est pas de même devant Dieu, devant qui elles sont toutes obligatoires.

Monsieur le Comte et Messieurs. L'Être Suprême en Essai sur la vérité formant les Hommes, les a destinés à vivre en Société; pour le Politique par M<sup>r</sup> les unir ensemble, il leur distribua également tous les divers Talens dont l'assemblage pouvoit contribuer à la douleur de leur

leur vie, afinque le besoin qu'ils ont les uns des autres les mit dans l'obligation de tier entre'eux un commerce de biensfaits et de bienveuillance reciproque.

Par cette sage disposition de la Providence chaque Individu de la Société fait une partie essentielle du tout; chaus travailleront suivant ses forces et sa capacite au bien commun a droit a la bienveuillance de ses semblables. Le Marchaud, l'Artisan, le Laboureur, le Berger, le Bucheron n'y sont pas moins necessaires que le Général d'Armée, le Magistrat et l'Homme de Lettres: et a cet égard on peut comparer la Société a une Machine astucieusement composée, qui n'a de justesse qu'à l'aide de l'union et de l'harmonie qui règne entre tous les différents rouages et raports qui en font partie. Les petites pieces quoique sans apparente, y ont une place marquée tout comme les plus grandes; et lorsqu'elles sont toutes réunies et arrangees dans leur ordre naturel, elles forment un accord d'où resulte un mouvement réglé et conforme à sa destination.

Il en est de même de la Société des hommes: ils doivent tous concourir au but du créateur, et ce n'est qu'en s'unissant par les liens de la Paix qu'ils peuvent travailler de concert à remplir leur destination. Pour nourrir cette bienveuillance reciproque il n'est point de moyen plus efficace que les biensfaits, mais comme l'usage de se rendre de bons offices ne se présente pas toujours, et que souvent le pouvoir ne seconde pas le désir de se rendre utile à ses semblables, on peut en user avec eux d'une manière qui nous les attache presque aussi efficacement que les biensfaits, c'est ce qu'on appelle le savoir vivre et la Politesse.

La Politesse, dit la Brugere, consiste dans une certaine attention à faire que par nos paroles et nos manières les autres soient contents de nous et d'eux mêmes.

Cette définition renferme en quatre mots tous les principaux caractères de la vraie Politesse, elle exclut l'idée de cette fausse Politesse dont tant de Gens se parent, et qu'on peut appeler à juste titre l'art de tromper les hommes. L'une a sa source dans le cœur, elle nous fait paraître tels que nous sommes; l'autre sous des dehors gracieux et séduisans cache un fond de dissimulation, et surprend la confiance des faibles, par les apparences d'une bienveuillance simulée. Il est donc très important de bien distinguer ces deux genres de politesse, et de se faire une idée - juge

juste de la vraie, et des dispositions qu'elle suppose.

Tout homme qui n'a pas dans le coeur un fond de Vertu, de droiture et de modestie, une humeur douce et blanche, un esprit aisé et naturel, ne sauroit se flater d'agréer cette aimable qualité; il faut que le coeur soit naturellement rempli d'une bienveuillance universelle, pour tous les Hommes qui se manifeste sans art et sans affectation dans les diverses circonstances de la vie. Ces sentiments excluent nécessairement l'orgueil & la prétension; on ne sauroit aimer sincèrement personne, quand on n'est occupé que de soi même, et l'on ne peut être prospère quand on se croit supérieurs à tous le monde. La Modestie au contraire nous donne des idées saines & exactes du Prochain, celle profit de nos yeux des bonnes qualités, et diminue l'opinion trop avantageuse que nous pourrions avoir de nous mêmes.

La Douceur et l'égalité d'humeur est encore essentielle pour rendre cette commerce agréable à ceux avec qui nous avons à faire. Quenq'durraisons attendre d'une humeur sombre, d'un esprit chargé, mecontent, sujet à mille bizarreries et qui s'agite de tout?

Enfin dans un autre l'esprit aisé et naturel, la Politesse a toujours quelque chose qui sent la gêne. Heureux ceux qui naissent avec ces qualités aimables! C'est un présent de la nature. L'Education et l'Art ne l'iront qu'impérfectement cependant l'esprit est adouci, l'humour se corrige indéniablement par le commerce, et l'exemple des personnes de gout, et par l'attention qu'on a sur soi même.

On voit, il est vrai, certains naturels qui conservent toujours dans l'esprit et dans l'humeur quelque chose de dur et de grossier, malgré tous les soins qu'on a pris de réparer ces défauts par une bonne éducation; pendant que d'autres sans secours et sans art aquièrent en très peu de tems cette charmante politesse. Un peu d'usage du monde perfectionne chez eux les heureux talents dont la Nature les a enrichis. Ils ont dans l'air, dans les manières, dans leurs actions un air de douceur et de grâce qui plait, et qui fait les délices de la Société.

Il faut donc convenir que la mesure des Talens décide des plus ou moins lents qu'on fait dans la Politesse. Cependant le défaut des Talens ne dispense personne de l'étude du savoir vivre.

Nemo adeo fons est, ut non mitifere proficit;

Horat. Egyp. l. b. l.

Si modo culturæ patientem probat auxem.

Ep. 1.

De l'attention sur soi même, de la patience, et de l'application surmontent les plus grands obstacles: avec le temps on pollit l'âme et

le diamant, c'est tout dire; Au reste on est bien dédommagé de ses peines par le fruit qu'on en retire. La vie n'est douce qu'autant que nous jouissons de l'estime et de la bienveillance de nos semblables. Rompez ce lien il n'y a plus ni union ni confiance parmi les hommes. Si vous voulez qu'on loue en vous le savoir vivre, n'en demandez pas au simple devoir, ou faites vous un devoir de tout. C'est le conseil que donne un bel Esprit. Conseil judicieux qui impose la nécessité d'observer avec tout le monde, les ménagements et les égards qu'exige la probité la plus délicate.

Si nous voulions à vivre qu'avec des hommes vertueux, compatissans et généreux, avec des esprits doux et faibles le commerce de la vie seraît infiniment agréable: ce seraît un commerce de complaisance, de biensfaits, de bienveillance réiproque, dans lequel chacun fournirait son contingent. Mais malheureusement on trouve dans le Monde des hommes vicieux, turbulents, hautains, presomptueux. D'autres sans être vicieux ont de grands défauts, et tous sans exception sont sujets à mille faiblesses. Voilà ce qui rend le commerce de la vie pénible et dangereux, ce qui multiplie presque à l'infini les devoirs de la Politique et du Savoir-vivre. Sera-t-on surpris si tant d'inconvénients à prévenir et d'obstacles à surmonter éloignent de la Société ceux qui ont quelque penchant à la Misanthropie? Quand on réfléchit sur la malice des hommes, sur leurs bizarries, sur leurs caprices, la crainte d'en être toujours les victimes nous jette dans le dégoût et l'éloignement pour la Société: on se défie de tout, et l'on ne voit de sûreté que dans la solitude. Mais l'homme poli ne se rebute point pour le travers et les ridicules qu'il rencontre chez les autres.

Eheu

*Iam temere in nosmet legem sancimus iniquam!  
Nam vitiis nemo sine nascitur. Optimus illa est,  
Qui minimis urgetur. Amicus dulcis, ut aquum est,  
Cum mea compenset vitiis bona.*

Il use avec eux de ce support, de cette complaisance dont il sent qu'il a besoin lui-même. Trouve-t-il des gens colères et empêtrés, il les ramène par ses bonnes manières. En un mot semblable à l'abeille qui tire du miel de toutes les fleurs, il tire parti du commerce de tous les hommes; il s'attache à ceux qui ont de bon et détestable, et ne s'accroche point trop scrupuleusement à tous leurs défauts. Sans cette indulgence reciproque la vie seraît amère. Tout homme sentira qu'il ne peut s'en passer lui-même, et que par une

140

une juste compensation il doit supporter chez les autres des imperfections et des faiblesses dont il n'est pas exempt.

*Sicut, ne tuberibus propriis offendat amicum,*

*Postidat, ignorat verruas illius, et aquam est.*

Le grand art du Savoir-vivre consiste à plier son caractère, à accommoder son humeur, à le gât de ceux avec qui nous avons à vivre; il est enjouement excessif avec des personnes serieuses et tristes; sourire morne et rieur au milieu des plaisirs; faire un rocher de ridicule, dans le commerce de la vie, c'est faire un immodérément et des contradictions, auquelqu'un est d'ingulfant pour ceux qui sont dans l'affection. Il n'y a aucun plaisir plus ardu que celle de nos sensations plus sensibles qu'à la part qu'on garde prendre à nos peines et à nos satisfactions; notre nature propre est agréablement flatté par cette conformité d'humeur, d'egoïsme et de caractère.

J'ai remarqué en passant que la vraie Politique supposeoit un grande fond de sincérité et de droit auquel il n'y a rien de moins à regard qu'un témoignage de l'estime et de la bienveillance d'autrui à nous, pour qu'on a de la haine et du mépris, ou mémo de l'indifférence. Ce serait cependant un très mauvais caractère de franchir que de manifester, aux autres dans nécessité, les idées, désavantages ses, qu'on peut avoir sur leur compte, ou de publier les défauts qu'on nous tient contre, une finité. Si déplacée, nous renoncerait à dieux. Le vrai caractère de la probité consiste à ne rien dire qu'on ne pense, et la prudence veut qu'on taise tout ce qui peut déstabiliser.

Les Hommes sont convenus de certains usages, et de certaines règles générales relatives au rang que chaque individu, occupe dans la Société, manquer à ces quelles prescrivent, c'est ignorer les principaux éléments du Savoir-vivre; mais comme ces règles varient suivant les différents Pays, l'Amme, tendre à s'informer avec soin des différents usages de chaque lieu, pour ne point négliger les beséances qu'ils exigent. Les regards et les ménagements sont de tout Pays; mais on doit toujours proportionner les marques de distinction à la Qualité, au Raon, et au degré d'estime qu'on a pour les personnes. Cependant il ne faut pas s'imaginer que les attentions obligeantes, les manières gracieuses et prévenantes nous dégradent lorsqu'elles ont pour objet nos égaux, en même nos inférieurs, ou supérieurs; elles nous rendent infiniment estimables et nous conditionnent l'affection de tous ceux avec qui nous avons à vivre. Les devoirs

que

que nous prescrir la Politesse regardent indifféremment tous les Individus de la Société sans distinction de Postumes, de rang, d'âge, ou de qualité; ils sont de tous les tems et de tous les lieux.

Cependant il faut convenir que les Grands n'ont que trop de penchants à dédoubler des attentions obligantes, ou des égards qu'exige la Politesse. Leur élévation au dessus des autres hommes semble les affranchir de toute obligation et de toute grâce; ils sont ravis pour recevoir les respects de tout ce qui les environne, on leur doit tout, et ils rendront rien; qu'ils soient fiers, hautains, sévères, impérieux, on ne leur rendra pas moins les honneurs qui leur sont dus; cela est vrai; mais je ne puis comprendre qu'un Grand, qu'un Souverain puisse mettre en parallèle des hommages forcés, ou le cœur n'a point de place, avec la satisfaction d'être aimé et adoré de ses Peuples, ou de celles qui s'attachent à sa personne. En vain sera-t-il recommandable par sa valeur, par sa générosité, s'il n'est gracieux, fort, il restera jamais aimé. Le jugement par lui-même quel que chose de dur et d'insupportable. Que peut faire de mieux un souverain que d'en alléger le poids, par des manières affables et gracieuses. Il lui en coûte, d'ailleurs si peu, on lui tiendra tant de compte de ses plus légères attentions, qu'un coup d'œil, un souris gracieux, une parole suffit pour combler de joie, et pour lui attacher à jamais, ceux qu'il honore par les petites distinctions.

Au reste quoique les Princes et les Grands soient dans une espèce d'indépendance qui souvent leur fait négliger des attentions à l'égard des autres hommes, leur bonheur est nécessairement attaché à l'idée qu'on a de leur mérite; un air de dureté, une brouillance négligée, une marque de mépris peuvent avoir pour eux des suites fâcheuses et même les précipiter du trône.

Entre mille exemples memorables que l'Histoire fournit pour preuve de ce que j'avance, je n'en rapporterai qu'un; César avoit usurpé le pouvoir suprême, le Sénat qui complotoit son foible pour les honneurs s'empêtrait tous les jours à lui décerner de nouvelles Dignités, dans l'espérance de gagner son affection et de fixer par quelque endroit son ambition démesurée. Un jour que le Sénat s'étoit assemblé à cette occasion, César resta dans le Temple de Venus pour ne pas gêner les suffrages par sa présence. Après la délibération la Compagnie se leva pour en aller porter en Corps la nouvelle à l'Empereur. César reçut les Sénateurs sans se lever de sa Chaise, et donna avis ce qu'on avoit à lui dire. Cette impolitesse fut tellement et le Sénat et les Romains, que dès lors on forma le dessein de se défaire de lui. En vain voulut-il s'excuser dans la suite sur quelle inconvenance apportoit empêché des Sénateurs de se lever: ce fut une tache ineffaçable qui bientôt causa sa mort, si souvent nommée Dion César. Tant il est vrai que les Grands tout comme les autres sont toujours, suivrement, affectués, de certaines bienséances qui malades leur peuvent, depuis longtemps se distinguer. L'affection de leurs sujets y est attachée, et pour bien apprendre il faut qu'ils temprément empêchent la pleine Politesse, par des manières douces et affables, par des témoignages de satisfaction et de bonté, envoient pour les services qu'on leur rend de telles marques d'estime et de distinction à ceux qui les méritent. Au reste les Grands seraient bien à plaindre, s'ils ne pouvoient jamais faire abstraction de l'idée qu'en leur environnement il faut qu'ils deviennent quelquefois et qu'ils abusent de leur autorité. Sans cesser, Grands ou non, d'abuser, puisqu'il y auroit ceux qui en font usage de toutes les douceurs qu'on peut trouver dans un commerce aisément entre deux personnes indépendantes, qui sont l'esprit, dans un échange d'opinions, jamais d'affranchir. Ce n'est pas les Grands seuls qui se font illusion sur ce sujet. On ne voit dans le monde qu'en trop de personnes qu'on voit des idées très relâchées sur les devoirs de la Politesse. Néanmoins cette aimable qualité comme une espèce de charlatanerie qui ne sort qu'à flater la vanité de ceux qui en font parade, et sur laquelle la réalité de peine fait défaut. Selon eux, tout part de la contradiction, de l'opposition, des sentiments et des désavantages d'un extérieur présentant, et par des discours flatteurs. D'autres envisagent la Politesse davantage une science agréable, mais qui demande une trop longue étude, et qu'un fond ne réussit pas toute la peine qu'on se donne pour la querre. Ils ajoutent que la Vertu est plus respectable sans tous ces calificatifs de Politesse, que la vertu mérite le passe aisément de toutes ces vaines ornements de l'esprit et des manières, qui consomment un temps précieux, qu'on pourroit conserver plus utilement au bien de la Société. Mais il faut sentir la différence qu'il doit mettre entre la fausseté et la vérité Politesse; l'une est une vice, l'autre est une vertu. Je sais que la Politesse scouligne fait pas la mérite, mais elle en est une branche, éventuelle, de celle qu'il ne remettra pas.

Le mérite sans Politesse est une diadème brisé avec la personne, ne peut signifier de prix, une écorce dure et grossière, l'oeuvre dénuée de tout brillant, mais passe-t-il entre les mains d'un habile taillleur, il le taillera lui donner une forme gracieuse, il le poli, le brillante et le mettra en état de jeter un feu et un éclat éblouissant. Il en

et de même du mérite. S'il n'est pas en œuvre et adouci par la Politique, il lui donne toujours une certaine rudesse qui diminue le prix; si ce ouvrage est imparfait, il reste en quelque tache qui en obscurcit l'éclat. Il faut qu'il soit apaisonné d'une certaine grue, d'une certaine douceur que la Politique lui prête, qui le met dans tout son pour. Plus on approfondit les caractères de la véritable Politique, et plus on se persuade combien il est important d'apprécier entièrement sa qualité. La inconséquence et la défection l'accompagnent toujours. Vous ne savez point chez un homme poli ces manières étouffées, extrêmement suffisantes que tout le monde déteste; il ne s'empêre point de la considération dans un cercle; il n'interrrompt pas deux personnes qui s'entre tiennent; il marchera point par une ruelle déplacée à déviser le sujet de leur entretien; il questionnera peu et répondra modestement avec ceux qui lui adroite la parole; en un mot il est toujours tellement attentif à ses gestes, à ses manières, et à ses discours qu'il ne lui échappe jamais rien qui puisse déplaître.

La Politique a enor cet avantage qu'elle fait tirer des utilités des peuples, elle nous accoutume à nous en rendre maîtres, elle en reprime la fureur, elle les tient en bride; en un mot, elle fait à leur égard ce qu'il est facile. Ensuite fait d'un cheval fougueux, qui après l'avoir dompté en tire de grands usages. Elle adoucit le caractère, elle corrige la lenteur et de l'indolence, elle répare les défauts de l'âge, elle rend propre aux liaisons d'une solide amitié. Elle observe toujours des ménages, mais qu'ils vont jusqu'à la délicatesse. Elle entretient enor chez nous et chez les autres la bonne humeur: nous prenons plaisir à voir les autres contents de nous, et la satisfaction que nous en reprenons rend le calme et la sérénité dans nos ames. Il ne faut point être surpris si toutes d'aimables qualités réunies plaiuent universellement. Comparez deux génies, l'un brillant orné des plus belles connaissances, mais défectif de Politique; l'autre médiocre et borné du côté des sciences, mais il supplée à ce défaut par des mœurs douces et aisees, par une humeur facile et complaisante, par la connoissance des usages du monde. Dans le commerce de la vie, l'un sera une médaille d'or, si vous voulez, mais qui n'aura de prix que dans le cabinet d'un curieux; l'autre sera une monnaie de moindre prix, mais elle aura toujours son cours, son la recouroit partout avec plaisir sur l'étiquette de son propriétaire.

C'est mettre la Vertu et le Mérite dans un point de vue bien dépourvu d'avantages que de les confondre sous l'ombrageuse d'une robe toujours en vertu d'épines. Cependant cest le fort du mérite chez un grand nombre de Savans et de Gens d'affaires. Rarement vont ils des qualités qui le

rendent propres au commerce de la vie; ils viennent dans le monde l'esprit rempli de leurs études et de leurs affaires, chargés de la puissance de leur cabinet, ce n'est pas pour se récréer par une conversation instructive et amusante, c'est pour nous entretenir d'un ouvrage qu'ils ont écrit, d'un point de Théologie, d'une question de Droit, d'un Problème dont ils ont trouvé la solution; c'est pour mettre sur le tapis une chose qu'ils ont pris en gage, et pour défendre leur opinion avec toute l'opiniâtreté. Un jeune Homme qui dispute pour la Licence dans un Auditorium, cest pour vous auable d'une multitude d'arguments et de citations qui n'interroffent personne et qui font battler toute l'assistance.

Heureux ceux qui savent abandonner leur Savoir et leur merite des charmes de la Politique, plus occupés des autres que eux mêmes, ils résistent à l'opiniâtreté, ils produisent leurs connaissances et leurs qualités, estimables qu'ils possèdent avec une aimable modestie qui en relève infinitement le prix. Ils ne font point un orgueilleux étalage de leur vertus, on ne voit pas chez eux cet acharnement opiniâtre à soutenir leurs sentimens; ils ne vous empêchent pas sous l'effet de ce qu'ils aiment et de ce qu'ils savent, ils consultent, écoutent et le suivent; ils vous instruisent, en vous amusant, la vérité et prend des grâces en passant par leur bouche, ils donnent à votre esprit une ouverture, une aisance, une netteté qui augmente la bonne opinion que vous avez de vous mêmes. L'envie, la jalouse, la haine, la malice n'entrent jamais dans leurs discours; la vanité qu'ils se permettent n'a rien d'aigre, ni d'offensant; ils ne tiennent point votre délicatesse par des louanges autres et sans vraisemblance; ils ne cherchent point à surprendre votre estime, et votre confiance, par des compliments et des protestations d'attachement; ou leur cœur n'a point de part; s'ils vous parlent de vos défauts, cest avec tant de précautions et de ménagement que votre amour-propre n'en est point offensé; on ne voit point chez eux cez airs impérieux, ce ton dériso, ces manières froides et dédobligeantes qui sont une fierte de l'orgueil; leurs attentions ne se bornent pas à leurs supérieurs, elles s'étendent sur leurs égaux, sur leurs inférieurs; On voit chez eux cette aimable sérénité que rejette la vertu; sans affectation, sans gloire, il se produisent tels qu'ils sont, et tels qu'ils doivent être; on un mot ils font les délices et l'ornement de la Société.

On m'accusera peut-être d'avoir fait ici un portrait flâté de l'homme poli, mais ceux qui vous connaissent, apprécieront, sans jugeant pas ainsi严厉ly, ils verront sans peine que les modèles sur lesquels j'ai travaillé sont moins rares qu'on ne pense: tout au plus ils se plaindront de la faiblesse de mon pinceau.

Inscrit

Inquiéter je n'ai représenté la vraie Politique que sous l'idée d'une qualité aimable, présentant à l'honnête homme indépendamment de la Religion, je vais pour donner plus de poids à mes réflexions la considérer comme une vertu chrétienne, dont l'exercice accompagne toujours ces sentiments de charité et d'amour fraternel que l'Évangile nous prescrit. Sur ce point de view la Politique ne sera pas un commerce de dissimulation, mais un commerce de sincérité réciproque. Ce sera l'art de manifester d'une manière gracieuse les sentiments de son cœur, une attention à éviter tout ce qui peut offenser ou déplaire, un empêchement à obligez et à faire du bien; enfin une manière d'exprimer les devoirs de la Charité qui en perfectionne les actes, et y ajoute un nouveau mérite.

Cette espèce de Politique bannit toute aigreur, toute jalouse, elle substitue à ces défauts la douceur et la franchise. Le Chrétien poli se réjouira sincèrement de la prospérité de ses semblables, il leur donnera sans flatterie les louanges qu'ils méritent, il ne prêtera pas de mauvais motifs à une action bonne en elle-même, il supportera les défauts et les faiblesses de son Prochain, il lui donnera des conseils dictés par la charité, et modérés par la prudence, il s'intéressera à ses malheurs, il contribuera à en adoucir l'amertume, par ses consolations & ses bons offices, il apaisera ses biensfaits de toutes les grâces et de tous les ménagements qui peuvent les faire recevoir sans scrupule, et sans honte, toujours également attentif sur lui-même, il ne lui échappe rien qui démente son caractère; il souhaite le bonheur des hommes, il y contribue efficacement par son empêchement à leur rendre la vie douce. Enfin la Religion met la dernière main à la perfection de la Politique en ignorant la source d'où elle part.

Il est aisé de sentir que si la Politique n'a pas sa source dans les sentiments d'un cœur bien disposé, si ces empêchements, ces témoignages d'estime et de bienveillance, ces assurances de dévouement et de respect sont toujours équivoques, tout homme qui se pique de droiture et de sincérité sera nécessairement la dupe et la victime de la dissimulation des autres, puisqu'il ne peut faire aucun fond sur la réalité des sentiments avantageux dont on le flatte.

L'Évangile respire un esprit de charité, de modestie, de candeur et de Politique bien supérieure à toutes les règles que le monde prescrit et bien propre à nourrir parmi les hommes cette aimable paix, cette douce tranquillité qui fait le bonheur et la gloire. Vain Etat. Il nous fait envisager la Société des Chrétiens comme un seul corps dont nous sommes tous les Membres, et à la prospérité duquel nous devons tous travailler de concert, en rapportant à cette excellente fin tous les dons et

147

les talents que nous tenons de la Providence. C'est ce que Saint-Paul exposoit d'une manière bien persuasive et bien forte dans son Epître aux Philippiens, et dans plusieurs endroits de ses autres Epîtres qui sont remplis d'excellens préceptes. "S'il y a quelque communion d'esprit, s'il y a quelques affections cordiales et quelque compassion, rendez ma joie accomplie, étant en bonne intelligence, ayant une même charité, étant bien unis ensemble, et ayant un même but. Ne faites rien par un esprit de contestation, ni par une vaine gloire, mais que l'humilité vous fasse regarder les autres comme étant au dessus de vous. N'avez pas seulement en vue votre propre avantage, mais soyez aussi attentifs à celui des autres." Et aux Romains. "Que votre Romains XII. 9, charité soit sincère. Ayez en horreur le mal, et attachez vous fermement au bien. Aimez vous réciproquement d'une affection fraternelle. Prenez vous les uns les autres par honnêteté. Ne soyez point parfous à vous rendre service," Et ailleurs, "Bénissez ceux qui vous persécutent. Rejouissez vous avec ceux qui sont dans la joie; et pleurez avec ceux qui pleurent. Ayez tous ensemble qu'un même esprit. N'aspirez pas à des choses trop relevées. Conduisez vous par des pensées modestes, et ne prétenez pas de vous mêmes.... L'âil paroît à tous les hommes que vous vous appliquez à faire ce qui est honnête. Vivez en paix avec tout le monde, s'il est possible, et autant qu'il dépend de vous."

Il y a une différence bien sensible entre la Politique Chrétienne et la Politique mondaine; celle-ci est l'œuvre de la Politique et de l'amour propre, nous en usons bien avec les autres pour les engager à nous marquer à leur tour les regards que nous croisons mériter. L'autre est dictée par l'amour sincère du Prochain; nous sommes tous frères, nous avons tous la même origine; nous portons tous l'image du créateur empreinte qui rend l'humanité respectable; qui reproche la distance que la naissance ou les dignités mettent entre les différents individus de la Société, et qui rétablit entre eux une espèce d'égalité; nous sommes tous jetés aux mêmes défauts, aux mêmes besoins, aux mêmes faiblesses; nous avons une même espérance, nos intérêts sont communs, c'est l'avancement de la gloire de Dieu, l'accomplissement de sa Volonté, et la félicité ou nous aspirons.

J'ai toujours admiré le portrait que St. Paul fait de la Charité, portrait qui embrasse tous les principaux caractères de la Politique; La Charité est patiente, elle est pleine de bonté, elle n'est point envieuse, Corinthe XIII. 4. 5. 6. 7. elle n'est point vaincre et insolente, elle ne s'enfle point d'orgueil, elle ne fait rien de malhonnête, elle ne cherche point son intérêt particulier, etc.

elle ne s'irrite point; elle ne soupçonne point le mal, allègre se réjouit point de l'injustice, mais elle se plaint à la droiture, elle excuse tout, elle croit toutes les offenses tout, elle supporte tout.

Combien n'insisterait-il pas sur ce support, cette complaisance, cette indulgence pour les défauts et les faibles du Prochain? "Si quelqu'un vient à tomber dans quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez-le avec un esprit de douceur, et prenez garde à vous mêmes, de peur que nous ne soyons aussi tentés." Portez le regard dans les rangs autres, et vous verrez également ainsi la loi de Jésus Christ. "Il prendrait dans un autre rang droit la paixable d'aujourd'hui ceux qui font dans le siècle sur les matières les plus importantes, à savoir à ceux dont l'anxiété est excessivement forte, renonçant à toute bonté, sans contempler leur fortune. Nous devons nous garder de supposer les infirmités des faibles, et nous pas chercher notre propre satisfaction. Que chacun de nous ait au cœur le Prochain une sympathie, qui contribue à son bien, et à son édification."

Il devra néanmoins souhaiter que cet esprit de tolérance et de conformisme chrétien, et à la vraie Politesse, fait l'apparage des Savants et Docteurs des théologiens, on ne verrait point entre eux ces disputes acrimonieuses dans lesquelles loin d'essayer de concilier leurs idées, sur des articles de peu d'importance qui les divisent, on élève chaque jour de nouvelles difficultés, pour faire briller son érudition ou sa singularité.

Ce défaut n'est pas moins odieux dans le commerce de la vie, si dans la conversation chacun se pique de soutenir ses opinions avec un air de prétension qui impose silence à tous ceux qui ont quelque peinture de modestie. Quel fruit produira cet esprit d'opiniâtreté, de conjectures aigres qui ne repandront aucun jour sur ce qui en fait l'objet.

Quel charme au contraire ne trouve-t-on point dans le commerce d'un homme qui affirme son savoir des agréments de la Politesse. Il n'affecte point de vous instruire de ce qu'il sait; il semble qu'il cherche à s'éclairer avec vous; il propose ses idées comme des doutes ou des conjectures qu'il abandonne à votre discernement. S'il veut vous convaincre, c'est moins par un ton dogmatique, que par l'évidence de ses raisons; il cherche la vérité, il l'adopte, il la sait de quelle bouche qu'elle sorte. Enfin chez lui l'esprit, le geste, la parole, l'attention conservent toujours un caractère de grâce et de douceur qui ne dément jamais.

Je finirai par une réflexion qui fait bien l'éloge de la Politesse. C'est peut-être le seul avantage, la seule qualité qui n'existe pas la jalouse

jalouse, ou la critique; elle est au contraire l'objet de l'estime et des louanges de tous les hommes. C'est la clé de leur succès; aussi l'homme poli est toujours l'objet des empêchements; on le suit, on le recherche, on le recherche pour plaisir, il passe partout avec lui la joie et la satisfaction; plus il est élevé au rang des autres par de meilleures et plus dignes, et plus on lui tient compte de ses regards et de ses complaisances.

Peut-être aurais-je mieux fait d'entre les agréments et les utilités de la Politesse, en faisant l'application de ces règles qu'elle présente aux différentes circonstances de la vie; mais ce détail m'aurait misé trop loin. Vous, Supplérez, Messieurs, à ce défaut par vos réflexions judicieuses. Il suffit d'avoir fait sentir que la vraie Politesse connaît à tous les tems, et à tous les lieux, à toutes les âges, à tous ordres, toutes conditions, et qu'il n'y ait une circonstance dans la vie, où l'on n'en puisse faire un agréable usage et pour soi même et pour les autres. Elle serre les noeuds. De l'amitié, elle attire la confiance, elle entretient une estime mutuelle entre les hommes. En un mot sans la Politesse se le commerce de la vie sera toujours désagréable et dangereux.

Monsieur le Conseiller Debehescoux trouvait que Monsieur le Baron de Caussade sentait de M. le Seigneur abbé établi les principes de la Politesse, et qu'il a bien fait. Monsieur Debehescoux tailla les diverses branche de cette Vierge, et qu'il a soutenu son discours par des passages qui prouvoient chaque Partie de la Politesse. Il a été charmé que Monsieur Seigneur a fait voir que les Monarques même sont obligés, pour vivre agréablement dans le monde, de suivre les Maximes que nos Saintes Lettres nous préconisent.

Le préambule de Monsieur Seigneur est trop modeste; à dire Monsieur le Baron de Caussade. La définition de la Politesse que Monsieur le Baron de Caussade a donné après Monsieur La Bruyère m'a paru bonne. Quelques personnes disent que la Politesse consiste à faire igne chacun, soit bien chez nous; cette définition présente de belles idées. Il est de la Politesse de ne pas railler tout le monde et sans mesure; il convient aussi de ne pas préférer à manger quand on est à table, ni à jouer. Ces articles meritent quelque attention, d'autant plus que plusieurs personnes y manquent assez souvent par une fausse idée qu'ils ont de la Politesse. Ceux qui ont de la Politesse sont heureux, car on est rebuté de ceux qui n'en ont pas. Les gens d'étude sur tout doivent faire leurs efforts pour l'acquérir. La Politesse est d'un grand usage dans le commerce des gens qui savent vivre.

Les actes de la vie civile ne sont pas regardés par la plupart des hommes, comme des devoirs, mais comme des moyens de les procurer Lieutenant Ballaval. Je procuraient Debordat.

plus d'avantages. Dès qu'ils sont trop onéreux, on s'en dispense, surtout puisque les retours qu'on en attend ne regardent pas des choses essentielles. Il est important néanmoins de sentir que ce ne sont pas là des choses qu'on peut négliger; parce que si quelques personnes les négligent cela aura de l'influence sur la Société. Or ce qui a de l'influence sur la Société est un devoir proprement ainsi nommé; telle est la Politesse.

Pour améliorer des idées nécessaires au sujet, il faut distinguer ce devenir des autres, qui il avoisine, mais il est difficile d'en tirer davantage de détail. Lorsqu'après sollicitation de la Société demandant qu'on témoigne de la bienveillance, il faut la témoigner. Mais il y a des devoirs qu'on est obligé de remplir, et qu'on peut exiger de nous; il en est d'autres qu'on ne peut point exiger. La Politesse est dans mesure de ces derniers, elle ne renferme pas d'obligation pro- fondeur, ainsi nommée. Il faut donc montrer ou elle démontre.

Le qu'on nomme, dans l'usage ordinaire, Politesse, confirme souvent dans ses défauts les personnes à qui on la fait; il faut donc s'en abstenir jusqu'à ce qu'on en ait des idées plus justes. P. c. on fait consister la Politesse dans certains Discours remplis de louanges vagues, quelquefois mélange de flatterie. Mais si on tient des discours généraux devant deux personnes d'un mérite inégal, on confond deux mérites inégaux, et on empêche par là celui qui en a le moins de travailler à en acquérir davantage.

Il faut enfin bien distinguer entre la Politesse générale qu'on peut appeler Politesse des Nations; p. c. entre la Politesse Française et la Politesse Anglaise; la première est peu vraie, elle n'a rien de solide, elle n'a que des dijous et des grimaçages. L'Anglaise au contraire est une démonstration cordiale du mérite qu'elle aperçoit. Il servira à propos de traiter si la première est plus utile qu'il nuisible à la Société. Cette Politesse raffinée a cause plus de vices, que de vertus. L'autre au contraire sera d'encouragement au mérite et aux belles actions. L'Histoire Romaine, et l'Histoire de Suisse en fournissent beaucoup d'exemples.

Monsieur l'Asseffeur a fait sentir les avantages de la Politesse considérée comme un devoir. Mais cela est encore plus sensible à l'égard des Grands, parce qu'elle a plus d'influence sur le bonheur de la Société, chez eux, que chez de simples Particuliers. Louis XIV étoit bon juge du mérite, et il le marquoit ce mérite par ses gestes, et par ses regards. Les Grands, ne sauroient être trop attentifs à pratiquer cette sorte de vertus; ils doivent marquer des regards à ceux qui

ont du mérite, et de l'indifférence à ceux qui en manquent. Cette conduite du Prince fera que chacun travaillera à acquérir des lumieres, à se rendre incapable de remplir quelque emploi, et à régler son conduite. Son mépris pour ceux qui manquent de connoissance et de probité les écartera d'autre de lui, les déterminera à vivre dans l'obscurité & à n'oser pas à faire des efforts, dont à peine ils se servent, sans capabij. Les honnêtes gens s'approcheront de sa personne. Il ne lui inspireront que des idées justes, des despisez avantageuses; les arts et les sciences fleuriront, la Société prosperera. Le motif de l'intérêt sera plus fort pour retenir à chacun dans le devoir que celui des peines.

Sur ce que Monsieur l'Asseffeur a dit que Dieu a distribué sentiment de M<sup>e</sup> le Bourgomaistre différemment ses dons aux hommes, Monsieur le Bourgomaistre Bourgomaistre Soigneur. a dit qu'il croisait que les Ames de tous les hommes étoient en possé- bles des mêmes choses, qu'ils avoient tous les mêmes talents. Que s'il y avoit entr'eux de la diversité cela ne venoit que de la diffé- rence de l'éducation, et de ce que les uns avoient négligé de culti- viser autant que les autres.

Monsieur l'Asseffeur a confondu sur la fin de son Discours la politesse Chrétienne avec la Charité. Cette dernière n'est pas la Politesse. Il y a bien des gens qui n'aiment pas qu'on leur montre leurs défauts, ils veulent qu'on les loue toujours; ils servent même faibles qu'on restât dans le silence. Ces personnes la trouveraient fort impoli qu'on leur parlât avec franchise et avec sincérité. La Politesse est le moyen par lequel on cherche à plaire aux person- nes avec qui nous vivons. La pratique de la Politesse n'est donc qu'une flatterie continue.

La Politesse Française n'est pas tout à fait aussi méprisable sentiment de M<sup>e</sup> le Con- qu'on la insinue, à dit Monsieur De S<sup>r</sup> Germain, j'avoue qu'il s'en voitier de M<sup>e</sup> Germain. Faut bien qu'elle ne soit parfaite; mais elle a ses mauvais côtés comme elle en a de bons. La définition que Monsieur l'Asseffeur nous a donné de la Politesse d'après M<sup>r</sup> La Bruyere n'est pas bonne, elle désigne plutôt les effets de la Politesse que la Politesse même. La Politesse, c'est l'art de faire paraître sa modestie et sa bienveillance pour les autres par le savoir vivre: ou, c'est l'art de témoigner son hu- milité & ses vertus par le savoir vivre. Si les François & les Stan- liens ont des termes très forts pour exprimer leurs sentiments, on sait ce qu'ils valent, ils n'en imposent à personne, et ils ne faut pas taxer d'adulation et de flatterie ceux qui s'en servent.

Il faut tailler de donner des principes là depuis à un jeune - homme

homme. Quelque la Politesse d'un Grand, d'un Officier, d'un homme de lettres soient différentes, on peut cependant trouver des règles et des principes communs. La Politesse Chrétienne dont parle Saint Paul est la véritable Politesse, et la conduite de cet Apôtre est la Politesse même. J'ai toujours admiré divers traits de la vie de St. Paul, et j'en les ai envoiés sage comme des traits de la Politesse la plus au contraire. Ses discours aux Athéniens, sa défense devant le Gouverneur Félix sont de beaux modèles en ce genre. La bienveillance, l'humilité doivent être accompagnées du savoir-vivre, sans quoi on fera bien des fautes qui terniraient le prix des actions que la bienveillance dicterait.

J'approuve, cest Monsieur De Cheseaux le fils, qui parle, très-fort ce que Monsieur De St. Germain a dit sur ta Politesse de Saint Paul, de même que ce qu'a établi Monsieur l'Appelleur lorsqu'il a confondu la Politesse et la Charité.

Pour avoir une idée nette de la Politesse il faut connoître son étendue & ses bornes; son origine; & ses usages. La Politesse est une habitude à témoigner aux autres des regards & la disposition ou nous sommes de les leur marquer. Voilà l'essentiel; il y a aussi quelque chose d'accidentel qui dépend des temps et des lieux. Les devoirs de la Politesse ne sont pas fondés comme les autres sur les besoins réciproques, et c'est ce qui fait qu'ils ne sont pas autant obligatoires. Les actes de la Politesse ne doivent pas être en opposition avec d'autres devoirs, comme ceux de la justice, p. ex., de la vérité et l'autre &c. Les usages de la Politesse, c'est de rendre la vie agréable, de conserver l'union et la paix dans la Société, et de dispenser les hommes à se rendre de mutuels services. L'origine de la Politesse c'est la Politique, ou le désir de venir à son but, ou un esprit de bienveillance universelle.

Suivant Monsieur Polier la Politesse peut être envisagée sous deux façons. Il y a une Politesse d'usage et une Politesse de devoir. La première consiste dans la pratique des usages reçus; la seconde consiste à ne manquer à aucun de ses devoirs. Il y a aussi une fausse Politesse, c'est celle qui s'attache plutôt à remplir les devoirs extérieurs que les autres. La Politesse varie à l'infini. Suivant les relations, il est par conséquent très difficile de marquer ce qu'il faut faire dans chaque relation. Par rapport aux compliments dont on a parlé, il y a une précaution à observer c'est de ne pas servir qu'avoir ceux qui en connaissent la valeur. Il faut observer la même précaution dans ses écrits que dans ses paroles, puisque les ouvrages sont comme des discours qu'on

imenter de M. De  
caux le fils.

imenter de M. le  
Seigneur Polier.

qu'on adresses au Public. Il servit à souhaiter qu'on donnât des règles sur l'éducation qu'on doit donner aux jeunes gens pour pratiquer la Politesse lorsqu'ils entreront dans le monde. On trouve un bel exemple de la Politesse dans ses écrits dans la Lettre qu'il a écrite à Phisemion.

La Politesse, à M. Monsieur le Professeur D'Apples, est l'aisance sentiment de M. le Professeur D'Apples ce dans les manières qui tend à nous rendre agréables aux autres. Ces manières sont également enseignées de la flatterie et de la rusticité. On flattered grandement dans ses actions & dans ses paroles des sentiments bien supérieurs à ceux que l'on respecte. La rusticité au contraire est un manque d'usage du monde.

La Politesse est fondée sur ces deux Principes: L'un, c'est l'esprit que celui qui est poli doit faire des qualités d'autrui, et le droit de mériter l'estime des autres hommes. L'autre principe, c'est les sentiments modestes qu'on doit avoir de soi-même.

Le but et l'usage de la Politesse, c'est d'entretenir la paix et l'union dans la Société, c'est de maintenir une certaine bienveillance dans les disputes, d'y conserver l'ordre et la tranquillité.

Il ne me reste pas beaucoup de choses à ajouter aux réflexions qui viennent d'être faites. Je ferai seulement cette remarque c'est que qu'il ne faut employer le langage des Courtisans qu'avant des Courtisans, ils en connaissent le prix; mais on ne peut qu'être indigné quand on le voit employé à l'égard des personnes qui ne méritent point qu'on ait pour elles les sentiments qu'on leur témoigne. De Courtisan à Courtisan qu'ils soient servent, à la bonne heure, mais il ne faut pas qu'ils aient de témoin. J'avouerai ingénument que malgré l'opinion & la considération que j'avais pour Monsieur le Comte Du Lude Ambassadeur en Suisse je fus choqué de ce qu'il arrivait à un nommé Merveilleux; il lui donnait des éloges qui ne convenaient qu'à un parfaitement honnête homme, quoiqu'il fut que ce Merveilleux étoit un grand débauché et un meurtrier. C'est ce qu'a dit Monsieur Dusigny.

## XLVI Assemblée Du

28<sup>e</sup> Mars 1744.

Présens Messieurs De Bochat Lieutenant Ballival, Polier Professeur, Seigneur Bourrier, Baron de Caussade, Dusigny, Seigneur Appelleur, D'Apples Professeur, De St. Germain Conseiller, De Cheseaux le fils.

Messieurs

sous le Comte. Messieurs. Vous dirai-je que votre Conférence de Lame-  
di Dernier m'a mis dans un embarras extrême? Vous auriez peine à  
le comprendre. Cependant rien n'est plus vrai: et voici ce qui fait  
coup de théâtre. Ne faire aucune recapitulation de ce que vous m'avez fait  
l'honneur de me dire, cela répondroit mal à ce que je vous ai promis  
et au désir que j'ai de profiter de vos lumières. Je suis toutefois —  
plutôt de rapporter tout ce qui a été dit; mais je ne suis pas capa-  
ble et cela vous occuperait trop longtemps. Je ne me rappelle qu'il vous  
redire une partie des choses que vous m'avez mis devant les yeux;  
mais c'est ce choix qui fait ma peine; puisque je trouve tout si im-  
portant que je ne sais ce que je dois omettre. Daignez donc  
Meilleurs, meilleurs et redoubler mon choix.

D'abord il me paraît que vous supposez que la Politique doit  
avoir pour principe la bienveillance universelle; ou la Charité et  
l'amour pour tous les hommes. Cet amour doit nous disposer à  
rendre à chaque individu du genre humain tous les secours dont  
il a besoin, et que nous sommes en état de lui procurer.

Un homme qui sera rempli de cette bienveillance universelle  
sera-t-il poli? Non pas toujours. Il y a donc que la Politique  
c'est la manière de rendre à ses concitoyens et aux hommes en ge-  
nèral les devoirs auxquels nous sommes obligés, d'une façon qui  
leur fasse comprendre que nous le faisons avec plaisir; et si nous  
ne sommes pas appelés à leur en rendre pour le coup, qui leur per-  
suade que nous sommes disposés à le faire et qu'ils peuvent  
compter sur notre bienveillance.

Il y a donc deux manières d'exercer la Politique. L'une —  
quand on rend des services à quelqu'un, et elle consiste à le faire  
avec empêtement, à prévenir ceux qui ont besoin de notre ser-  
vices; ou si nous ne pouvons pas les prévenir, à leur accorder  
notre assistance au delà de ce qu'ils aient lieu d'attendre de  
nous, et ne point relever nos biensfaits, à employer les manières  
les plus propres à les leur faire recevoir; et à les assuré par un de  
nos discours qui ménagent leur délicatesse, et qui diminuent chez eux  
le sentiment désagréable qu'il fait naître la IV de leurs be-  
soins.

L'autre manière d'exercer la Politique regarde ceux à qui  
nous ne sommes pas appelés à rendre des services sur le champ:  
Elle consiste alors à vivre avec eux d'une façon qui leur persuade  
que nous les aimons, que nous les estimons, et que nous sommes  
bien disposés en leur faveur. Nous faisons parmi cette disposition  
de

de notre cœur, en profitant de toutes les occasions qu'il présente  
d'enrichir et par des manières qui sont en usage pour la  
manifestation. Ce sont ces manières qui varient selon l'âge et les  
tours, et auxquelles chacun doit se conformer.

La Politique convient aux personnes de tout ordre, de tout âge,  
de tout sexe, et on doit l'exercer envers tous les individus de la So-  
ciété sans exception. Mais elle convient particulièrement aux Per-  
sonnes que leur naissance et leur dignité élèvent au-dessus du com-  
mun des Hommes; parce que leur rang les distingue de les sépa-  
rant du reste des Hommes, ils n'ont aucun moyen de se gagner les  
cœurs et de saliver l'affection des autres Hommes que celui de la  
Politique.

D'ailleurs ils sont d'autant moins excusables de négliger ce  
moyen de se concilier l'affection générale, qu'ils leur envoient peu  
par la disposition où les Hommes sont de prendre en bonne part  
les plus légères marques d'attention et de bienveillance que les  
grands voudront leur donner.

Monsieur De Chezeaux, le fils a été à la Société des Tractés traité des Comités  
sur les Comités, où il parle principalement de celle que je parle par M<sup>e</sup> De Chezeaux  
cette année. Comme on n'y a point fait de remarques, chaque Discours  
l'auteur va le donner au Public; je vais l'expliquer progressivement.

## XLVII. Assemblée

Le 4<sup>e</sup> Avril 1744, à laquelle se sont trouvés Messieurs, de  
Bouhat Lieutenant-Baillival, Baron de Caussade, Dabigny, Seigneur  
Boursier De Chezeaux Conseiller, Seigneur d'Espeyron, Police, Professeur  
Dabat Germain Conseiller, De Chezeaux le fils.

Ce que j'ai dit, Monsieur le Comte et Messieurs, aux Libéristes, Discours de M<sup>e</sup> le  
comte divers endroits. Demain Samedi Estat sur Mont-Martin où je suis fait — sur l'Instinct.  
Toutefois la nécessité de nous exprimer mes idées sur un Article. D'abord  
parle. Soient avec le Vulgaire, et donc il importe n'importe de  
voir des idées plus déterminées.

L'Instinct est selon moi un sentiment régulier et uniforme  
qui naît avec nous et auquel nous ne saurions résister. On l'ouït, un sentiment attaché invariablement  
à la nature et à la constitution d'un certain être; et lorsque  
qu'au fil de l'instinct que ce sentiment sera réveillé par des objets qui se  
raportent, il sera constamment le même.

De bon

D'abord on sentira que cet Instinct doit varier selon la diverse nature des Êtres; et comme on peut les distribuer en classes fort différentes, l'Instinct de chacune de ces classes, devra être proportionné à sa nature, à son intelligence, et probablement au but de sa création.

Dans ce point de vue, l'Instinct de l'Homme ne sera ni aussi borné que celui de la brute, ni aussi élevé que celui de l'Ange, si tant est que toutes les créatures qui sont finies aient nécessairement quelque portion de cet Instinct qui les pousse et qui les dirige.

La Brute a divers Instincts marqués, dont on voit aisément le but & les bornes, tantôt pour la conservation de sa généiture, tantôt pour la sienne propre. Avec plus ou moins d'adroite chaque Animal a le sien plus ou moins marqué, toujours rapportant à l'un ou à l'autre de ces buts. Les uns l'appellent Intelligence selon l'art, et la prévoient, y découvrent; d'autres, n'y voient qu'un pur mécanisme, fondé même à ce qu'ils prétendent sur la justice et la perfection des divers mouvements qui y concourent, justice qui surpasse à divers égards celle dont l'Homme est capable.

Malgré cela on trouvera en y faisant bien attention plus d'extinction & de variété, mais, sur fond de liberté [qui forme un caractère supérieur] dans l'usage que l'Homme fait du même Instinct. Ainsi la Brute portera autant & plus loin peut-être le soin de sa progéniture que l'Homme; mais aussi la tendresse finit dès qu'elle n'est plus nécessaire, tandis que l'Homme la conserve jusqu'au tombeau. Nombre d'animaux auront plus de ruses pour échapper au chapeur que l'Homme pour rejoindre à son ennemi; mais aussi l'Homme a plus de ressources. Dans sa Raison et dans sa Prudence, pour prévoir l'attaque, pour en détourner son ennemi, pour se le reconnaître, pour assurer son repos par des répions & des Traîts, pour réfléchir sur le péril de sa situation, se faire des amis qui le soutiennent, trouver des remèdes à ses disgrâces.

• Mais voici, Nécessité, un Instinct plus noble, et dont aucune Brute n'est capable, parce qu'il s'éloigne entièrement de sa constitution & de sa nature. Un Instinct élevé qui paraît n'être fait que pour l'homme seul, ou du moins pour la créature intelligente. Cet est par exemple,

L'Amour de la vérité. Dès que l'Homme est en état de l'apprécier, il ne peut s'empêcher d'y adhérer. Tant qu'il respire et que sa conception est libre, il lui donne inévitablement et invariablement la préférence sur tout ce qui l'en écarte.

Le gout

Le gout pour l'évidence ne semble rien y ajouter. Cependant il porte plus sur le détail. Car non seulement l'Homme est fait pour le vrai en général: mais pour pour toute vérité, et pour l'évidence de chaque vérité en particulier, dès qu'il la une fois saisie et reconnue pour telle. Dès lors il n'est pas plus en son pouvoir d'en disconvenir intérieurement, que de changer ses traits, sa nature et sa confection. Quelque envie ou quelque intérêt qu'il eût de penser le contraire, cela lui servirait totalement impossible. Au moment qu'une vérité claire, simple et palpable se présente à lui, sa Raison l'emporte à l'instant malgré lui et pour jamais; c. à d. pour tout le temps qu'il le suffira à son Esprit avec de tels caractères.

Le sentiment du bien et du mal moral en résulte, Il est 3<sup>e</sup> Exemple. aussi puissant sur lui que le sentiment du bien et du mal physique. Des qu'il a une fois l'idée fixe d'une règle morale, il admet pour bon tout ce qui y est conforme et reconnoît pour mauvais ce qui s'en écarte. La corruption de son cœur n'y change rien, tant quelle n'affecte pas le jugement qu'il avait d'abord porté, et tout comme on dit souvent le Menteur respecte dans le fond la vérité, on voit aussi si les Hommes les plus corrompus ne faire aucune difficulté de reconnaître la liberté et la justice de la règle qu'ils ont violée, condamner librement leur conduite, et rendre à cette règle un parfait hommage.

L'amour propre avec toutes ses brâches, telles que sont l'amour de la vie; celui de l'honneur, et de la réputation, ce gout vif et insurmontable pour la liberté. Cet amour propre, dit je; est sans doute un Instinct si puissant qu'il fait faire tous les autres. Les autres les plus généreux et les plus dévoués ne sont que des sacrifices de l'amour propre grossier, à un amour propre plus élancé et plus délicat.

Le désir vénétement de l'immortalité qui ajoute au désir 5<sup>e</sup> Exemple primitif du bonheur, celui de le voir durer toujours. Désir qui existe dans tout ce que l'homme fait, qui étend et annoblit toutes ses vues, qui lui rend presque toujours l'avenir plus précieux qu'il n'est, puisqu'il lui fait si souvent sacrifier à la gloire du au bonheur de cet avenir tout le repos et toutes les douceurs du présent.

Ces exemples peuvent suffire pour nous faire connaître deux puissants réports qui nous meurent, et auxquels tous les autres peuvent se réduire. L'amour du vrai, et l'amour de notre immortalité, que pour l'exprimer en d'autres termes le désir de connaître, et le désir d'être heureux.

Dieu n'a sans doute formé aucun de ses créatures pour le rendre

rendre malheureuse. Il paroit au contraire indubitablement qu'il a créé l'homme pour le rendre heureux par la connoissance de la vérité et par la pratique de la vertu. Mais ce qui est le plus digne de la bonté de ce grand Être, c'est qu'il a mis l'homme sur la voie de l'un et de l'autre, en gravant dans son cœur un Instinct également vif et irrésistible — pour la connoissance et pour le bonheur. Non content de lui donner les Facultés intelligentes pour le rendre capable de découvrir la vérité, il lui a donné une ardente urgence pour la pénétrer, et un goût naturel pour la suivre. Non content enfin de rendre son ame capable de sentir le bonheur il l'a remplie d'un désir vêtement de l'agréer, aussi bien que de l'idée et de l'espoir qu'il pourra durer toujours.

Ce n'est pas tout; enfin, pour l'aider à ne point se méprendre dans les objets de ce désir, ou dans le choix des moyens de réaliser ses espérances son créateur lui a donné le goût pour la vérité, et le sentiment du bien moral, seul capable de le faire arriver au terme de ses devoirs, et après l'avoir muni d'une Raison pure et d'une Conscience droite dans son principe, il laisse à sa liberté le soin d'appliquer ces moyens & ces secours, afin de lui procurer la force, satisfaction d'avoir fait quelque chose pour soi même, et qu'il n'ait pas la honte et le regret d'être heureux sans avoir rien fait pour le deserve.

Voilà, lorsque j'admire dans la constitution de l'ame humaine — destinée non seulement à la perfection et au Bonheur, mais aussi à la puissance — par un double Instinct pour arriver à la une et à la autre.

Pour déterminer plus précisément le caractère de cet Instinct je dirai que c'est une Règle préliminairement établie pour fixer le rapport qu'il devoit y avoir entre l'objet et le sentiment. Ainsi le rapport qu'il y a entre l'ame et le bonheur se trouve fixé invariablement par le désir ardent et universel que Dieu a inspiré dans cette ame pour le bonheur. Le rapport qu'il y a entre l'intelligence de l'ame et la Vérité de l'ouvrage fait est pris l'impre-  
mptem que l'ame à naturellement pour la connoître et par laquelle la connaissance invariable qu'elle lui donne aussi tôt qu'elle la conçoit de ce rapport qu'il y a entre le bonheur de l'ame et la connoissance pratique de la Vérité, qui n'est autre chose que le bien moral est finé irrévocablement par l'approbation que l'ame donne nécessairement à toute règle sur vérité morale dérivement et distinctement connue. Enfin le rapport qu'il y a entre la nature de l'ame et l'immortalité me paroit évidemment fixé par l'idée, le désir et l'espérance

159

l'espérance universellement répandue de l'immortalité des Esprits. Je sais que nombre de Philosophes me contesteront la certitude de l'objet, et par là même la certitude du rapport fondé uniquement sur l'obligation. Mais sans moy arrêter beaucoup plus, je ne laisse pas de croire, 1<sup>o</sup> Qu'un désir universel & attache à l'ame de tous les Hommes ne peut venir que de Dieu. 2<sup>o</sup> Qu'un désir de cette espèce doit avoir nécessairement un objet aussi vrai et aussi réel que le désir même qui s'y rapporte. En ce sens le désir ne marque pas mieux ce qui nous manque, que ce dont nous sommes appelliés à jouir un jour. S'il ne nous faisoit sentir que nos besoins, il n'auroit d'autre utilité que de nous donner des regrets. Si le désir nous montre la vérité, il doit nous montrer des connaissances voulues et faites pour nous. S'il nous indique le bonheur, il doit nous montrer aussi tout au moins la possibilité d'y arriver. Si nous présente l'idée de l'immortalité, il nous certifie par là même la durée permanente de ce bonheur. Enfin si le sentiment primitif approuve sans hésiter le bien moral, il nous montre la route certaine pour y parvenir.

Dès que j'ai prouvé que l'Instinct dont je parle fixe invariablement, non seulement le rapport qu'il y a entre l'objet et le sentiment, mais enfin le sentiment de ce rapport dans le cœur de l'homme, j'ai tout lieu de le regarder comme le plus ancien institut du créateur pour diriger la créature raisonnable, et comme une règle primitive antérieure à tous les autres. Dès lors j'ai droit (je pense) de dire avec M<sup>r</sup> DITTORE, quoique dans une voie différente de laienne, que Dieu a du en nous créant raisonnables être Relig. Chré. Dement Part. II. Chap. II. Soit VIII. dans certains ordres ou certaine Loi qui serve de règles aux actes des opérations de l'Esprit, de telle manière que cet Esprit soit obligé de s'y conformer à proportion des divers motifs qu'il en sont offerts.

Voilà du moins clairement que Dieu la fait. Il a donné la Raison à l'Homme, et pour le guider dans l'usage de cette Raison il lui donne le désir et le goût de la vérité. 2<sup>o</sup> Il la crée pour être heureuse, et pour le guider au bonheur il lui donne avec un amour propre très-vif un sentiment droit du bien et du mal moral, et par là une imprécision qui se rapporte exactement à la fin de son existence. 3<sup>o</sup> L'Homme négligeroit ces secours s'il n'avoit de propres motifs. Dieu lui donne pour ligillon avec l'idée et le désir vêtement de la felicité, biens et l'espoir d'un bonheur inaltérable.

L'Instinct considéré de cette manière nous rend plus roya-ponyables

pousables à Dieu et plus reconnaissans pour lui. Il nous montre une Loi gravée dans la Raison pour fixer l'usage que l'Homme en doit faire.

Dans le langage ordinaire, c'est Monsieur le Professeur Pothier qui parle, ou n'entend pas le mot d'Instinct que ce mouvement machinal qui nous porte vers certains objets, mouvement qui convient plutôt au corps qu'à l'Ame. On peut cependant comme l'a fait Monsieur le Bourrier l'appliquer aux Esprits et l'entendre de cette impression qui les porte vers certains objets, impression cependant qui leur laisse la liberté de suivre ce à quoi elle les porte ou de s'en écartier. En suivant l'Instinct, il mènera cela conduira les Esprits au bien.

L'Instinct renferme deux desirs, le Désir de connoître et le Désir d'être heureux, ou plutôt, parce que le Désir de connoître est affaibli dans certains hommes, soit par l'éducation, soit parce que la machine l'emporte sur l'Ame, ils trouvent leur bonheur à demeurer dans l'état de connaissance où ils sont si petit qu'il soit. Il en est de même du Désir d'être heureux, puisqu'il y en a plusieurs qui se contentent du degré de bonheur qu'ils ont ici bas, quelques personnes veulent en conjecture que le Désir de connoître et le Désir d'être heureux ne sont pas naturels aux hommes.

Sur cela je remarque qu'on ne doit pas juger des créatures humaines par une partie d'entre elles, et envoi par la moins considérable partie, par celle qui a le moins de talents & de vertus; mais par ceux qui font le plus perfectionnement.

Cet Instinct est très utile à l'Homme, parce qu'il le conduit toujours au bien. Cet Instinct ne se montre pas dans tous les Individus, par exemple dans un grand nombre d'enfants, il ne se développe entièrement que lorsque l'homme peut en faire usage, et lorsque le principe qui doit diriger l'Homme savoir la Raison, est lui-même développé quelque peu, l'Instinct conduise toujours au bien, cependant en le suivant aveuglément on pourroit négliger des devoirs importants ou suivre trop loin son Instinct, et par là on tomberoit dans de grandes fautes. Il faut donc que la Raison determine quand on doit le suivre et jusqu'à quel point on doit s'y abandonner.

Le mot d'Instinct est dérivé du Latin, il signifie dans son origine une manière d'inspiration avec laquelle nous pouvons nous conduire dans la pratique du bien: cette inspiration nous laisse la liberté entière de la suivre, ou de la négliger: on est donc

louable ou blamable suivant qu'on le suit ou qu'on le néglige à propos ou mal à propos.

L'instinct peut servir de principe à la Morale Chrétienne, la morale ne la point changé: il peut être très utile à ceux qui n'ont pour guide que les lumières de la Raison, mais il l'est aussi à ceux la même qui ont la Révélation.

De la manière dont on a défini l'Instinct, a dit Monsieur Des. Sentiment de M<sup>e</sup> Signon, on suppose toujours qu'il se rapporte à la machine ou l'Ame (la machine) donnée aux hommes pour diriger ceux qui ne font pas beaucoup l'usage de leur Raison: c'est toujours un guide qu'ils ont.

Si je crois à Monsieur l'Abbé Seigneur, que l'Instinct ne sentiment de M<sup>e</sup> Signon rapporte qu'au corps et non à l'Ame: c'est au moins l'idée que j'ai de l'Abbé Seigneur. Je suis toujours fermé. D'ailleurs la définition qu'on en a donné existe la liberté. De plus si l'Instinct s'étendait aussi loin qu'on l'a établi, qu'il fut une Faculté de l'Ame, il s'ensuivrait, par exemple, que chacun devrait suivre la vérité, comme on se livre aux choses qui flattent les idées. Mais je crois à cela qu'on ne doit pas appeler les goûts de la Vérité un Instinct, puisque pour les personnes la cherchent, j'en dis de même du Désir d'être heureux. Je pense donc que l'Instinct ne sera que pour diriger les mouvements du corps, et seulement quand l'Ame n'est pas envoi en état d'exercer ses facultés, qui sont nos seuls guides.

Monsieur Des. Germain pense que l'usage doit déterminer sentiment de M<sup>e</sup> le la signification des mots: or l'usage ne donne pas au terme d'Instinct la signification qu'on lui a donné, il désigne seulement ce qu'il y a chez nous de commun avec les animaux. C'est un mobile qui nous pousse à agir. Il ne peut pas s'appliquer aux êtres purement intellectuels, aux Anges par exemple.

Le désir de connaître n'est qu'une branche du Désir d'être heureux, on ne doit pas les distinguer; c'est pour cela aussi que le premier n'est pas si général que le second.

Pour définir une chose, c'est Monsieur Des Bochart qui parle, sentiment de M<sup>e</sup> le il faut ou en connoître la nature, ou au moins ses effets. De fait Le Lieutenant Ballival de Bochart. Son qu'on ne puisse pas confondre cette chose avec d'autres. Je ne crois pas parfaitement la nature et les effets de l'Instinct, je bien puis donc parler que par l'idée du vulgaire.

Je vois pourtant d'abord que l'Instinct est une Faculté, ce la me met en état de chercher s'il réside dans l'Ame, ou s'il est dans le corps une aptitude à de certains mouvements. Si je dis que cette Faculté est dans l'Ame, d'abord il se présente une grande

grande Question, Pourquoi cette Faculté se trouve aussi dans des êtres qu'on ne croit pas qui aient une Ame? Si on cherche cette Faculté dans le corps; je ne comprends pas non plus comment on pourra l'expliquer, à moins qu'on ne joigne quelques opérations de l'Ame.

Il faudra reconnoître pour l'Instinct ces mouvements, ces sentiments, quelque chose en un mot qui se trouve dans tous les hommes, en tout temps et en toute occasion sans que l'Ame ait le temps de réfléchir. Telle est, p. e., la peur du danger qui est la même dans tous les hommes et chez les animaux.

Le but de cette Faculté est sa propre conservation, ou le désir de conserver son état; qu'on regarde comme le meilleur. Le désir de l'immortalité n'est pas général; et n'est pas par conséquent de l'Instinct. Les Peuples primitifs, &c. les Nations barbares n'ont pas ce désir. On en peut dire autant du désir de connoître: il y a répondant de la curiosité chez tous les hommes, il y en a même chez les bêtes, et ce désir paraît tenir à l'Ame; ce désir de connoître les rapports de deux objets nous peut être felté que par l'Ame; Cela qui fait de la peine et de l'embarras, puisque les bêtes l'ont.

En général cette matière est très obscure. C'est là le secret de la machine, secret qui n'est connu que de Dieu, qu'il ne faut pas même tenter de connoître. Comme on ne connaît pas l'univers de l'Ame et du Corps, on ne peut pas non plus connoître l'Instinct. Cependant l'Instinct est toujours dans l'homme, il prévient la Ruine et l'âge ne l'empêtr point; car Enfant dans l'âge le plus tendre a peur du danger, et l'évite; selon ses forces et un vieillard sait se défendre.

*L'ignorance des hommes, selon Monsieur De Chezeaux, a inventé le terme d'Instinct pour exprimer ce qu'ils n'entendent pas, et qu'ils conçoivent qui porte les hommes à agir. Sans m'avouer à définir ce que c'est que l'Instinct, je ne m'attacherai à en confondre que les autres, qui font le désir de se conserver et le désir d'être heureux. Si Monsieur Seigneur a prouvé que Dieu a donné des personnes qui tendent à ces deux buts, il aura prouvé que Dieu a pourvu au bien de l'Homme. Je remarquerais en passant sur ce que Monsieur De Bochart a dit de la curiosité, c'est que la curiosité ne nous porte pas à la recherche de la vérité, mais ce qui est nouveau.*

*Monsieur Delhefaux le fils a dit que l'Instinct est un terme*

terme qui désigne ce qui porte les hommes et les animaux à faire de certaines choses sans le secours du raisonnement. L'Instinct est quelque chose de compris; il y a du matinal & de l'intelligent. Dans les hommes il se trouve quelque chose dégaguant de l'Instinct qui en est pourtant différent & qu'il ne faut pas confondre, c'est, par exemple, le goût pour les arts en général, ou pour quelque art ou quelque science en particulier. L'Instinct nous a été donné pour nous porter à de bonnes choses, telle est la composition. C'est déjà ce qui en fait voir l'utilité; mais de plus l'homme ne se déterminerait guinement à agir par le secours de la Raison seule; fil n'eût envoi soutenu et entraîné pour ainsi dire par l'Instinct. Il est donc très utile à l'Homme, et il faut le suivre.

Monsieur le Baron De Laubade n'a rien voulu ajouter.

### XLVIII. Assemblée,

Qui s'est tenue le 11<sup>e</sup> Avril 1744, et à laquelle se sont rencontrés Messieurs De Bochart Lieutenant Ballival, Docteur Professeur, Baron De Laubade, Seigneur Bourzier, DuLignon, Seigneur Apotheker, Doct. Germain Conseiller, De Chezeaux le fils.

Messieurs Voici l'idée que je me suis fait de l'Instinct Discours de M. suivant les réflexions que vous faites à ce sujet dans votre dernière Table Conférence.

L'Instinct est un penchant matinal qui porte à faire de certaines choses sans le secours du raisonnement.

L'Instinct se trouve dans les Hommes et dans les animaux, sans exception d'aucun individu. Les choses auxquelles l'Instinct porte, ont pour but la conservation de chaque individu: cest l'éloignement du mal et la possession de quelque bien.

Quelques uns d'entre vous, Messieurs, ont donné plus d'étendue à l'Instinct des hommes qu'à celui des animaux, et ils ont regardé comme un effet de l'Instinct la curiosité ou le désir de connoître, et le désir de l'immortalité.

De là vous avez tiré ces deux conséquences, cest que l'Instinct se trouvant dans tous les Hommes sans exception, cest une preuve qu'il vient de Dieu, qui a par là pourvu très efficacement à notre conservation; ce qui est une preuve de sa Bonté pour nous.

La 2<sup>e</sup> cest que tout ce à quoi l'Instinct nous porte est bon, répondant

cependant comme l'Instinct est un mouvement machinal, c'est à la Raison à le diriger, c'est à dire, à marquer jusqu'où il faut le suivre, où il faut s'arrêter, et quels moyens il faut employer pour satisfaire l'Instinct, c'est à dire, pour éviter ce que l'Instinct nous porte à faire, ou pour nous procurer ce qu'il nous porte à rechercher.

Après le Discours Monsieur le Conseiller De Chezeaux nous a fait une Dissertation sur l'Art de vivre content, matière qu'il s'est chargé de traiter, comme il n'a pas pu se renoncer à l'Assemblée Monsieur De Chezeaux son fils en a fait la lecture.

ours de M. le Comte et Mesieurs. L'Homme n'est sauvage que de ce que le Comte et Mesieurs qui querit un parfait contentement que par l'ame de ces deux moyens, qui servent soit d'obtenir tout ce qu'il desire, ou de ne desire rien au delà de ce qu'il possède. Ce 1<sup>er</sup> n'est point en sa puissance, mais il peut faire en partie usage du 2<sup>e</sup>.

Par le contentement de la 1<sup>re</sup> source, je n'intends pas une simple exemption de desirs, tel que l'état d'un homme indolent, ou d'un animal, qui ne réfléchissent point. Car dans ce sens on pourrait dire de ce dernier qu'il est plus capable de contentement que l'Homme, puisqu'il est pour l'ordinaire plus exempt de desirs. Mais j'entends une exemption de desirs accompagnée de réflexion sur ce que nous possédons, et sur les dispositions de notre ame; ce qui forme deux sources de contentement.

Sous le terme de desirs je comprends toutes les passions et les affections de l'ame. Car il n'en est aucune qui n'en soit accompagnée. L'amour desire la possession de son objet. La haine, la colère, sa destruction. La crainte, la douleur, les chagrins, l'envie, les remords desiront l'éloignement de ce qui les cause. L'inquiétude d'esprit, et l'ennui ne sont que des désirs vagues. D'un autre état, qui n'est point d'objet déterminé.

Si l'Homme pouroit se procurer dans cette vie un état dans lequel il ne désirât absolument rien, il seroit sans doute parfaitement content. Mais comme cela est impossible, il doit travailler à régler ses desirs. En quoi il peut avoir deux rues. L'une de ne les tourner jamais vers les objets qu'il ne peut obtenir sans peine, ou dont la possession le rendroit plus malheureux que leur privation. La 2<sup>e</sup> de les modérer de façon qu'ils ne soient jamais assez vifs, pour troubler son repos.

Pour remplir la 1<sup>re</sup> de ces rues, si j'avois des avis à donner à un jeune homme, qui n'auroit envie que peu ou point de connois-

sance du monde, je devrois lui faire une énumération de tous les objets dont il doit détourner ses désirs, pour ne pas s'exposer à des troubles et des inquiétudes, tels que sont les Honneurs, les Richesses et les Plaisirs d'une certaine espèce. Mais comme les objets de nos désirs sont infinis, et que ces matières sont déjà connues, et ont été traitées une fois, mieux que je ne pourrois faire, je les proposerai sous silence et reduirai ce petit discours à remplir ma 2<sup>e</sup> rue, qui est de modérer ses désirs.

Le servira apparemment un grand secret & sans prix, que celui de rendre son Amé insensible à tous les chagrins, et exalte de tous désirs inutiles et dangereux. Mais si cette Faculté est et était n'est pas le partage des hommes dans ce monde, je crois du moins qu'il n'est pas absolument impossible d'y parvenir en partie, ou l'expérience que nous avons de l'influence de notre attention et de notre volonté sur nos affections, pour en augmenter ou diminuer la virulence.

Personne ne discouviendra, qu'avant que de tourner tous nos désirs vers un objet, nous avons le pouvoir d'examiner s'il les mérite.

Que nous pouvons envisager les événemens de la vie sous différentes faces, et fixer notre attention sur celle qui nous paroit la plus agréable.

Que nous avons même le pouvoir de diminuer les douleurs du corps, et les chagrins de l'ame par la diversion & la réflexion.

Si ce que je viens de dire est vrai, je puis en conclure que le fond de notre contentement réside plus dans nous mêmes, et dépend plus des Facultés de notre Amé que des objets extérieurs.

La difficulté est de faire usage de ces Facultés jusques à un certain point, et c'est dans les moyens qui peuvent y servir que je fais consister l'Art d'être content. Je vais les proposer sous la forme de Maximes, en suivant cependant un ordre pour en oublier le moins qu'il me sera possible.

Comme notre contentement peut être troublé et par les désirs qui naissent en nous indépendamment de notre commerce avec les autres hommes, et par ceux que nos liaisons avec eux occasionnent, je rechercherai les moyens de les modérer à ces deux égards.

En 1<sup>er</sup> je parlerai d'abord des désirs qui se portent vers les objets que nous ne possédons point enor. En 2<sup>e</sup> lieu de ceux qui naissent à l'occasion des pertes que nous avons faitas. Ce qui se rapporte à la 1<sup>re</sup> source de notre contentement, qui est la réflexion sur ce que nous possédons.

Au

Au 2<sup>e</sup> j'examinerai quelles dispositions nous devons apporter dans la Société pour y vivre contents. Enfin quel procédé nous devons tenir avec les autres hommes dans tout ce qui se passe entre eux et nous. Et ceci servira à la 2<sup>e</sup> Source qui est l'état de notre Ame.

Dans tout cein je ferai abstraction des devoirs moraux, et je rapporterai tout au seul contentement de l'Homme.

### Sur le 1<sup>er</sup> égard.

Comme la nouveauté d'un objet qui s'offre à nos désirs en augmente la violence, dès que cela nous arrive nous devons en suspendre la recherche pour quelque temps, jusqu'à ce que l'impression de sa nouveauté soit affaiblie, et que nous soyons dans une aisance assez tranquille pour juger de ce qu'il vaut.

Notre Imagination servant beaucoup à fortifier nos désirs en grossissant les avantages de leurs objets, nous devons nous en défier, et nous rappeler les occasions où elle nous a trompé, ou nous tenant beaucoup moins qu'elle ne nous avoit promis.

Nous devons réfléchir souvent et particulièrement dans ces tems là sur la promptitude avec laquelle ont passé ces premiers moments de contentement que nous avoit cause l'acquisition d'une chose, et sur la légèreté avec laquelle nous l'avons oublié pour en désirer une autre.

Faire attention aux exemples des personnes qui ayant obtenu ce qu'elles désiraient, n'en ont pas été plus heureuses, et sont au contraire, bien-souvent tambours dans un état plus désagréable, par un mariage, l'élevation à quelque emploi, l'acquisition de quelque bien.

Sur les peines et les soins qu'elles se sont données pour parvenir à leurs fins, les mauvais procédés auxquels la violence de leurs désirs les a engagées. Sur les suites de ces soins et de ces procédés, telles que la perte de leur santé, de leur réputation, avantages fort supérieurs à ceux auxquels elles les ont bien souvent sacrifiés.

L'indifférence pour ce que nous possédons est une cause ordinaire de nos désirs inquiets, et soucis à chercher des objets qui nous plaignent et nous touchent davantage. Pour les prévenir il faut s'assoutumer à sentir le prix de ce que nous avons, nous représenter quelles seraient les suites de sa privation. Anticipons de cette manière sur les regrets que nous causerait sa perte nous nous en rendons la possession plus chère, et nous tirerons notre Ame de cette insensibilité qui la force à s'égarer ailleurs.

On jouit quelquefois d'un bien avec plus de plaisir, par la raison qu'on est seul à le posséder. C'est trop restreindre et borner notre

notre contentement. Au lieu que si nous nous faisons une habitude de jouir d'un bien en commun, et de partager notre joie avec les autres, nous doublerions notre satisfaction par la leur.

Si l'oisiveté comme on le dit est la mère des vices, c'est sans doute parce qu'elle l'est de l'ennui et des désirs. Un homme sain cherche à se tirer de l'ennui que lui cause le désœuvrement. L'impatience fait qu'il s'attache au premier objet qui le frappe sans l'examiner, et souvent il fait un choix funeste à son repos. Il faut donc pour éviter cet écueil s'assoutumer de bonne heure à se faire des occupations auxquelles on retourne avec plaisir, et qui remplissent le vide de notre Ame et de notre temps. C'est une maxime des plus importantes à la jeunesse. C'est l'occupation qui fait le contentement de tous les gens de métier, témoin le Savetier de La Fontaine, qui abandonna volontiers l'or qu'il possédait pour retourner au sien.

Ne pourrait-on point enfin prévenir bien des désirs inquiets, des ennuis, des passions, par un goût dominant pour quelques amusements innocens, tels que l'Agriculture, quelques Sciences curieuses, la Musique, la Peinture. Quand les devoirs auxquels nous sommes appelés sont remplis, nous avons besoin de quelque détachement, et il vaut mieux les trouver chez soi, que de les chercher ailleurs, ou nous courrons risque d'en prendre de funestes à notre repos, notre santé et nos intérêts.

Notre goût a bien souvent plus d'influence sur nos plaisirs et nos sentiments, que la nature et la qualité des objets. Cette vérité me paraît si importante que je crois devoir l'appuyer par deux témoignages. Celui des Habitans de ces Climats glaces et presques coulis de la Nature, qui meurent d'ennui et ne peuvent vivre dans des Pays plus riants et plus favorisés d'elle. Et celui des personnes qui, ayant eu des Nourrices touchées, trouvent je ne sais quel agrément dans les regards qui en tiennent un peu. Si l'on forme de bonne heure son goût à la simplicité, dans les habits, les meubles, les équipages, les alimens, l'on n'aura que de l'indifférence pour la variété et la délicatesse des uns et des autres. Si l'on goute la simplicité et le beau désordre de la Nature, on recherchera moins l'uniformité et la Simmetrie de l'art. Cette remarque peut être d'un grand usage aux personnes que la Fortune n'a pas mis en état de faire des dépenses pour les choses, et qui sont obligées de laisser à la Nature le soin et les frais de leurs plaisirs.

Le désir des choses superflues et de pure fantaisie, est un des plus contraires à notre repos; car comme elles sont sans nombre,

il est aussi sans borne, et renait tous les jours. Pour l'éteindre il faut à la 1<sup>re</sup> occasion, & sans renvoi faire un effort pour lui résister, & ne point marchander avec lui. Si ce 1<sup>er</sup> refus nous coûte, un 2<sup>nd</sup> nous coûtera moins, et peu à peu nous en prendrons l'habitude.

Voilà pour ce qui regarde les désirs des objets que nous ne possédons point, enfin, je vais dire deux mots sur ceux dont nous regrettons la perte.

Comme l'inquiétude que donne l'incertitude du parti que nous avons à prendre est un état des plus incommodes, il faut travailler à s'en tirer d'abord, en se déterminant sur ce qu'il nous convient de faire.

Si la perte que nous avons fait est irréparable, détournons en au plus tôt notre attention; car l'attention la rend toujours présente, et par conséquent aussi sensible qu'au 1<sup>er</sup> moment. Au lieu qu'en la perdant de vue, son imprécision l'affaiblit, sur tout si nous y substituons quelqu'autre objet.

Si elle peut se réparer, cherchons en incessamment les moyens, et les mettons en œuvre. L'Esprit qui a pris son parti, en faisant ce que lui conseille la Raison, est content de soi, et ce contentement le console.

Si cette perte nous a été causée par la friponnerie ou le lax, ou d'autrui, nous en avons un double chagrin, qui naît de notre perte et de notre repentiment. Pour calmer l'un et l'autre, envisageons ce malheur comme un effet de la nécessité qui l'a forcé à cette action. Cette réflexion nous la rendra plus excusable, et nous fera moins regretter un bien dont un malheureux profite. S'il n'est pas dans le cas, diminuons la mortification d'avoir été dupés, par cette considération que c'est notre bonne foi qui y a donné lieu, et qu'il y a beaucoup moins de honte à être dupé que fripon.

Dans les maladies et les autres événemens fâcheux de la vie cette persuasion qu'ils ne sont point de purs effets du hasard et du simple concours des causes secondes, mais que la Providence les dirige pour le bien des hommes, cette persuasion, dis-je, sera d'un grand secours pour les rendre plus supportables. Un de mes amis m'a assuré, que cette idée l'avoit bien des fois rendu plus content dans de violents accès d'Asthme, auquel il étoit sujet, qu'il ne l'étoit dans sa pleine santé.

Je mets au nombre des pertes celle de l'espérance du succès dans ce que nous avions entrepris. Pour prévenir le mécontentement qui

en résulte, il ne faut jamais se flater trop dans les commencements d'une entreprise; on doit toujours supposer qu'elle peut manquer, faire une réflexion plus indus. Sommes-nous à cet égard peut-être moins malheureux que beaucoup d'autres; enfin se servir des vassours indignés dans l'article précédent, et de la resignation à la volonté de Dieu.

Les deux articles suivants peuvent néanmoins être mis ici dans les portes.

Comme nous sommes très souvent rappelés à quelque gêne de sorte que les fonctions peuvent être interrompues, d'agréments et de désagréments, il faut prendre son parti, et ne les comblayer, autant qu'il est possible que, par ces 1<sup>er</sup>. Jamais la vicieuse des habitudes, surtout si elles sont journalières.

On tombe quelquefois dans l'indifférence et lennui de toutes choses, de la lecture, ni la musique, ni la beauté de la Nature, ni le commerce de nos Amis, rien ne nous affecte, et ne nous touche. Nos désirs n'ont aucun objet déterminé. Cet état peut être causé par quelque indisposition corporelle à laquelle il faut des remèdes physiques, ou par une habitude de ne s'appliquer à rien, et de parcourir simplement la superficie des choses. A cette dernière cause, il faut remédier par un effort d'attention sur le 1<sup>er</sup> objet qui se présente, sur le 1<sup>er</sup> Livre, p. e., qui nous tombe sous la main. Si la lecture nous fatigue dans le commencement et n'fait naître en nous que peu d'idées, ne nous rebutons pas pour cela, insensiblement nous en éprouverons un heureux succès. Je l'avance sur mon expérience et celle d'autrui. Dans les mélancholies et lennui de soi même rien ne sort autant qu'avec forte occupation si on en est capable.

Sur l'homme considéré en Société.

S'il est nécessaire au contentement de l'homme considéré indépendamment de la société de modérer ses désirs, il lui importe infiniment plus encor, dès qu'il entre en commerce avec les autres hommes: parce que ses affections se multiplient et deviennent plus vives, son amour propre se trouvant souvent blessé dans ce commerce. Pour le rendre agréable il est nécessaire d'y apporter certaines dispositions de cœur, et un jugement sain qui nous mette à l'abri des préjugés.

Nous devons d'abord nous garantir de celui, que les autres hommes nous doivent beaucoup; parce que dans cette idée leurs manquemens à notre égard nous offensent bien plus que si nous les regardions comme nos égaux.

On doit apporter dans la société un esprit de tolérance et disposé

à envisager les hommes par leurs bons endroits. On se fait par là une Société agréable. Si elle n'est pas toujours réelles, du moins cette illusion nous rend elle plus susceptibles de contentement, plus disposés à la complaisance, à la bienveillanteur, sentiments agréables et propres à nous rendre heureux.

Un Esprit chagrin et misanthrope qui n'envise que les hommes que par leur mauvais côté, se donne au contraire un triste spectacle. Il enlaidit à ses yeux tout le monde moral. Il ne vit, il ne commerçait qu'avec des gens fiers, intérêts, injustes, trompeurs, médisans. Quelle Société pour lui ! S'il veut se querir de cette fauchueuse disposition qu'il se représente quelquefois tragique de tout le monde tourné sur lui, et ne l'envisageant que par ses ridicules et ses défauts; il sentira sans doute l'injustice qu'on lui fait, et peut-être celles qu'il fait aux autres. Il viendra à changer ses idées sur leur compte, et à les prendre telles qu'il souhaite qu'elles en ait de lui.

L'esprit soupçonneux et défiant accompagné ordinairement l'esprit misanthrope. L'idée peu avantageuse qu'il a des autres lui fait juger qu'ils pensent de même de lui, et lui fait croire de mauvais procédés de leur part. Dans cette inquiétude il est impossible qu'il vive content. Pour la déjouer, il doit changer l'opinion sur les autres hommes, et réfléchir sur le nombre d'occasions où ses soupçons ont porté à faux, et sur le ridicule qu'il s'est donné par là.

L'esprit pointilleux est une suite de l'esprit soupçonneux, il croit toujours qu'on a voulu manquer d'égard pour lui. Toujours mortifié de la prétendue offense qu'on lui a fait. Tel qu'un Valitudinaire que la moindre intempérie d'air incommodé et dérange. Comme cette disposition est envie l'effet d'un amour propre excessif, qui croit qu'on lui doit beaucoup, il doit le réduire à ses justes bornes. S'il fait attention sur les manières dont il se plaint, il trouvera qu'elles sont les mêmes à l'égard de tout autre.

Pour diminuer cette trop grande sensibilité, rappelons nous les procédés obligatoires qu'on aura eu pour nous en différentes occasions; ils serviront de contrepartie à ceux dont nous nous plaignons.

L'esprit d'envie est de tous les plus funestes à notre contentement; c'est un poison lent qui le corrompt sans cesse; il rend l'homme mécontent, non parce qu'il est privé d'un bien, mais parce qu'un autre en jouit, et qu'il l'en voudroit voir aussi privé. Un devoir de cette nature ne peut jamais être satisfait, à moins qu'il ne voie tous les hommes misérables. Si le sentiment d'un état si triste et si fauchue ne porte pas celui qui le souffre à s'en défaire, je ne sais quel conseil

consisterai donner. J'en tirerai au commencement de ce livre envie à des Dignités et les Richesses pour objets, ignorant le qualificatif des présents de la Fortune, souhaitant la justice et l'injustice des hommes. Et quand ces rancunes pénitentes de l'imperfection humaine de l'homme auquel il a été donné de faire des comparaison, réfléchissons sur nos Talents naturels, il doit constater qu'ils sont dispersés partagés par la Providence, qu'aucun homme n'a tous les talents, et que lui-même en possède donc plusieurs, et certains privés. Si c'est la Réputation que l'on n'est plus forcément le plus changeant. Qu'aujourd'hui tel fait l'admiration de la Société, qu'il sera subi demain et supplanté par une autre. Que comme un rien établit, un rien peut außer la Détruire.

Le désir de briller nous expose à bien des malentendus. Cela paroit trop, nous éprouvons de l'envie et de la jalousie de ceux qui en sont choisis, ou des moins nobles et moins jamais reçus dans nos attentions. Qu'aujourd'hui l'approbation d'autrui grandisse, elle nous fera moins de satisfaction que l'assurance d'autrui, mais nous causera de chagrin. Accoutumé nous à marcher devant les autres, et à nous proposer jamais nous-mêmes, ou du moins nous-seuls dans quelque chose que nous faisons.

Nous prenons quelquefois, sans pourvoir nous en défaire, de l'éloignement pour certaines personnes qui ne nous conviennent aucun sujet, mais simplement parce que leur figure et leurs manières ne nous conviennent pas. C'est un sentiment très inconvenable dans la Société sur tout si nous sommes obligés à commercier avec elles. Je crois qu'un moyen de se défaire de ce sentiment, c'eût été de les voir de plus près et de faire un effort surdoué pour tenir à leur égard quelques procédés obligatoires. Nous être nous-pairsoient-elles. Un retour qui flateroit notre amour-propre et nos vanités, assuré plus disposés à rendre justice à leurs bonnes qualités, et faire égarement nos défauts qui nous avoient débordé indisposés contre elles.

Si notre éloignement ou notre haine est fondée sur des injustices ou des offenses réitérées de leur part, il est presque impossible de la vaincre. Mais du moins ne devrons nous pas entretenir dans notre cœur une passion si ennemie de notre contentement. Si l'on ne peut l'éteindre il faut du moins l'affaiblir, en évitant de voir ces personnes, de commercier avec elles, de nous entretenir avec qui que ce soit, de nos sujets de plainte, et ne parler d'elles que le moins qu'il nous sera possible.

L'amour, quoique plus difficile à guérir que la haine, par quel

72  
est toujours accompagné d'une pénitence agréable, peut répondant l'être par l'indignité, remedes, ou quelques peines que l'on ait dans le cœur de moins mal, ou qu'il y ait désagrément, quelqu'un défaute de corps ou d'esprit dans l'obligation de faire ce qu'il nous faut, si l'autre nous frapper, si l'autre nous détruire, sous cette impression désagréable, l'autre appelle sauront à la mort ou à la mortification, et faire à l'autre quelque chose d'abominable, ou même démentir la place des personnes qui sont évidemment au contraire, mais q' l'autre défaillera, il n'y a pas de mal à une telle mortification, mais l'autre ne sera pas tout à fait à l'aise, et il n'y a pas d'égard à la mortification, mais l'autre sera à l'aise, il n'y a pas de mortification, mais l'autre sera à l'aise.

SUR NATURE PROBEDE. 1600. 5. 16. 16.  
XVI. Si dans une quelconque chose exigeante de partout, est ce qu'il n'est pas dangereux, mais pas malice, mais plaisir, de nous à la bête, nous, rebâtrons plus souvent de nos protestations, et le changement, peut être difficile à faire, mais peu de bonnes, froides, quelque attention suffisent. Nous entrons par l'autre des regrets sur nos pertes et des réfutations, sur leurs procédures, et nous sommes dans la partie contente dans la partie, il faut n'avoir rien à se reprocher sur le compte d'autrui, mais malaise est quelle son fusil, et l'éprouver nous pas de la cause des personnes que l'on a offensé, ancien que l'on se présente avec confiance et avec plaisir dans une Assemblée où l'on sait qu'il n'est personne qui puisse se plaindre de nous. Pour éviter ce désagrément, on doit être fort retenu dans ses discours, suivre le compte d'autrui, et ne s'ingérer point dans ses affaires, si l'on n'y est appelé.

Un homme peut-il être content, en présence de ceux qu'il a bleslé et qu'il blesse actuellement par ses airs et ses manières? Sans compter les fréquentes mortifications auxquelles elles l'exposent? Qu'il essaie de descendre et d'entrer pour quelqu'un, dans un commerce plus laid et plus affectueux; je me persuade qu'il en goutera les agréments.

Un cœur bien placé est plus inquiet et trouble des offenses qu'il a eues le malheur de faire aux autres que de celles qu'il en reçoit. Quand il n'en auroit qu'un simple soupçon, il doit se délivrer d'abord pour déshabiller ou faire l'aveu de sa faute à la personne offendue. Cette démarche lui mettra l'esprit en repos. Le Brugera dit qu'au Rien ne rafraîchit si fort le sang, que d'avoir évité de faire une sottise; je voudrais ajouter, Si ce n'est de reparler celle qu'on a fait.

173  
Le respectabilité d'une offense est une matière de mécontentement. L'autre peut être assez empêtré dans un état où il n'y a pas de plaisir (ou de plaisir important), des soupçons injustes, des accusations, des râtelées, des réticences, et cetera, et cetera, et cetera, dans pourvoit au présent, par la conduite, il fait de faire un tableau qui rende insensibles, et il n'y a pas de plaisir à répondre à tout, et à rendre raison de tout.

Si l'autre nous néglige dans une occasion ou l'autre, nous naturellement nous appeller, on peut l'avoir fait par oubli, nous avons oublié aujourd'hui quelqu'un, ou quelqu'un a rien d'offensant. Il faut en a eu l'intention, et savoir la remplir que de s'expliquer, il faut faire un grand effort de silence, et tirer parti de la liberté, qu'on nous donne de nous affranchir en particulier de nos propres fautes, et d'exprimer la personne qui nous a reçus mortifiés, pour une conduite opposée à la convenance. L'autre que quelquefois des personnes, tristes, et désolées, garents, mais bien loin d'être ramenées par nos bons procédés, prennent occasion de nous ménager moins. Si l'on veut éviter les sentiments désagréables et inconveniens que nous cause cette envie, il faut être avec elles sur la réserve, et en tenir simplement un regard qui leur soit doux, et soutenir son droit dans l'occasion formelle, mais toujours avec politesse.

On doit plutôt travailler à ce faire raimer qu'à se faire craindre, car c'est plus facile que l'autre. Cette différence est déjà un avantage.

Mais ce qui est essentiel, c'est que l'on n'en peut être aimé pour l'ordinaire sans aimer à son tour: et c'est un sentiment agréable. L'on se fait de même rarement craindre, sans craindre aussi quelque chose de son côté; et c'est un sentiment qui ne peut que troubler notre repos.

Dans les Traitées et les marchés que les hommes font entre eux, ils s'arrêtent souvent à des bagatelles, moins par un principe d'intérêt que de fierté: ils sortent quelques noms mérités, leur réputation, ils persistent cependant dans une opiniâtreté désagréable et inutile, le pour eux-mêmes, au lieu que si l'on s'abstient à volonté, le plaisir de lâcher quelque chose pour la paix, ou pour faire quelque douceur à une personne indigente, ils en sortiraient une double satisfaction.

Quelquefois et pour l'ordinaire, on regarde plutôt à la finance qu'on retire d'un Traité, qu'à d'autres avantages infinités, plus propres à nous procurer du contentement. Si c'est un mariage, l'intérêt prévaut sur une alliance avec l'honnêteté, et sur le

le caractère de la personne, qđ contribuerait beaucoup plus à la douceur de cette Société qu'une dot galante considérable. On préférerait volontiers des grās louanges qđ l'entretiendront de ḡes compagnies, à la satisfaction des personnes avec des personnes qđ n'ont rien de agréable; et qui prétendent mille douceurs qđ l'on devrait s'acquitter à faire pour les compagnies, tâches qđ celles qđ on se trouve fort heureux-bienfaisant d'accomplir. Tant que l'on avoit en vue un autre qđ il y a intérêt ou des sacrifices que nous faisons dans notre de nos goûts et de nos fantaisies, nous y trouvons bien l'accoutumance contentement, fort supérieure à celle de les avoir satisfait. L'habitude devient à propos de la souffrance d'un grand corps l'espriit. Nous sommes donc obligés dans la vie à bien l'espérance de bienté, ainsi, qđ le plus souvent, sont des sujets d'inspiration. Il faut tâcher de se des réjouissements moins pénibles; par la considération qđ il convient à nous lier avec les autres hommes, à nous procurer leur affection, et nous fournissent quelquefois des occasions de leur rendre service. Nous pouvons même nous les rendre agréables; par la conversation, la connaissance des différents caractères, celle des faits qđ nous pouvons apprendre, éclairer tout par le plaisir qđ l'on sent à St. domini des remèdes réjouissants, de considération & d'égard.

Le sont là tous les moyens qđ me sont venus dans l'esprit lorsqđ j'ai cru propres à établir notre contentement. Je n'ai parlé que des dispositions qđ par elles mêmes y contribuent, sans faire mention des penchants et des actions qđ peuvent nous attirer, des chagrins, par leurs suites; telqđ que l'intempérité, les mauvais romances, les médisances, les violences, les actes de mauvaise foi et semblables; — parie qđ embrassant ces derniers, j'auray été obligé de faire un cours entier de Morale.

J'ajouterai seulement ici deux réflexions sur l'art que je voudrais de chercher.

1. Si l'étude en est utile à toute sorte de personnes, elle l'est particulièrement à la jeunesse, qui n'ayant formé que peu ou point l'habitude de satisfaire ses désirs, et de se rebeller contre tout ce qđ les jeneys et enor à tems de prendre celles qđ j'ai indiqué.

Elle est, par conséquent nécessaire à ceux qui sont chargés du soin de cette jeunesse, puisqu'ils doivent connaître et pratiquer les moyens de la faire content, pour être en état de leur en donner les leçons et les exemples.

Cette étude est enor utile aux Grands, et à toutes les personnes élevées en dignité; parie qđ sont hors de la portée des conseils, qđ pourroient

pourroient les aider à modérer leurs désirs, qđ personnes n'ayant qđ opposer, riez ne les ḡe, ni la crainte, ni les regards. « Les personnes riches, qđ ayant plus de facilité à s'approcher tout qđ quelles désirent, ne sont point retenues par les difficultés ou l'impossibilité de le satisfaire. »

II. Réflexion. C'est qu'le contentement l'esprit est vivre d'autre avantages pour celles qui en jouit. Il rende bonne pas même à lui seul, & se communiquera à ceux qđ l'environnement, et peut avoir une grande influence sur le bonheur des autres.

Un jeune homme content de l'est beaucoup plus disposé à croire des biens, et les mettre en pratique. Son esprit est beaucoup plus libre et sa conception plus prompte. Ceux qui ont bien des bonnes dispositions en état de faire recevoir leurs conseils (ils sont eux-mêmes contents) par cet air de sérénité qui règne sur leur visage, au lieu qđ l'air sombre et chagrin. D'un Père, d'un Gouverneur, d'un Maillard indisposé la jeunesse, et la rend sourde à leurs conseils.

Les Grands, ceux qui dominent sur les autres hommes, sont d'abord plus faibles, sont plus disposés à leur rendre justice, qđ leur auras de réelles grâces, et à faire passer chez eux le contentement. Dont ils possèdent eux-mêmes l'ambition, l'amour du plaisir et du luxe, étant plus modérés chez eux, ils sont moins tentés de faire ces dépenses excessives qđ ruinent leur Peuple par des impôts. D'un autre côté les derniers sont plus obstinés et plus soumis à leurs ordres, qđ grand il est leur de être contents.

Les Riches, ceux qui vivent dans l'abondance, s'élargissent et se réjouissent combienfaits beaucoup plus volontiers. Le pauvre, le Laboureur, l'Artisan travaillent avec plus d'ardeur et de sues, au lieu qđ le chagrin rend les mains lâches et paresseuses. Tout homme de quel âge et condition qđ soit est plus disposé à la paix, et remplit mieux sa vocation et ses devoirs quand il est content de son sort.

Enfin l'on peut dire que le contentement l'esprit embelli à nos yeux toute la Nature, nous rend plus agréables les lieux que nous habitons, et les personnes avec qui nous vivrons plus aimables.

Une petite Recapitulation de tous les moyens qđ je viens d'indiquer nous conduira naturellement à une conclusion et une vérité des plus importantes. C'est qđ n'est point de solide et véritable contentement sans la Vertu.

J'ai dit que pour vivre content nous devions modérer nos désirs. Retirez ceux des choses superflues et qui nous engagent dans de mauvais procédés. Se faire un plaisir de jouir en commun. Eviter

Entre l'oisiveté. Recevoir les malades et les événemens facheux de la vie comme étant dispensés par la Providence et avantageant. Enfager les Horreurs comme-mêmes réguies et par leurs bontés endorser et apporter dans leur commerce un esprit de tolérance et de bienveillance. Se faire fondre du désir de briller, de l'esprit chagrin, joyeux, pointilleux, échapper tout de l'envie. Se mettre à la place des autres pour leur conseiller justice. Se faire de ses offenses par ses manières de dépasser ou de conduire. Si on l'a fait, reparer l'offense. Sauf son non-avouement la pardonner. Interpréter favorablement leur procédé. Ramener cela qu'on est tout de dégoûté; pas de tout opposé. Relâcher de ses droits pour gagner de la paix, ou par un peu plus de charité. Enfin faire faire aux autres nos goûts et nos fantaisies.

Voilà. Si je n'en trompe pas le portrait, c'est que j'aurai au contraire de l'homme vertueux tenu d'après celui de l'homme content qui j'aime, seul devant les yeux dans tout ce qu'il a. Ainsi des dispositions et des procédés de cette nature, je crois qu'un homme qui ait aussi la Confiance tranquille, sans laquelle le contentement ne pourrait trouver place dans le cœur. Mais si elle se faisait, en quelques reproches, et éprouvoit quelques remords, les seuls moyens de les calmer, sont de l'éclairer, de former une vive résolution de se conduire suivant ses bumières, et s'attendre à la miséricorde de Dieu. Une telle conduite nous assurera l'espérance d'un heureux avenir qui mettra le comble à notre satisfaction.

Je serai trop content si dans les recherches que j'ai fait sur le sort de la vie, j'ai pu trouver celui d'être utile à Monsieur le Comte, que nous devons toujours avoir en vue dans tous nos discours, et à qui je souhaite de tout mon cœur tout ce qui peut procurer un contentement parfait.

Le moins qu'on peut reduire à ces quatre conseils les principes qui faut suivre pour être content, c'est le sentiment de Monsieur De Chescane le fils. 1<sup>o</sup>: D'avoir un goût dominant pour quelque chose innocent, par exemple, pour quelque science, la Physique, la Géographie &c. l'Agriculture, la Peinture, la Musique &c. 2<sup>o</sup>: D'en visager tout ce qui nous arrive philosophiquement, sans passion. De cette manière on se détache de ses intérêts, on n'est plus sensible à leur perte, et on regarde sans aigreur, sans chagrin, sans trouble ceux qui nuisent à nos intérêts; on conserve sa tranquillité quelque événement quel voulut arriver. 3<sup>o</sup>: De ne se proposer rien que de faire son devoir, excepté qu'on le permette quelques délassemens. 4<sup>o</sup>: De se rendre tel, certains agréables. On le peut en réfléchissant

Sentiment de M<sup>r</sup> De Chescane le fils.

sur la beauté de nos devoirs, sur la justice qu'il y a à les remplir, sur les avantages que nous procure leur observation, sur diverses circonstances qui les aident ou empêchent, et qui en rendent la pratique facile ou difficile. À tout ce qui à été dit, cest Monsieur le Conseiller De Sentiment de M<sup>r</sup> le Gormain qui parle, un conseil général tiré de l'expérience que nous Conseiller de Gormain faisons que nous sommes heureux à proportion que les objets qui nous environnent sont agréables. Une maison riante, des équipages fastes, l'agrement de ces objets qui sont toujours près de nous, nous satisfait à proportion qu'il est plus grand; voilà aussi par ou on cherche à se rendre content. Il y a un autre objet qui nous accompagne toujours, dequel nous ne pouvons point nous éloigner, qu'il faudrait orner, et dont l'ornement nous procureroit une satisfaction des plus grandes et qui sera soit contantine, soit notre ame, soit nous mêmes; c'est là ce qu'il faut droit orner pour le contempler toujours avec plaisir.

J'aurais souhaité que Monsieur De Chescane eut ajouté dans son discours quelque chose sur l'état d'un homme qui ne desire rien. Voilà quel a été le sentiment de Monsieur l'Abbé le Seigneur. Le Sentiment de M<sup>r</sup> l'Abbé le Seigneur. contentement est une situation de notre ame à la vue des objets dont le Seigneur nous sommes en possession; il est relatif à l'ame et non au corps; il consiste à jaser de certains objets. Il faut donc s'attacher aux objets qui peuvent donner à l'ame cette quietude qui fait son bonheur. Les objets des violentes passions ne procurent point à l'ame cette tranquillité; ils lui causent au contraire des regrets et de l'ennui. Il n'y a donc que la Vertu à laquelle il faille s'attacher. Or on ne peut pas éteindre tous ses désirs, ils nous ont été donnés par l'Amour de notre Ètre. Mais il n'y fait tourner nos désirs que vers des objets utiles, combattre tous les autres qui déplaisent nous procurer qu'une satisfaction passagère. Toute fois on n'est aidé que par violence ou aiguise une force qui nous met dans la sueur et l'état de résister aux passions.

L'art de vivre content, a dit Monsieur le Professeur Polier. Sentiment de M<sup>r</sup> le Professeur Polier. est un grand Art. Heureux qui peut y parvenir! Mais il embrasse trop de choses. Monsieur De Chescane le fait consiste à n'avoir point de désirs, ou à modérer ses désirs. Le 1<sup>o</sup> n'est pas praticable et ne peut l'être, parce qu'il est de la nature de l'homme, créature limitée d'abord toujours quelque chose à souhaiter. Dieu lui-même qui est infini a des désirs; mais il souhaite que les hommes, qui sont finis, il offre à tous de la gloire, il offre à tous quelques désirs qui font de la vie; mais font accompagné d'autant d'inquiétude. Il faut donc faire le second conseil que propose Monsieur De Chescane, a

aussi expliqués. Le fond des conseils qu'on peut donner pour modérer ses désirs est infini et très varié, comme le sont les désirs. Il servirait à souhaiter qu'en donnant une règle applicable à tous les cas. Cette règle pourrait se prendre de la définition de l'homme, ou de l'objet de notre contentement.

Le contentement signifie, quelquefois l'état d'un homme qui ne souhaite rien au dessus de ce qu'il possède de mieux de ce monde; mais ce n'est là qu'une branche du contentement, nos désirs embrassent tous les biens.

On parviendrait à être content si tous les sujets de mécontentement que nous pouvons avoir étaient éteints. Contre les mécontentements viennent deux sources. 1<sup>o</sup> De ce que les choses ne vont pas à notre gré. Le remède à ce mécontentement c'est d'ajuster à tout ce qu'il a pu à Dieu d'ordonner, quand nous nous soumettrons ainsi à la volonté de Dieu, nous serons contents, nous participerons au contentement de Dieu. 2<sup>o</sup> Mécontentement vient de ce que nous ne sommes pas contents de notre conduite. Le remède c'est de suivre les mouvements de notre conscience éclairée, qui nous apprendra ce à quoi nous devons renoncer, ce que nous devons faire; en suivant ces mouvements nous serons contents; nous ne trahirons la volonté de Dieu auxquels nous sommes obligés; par la nous rachurons point de reproches à nous faire, nous n'aurons aucune crainte, ni pour le présent, ni pour l'avenir; ainsi nous serons contents.

Comment le contentement est une disposition de l'âme qui coïncide avec l'autre disposition, il aurait été à propos de les distinguer. Le contentement qui vient de l'indolence dans tempérament est un contentement de bête, plutôt qu'un honnête raisonnable. 2<sup>o</sup> Lequel de deux est aussi content, parce qu'il aime mieux se reposer dans son repos que de travailler, et c'est ne doit pas être appellé un état content. 3<sup>o</sup> Il y a en outre contentement blamable, c'est celui d'un homme qui est toujours content de soi; il vient d'un grand fond d'amour propre.

Diverses choses peuvent troubler notre contentement. 1<sup>o</sup> Les mauvaises que nous voulons souffrir aux autres hommes. Mais notre soumission à la Volonté de Dieu rétablira le calme dans notre être, quand nous confidérons que Dieu gouverne tout, et qu'il fait tout pour le mieux. Une autre chose qui peut nous troubler contre satisfaction, c'est 2<sup>o</sup> L'incontentement de notre plaisir. Mais la repentance ramènera la tranquillité, lorsque nous nous serons corrigé, et que nous nous ferons une loi de suivre les mouvements de notre conscience.

Monsieur Delchaseaux, a dit Monsieur De Bochart, a traité le <sup>sentiment de M. le</sup> testament en Philosophe, et Monsieur Dolce en Théologien, l'un n'a <sup>L'ouvrage de Beliveau</sup> pas l'autre; ou l'autre il se fient très bien. Mais on pourroit examiner quelle des deux méthodes seroit la plus propre pour faire impression sur l'esprit d'un jeune homme. La dernière tiré de la Religion seroit plus courte et accompagnée de plus d'espérance de réufer. Mais comme cette méthode ne seroit pas accompagnée d'une lumière assez vive pour contrebalaancer les passions, elle pourroit n'avoir pas tout le succès qu'il semble qu'on pourroit s'en promettre. Au lieu que l'expérience journalière et des réflexions sur chaque événement, cela dispose le cœur des jeunes gens à sentir plus vivement les preuves que la Religion y ajoute et les devoirs qu'elle prescrit. Dans la Vie réelle l'âme est purement passive: il faut donc commencer à faire sentir aux jeunes gens que telles ou telles choses troubleront leur repos, cela fera plus d'impression surieux que de leur dire tout simplement de s'en abstenir. Si l'on joint donc ces préceptes à ces réflexions l'on parviendra au contentement autant qu'il est possible d'y parvenir.

Il est impossible de définir le contentement que d'une manière négative; parce que les Ames sont différentes, quelques ont des inclinations différentes, et quelques dépendent plus ou moins du corps. Il faut donc préparer les Ames à réfléchir qu'il y a des choses qui procurent plus ou moins de contentement.

On peut approcher de définir le contentement en examinant les <sup>sentiment de M. le</sup> diverses branches qui le composent; c'est le contentement de Monsieur le Boursier que je rapporte, et on pourroit dire que c'est une tranquillité réfléchie qui vient de ce qu'en considérant les choses qui nous entourent, nous trouvons dans l'état que nous souhaitons ou à pourfondre. La joie qui vient d'un bon rire, l'ilarité, la bonne humeur, l'autre le contentement les renferme toutes.

Quoiqu'il semble que ce devoir ne se commande pas, qu'il ne prête pas à dire. Soyez contents, cependant en donnant quelques conseils, afin de leur éclairer pour qu'il y ait quelque effet. On peut donc donner des conseils tels qu'ils peuvent profiter. Il est agréable de considérer ces conseils dans la Philosophie Poyenne; avant que de les envisager dans la Chrétienne; mais toutes deux ne sont pas parfaites.

M. de Mandeville qui est la source de mécontentement est la connaissance, il entend par là, la connoissance des objets qu'on ne paie pas de procurer; il a raison, mais s'il parle de la connoissance de soi-même, il juge très mal ce qu'il dit qu'un artisan est plus

plus content qu'un Roi, est vrai, pourvu que l'Artisan connoisse ce qui le regarde. Et à cette occasion on peut établir cette maxime, qu'il ne faut pas étendre les connoissances du commun des hommes, ni les pousser au delà des objets qui portent sur leur état, et qui leur sont nécessaires.

Pour être contents il faut connoître le rapport que les objets ont avec nous, et régler nos actions sur cette connoissance, dans les alimens, par exemple, dans les exercices, les études, la connoissance, les richesses; l'ignorance ou l'erreur de l'homme à cet égard est ce qui le rend mécontent, parce qu'il ne connaît pas la réalité, ou s'il se trompe, il devangera sa santé en prenant des alimens &c. des exercices, qui ne lui conviennent pas, il empêtrera les études, ou un commerce pour lequel il n'a point d'aptitude et dans lesquels ses travaux ne seront pas récompensés par le succès, il mettra plus de confiance en ses richesses qu'elles ne méritent, dans laquelle il sera trompé tout ou tard. C'est l'ignorance à cet égard qui fit, - Loupiver l'esar à Gader, en voyant le portrait d'Alexandre, et qui arracha des larmes à Alexandre même de ce qu'il n'y avait pas d'autre monde à conquérir. S'ils avaient connu l'un et l'autre le rapport que les conquêtes, la grandeur de la Puissance, et l'éternité due de leur Domination ont avec eux, ils réagiraient pas en de regret, ni d'inquiétude sur ce qu'ils n'avaient pas encore fait, ou faire ce qu'ils n'en pourraient pas faire assez.

Pour être contents, il faut éclairer comparaison nos malheurs avec d'autres qui sont plus grands, et nos biens, avec ceux qui sont moins; nous aurons honte de nous plaindre de nos maux et du peu de biens que nous avons; puisque nous voulons d'autres personnes supporter tranquillement des maux plus grands que les nôtres, et être contents d'une portion de biens moindre qu'elle dont nous jouissons. C'est là un bon conseil pour être contents.

Le contentement est comme une lumière qui embellit et éclaire tout ce qui l'environne, il nous fait pourvoir plus dégagements dans tous les objets qui sont autour de nous.

Monsieur D'alignon n'a pas redoublé opini. <sup>ment de M<sup>e</sup> le vnd</sup>  
Monsieur D'alignon a gouté le conseil de Monsieur Decheaux le fils, qui est de se faire une occupation à laquelle on n'aurait pas de plaisir, ce conseil convient sur tout aux jeunes gens, la meilleure occupation à laquelle on prélève l'attache, c'est la lecture des bons Livres. 1<sup>o</sup>: Cela les écriture, les remplies de connaissances, ovne leur esprit. 2<sup>o</sup>: Cela l'extire de la débauche, leur en

ote le gout, en les attirant à des plaisirs plus dignes d'un être raisonnable. Monsieur DeCauvade conseille beaucoup comme la faire Monsieur Biffleur de combattre toujours sa passion favorite, c'est le moyen d'éviter bien des regrets et des repentirs. Un bon conseil envoi pour parvenir au contentement, cest de reconnaître les grâces de Dieu &c. y réfléchir, de considérer avec attention les soins paternels de la Providence envers nous, cela nous prouvera à devenir toujours plus gens de bien, cela nous fait remonter à Dieu & nous rend beaucoup plus contents.

## XLIX Assemblée.

Le 18<sup>e</sup> Avril 1744. Messieurs DeBochat Lieutenant Baillival, Seigneur Bourguemestre, Polier Professeur, Seigneur Boursier, Seigneur Apsecour, D'Apples Professeur, Baron DeCauvade, D'alignon, De St Germain Conseiller, De Chescoux le fils y ont assis.

Messieurs, Dans le Discours de Monsieur De Chescoux Discours de mon que nous lumes Samedi dernier, il rechercha quels étaient les moyens pour le contentement. On ne peut être content, nous dit-il, ou quiconque obtenant tout ce qu'on desire, ou qu'en se désirant que ce que l'on peut obtenir. Le premier contentement ne dépend pas de nous, puisqu'il y a bien des choses dont les hommes font l'objet de leurs désirs, et qu'ils ne peuvent point se procurer. Il est donc inutile de chercher à être content en se proposant de satisfaire tous vos désirs.

Il nous reste pour être contents qu'à ne désirer que des choses qui sont en notre puissance, et que nous pouvons nous procurer. Pour cela il faut régler ses désirs. Sur quoi on peut établir ces deux règles; l'une de ne jamais désirer des objets dont la perfection est trop difficile à acquérir, ou nous rendroit malheureux; l'autre de modérer tellement nos désirs qu'ils ne soient jamais assez vifs pour troubler notre repos. Ces deux choses sont en notre puissance, car on ne sauroit nier que nous n'isons la liberte d'examiner les objets qui se présentent à nous, et de nous déterminer à les rechercher, si nous les trouvons dignes de nos soins, ou à les abandonner, si nous découvrons qu'ils ne méritent pas notre attachement, supposé même qu'ils eussent gagné nos affections. Je n'entrerai point dans le détail des conseils que Monsieur De Chescoux

Dechesaux a donné là-dessus. Vous l'avez suivi, Messieurs, et je l'ai relu avec une grande satisfaction; je dirai seulement qu'il ne suffit pas qu'on se laisse aller à désirer aucun objet, qu'à propos d'avoir examiné en quoi il peut contribuer à notre félicité, et qu'après avoir comparé la satisfaction qu'il peut nous procurer avec les peines qu'il faut prendre pour s'en mettre en possession. Cette comparaison nous ramènera de beaucoup de désirs frivoles, auxquels le commun des hommes se livre. Et enfin qu'il faut réfléchir souvent sur ce que l'on possède, et tâcher d'en sentir le prix et l'excellence: cela servira aussi beaucoup au à bannir grand nombre de désirs de cette sorte, ou à les modérer.

## XII

*M. Dechesaux le fils* A ces réflexions, Messieurs, vous avez ajouté, Qu'il ne failloit se proposer que de faire son devoir, et pour cela chercher à nous en rendre la pratique agréable. Ne pas faire consister son bonheur dans la possession de quelques agréments qui nous sont étrangers, mais dans la perfection de nos facultés, et de nos sentiments. Qu'il ne fallait s'attacher qu'à des objets qui ne peuvent troubler notre tranquillité, et nous donner des regrets et de l'ennui, tels que sont ceux qui sont l'objet de quelque passion violente. Que dans toutes les choses qui ne dépendent pas de nous, nous devons nous soumettre à la volonté de Dieu, et aimer à la manière dont il gouverne toutes choses, et tâcher de n'avoir rien à nous reprocher sur notre conduite; en la réglant entièrement sur les Loix de notre créateur.

Qu'il est utile de réfléchir souvent que telles ou telles choses vers lesquelles nous nous sentons portés, ne nous procureront aucune satisfaction, ou même qu'elles troubleront notre repos. Qu'il faut connaître le rapport que les objets ont avec nous, et régler notre conduite sur cette connaissance; qu'il faut souvent comparer nos malheurs avec ceux que d'autres souffrent, et qui sont plus grands, et nos biens avec ceux que d'autres possèdent et qui sont moins; et sentir par cette comparaison combien la Providence nous a accordé de faveurs particulières. Enfin qu'il faut s'occupier surtout, à la lecture et à la méditation pour arrêter nos désirs qui ne sont très souvent que l'effet de l'ignorance et de l'oisiveté.

Voilà, Messieurs, quelques uns de mes conseils que vous m'avez donné pour vivre content. Je souhaite de connaître par mon expérience combien ils sont bons et utiles.

Après cela Monsieur le comte a prié Monsieur Dechesaux le fils

de faire ses discours qu'il s'était chargé de faire il y a 15 jours.

*Monsieur le Comte et Messieurs*

Tous le monde parle de la Dévotion, mais on s'accorde bien moins Discours de M. Dechesaux le Fils. De la Dévotion le plus souvent est mauvaise part, comme désignant quelque chose de le cœur de l'homme et d'affection. Cependant il peut s'appliquer à une Vertu des plus excellentes et sera tout permis de faire rejoindre sur elle les mépris que mes effets, et des intentions de fautes vertus, qui en prononcent quelquefois l'apparition. Il y a moins de distinction importante d'apprendre à les distinguer soit en elles mêmes, soit pour la vraie dans leurs effets et dans leurs causes, pour être en état d'ajuster chaque instant ce que l'une a d'excellent, et à quoi indue sainteté et expédition obligé, sans risque de donner dans les égards des autres. Pour cela il faudroit peut-être donner quelque idée préliminaire de la Dévotion considérée comme un Devoir et telle qu'elle devoirait être. Il sera en effet très utile de bien connaître ses fondemens et ses règles. Mais sans négliger ces considérations, je l'envisagerai principalement sous un autre point de vue, savoir comme une disposition produite par différentes causes dans le cœur de l'Homme.

Le mot de Dévotion signifie selon son Etymologie Dévouement, et désigne naturellement la disposition d'une personne qui se reconnaissant obligée de se dévouer à la Divinité en fait l'objet principal de ses affections. Mais sans se borner à cette idée générale, il faut remarquer que cette disposition est plus composée qu'elle ne paraît d'abord soit en elle-même, soit par rapport à son objet. En elle-même elle comprend des sentiments et des actions qui sont une suite; et par rapport à son objet les sentiments qu'elle renferme varient en autant de manières que les faces différentes sous lesquelles il peut être considéré. Cette diversité de sentiments mérite principalement d'être examinée, parce qu'elle est la source, de tout le reste.

1<sup>e</sup> La Dévotion d'une personne frappée des Attributs physiques et plus élatans de la Divinité, comme de sa Puissance, de son Immensité, de sa Souveraineté, sa grandeur consistera plus en sentiments d'étonnement, d'une admiration mêlée de fraîcheur ou de vrainte servile. 2<sup>e</sup> Un autre qui fera plus d'attention à ses Perfections morales, à sa Bonté, à son Impartialité, et s'il est permis de se servir de cette expression, à son Dieu intérêtement: cette personne sera touchée de sentiments d'admiration et d'un respect mêlé d'amour sans aucune fraîcheur. Ces sentiments seront encore plus vifs, si elle porte son attention sur les relations et la conduite de Dieu avec les Hommes, sur sa qualité de Père commun, de Protecteur impartial des Vertueux, des Malheureux, de quel Païs, Condition &c. qu'il pourront

puissent être, sur les biensfaits auxquels elle a une partie, comme Membre du grand Tout du Genre humain, mais sans aucune distinction particulière en faveur de son Individu. 3<sup>e</sup> Enfin un Homme qui considérant la Divinité par les relations particulières qu'il avait avec elle, d'Enfant bien aimé, d'Elu, d'Objet particulier de sa protection, sentira plusieurs mouvements de reconnaissance et de confiance particulière, qui sans aucun doute quelques chose de fort flatteur, mais aussi de fort intérêt.

Quatre ces sentiments qui ont la Divinité pour objet immédiat; on comprend aussi dans la Dévotion ceux qui se rapportent à certaines choses relatives à ce premier Object, comme le Culte, les Exercices de Piété, publiés ou particuliers. Ces Sentimens sont-ils ou un simple plaisir, fondé sur ce que ces choses là rappellent l'idée de la Divinité, ou d'autres idées spirituelles, seules agréables par elles mêmes. 5<sup>e</sup> Ou ces Sentimens sont attachés à l'apparition même du Culte, suivant que ces circonstances extérieures sont propres à toucher par quelque chose de doux et d'affectionné, ou à frapper par un certain éclat, ou simplement à mettre la machine en mouvement.

On sera peut-être surpris que je ne fasse point mention de quelques autres sentiments ordinaires à plusieurs Dévotes et qui sont même le principe de leur Dévotion; C'est le plaisir d'être regardés et admirés. Des autres, comme des plaintes et de se croire-tels eux mêmes; Le plaisir à la vérité - constitue quelquefois lui seul toute la Dévotion de certaines personnes, - mais il lui est si étranger; il la rend si fausse que je ne peux me répondre à la mettre au rang des précédents, ni à parler ici d'une hypocrisie, qui prétend en imposer à Dieu même.

Voilà donc cinq espèces de sentiments de Dévotion assez distincts. La 1<sup>e</sup> fondée sur l'idée des Attributs physiques et éclatans de la Divinité. La 2<sup>e</sup> sur celle de ses Perfections morales, de ses relations et de ses Biensfaits envers nous mêmes et nos semblables, les autres considérés comme faisant, un seul tout; La 3<sup>e</sup> Sur celle de quelque préférence ou distinction particulière de la Divinité en notre faveur. La 4<sup>e</sup> Sur le plaisir que nous donnent les Exercices de Piété, lorsqu'ils nous rappellent quelques une des idées précédentes. La 5<sup>e</sup> Sur l'impression sensible et l'émotion que les circonstances extérieures du Culte peuvent causer.

On dira peut-être que ces espèces de sentiments de Dévotion ne se trouvent pas réellement séparés dans le cœur de l'homme, mais se réunissant toujours ils ne forment qu'une même disposition. On appelle pour la preuve du contraire à l'expérience de chacun sur ses propres sentiments, et aux remarques qu'il aura fait sur les sentiments d'autrui, autant qu'on en peut juger par les actes extérieurs. On voit des gens qui sans gout, sans sentiment pour la Vertu, ne laissent pas leur avoir pour certains

cetains objets religieux et à peu près conformes à ceux que fait naître l'idée des Attributs éclatans de la Divinité, d'une distinction particulière de ce part, et de l'extérieur du culte. On les voit sensibles au plaisir de penser qu'ils sont sous la protection d'un être très puissant, et qu'ils ont parmi eux des marques visibles de sa présence ou de son culte. Ces sentiments sont même supérieurs chez ces gens là; car ils leur donnent une confiance étonnante dans les dangers, les calamités, et un zèle qui va même jusqu'à sauver leur vie pour le maintien de ces avantages. Pensera-t-on cependant qu'une Dévotion de cette nature ait beaucoup de rapport à celle qui est fondée sur des idées et des sentiments raisonnés des Perfections morales de la Divinité, et de ce qui y a rapport. Tels étoient ces Juifs à qui Dieu faisait ce reproche par la bouche de Jérémie, Chap. VII. Ne vous fier point sur des paroles trompeuses, en disant, c'est ici le Temple de l'Éternel, mais amandez sérieusement vos voies et vos actions et appliquez-vous à faire droit à ceux qui plaident l'un contre l'autre. Ne dérobez vous pas, ne tuez vous pas, ne commettez vous pas adultore, et lorsque vous reniez et vous présentez devant moi dans cette maison ci, sur laquelle mon nom est scandé.

On voit au contraire d'autres personnes qu'on ne prendrait nullement pour Dévotes, qui ne fréquentent pas extraordinairement les exercices, qui n'éprouvent pas beaucoup d'émotion, qui ne se tendent pas ces mouvements vifs de reconnaissance ou de confiance particulière pour la Divinité, comme s'ils en étoient singulièrement favorisés: on voit, dit-je, les personnes remplir cependant d'un respect véritable pour les Perfections morales de Dieu, attentives à lui marquer par leur soumission à ses ordres qui en portent le caractère, complies de zèle pour le bien des Hommes, qu'elles regardent comme les enfants de ce même Dieu, pour les progrès de la connaissance de la Vérité, de la pratique de la Vertu véritable fondant du zèle, pour ceux de la gloire de Dieu. Pourroit-on refuser à ces personnes le mérite d'une Dévotion fondée sur l'idée des Perfections morales de Dieu, et de ses relations avec nous, ou le diminuer en l'attribuant au même principe que les autres. Ces exemples prouvent donc que les espèces de Dévotion que j'ai distinguées, diffèrent réellement en elles-mêmes, et non pas simplement par abstraction, et qu'elles peuvent se trouver souvent séparées dans le cœur de l'homme. De là il résulte qu'elles peuvent se combiner diversement et former par là en soi d'autres espèces composées. Là-dessus je remarquerai en passant que les sentiments que font naître l'idée des Perfections morales de Dieu, de ses relations avec nous, et ce qui y a de spirituel dans le culte vont ordinairement ensemble, et avec ceux qui inspirent l'idée de la Providence et de la

la Grandeur de Dieu. Les sentiments produits par l'extérieur du culte, par l'idée d'une Protection particulière se joignent de même ensemble et à ces derniers, mais souvent aussi à ceux de l'hypocrisie et de la superstition.

J'ai vu quelquefois disputer sur cette Question, si la Dévotion doit toujours renfermer des sentiments, et si elle n'en peut pas conjurer dans de simples idées suivies d'autres qui leur sont conformes. C'est là, à ce qu'il semble, une dispute de mots; car si on définit la Dévotion, l'assemblage des sentiments d'admiration, du respect, d'amour, qui doivent suivre naturellement l'idée que nous avons de la Divinité, la Question est toute décidée. Si on la définit la disposition ou un homme doit être à l'égard de Dieu, je conclurai que si cet homme est capable de quelques sentiments, il sera difficile qu'il n'en ait une pareille disposition, la Divinité fut le seul objet pour lequel il n'en eut point; Sera-t-il parce qu'elle ne frappe point nos sens, et que la méditation seule la rend réelle pour nous? Je conviens qu'il sera difficile, peut-être, de sentir au même degré, pour ce grand objet, ce que l'on sent pour ceux qui frappent nos sens. Mais je crois cependant que la réflexion et l'impression même de plusieurs objets sensibles, qui nous présentent comme à l'œil les Attributs de la Divinité, produira infailliblement des sentiments chez un homme bien disposé à l'égard de Dieu, et capable d'en avoir pour d'autres objets. Mais, pour ces caractères froids et insensibles, qui n'ont que des gouts sérieux et pour des choses inanimées, comme pour les affaires, l'étude, ils ne connaissent que faiblement l'amitié et les autres sentiments affectueux, je crois ta chose un peu différente, et qu'on ne devrait pas les accuser d'être mal disposés à l'égard de la Divinité; parce qu'ils mangeraient de sentiments affectueux pour elle. Il n'en est pas de nos sentiments comme de nos idées. Nous avons le pouvoir de rappeler celles-ci toutes, les fois qu'il nous plait, dès quelles nous sont connues; et souvent, malgré les causes qui nuisent le plus aux opérations de l'esprit, malgré un mal de tête violent, une langueur &c. Mais par rapport à nos sentiments, il n'y en a pas qui dépende entièrement de nous; et dont certaines dispositions du corps, ne puissent sans privation absolument. D'où je tire la conclusion que je viens de rapporter. Enfin si l'on définit la Dévotion, comme je l'ai fait ci-dessus, la disposition d'un Homme qui fait de la Divinité le principal objet de ses affections, ce cas, retombera à peu près dans le précédent; puisqu'il est clair que suivant qu'un homme sera sensible au plaisir d'admirer et d'aimer, ou qu'il sera d'un naturel froid, indolent; sa Dévotion sera accompagnée suivant de sentiments.

Je devrois parler à présent des autres qui entrent dans la Dévotion, mais comme ils sont du nombre. Divers effets, je renvoie à les examiner conjointement avec quelques autres dont je parlerai sur la fin; il faut donc à présent faire connoître, en quoi, non seulement la fausse Dévotion, mais encore toutes les espèces imparfaites, différent de la véritable et parfaite, soit en elles mêmes, soit par leurs causes et leurs effets, considérées en elles-mêmes.

Je dis d'abord que la véritable Dévotion doit renfermer des sentiments conformes à toutes les idées vraies que nous pouvons nous former des Personnes & relations essentielles de la Divinité, qu'elle doit avoir cette Divinité pour objet principal et immédiat, et qu'enfin elle doit nous donner pour elle des sentiments au-dessus de tous ceux que nous avons.

Cette Proposition me paraît si évidente par elle-même que je me suis presque de la peine de chercher à l'établir. Je donnerai cependant quelques preuves. Il est clair par les termes mêmes que la véritable Dévotion doit être conforme à la nature des choses, c'est à dire, à la nature de son objet et de ses relations avec nous, et il me paraît sans fondement de ne donner pour caractère de la vraie Dévotion que la sincérité, la vivacité, ou la nature des sentiments qu'elle renferme, sans faire attention à la nature de leurs objets. Toutes les dispositions morales, comme l'amour, la haine &c ne changent-elles pas entièrement, jusqu'à devenir de vertueuses, viciées, uniquement suivant qu'elles ont différents objets, et qu'elles renferment toujours des sentiments de même espèce. Il en doit être de même de la Dévotion. Que penserait-on d'un Homme qui aux vœux pour une Divinité qu'il croiroit malfaisante et corrompue, le même dévoilement, le même attachement, par cela même qu'elle sera d'un caractère semblable au sien; que tout d'autre véritable Chrétien est rempli pour le Dieu de la Sainteté dans la Justice et l'Amour? On dirait donc qu'une Dévotion fondée sur des idées fausses et imparfaites de la Divinité est très défective, n'ayant pour objet qu'un être imaginaire. Demain, que toute Dévotion qui se rapporte principalement à l'extérieur, ou à quelque autre objet religieux, que Dieu lui-même approuve, fausse et imparfaite. Enfin une Dévotion qui n'a pas porteroit pas à préférer la Divinité à tous les autres objets de nos affections, n'ayant pas pour partie quelque chose qui pourroit être appellée Dévotion. Dieu n'est plus dans ce cas l'objet principal de nos affections, suivant que l'on portera la définition que j'ai donnée. Une telle disposition seroit même contraire à la nature d'un Dieu et de ses relations avec nous, puisque l'un et l'autre méritent des sentiments de respect, de reconnaissance, et d'attachement supérieurs. à ceux que tout autre objet pourroit nous inspirer.

Pour faire mieux, sentir toutes les vérités, j'entrerai dans quelques détail de

Maitre trouve de dur dans quelques uns de ses commandemens, elle nous en fait decouvrir la justice et la convenance avec la nature des choses et les Perfactions de Dieu; ce ne sont presque pas des sacrifices, mais des actes de justice, auxquels nous acquiessons par connoissance.

Enfin une Dévotion qui se tourne sur le Simple auepoinc, ou sur ce qui n'est qu'un moyen d'arriver à l'époustiel, comme sur l'extérieur du culte et sa pratique exacte, une telle Dévotion est encor très déficiente, elle nuit même en nous faisant illusion, et nous empêchant de reconnoître que nous manquons au principal, auquel nous attribuons des sentiments que nous n'avons reellement que pour l'auepoinc.

Une Dévotion tournée seulement du côté de ce qu'il y a d'éclatant, de magnifique dans les objets de la Religion, comme la Grandeur, la Puissance de Dieu, et sur tout l'extérieur d'un Culte pompeux, une Dévotion purement contemplative, me paroit moins méritoire, que celle qui a pour objet le côté moral de la Religion, comme les Perfactions morales de Dieu, la beauté, l'excellence de ses préceptes, et qui influe sur la pratique. Il n'est pas difficile en effet d'avoir une admiration et un amour purif pour des objets, pour ainsi dire, de Spectacle, réellement très admirables et très aimables, qui même frapent les Sens, il n'y a qu'à se laisser aller. Notre Amé est d'ailleurs très exercée à former des Sentimens de cette nature, à l'occasion des objets sensibles; mais il n'y a guères qu'un désir sincère de faire son devoir qui puisse nous porter à acquérir nos sentimens moraux, d'amour pour la beauté de la Vertu, et de celui enqui elle réside souverainement.

Je ne dirai rien ici de ces personnes qui n'ont pour la Divinité que des Sentimens inférieurs, à ceux que leur donnent les objets de leurs passions, ce n'est plus une Dévotion, mais au contraire une indévotion. Il suffit de remarquer que cette disposition est très contrarie à la nature des choses, criminelle, d'une influence dangereuse pour les mœurs, et quelle ne peut venir que de mauvais principes. Ces articles importans demanderont une discussion à part.

Conclusion donc qu'il n'y a qu'une Dévotion fondée sur une idée vraie et complète de tous les Attributs éternels, et sur tout des Perfections morales de la Divinité, une Dévotion tournée principalement sur son object immédiat, et remplie pour lui de Sentimens supérieurement à ceux que nous avons pour tout autre objet, qui soit propre à nous pénétrer et à nous rendre agréables à un Etre parfait et utile aux autres Hommes, et qu'il soit bien méritoire, et par conséquent qu'une telle Dévotion peut seule porter de nom de véritable et de parfaite.

Voilà en peu de mots ce que j'avois à dire sur les différences de la Dévotion vraie ou fausse, parfaite ou imparfaite, considérée en elle-même. Je vais essayer d'examiner en 2<sup>e</sup> lieu la diversité qui résulte de celle de leurs causes. Il me semble qu'on peut reduire à quatre les causes qui portent le cœur de l'Homme à la Dévotion. 1<sup>e</sup> Des idées distinctes et vives de son objet. 2<sup>e</sup> Le tempérament et la disposition du Corps. 3<sup>e</sup> Certains événemens et certains objets sensibles qui frugent. 4<sup>e</sup> Certains gouts particuliers, l'exemple et l'habitude.

Tue les idées de l'Entendement puissent exciter des sentimens, c'est un fait éprouvé par la plupart des personnes exercées à la méditation, lorsqu'elles s'y appliquent assidument et dans un désir sincère de se perfectionner. Il est vrai qu'elles n'éprouveront pas toujours ces sentimens à la suite de leurs réflexions, plusieurs causes étrangères et entre autres la disposition du Corps pouvant les en empêcher: mais elles les éprouveront cependant plus constamment, plus fortement, que s'ils naissent chez elles de toute autre cause. Elles auront plus de facilité à les rappeler dans les occasions où ils sont réellement nécessaires, elles ne risqueront pas d'en être privés aussi fréquemment, l'impression des objets sensibles, les passions et la disposition du Corps, ayant moins de prise sur de pareils sentimens. L'influence des idées de l'Entendement sur les sentimens du cœur en fait de Dévotion est encor confirmée par le but même de la prière. Les Théologiens les plus sensés conviennent qu'elle nous est ordonnée principalement pour nous faire penser aux objets de la Religion, pour nous les rendre familiers. En ayant pris de cette manière des idées vives et distinctes, elles produisent en nous des sentimens durables, qui nous portent ensuite aux actes de Vertu qui y répondent. Cela fait voir en passant et la nécessité de la Prière, et celle de s'en aiguiller comme il convient à des Etres intelligents et sensibles, et non en simples machines, et comme d'une formalité.

J'ai dit qu'une 2<sup>e</sup> Cause de la Dévotion étoit le tempérament et la disposition du Corps et j'ajoute même que c'est celle qui agit le plus fréquemment et le plus vivement chez bien des Gens. Elle me paroit pour cette raison et par ses conséquences bonnes ou mauvaises mériter un examen particulier. C'est un fait d'expérience que toutes les sensations morales, comme la joie, la tristesse, l'admiration, l'amour, l'indifférence, la crainte, l'inquiétude, le contentement &c. sont souvent excitées dans notre Amé par la seule disposition de notre Corps, sans avoir été précédée d'aucune idée propre à y donner lieu; et sans que la présence d'aucun objet sensible et qui y responde y ait contribué. Les personnes un peu mélancholiques, des femmes et certains tempéramens l'éprouvent très souvent sans y faire réflexion.

réflexion. Ces personnes sont surprises des effets particuliers que cette Cause à elles inconnue produit chez elles. Il y a même des tems où cette disposition du Corps donne lieu à des sentiments si vifs qu'elles sont inquiètes, jusqu'à ce que quelque objet propre à les fixer se présente; Elles s'imaginent alors qu'il en est la cause. Mais en vain prétendriez-vous les déposséder de ces sentiments en les détournant de l'objet qui semble les produire, celui-là éloigné, ils se fixeront bientôt sur un autre et ce sera tous jours à recommencer. On a vu des personnes et peut-être plus souvent des femmes d'un tempérament porté à la tendresse faire successivement des mouvements les plus passionnés, de cette affection, à ceux d'une Dévotion extraordinaire et très sincère, et retomber ensuite dans les précédens. On a vu chez d'autres une pareille alternative entre des sentiments de chagrin, de colère, de dureté, et ceux d'une Dévotion austère accompagnée d'une sorte d'humilité et de mécontentement d'elles-mêmes. Et de même de plusieurs autres exemples, qu'il servirait trop long de rapporter.

Mais une remarque à faire sur les personnes dont la Dévotion vient de cette seconde cause, c'est que leurs sentiments ne durent qu'autant que la disposition du Corps qui y contribue, qu'elles risquent de les voir très souvent renversés par des sentiments qui ont des objets tout opposés, auxquels cette disposition les porte également, qu'elles risquent de descendre, pour ainsi dire, en Enfer immédiatement après s'être vues élevées au troisième Ciel, de s'en voir quelquefois abandonnées dans les ouagions où ils leur serviront le plus nécessaires, comme dans certaines tentations.

Ces personnes se contentent d'ailleurs sur l'expérience qu'elles font de cette Dévotion matinale croient pouvoir s'en servir à leur gré, et si- miment qu'elle seule leur rendra tous leurs devoirs faibles, elles négligent les autres secours et par là deviennent quelquefois les plus faibles et les plus sujettes à tomber, incapables de faire leur devoir dès que ces sentiments leur manquent. Et combien de devoirs cependant à la pratique desquels il est impossible de les appliquer, lorsqu'ils ne viennent que de la disposition du corps ou d'autre cause involontaire, tels sont l'humilité à l'égard du prochain, le désintéressement, la complaisance, le pardon des injures &c. Ainsi voit-on bien des devoirs qui ne le sont que matinalement sans régularité à toute autre chose, et manquer précisément à tous ces points.

Une troisième cause de la Dévotion sont certains événements, certains objets qui frappent beaucoup, tels que des malheurs, des maladies, l'extérieur du culte public. L'effet des premiers est si connu qu'il sera utile de s'y arrêter, il suffira de remarquer, que pour l'ordinaire il dure peu, et que l'événement pâsse la Dévotion qu'il croit produire et l'évanouit

bientôt. On en doit dire autant de celle qui ne doit sa naissance qu'à son des Chants, à la beauté d'un Temple, à la Musique, à la Poésie des Chants sacrés, au ton et à l'Eloquence vive d'un Prédicateur, à l'apparition respectable de la célébration des Sacremens. Une Dévotion qui n'est excitée que par de telles causes doit être mise à bien des égards dans le même rang que celle qui vient du tempérament.

Enfin je vois qu'il y a des personnes dont on doit attribuer la Dévotion à un certain goût particulier, qu'il sera difficile de définir en peu de mots. Ce goût se forme lorsqu'on lit des Livres ou qu'on pratique des exercices de Religion dans certaines circonstances agréables. Telles sont celles des livres et des tems qui nous plairont, de la compagnie des personnes chères dans laquelle nous avons lu ces Livres ou pratiqué ces exercices, et de plusieurs autres de différentes espèces, &c. ce qui regarde sur tout les superstitions. De pareilles circonstances nous font joindre aux idées de la Religion, mille autres idées auxquelles toutes différentes, mais qui leur portent tout leur agrément. Nous nous imaginons alors de trouver du plaisir dans les premières par l'effet d'une Piété véritable, tandis que nous le devons uniquement à celle-ci. Si quelqu'un vient à les séparer, à déposséder les objets de notre Dévotion de ces agréments étrangers, nous sommes étonnés de ne pas trouver tels qu'apparaissant, nous ne sentons plus pour eux que de l'indifférence & de lennui. On se convaincra de la réalité de cet effet, si l'on fait attention que l'influence si vantée de l'exemple et de l'habitude consiste principalement dans l'union des idées et des sentiments associés, et que par conséquent elle doit être comprise dans ce que j'ai appelé goût. L'habitude nous fait joindre une idée vive de réalité, d'importance à ce dont nous entendons parler souvent, comme de choses nécessaires, elle nous fait joindre mille idées agréables à tous les usages de notre Patrie et un sentiment d'aïse à la régularité de certaines choses, comme si elles étaient nécessaires à notre repos. Effets auxquels il me semble qu'on peut bien donner le nom de goût particulier.

Je ne sais si l'on ne doit point attribuer à une pareille cause l'attachement sincère de tant de peuples pour la Religion de leur Patrie, tant il est vrai qu'elle peut avoir une grande influence sur notre Dévotion. Il semble qu'il doit plus compter sur cette cause que sur les deux précédentes, par la raison qu'agissant presque continuellement, elle produit une Dévotion plus constante, et plus égale, mais il faut la diriger.

Un grand inconvénient de la Dévotion qui naît de causes involontaires, comme les trois dernières, c'est qu'elle remplit l'esprit de projongés et le cœur de sentiments très faibles en matière de Religion et de morale. Elle nous fait joindre une idée de sainteté et d'obligation particulière à tout

ce qui a du rapport à ces objets en comparaison duquel les Vertus humaines les plus importantes nous paroissent indifférentes. Quelquefois même elle nous fait regarder comme légitimes des choses réellement mauvaises, parmi quelles se trouvent liées avec les Sentimens de cette Dévotion machinale. C'est ainsi qu'un Homme se croira permis de s'emporter contre celui qui viendroit le détourner, sans le savoir, de ses exercices de Piété; un autre se croira permis de faire de concert avec un Eulogistique, ce qu'il n'auroit jamais osé faire avec un Séculier, et ainsi des autres.

Le mérite de cette Dévotion dépendante de la disposition du Corps ou des circonstances extérieures me paroît fort peu de chose, à moins que dans la vue des usages qu'on en peut quelquefois retirer on n'ait volontairement travaillé à l'y rendre sensible.

De là je conclus que ceux qui le sont par quelque autre endroit, n'ont aucun sujet de se glorifier, et que ceux qui en manquent ne doivent pas se faire des reproches. Au contraire si après avoir travaillé inutilement à l'acquerir dans la vue que je viens de dire, nous ne faisons pas que de persévéérer dans la pratique d'autant les devoirs, dans laquelle cette Dévotion machinale aurait pu nous aider, s'ils surmontent les difficultés que sa privation nous fait éprouver, nous en avons davantage plus de mérite que nous manquons d'une telle Dévotion.

Mais si cette Dévotion machinale ou dépendante des objets extérieurs n'est d'aucun mérite, lorsqu'on n'a point travaillé à l'y rendre susceptible, elle peut en avoir beaucoup lorsqu'on la recherche, qu'on a profité avec empressement des Causes qui la produisent en vue de ses utilités, et lors - surtout qu'en la dirige par les idées de l'Entendement. Dans ce cas là elle est non seulement méritante, mais envoi fort utile, elle peut nous porter à faire des actions dont nous serions incapables sans son secours. Telles sont la renonciation à nos passions, à nos plaisirs, la résignation dans les malheurs et les pertes. Il n'y a que des Sentimens vifs qui poussent-nous à soutenir dans ces occasions, et jamais des idées toutes seules ne tiendraient contre la force impression de ces objets ou de ces événemens. Mais ces Sentimens, comme il a été dit au commencement ne dépendent pas entièrement de nous, il faut que la disposition du Corps ou l'impression des objets concourent avec nos réflexions pour nous les procurer. D'où suit l'utilité d'une Dévotion machinale lorsquelle est bien dirigée.

Quel sera l'usage de cet examen des causes de la Dévotion ? Ce sera de nous apprendre que les idées de l'Entendement sont absolument nécessaires pour produire une Dévotion pure, complète, constante, d'influence sur les mœurs, et pour tourner en bien l'efficace des trois autres causes, que sont celles ci, Tempérament, Extérieur du Culte, Environs,

Gout particulier, Habitude lorsqu'elles agissent seules ne produisent qu'une Dévotion aveugle, irrégulière, souvent inutile, que le hazard seul rendra conforme à la nature de son objet, mais que dirigées par la 1<sup>re</sup> elles peuvent avoir de grandes utilités.

Pour passer présentement au moyen de distinguer les différentes espèces de Dévotion par leurs effets, je réduirai ces derniers à 3 classes, Actes religieux, Pratique des Devoirs envers Dieu et le Prochain, et Plaisir intérieur de l'âme.

Les Actes religieux sont l'effet que l'on croit ordinairement le plus immédiat de la Dévotion, comme une de ses parties essentielles; Il est certain qu'entant qu'ils servent à exciter chez nous des Sentimens, ou à les exciter chez les autres, ils doivent nécessairement y entrer, non seulement parce que nous y sommes obligés, ou en tant que Dieu nous a ordonné de les célébrer comme les Sacrements, mais encor parce qu'une Dévotion véritable ne peut absolument manquer d'en produire des actes de cette espèce, moi pour tous ceux qui manquent de l'un ou l'autre de ces deux usages, on ne sauroit les regarder que comme des suites de la Superstition ou de l'hypocrisie. De là je conclus 1<sup>re</sup> Que la véritable Dévotion porte principalement à des Actes religieux exercés dans le secret, auxquels l'esprit a le plus de part, les moins chargés de cérémonies, elle porte, d'après, à ceux là beaucoup plutôt qu'aux Actes publics. Dans ces derniers on est plus distrait, l'on croit d'en diminuer le mérite par quelque motif étranger, l'on s'y porte plutôt pour l'édification, (je parle ici des personnes qui ont d'autres moyens de s'instruire que les exercices publics,) que pour toute autre raison. Il est vrai que cette raison est de conséquence, mais elle ne nous engagera jamais à rien d'autre. D'où je conclus enfin qu'une avidité extraordinaire, une apparence de zèle, le zérement dans les exercices publics est assez souvent l'effet de l'hypocrisie ou de la superstition, et l'expérience le confirme.

2<sup>re</sup> La pratique des Devoirs non seulement envers la Divinité qui est l'objet même de la Dévotion, mais encor envers le Prochain, me paroit devoir être un effet pour le moins aussi naturel de la vraie Dévotion que le précédent, quoique bien des gens pensent le contraire. Voici mes raisons.

Puisque la véritable Dévotion est principalement fondée sur l'idée des Perfections morales de Dieu et de ses relations générales avec tous les Hommes, puisqu'elle consiste principalement à les admirer et à les aimer à cause de leur rapport avec la beauté morale, il s'ensuit qu'en les principes de la nous portera naturellement à aimer, à estimer tout ce qui leur ressemble, à nous ornier nous mêmes de toutes les vertus morales, par lesquelles seules nous pouvons ressembler à la Divinité l'objet de cette Dévotion, et par l'endroit qui nous a le plus frappé; Puisque la véritable Dévotion

tion consiste à aimer Dieu principalement, parce qu'il aime lui-même la Vertu, parce qu'il en sent tout le prix et toute l'honorabilité du vice, elle doit produire en nous de pareils sentiments, ou plutôt, il en est pour ainsi dire, un effet nécessaire. Après avoir aimé et admiré dans l'idée des Vertus morales des êtres de raison nous sommes charmés de les voir réalisées dans la Divinité, et nous nous attachons à elle, comme à l'original parfait de ce Tableau admirable des Vertus. Comment accorder de pareils sentiments avec la négligence de leur pratique, avec celle des vices contraires? Aussi c'est ici à ce qu'il me paroit la touche de la véritable Dévotion; et comme dit l'Ecriture, La crainte de l'Eternel c'est de hâter le mal.

Puisque enor la véritable Dévotion aime admirer la Divinité en qualité de Père de tous les Hommes, de Bienfaiteur, de Protecteur, impartial, elle nous porte naturellement à les aimer aussi nous mêmes, à leur prouver selon notre état les biens que la Divinité se plaît à répandre, sur eux, par une Bonté qui fait le principal objet de notre admiration, par conséquent enor nous serons portés à remplir envers les Hommes tous les Devoirs qu'exigent leurs besoins et leurs relations avec nous.

Une seconde preuve que la véritable Dévotion doit nous porter à la pratique des Devoirs qui regardent le Prochain, c'est qu'il est impossible qu'un Homme insensible à l'amitié, à la sympathie pour ses semblables fut capable d'amour pour Dieu. On dira peut-être que la différence des sentiments de cet Homme, ne vient point de lui, mais de leurs objets. Il voit les semblables couverts de défauts qui lui déplaisent, il en voit même chez lui qui le rendent insupportable à lui-même; mais il ne voit rien que de parfait dans la Divinité. J'avoue que cela peut avoir lieu dans quelques cas, lorsqu'on se trouve avec des personnes pleines de défauts bien sensibles, de dureté, de fierté, d'impureté &c. Mais que cela se puisse toujours, et qu'autre disposition d'aimer, de reconnaître que demande la véritable Dévotion, l'on puisse en écouler d'insensibilité, d'indifférence pour des amis, des parents estimables, c'est ce qui paraît impossible. Le Créateur nous a fait de manière que les objets sensibles que que imparfaits nous frapent toujours plus que le spirituel; il a mis dans notre cœur certaines dispositions affectives, que les qualités sensibles, les manières, les liaisons, les actions des Hommes touchent beaucoup plus que les idées spirituelles. On ne saurait venir à bout de détruire ces effets de notre nature animale sans un fond de dureté, d'insensibilité qui influe nécessairement sur les sentiments les plus spirituels de la Dévotion. L'apôtre St Jean me paroit raisonner sur ce principe lorsqu'il dit que celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, ne peut pas aimer Dieu qu'il ne voit pas, 1. Jean IV. 20.

Enfin

Enfin puisque cette véritable Dévotion n'est point irrégale, ni bornée à certain temps et à certains lieux, elle produira aussi en nous une pratique constante de tous ces Devoirs. Par rapport à ceux qui regardent la Divinité il seraient inutile de faire voir qu'une Dévotion véritable en entraîne nécessairement la pratique après elle. Il suffira de remarquer que ces Dévots doivent se ressentir des sentiments qui nous portent à les pratiquer: ils doivent exprimer par des actes l'idée que nous avons d'un être désintéressé qui ne prétend de simples hommages, et qui ne reçoit pour telo qu'une exactitude à suivre tous les préceptes de la Vertu et de la Raison qu'il nous a lui-même donné; ils doivent exprimer l'idée que nous avons de sa Présence continue, et l'impression de respect qu'elle fait continuellement sur nous en tout temps, en tout lieu, sans que jamais aucune disposition au bâtime, à la joie, ou à quelque autre chose nous la fasse perdre le vœu.

La satisfaction intérieure est une des marques qui distingue le plus la véritable Dévotion de la fausse; celle-ci peut au plus tranquille dans certains tems, ou l'esprit frappé de ses fausses idées croit les avoir toutes remplies; mais bientôt il reprend ses premières inquiétudes, il ne se porte à rien que malgré lui, avec une espèce de tristesse, ou s'il a trouvé quelqu' plaisir il est purement machinal; il faut qu'il bannisse la reflexion parce qu'elle ne lui donne de la Religion que des idées incompatibles avec les sentiments secrets, que tous les Hommes ont naturellement de ce qui est juste et inviolable. Dans les malheurs il se tournera à une entière superstition où il attribuera à la négligence de quelques formalités du culte extérieur, et n'y verra que les effets de la colère de Dieu.

Mais celui dont la Dévotion éclairée est l'effet d'un vœu porté à aimer la Vertu et à l'admirer, celui-là aimerera à tous ses Devoirs. Il voit dans Dieu un Père parfaitement raisonnable, équitable, plein de condescendance, et dont il croit décoverrir toutes les vues et les raisons dans les ordres qu'il nous a donnés; il trouve dans ces scénarios un dédommagement continué des sacrifices qu'il fait à ce grand être; et plus qu'à plus sociable, bien loin d'avoir rien de triste ou de sauvage. Enfin l'homme auxquels la vie humaine est proposée lui paraîtront des échafauds, ou des épreuves envoyées par un bon Père et ne lui feront jamais perdre l'affection vers sa Providence, ni imaginer des vices et des expiations chimiques. Il pourra alors pousser ce parallèle plus loin, s'il n'a pas déjà été pris en partie, dans quelques endroits, dans que j'ai dit ci-dessous.

Je conclus donc en 3<sup>e</sup> lieu, que l'homme véritablement Dévot qu'il soit qu'en conséquence, autant dans l'âme religieuse d'une morale raisonnable, véritablement propre à le perfectionner lui-même, à porter les autres à son faire de mieux, et jamais par envie d'envirer; celui qui pratique exactement

tement ses Devoirs par amour pour la Vertu dont la Divinité lui paraît le modèle, et par amour pour les Hommes dont elle est le Père, celui enfin cher qui les idées de la Religion produisent la tranquillité, la sérénité, la joie, bien éloigné de la mauvaise humeur de plusieurs prétendus Dévots.

Voila, Messieurs, ce que j'ai cru pouvoir prendre la liberté de vous proposer sur les principes de la vraie et de la fausse Dévotion, il faudroit pour enachever la description voir les effets de leur combinaison; mais ils sont infinis; et je serai trop heureux si j'avois pu réussir dans l'examen que je viens de faire de chacun d'eux considéré à part. Il faudroit aussi y ajouter des recherches sur les fondemens et l'obligation de cette disposition on considérée comme une Vertu morale, et cela joint à ce que je viens de dire sur les causes qui la produisent en nous, nous conduiroit à rechercher les moyens de la quérir. Mais en voilà assez ou plutôt trop pour une personne qui a l'honneur de parler devant des Supérieurs dont elle implore le secours et l'indulgence.

M<sup>r</sup> DuLignon  
sentiment de M<sup>r</sup> le  
Conseiller Des<sup>t</sup> Ger-  
main.

Monsieur DuLignon n'a pas voulu dire son avis.  
Il y a plusieurs causes qui ont contribué à établir la fausse Dévotion, et à rendre ce nom méprisable, je rapporte les réflexions de Monsieur Des<sup>t</sup> Germain; 1<sup>e</sup>. Quelques éloignées que soient la vraie et la fausse Dévotion, elles produisent des effets communs, retraite, attachement aux actes extérieurs, éloignement des plaisirs bruyants; cette ressemblance les a fait confondre par ceux qui ne les connoissoient pas à fond; dès que quelqu'un aura été la dupe d'un faux Dévote il prendra la Dévotion en aversion, parce qu'il jugera que tous ceux qui font profession de Dévotion ressemblent à celui qui l'aura trompé.

2<sup>e</sup>. Une 2<sup>e</sup> cause, ce sont les Livres de Dévotion. Tant que ces Livres n'étoient faits dans une autre vue, on y trouve cependant pour l'ordinaire grand nombre d'idées autres auxquelles on ne peut aimer, car il exige des sentiments qu'on ne peut faire naître chez soi. On connaît de laquelle la Dévotion n'est pas faite, pour l'homme, ou qu'il y vaudra la Charlatanerie dans le portrait qu'en fait. Je donnerai pour exemple deux sortes de Livres, les Ouvrages de M<sup>r</sup> De La Place, et d'autre, la Communion dévote. Voici un trait de ce dernier Livre qu'avoit présenté à ma mémoire. L'Auteur dit qu'il faut tout quitter, toutes les affaires mondaines le jour avant la communion, cette maxime est certainement outrée, et elle s'oppose directement avec la pratique de nos Devoirs.

3<sup>e</sup>. On peut mettre pour une 3<sup>e</sup> cause les Systèmes qu'ont fait certains la fausse Dévotion.

par exemple, Louis XIV étant venu dévot, il fallut l'être pour lui faire sa Cour. Voilà les principales causes qui ont rendu méprisable le titre de Dévote et le nom de Dévotion.

Il faut bien distinguer entre les principes et les effets de la vraie et de la fausse Dévotion. La 1<sup>e</sup> est fondée sur la connoissance de la Divinité et de ses relations avec nous, et elle est accompagnée d'une conduite qui s'y rapporte. On pourra connoître si on a une vraie Dévotion en examinant les effets qu'elle produit chez nous.

2<sup>e</sup> Voici les réflexions de Monsieur l'Abbé Seigneur. Quand on a l'avis de la prévention contre la Dévotion, c'est plutôt contre les personnes qui en sont professées que contre la véritable Dévotion, contre les personnes qui affectent de faire paraître des sentiments qu'elles n'ont point. C'est quand on fait un portrait d'une Dévotion fondée sur la connoissance de Dieu et de ses relations avec nous, et des sentiments que ces idées sont naitre dans le cœur d'un homme; ceux qui sont le plus opposés à la Dévotion n'y trouveront rien de ridicule, il souhaiteront même de ressembler à ce portrait et d'avoir de la Dévotion.

Il est plus aisè de sentir les sentiments de la Dévotion dans le particulier que lorsqu'on est en public, il faut pourtant se joindre aux autres pour les animier par son exemple.

Je remarquerai enfin sur ce que Monsieur De Cheseaux a dit que la Dévotion est une suite de la Reflexion sur les Perfections morales de Dieu, qu'il faut réfléchir sur toutes les Perfections de Dieu absolument pour avoir une Dévotion entière et parfaite, qu'il ne faut pas se contenter de réfléchir sur quelques unes seulement.

Monsieur le Bourguemestre Seigneur a dit que l'idée de la Dévotion est simple, elle comprend la connoissance de la Divinité, celle des Bourguemestre Seigneur. Devoirs quelle exige de nous, et le désir affectueux de les remplir. Quiconque a confondu la vraie et la fausse Dévotion on peut pourtant les distinguer aisément. 1<sup>e</sup>. La Sérénité accompagne la vraie Dévotion 2<sup>e</sup>. Elle produit toujours la Charité, dont une des principales traits est cette disposition à courrir les défauts du Prochain, disposition que n'ont pas pour l'ordinaire les faux Dévots, on vrait au contraire déshonorer impitoyablement la réputation des Prochains, et être toujours prêt à publier ses défauts, souvent même les agraver pour pourvoir les condamner avec plus de force. Si l'on trouve donc ces deux caractères réunis la Sérénité et la Charité on peut se confier à lui.

Il n'est pas extraordinaire, c'est l'avis de Monsieur De Bochat, qu'en Sentiment de M<sup>r</sup> le fait confondre la vraie et la fausse Dévotion, on les a embrouillé dès le commencement du Monde, et dès la publication de l'Evangile qui avait cependant

copendant donné de justes idées. Sur ce sujet, on a commencé à les confondre. Rien n'est plus misérable que les Ouvrages qu'on a fait depuis le premier Siècle du Christianisme jusqu'à la Réformation. C'est depuis cette dernière Epoque qu'on a repris quelques idées saines là debus, quisquon y ait enor laisse bien des préjugés: la lumière n'est venue sur ce sujet que de la bonne Philosophie.

Rien n'est plus intéressant que de se faire de justes idées de la vraie et de la fausse Dévotion. Pour s'en convaincre qu'on examine seulement les influences que la Dévotion vraie et fausse a sur le bonheur de la Société. Tout en conservant quelque chose de plus affreux que les effets funestes que la Sainte Dévotion a produit dans chaque Société; elle a été la cause des persécutions; c'est elle qui a armé les hommes les uns contre les autres dans tous les tems, et qui a fait trouver de la douceur à verser le sang de ceux qu'on devoit chérir avec le plus de tendresse; ce n'est pas seulement chez les Peuples idolâtres, et aveuglés, qu'elle a produit ces déordres, c'est sur tout parmi les Chrétiens qu'elle a déployé sa barbare furur, et on ne peut lire sans frémir tout ce que l'histoire nous relate des cruautés qu'ils ont exercé les uns contre les autres par ce principe. Ainsi chacun doit travailler avec soin à ramener la lumière sur ce sujet.

*Sentiment de M. le Bourrier Seigneur,* Je me bornerai, a dit Monsieur le Bourrier Seigneur, à ces deux articles 1<sup>e</sup>. Je ferai voir l'utilité de la Dévotion, et 2<sup>e</sup> J'en marquerai les caractères. On doit regarder la Dévotion comme l'expresion des sentiments que la Religion inspire, chacun sent de quelle utilité est une bonne Religion, et quel est le malheur de ceux qui en ont une fausse, mais si telle bonne Religion est infiniment utile, et s'il est important de savoir si celle qu'on professe est la bonne, la Dévotion n'est pas moins utile, et il n'est pas moins important d'en avoir de justes idées, puisque si la Dévotion est vraie et sincère, c'est une preuve que la Religion qu'on fait est bonne et raisonnable. L'essentiel est que la Dévotion fasse ce que la Religion a de véritablement important, qu'elle en suive exactement la lumière, et qu'elle en exprime au dehors ce qu'en sentiments éclairé, et soutenu ne saurait cacher.

Il est d'autant plus important d'avoir de justes idées sur ce sujet, que sans cela il est très facile de donner dans la fausse Dévotion & de s'y laisser entraîner, comme on s'en convaincra par l'examen que je vais faire de ce qui s'est passé dans le Monde à cet égard. A peine les Patriarches eurent fermé les yeux, que les Hommes donnèrent dans une fausse Dévotion, parce que les idées de la Religion & de la Divinité s'étoient corrompues. En Abyssie Abraham se sépara de ses Compatriotes, et abandonna sa Patrie par ordre de Dieu, pour ne pas se laisser entraîner à l'exemple de ses Confréres corrompus. On choisit à la vérité les créatures les plus parfaites pour en faire l'objet du Culte, mais on multiplia les Divinités. Les Prêtres s'arrogerent de l'autorité, ils prétendirent qu'on devoit s'en rapporter à leurs idées ou sujet de la Religion; les Philosophes eux mêmes quisque plus éclairés que les Prêtres comprirent enor ces idées, ce qui produisit des désordres horribles, et rendit nécessaire une réformation sur les idées, qu'on devoit avoir de la Divinité & sur la conduite que l'homme devoit tenir à son égard. Le Fils de Dieu est venu nous donner des idées plus pures, il a dissipé nos préjugés, il a éclairci nos doutes, il a purifié nos lumières: mais cette Doctrine Sainte ne se conserva pas longtems épuree, elle se corrompit bientôt après. Les Solitaires de la Thébaïde ne crurent pas que la Dévotion fut complète s'ils ne s'alignoient de tout commerce avec le reste du genre humain; les intérêts des Ecclésiastiques multiplièrent ces fausses idées, ils joignirent à l'idée simple de la Dévotion bien des superstitions, de menues observances, qui accablent par leur nombre, et qui détournent l'attention de ce que la Dévotion a de solide et d'important. On voit par là la nécessité d'une Religion pure, et on doit voir avec une extrême reconnaissance le changement que la Réformation a apporté au monde, en dissipant la superstition et les vaines pratiques dont on avait chargé la Religion, et en ramenant la Religion que le Fils de Dieu avoit enseignée.

II. Voions à quel coin & à quel caractère on peut marquer la véritable Dévotion. Quelques uns préféreroient le caractère d'indévotion en oublier la cause du ridicule qui est généralement répondue sur la Dévotion; d'autres donnent dans la bigoterie par haine pour l'indévotion. Ces deux caractères ne doivent pas être séparés, la Dévotion a son siège dans le cœur, mais elle doit se produire au dehors, non seulement dans le public, mais aussi dans le particulier, ou elle a Dieu seul pour témoin, comme elle n'a que lui pour objet. Il est utile de la témoigner en Public, et chacun doit et peut le faire paroitse; plus l'on est élevé en dignité et plus aussi on y est obligé, à cause de l'influence plus grande que l'exemple peut avoir. Le Prince et le Peuple doivent marquer au dehors et en toute occasion du respect pour la Religion. 2. Le Prince doit tenir la main à ce qu'en obéir les Loix qui ont été faites pour soutenir la Religion il ne doit jamais autoriser les abus à cet égard, ni permettre qu'on fasse des railleries sur ce sujet. 3. Il doit en toute occasion marquer l'cas qu'il fait de ceux qui ont de la Dévotion. 4<sup>e</sup> Enfin dans les Affaires publiques il ne doit rien faire qui puisse donner de mauvais exemples.

J'st.

Sentiment de M<sup>me</sup> le Professeur D'Apples. Si l'y a quelqu'un, a dit Monsieur le Professeur D'Apples, qui blâme la Religion; c'est qu'il ne la connaît pas; ceux qui la connaissent l'honorent. T'en dis de même de la Dévotion. Quand on s'en forme des idées justes, on est convaincu qu'elle mérite l'approbation des personnes qui croient une Divinité. La

Il y a quelques traits qui montrent la différence de la vraie et de la fausse Dévotion. 1. Les faux Dévots ont de l'ostentation. 2. Ils s'attachent à des bagatelles, à de menues observances qu'ils regardent comme essentielles et nécessaires. 3. Ils se persuadent qu'il n'y a que eux qui aient de la Dévotion. Tels étaient les Pharisiens dont notre Seigneur condamne le caractère imposteur dans l'Évangile. Le vrai Dévot au contraire n'a point de vanité, il vit avec les autres, il ne déprime personne, sévère pour lui-même, il est plein d'indulgence pour les autres et disposé à excuser ou à pallier les fautes de son Prochain.

Sentiment de M<sup>me</sup> le Professeur Polier. Les caractères que Monsieur De Chescaux a donné de la Dévotion, a dit Monsieur le Professeur Polier, sont très bons, mais ils sont plus propres à découvrir si l'on a soi-même cette Vertu, que si les autres la possèdent. La Dévotion, a-t-il dit, vient des idées de l'esprit, des sentiments du cœur et de la conduite; les sentiments ne dépendent pas de nous, il n'y a que la conduite que nous soyons les maîtres de régler. Cependant il a ajouté que pour exciter ces sentiments il faut réfléchir sur les idées de Dieu et sur ses bienfaits.

On peut objecter que les plus savans n'ont pas toujours des sentiments qui répondent à l'étendue de leurs lumières, que les génies bornés ont des sentiments qui l'emportent en pureté, et en beauté, sur les personnes qui ont le plus de connaissances. Je réponds que cela vient de la réflexion qu'ils font sur les bienfaits de Dieu qu'ils éprouvent, ce qui produit en eux des sentiments plus vifs que ne le font de simples idées. D'où je conclus qu'on ne doit pas juger de la Dévotion d'une personne par les lumières qu'elle a: mais quand on joint les lumières, les sentiments, la conduite, cela fait une Dévotion parfaite.

Je ferai une remarque. Sur ce que Monsieur De Chescaux a dit contre ceux qui se croient être les objets particuliers de la préférence de Dieu. C'est que Dieu est libre dans la distribution de ses grâces, mais quoiqu'il soit libre, il ne les accorde cependant pas sans raison. A l'égard du Peuple Juif, ce n'est pas pure préférence sans aucune raison, si Dieu le comblait de faveurs, je n'entrerai pas dans le détail de ces raisons. Il en est de même des Particulars. Celui qui

est l'objet de ces faveurs doit les reconnoître, mais non pas s'en querellir. Les Chrétiens aussi ont été privilégiés d'une façon particulière; mais ce doit être pour eux un motif de se consacrer plus particulièrement au service de Dieu.

Les hommes ont attaché indépendamment de mépris à la Dévotion, cela ne doit pas détourner d'en remplir les devoirs; au contraire cela devrait les y amener plus fortement. Car les indéfenses sont encore plus criminelles que les faux Dévots, puisque les actes de la Dévotion imparfaite ont encore quelque usage soit pour celui qui les pratique, à qui ils fournissent bien des occasions de s'élater et de s'élever dans la piété; soit pour les autres sur la conduite de qui ces actes influent mais dans les indéfenses il n'y a rien de bon, ni l'intérieur, ni l'extérieur.

Il y a cependant un inconvénient chez les faux Dévots, c'est qu'ils ne remplissent que ce qu'il y a de plus aisè dans la Dévotion savoir les actes extérieurs. Mais à quelque point qu'on porte l'examen à cet égard, tout cela est plus aisè à remplir, qu'il n'est aisè de vaincre les passions. D'où je conclus qu'on doit faire plus de cas de ceux dont la conduite est toute régulière, mais qui n'ont pas l'extérieur de la Dévotion que des Dévots imparfaits. Les uns et les autres n'ont pas une Dévotion complète; mais les premiers s'attachent à l'essentiel et négligent l'accessoire; les seconds s'attachent à l'accessoire et négligent l'essentiel. De ces principes on peut tirer deux conséquences. La première c'est que nous avons la règle pour juger si nous avons une véritable Dévotion. Quand on a quelque devoir intérieur à remplir, on peut dire on doit le préférer aux devoirs extérieurs, mais quand on n'en a point il vaut mieux préférer les devoirs extérieurs que de décevoir dans l'absence puisqu'il peut nous avancer dans les sentiments intérieurs. La seconde conséquence. On ne doit pas juger de la bonne Dévotion, par l'extériorité qu'on a à remplir les actes extérieurs, mais aussi par sa conduite. Celui dont la conduite est irrégulière, qui assiste à l'extérieur de la Religion; qui est exact à corporatiser tous les actes, je jugerai que sa Dévotion est bonne; mais je jugerai que celui qui n'a que l'extérieur sans la bonne conduite n'a qu'une Dévotion fausse et imparfaite et lui qui n'a ni l'extérieur ni la bonne conduite: mal que à tout.

La véritable Dévotion, c'est Monsieur De Caussade, qui parle, Sentiment de M<sup>me</sup> le Baron De Caussade. consiste dans une disposition consiste dans une disposition constante de faire la volonté de Dieu autant qu'elle nous est connue par sa parole et par nos réflexions. La Dévotion intérieure est préférable.